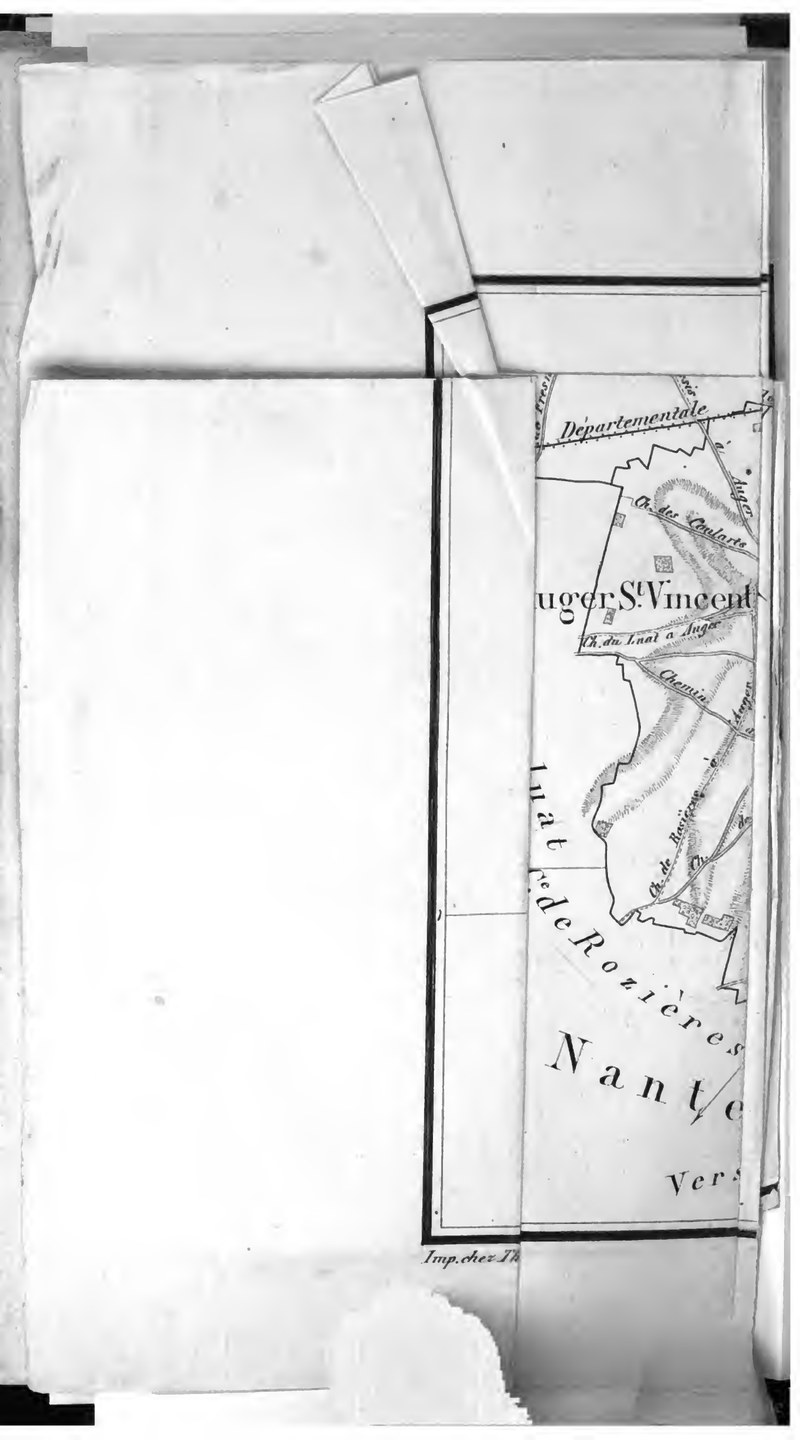

Départementale
Ch. des Coulards
uger St. Vincent
Ch. du Luat à Auger
Chemin
Ch. de Rozières
Luat
de Rozières
Nante
Ver
Imp. chez Th

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE CRÉPY-EN-VALOIS,

ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

---

§. 1. *Topographie physique.*

Le canton de *Crépy-en-Valois* est situé sur la limite orientale moyenne du département de l'Oise et vers l'angle Nord-Est de l'arrondissement de Senlis, dont il fait partie. Il s'étend à l'Est de la ville de Senlis et au Sud de celle de Compiègne, entre la dixième minute 46ˢ et la vingtième minute 40ˢ du quarante-neuvième degré de latitude Nord, et entre la vingt-quatrième minute 5ˢ et la quarante-deuxième minute 29ˢ de longitude orientale de Paris.

Le périmètre, irrégulier, peut cependant être comparé à une figure ovalaire, dont le grand diamètre serait aligné du Sud-Ouest au Nord-Est, et qui serait pourvue, vers l'Est, d'un saillant quadrangulaire considérable. Le territoire s'étend vers le Nord dans la forêt de Compiègne; il s'arrête vers l'Est à la forêt de Retz (Aisne); il se confond à l'Ouest avec la plaine de Senlis. La délimitation extérieure ne présente pas d'irrégularités importantes, si ce n'est, vers le Nord, où un étroit prolongement du territoire de Saint-Sauveur pénètre de quinze cents mètres entre la plaine de *Béthisy-Saint-Pierre* et la section de la forêt de Compiègne, qui dépend d'*Orrouy*. Le terroir de *Saintines* forme, au Nord-Ouest, un angle presque droit dans la vallée d'Autonne. La commune de *Trumilly* paraît avancer par un large saillant, vers l'Ouest, entre celles de Rully du canton de Pont-Saint-Maxence, et Fresnoy-le-Luat du canton de Nanteuil-le-Haudouin. Le territoire de *Vaucienne*, à l'angle Sud-Est, est resserré de trois côtés entre les détours de la forêt de Retz qui détermine aussi, vers le Nord-Est, plusieurs saillans et rentrans, nettement marqués, des communes d'*Eméville* et de *Bonneuil*.

La section de *Chavres* forme une enclave complète dans la forêt de Retz, au Sud-Ouest de la commune de *Vaucienne*, dont elle relève; il en est de même du *Champ-Familier*, autre dépendance de *Vaucienne*, qui se trouve entièrement cernée par le territoire de Coyolles (Aisne).

La plus grande étendue du canton, du Nord au Sud, est d'environ dix-huit mille quatre-vingts mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une toucherait, dans la forêt de Compiègne, au point de rencontre du chemin du Pont-Cardon et de la route de la Lalande-Blin, et dont l'autre passerait par le sommet de l'angle saillant méridional du territoire d'*Ormoy-Villers*, au carrefour de la Marche, dans le buisson de la Chaussée.

Sa plus grande dimension de l'Ouest à l'Est paraît être de vingt-deux mille quarante mètres, mesurée par une parallèle entre le point de contact des territoires de *Néry*, Raray et Rully sur le chemin de *Huleux* à Raray, et l'angle saillant extrême à l'Est du territoire de *Vaucienne*, au sud de Coyolles (Aisne). Elle serait de vingt-deux mille cinq cent vingt mètres, si l'on reportait la limite orientale à l'angle saillant aigu de l'enclave du *Champ-Familier*.

La plus grande étendue du canton se trouve à peu près dans la direction du Nord-Ouest au Sud-Est, depuis l'angle saillant du territoire de *Saintines* touchant à l'Autonne, jusqu'à l'angle Sud-Est de *Vaucienne*; elle peut être évaluée à vingt-deux mille sept cents mètres.

La moindre dimension transverse à celle-ci comporte environ onze mille six cents mètres, entre le sommet du promontoire de Saint-Sauveur et l'angle rentrant du territoire de *Crépy*, touchant au chemin d'Ivors.

Le saillant quadrangulaire oriental, mesuré parallèlement au grand axe de l'ovale, présente une étendue d'un peu plus de sept mille mètres, depuis le point où la route de Paris à Maubeuge forme la limite Sud du territoire de *Russy*, jusqu'au prolongement rectangulaire du territoire de *Bonneuil*, au Nord du hameau des *Buttes*.

La contenance totale du canton est de vingt-trois mille sept cent soixante-quinze hectares, 19 cent. 57, selon le résultat des opérations cadastrales.

Il a pour limites, à l'Ouest, le canton de Pont-Saint-Maxence; au Sud-Ouest, celui de Nanteuil-le-Haudouin; au Sud-Est, le canton de Betz et la forêt de Retz (Aisne); à l'Est, encore le département de l'Aisne; au Nord, le canton de Compiègne.

Météorologie. Les termes moyens entre lesquels ont lieu les va-

riations habituelles du thermomètre, sont huit degrés au-dessous de zéro et quinze degrés au-dessus; cependant on a vu plusieurs fois, en hiver, des températures de dix et de douze degrés, comme dans la belle saison on éprouve des chaleurs de dix-huit et de vingt degrés; le thermomètre s'élève même jusqu'à vingt-cinq dans la région méridionale et sablonneuse; mais cette haute température est toujours passagère.

M. *Rottée* a recueilli, pendant un séjour de neuf années à *Béthisy-Saint-Pierre*, les résultats ci-après, concernant les mouvemens du thermonètre et du baromètre, depuis 1819 jusqu'à 1827. On doit remarquer que *Béthisy* étant situé sur la pente exposée au Sud d'une vallée sablonneuse, les termes extrêmes, ceux de chaleur notamment, ne peuvent être considérés comme applicables à tout le canton.

ANNÉES.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE.				BAROMÈTRE : ÉLÉVATION.			
	CHALEUR.		FROID.		MAXIME.		MINIME.	
	Jours.	Degrés.	Jours.	Degrés au-dessous de 0.	Jours.	Millim.	Jours.	Millim.
1819	6 juillet.	36° 1/10	27 décembre	6° 2/10	22 décembre	772	16 septembre.	738
1820	31 jnillet.	32°	11 janvier..	14° 5/10	4 octobre..	776	24 octobre ...	731
1821	24 août..	36° 9/10	31 décembre	13° 2/10	7 février...	780	9 janvier....	733
1822	10 juin..	34°	1er février..	3° 6/10	28 février..	776	29 décembre..	711
1823	25 août..	31° 4/10	14 janvier..	14° 8/10	8 décembre	774	16 février	704
1824	14 juillet.	34° 8/10	14 janvier..	4° 6/10	27 mai	776	3 mars......	731
1825	19 juillet.	36° 1/10	17 mars....	9° 1/10	30 janvier..	775	15 octobre...	730
1826	1er août.	36° 1/16	10 janvier..	11° 9/10	25 janvier..	774	25 novembre.	740
1827	2 août..	33° 1/10	18 février.	12°	1er octobre..	769	30 mars.....	733

Les grands froids commencent ordinairement vers Noël pour se maintenir, avec intermittence, jusqu'au quinze février, et quelquefois jusqu'en mars.

Les fortes chaleurs ne se manifestent guère avant le mois de juillet et il est rare qu'elles se prolongent après le quinze août; dans les années extraordinaires, elles s'étendent du quinze juin au dix septembre, toutefois avec de fréquentes alternances.

La glace et la neige sont passagères; cependant leur durée, sur les pentes de la vallée d'Autonne exposées au Nord, est sensiblement plus longue que dans le reste du pays.

Les observations de M. *Rottée* donnent les chiffres ci-après,

relativement à la durée de la constitution sèche ou humide pendant la saison d'hiver (180 jours).

ANNÉES.	JOURS DE		
	gelée continue.	de pluie.	de sécheresse.
1819	11	120	49
1820	15	95	70
1821	13	139	28
1822	3	105	72
1823	13	119	48
1824	6	146	28
1825	9	136	35
1826	21	157	2
1827	23	127	30
Quantité moyenne par an.	12	127	40

Les gelées printannières commencent vers le vingt mars et se maintiennent pendant tout le mois d'avril, à la fin duquel elles nuisent aux arbres fruitiers et à la végétation des prairies artificielles ; elles se prolongent quelquefois en mai, se terminant d'ailleurs par un décroissement graduel ; leurs effets sont plus sensibles dans la vallée d'Autonne que sur les plaines ; les gelées du mois d'avril 1820 causèrent un dommage qui fut évalué à plus de deux cent mille francs dans les lieux bas des territoires de *Gillocourt*, *Fresnoy*, *Morcourt*, *Morienval* et *Bonneuil*.

La grêle, quoique toujours accidentelle, frappe chaque année quelque partie du canton, ce qu'on attribue au voisinage de grandes forêts. Les terres de *Béthisy-Saint-Pierre*, *Béthisy-Saint-Martin*, *Néry*, furent ravagées par ce fléau le seize août 1817 : beaucoup de grêlons avaient le volume d'un œuf de poule ; plusieurs moutons furent tués dans les champs de *Béthisy* et quelques personnes grièvement blessées.

Le sept juin de la même année un orage fondit sur la commune de *Russy* dont il détruisit les récoltes.

On signale encore comme faits considérables, les cas survenus le vingt-quatre mai 1819 à *Auger-Saint-Vincent*, *Ormoy-Villers*, *Duvy* et *Crépy* ; — le vingt-trois juillet 1822 à *Béthisy-Saint-Pierre* ;—le vingt-huit juin de l'année suivante autour de *Saintines* ; — le cinq juillet 1824 à *Vaumoise* et *Russy* ; — le trente du même mois autour de *Crépy*, *Duvy*, *Rouville* ; — le cinq août 1826 sur la plaine d'*Auger-Saint-Vincent* qui fut abîmée.

Il y eut aussi une grêle notable au mois de juillet 1832 sur la plaine qui borde la forêt de Compiègne, depuis *Le Hazoy* jusqu'à la ferme de *Lessart-l'Abesse*, et dans le même mois de l'année 1836, sur les territoires de *Glaignes* et de *Néry*.

La stagnation des eaux, ni leur crue, n'ont dans ce pays aucune importance, soit à cause de leur fréquence, soit par leur étendue : cependant on se souvient encore de l'inondation de la vallée d'Autonne qui fut presque submergée lors de l'orage célèbre arrivé le treize juillet 1788.

Les vents les plus constans sont l'Ouest et le Sud-Ouest en automne, le Nord et ses composés pendant l'hiver, l'Est et le Nord-Est au printems, l'Est et ses composés pendant tout l'été.

La température générale et habituelle paraît intermédiaire entre la constitution sèche et l'excès d'humidité.

Eaux. Toutes les eaux du canton de *Crépy* sont des dépendances du bassin de l'Oise, et presque toutes communiquent avec cette rivière par l'intermédiaire de la vallée d'*Autonne*. Trois ruisseaux naissant sur les pentes des coteaux septentrionaux couverts par la forêt de Compiègne, constituent les seules eaux courantes qui n'aboutissent point à l'*Autonne*.

Le rû de *Saint-Nicolas* prend sa source à la fontaine Hya, immédiatement au-dessus de *Saint-Nicolas de Courson*; il court aussitôt vers l'ouest, traverse l'étang, passe sur le pont St.-Nicolas, d'où il tourne au nord pour arriver presqu'en droite ligne au territoire de Saint-Jean-aux-Bois (canton de Compiègne), après un trajet d'environ seize cents mètres.

Un autre rû qui n'a pas de nom sans doute à cause de son exiguité, naît au sud du précédent, près du chemin appelé la route tournante sous les petits monts; son trajet rectiligne comprend au plus deux cents mètres jusqu'à la limite de Saint-Jean.

Le rû de *la Bréviaire* sort de terre dans une gorge qui descend du carrefour d'Angivillers à *Vaudrempont*; celui-ci coule vers le nord pendant trois cent cinquante mètres, passant à l'est de *Vaudrempont* pour arriver sur la route dite de *Morienval* au territoire de Saint-Jean.

Les pentes des grands et petits monts ont encore quelques sources d'où s'échappent quelquefois de faibles filets d'eau d'une durée passagère.

L'*Autonne* traverse dans la direction générale de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest l'étendue du canton, ayant au nord le tiers à-peu-près de la superficie territoriale, et au sud au moins les

deux tiers. Cette rivière appelée aussi l'*Automne*, l'*Otenette*, l'*Authonnette* (*Altumna* en 995, *Althumna*, *Altuna*, *Althona*), a sa source, selon l'opinion la plus générale, à la ferme de Noue, au-dessous de Villers-Cotterets (Aisne); cependant plusieurs écrits donnent le nom d'*Autonne* aux affluens qui descendent de *Vaumoise*, de *Bonneuil* et même de *Duvy*; suivant une autre version la rivière ne prend ce nom qu'à sa sortie de l'étang de *Pontdron*.

Elle pénètre dans l'Oise sur la limite des territoires de *Vaucienne* et de Coyolle, de *Vaucienne* et de Largny, courant au nord jusqu'au-delà de l'étang du *Walu*, après lequel elle se dirige à l'ouest pour passer au-dessous de *Ver* et de *Lieu-Restauré* où elle prend une nouvelle direction vers le nord-ouest; elle vient ensuite au *Berval* où l'on trouve son lit canalisé depuis l'ancien étang aujourd'hui supprimé jusqu'à l'étang de *Pontdron;* elle reprend son lit naturel à *Pontdron* même, laisse *Vattier-Voisin* à droite, coule entre les deux sections du village de *Fresnoy* dont elle sépare le territoire de celui de *Morienval*, limite de même les terroirs de *Morcourt* et *Gillocourt*, *Bettancourt* et *Gillocourt*; le cours général vient alors vers l'ouest pour passer au-dessous d'*Orrouy* et de *Lamotte*, dans *Béthisy-Saint-Martin*, puis à l'ouest-nord-ouest au-dessous de *Béthisy-Saint-Pierre*, sur la limite de *Béthisy* et de *Néry*, de *Béthisy* et de *Saintines*, de *Saintines* et de St.-Sauveur, enfin de *Saintines* et de Verberie; elle sort du canton après avoir dépassé le *moulin Hallot* et fourni un trajet général d'environ vingt-quatre mille mètres qui doit être porté à vingt-six mille six cent quatre-vingts, en tenant compte des sinuosités du lit.

La largeur, variable comme dans tous les petits cours d'eau, ne semble pas dépasser douze mètres; elle est même moindre sur la plus grande partie du cours.

La profondeur varie de trente centimètres à un mètre environ.

Il ne paraît pas y avoir d'anastomose naturelle, mais on remarque autour des nombreux moulins établis sur le trajet, des bras ou fausses rivières creusés dans l'intérêt de l'industrie. Le lit artificiel pratiqué entre *Le Berval* et *Pontdron*, porte le nom de rivière d'*Accord*.

L'eau coule en général sur le sable, et de tems à autre sur l'argile et sur la tourbe.

La pente totale est d'environ cinquante-deux mètres; l'écoulement serait rapide si les digues des étangs et les usines n'interrompaient le mouvement naturel de l'eau.

Les affluens de l'*Autonne* sont, sur la rive droite :

1° le ruisseau d'*Haramont* qui sépare le territoire de *Vez* de

celui de Largny (Aisne); après un trajet d'environ neuf cents mètres, il aboutit à la rivière au moulin de Warnac; sa source est à Baisemont (Aisne);

2° le rû de *Gloriette* naissant de deux sources dans le vallon de Russette; leurs eaux réunies descendent vers la vallée, et coulent ensuite parallèlement à l'*Autonne* pendant huit cents mètres, jusqu'aux approches du pont de *Vez;*

3° le rû de *Lieu-Restauré*, faible ruisselet coulant à l'ouest depuis le jardin de l'ancienne abbaye, passant sous la chaussée, atteignant l'*Autonne* après un trajet de sept cents mètres;

4° le ruisseau de *Bonneuil;* il naît à l'est de ce village, près du chemin de Villers-Cotterets, de sources qu'en raison de leur nombre on nomme les trois *fontaines;* accru des provenances de quelques autres sources, il coule sur une largeur d'un mètre environ, d'abord à l'ouest jusqu'au *Voisin*, puis au sud-ouest jusqu'à l'étang de *Pontdron* dans lequel il se jette après un trajet de cinq kilomètres. Il y a une anastomose depuis le centre du village de *Bonneuil* jusqu'à *Richebourg;*

5° le rû du *Brouet* qui descend du vallon de *Morienval* jusqu'à *Fresnoy-la-rivière*, sur un parcours très-sinueux d'environ quinze cents mètres;

6° le rû de *Visery;* il prend naissance dans le vallon des Eluats vis-à-vis la ferme de *Beauvoir*, et coule pendant onze cents mètres jusqu'à l'*Autonne* qu'il rencontre au moulin *Devaux* à l'est d'*Orrouy;*

7° le ruisseau des *fossés de la ville*, naissant dans la vallée de la Queue de Berne, au nord-est de *Béthisy-Saint-Martin;*

et sur la rive gauche :

8° le rû *Noir* sortant d'une source abondante sous le village de *Vaumoise;* il coule sur la limite des deux territoires de *Vaumoise* et de *Vez* jusqu'à la rencontre de l'*Autonne*, vis-à-vis *Lieu-Restauré*, après deux mille mètres de parcours. Il est grossi des eaux venant des fontaines aux Clercs, de Saint-Pierre et de *Russy;*

9° le rû de *Bégen;* il a sa source au-dessus de *Morcourt* et descend au nord pendant deux mille trois cent quarante mètres, pour se réunir à la rivière vis-à-vis *Bellival.*

10° la rivière de *Sainte-Marie;* elle a des sources nombreuses, dont la plus élevée est au hameau de *Saint-Mard*, près d'*Auger-Saint-Vincent;* le ruisseau de cette fontaine descend vers l'est pour traverser l'étang du *Parc-aux-Dames*, après lequel commence, pour le cours d'eau, le nom de *Ste.-Marie;* il se dirige ensuite au nord-est par un cours sinueux, au-dessous de *Basoche*, jusqu'à

Duvy, où il s'accroît du rû du *Fond-de-Vaux*; il se continue de là vers le nord.

Parvenue au *Moulin-Picard*, la rivière Sainte-Marie est grossie des eaux du rû *des Taillandiers* qui vient de *Bouillant* et s'accroît lui-même de quelques ruisselets au-dessous de *Crépy*. Le rû *des Taillandiers* peut avoir trois mille quatre cents mètres de parcours.

La rivière se continue vers le village de *Séry*, au-dessous duquel elle reçoit, sur la rive gauche, le rû de *Baillibel*, qui court à l'est pendant quatre cent cinquante mètres, depuis *Rocquemont* où il naît au-dessous de l'église, jusqu'à la rencontre du lit vis-à-vis *Magneval*. Elle vient de là dans *Glaignes* et sur la limite du territoire d'*Orrouy*, pour arriver à l'*Autonne*, à quatre cents mètres au-dessus de *Lamotte*.

Le parcours total de la rivière *Sainte-Marie*, depuis *Saint-Mard*, peut être de dix mille quatre cents mètres, non compris les sinuosités peu importantes d'ailleurs de son lit. Elle n'a pas plus d'un mètre de largeur à son entrée dans l'étang du *Parc-aux-Dames*; on lui trouve trois mètres sur soixante-quinze centimètres de hauteur à *Duvy*, et cinq mètres au moins à son embouchure sur un mètre de profondeur. Elle se grossit des provenances d'un grand nombre de sources dont le pays est parsemé;

11° la *Douye* naît de dix-huit bouches ou sources, dans le vallon de *Vaucelle*; la fontaine la plus haute est située vis-à-vis *Néry*; le ruisseau laisse *Vaucelle* à gauche, touche à la limite de *Béthisy*, et tombe dans l'*Autonne* vis-à-vis *Saint-Pierre*, après un cours d'environ deux mille cinq cents mètres;

12° la *Pisseuse*, ruisseau naissant à la blanche-tâche, dans les marais de *Saintines*, joignant la rivière au moulin de la Roche.

Indépendamment de ces ruisseaux constans, la plupart des fontaines, et elles sont nombreuses dans la vallée d'*Autonne* et ses branches, fournissent, pendant la saison humide surtout, des filets qui grossissent la masse des eaux courantes.

On peut indiquer comme sources principales : dans la forêt de Compiègne, la fontaine du *Rosoir*, voisine du carrefour de Champlieu, dont les eaux sont ferrugineuses;

dans la vallée d'*Autonne* proprement dite, deux fontaines sans nom sur le territoire de *Vaucienne*; — la *Fontinelle* ou fontaine des *Carreaux*, dans *Vez* même; — celle d'*Orion*, au-dessous du château; — les fontaines des *Pouverons*, du *Fossé-Ronsin* et de *Saint-Martin*, entre *Vez* et *Lieu-Restauré*; — celles de la *Russette* et de la *Gloriette*, au-dessus de *Vez*; — celles de *Besmont* et de

Montigny; — la *Gervale* et quelques autres, à *Gillocourt*; — la fontaine de *Vattier-Voisin*; — celles de *Donneval* et de *La Motte*; — à *Béthisy-Saint-Martin*, celles dites de l'*Eau bénite*, près de l'église, du *Presbytère*, du *Carrouy*, du *Désert*, de *Berlette*, de *Stan*; — à *Béthisy-Saint-Pierre*, la fontaine de *La Douye*, celles des *Forges*, de la *rue Blaise*, du *Ladre*; — à *Saintines*, celles de *Saint-Jean* près de l'église, de *Saint-Denis*, *Corbie*, *Denisot*, *Riché*, de la *vieille Cavée*, du *Calvaire*, *Coutard*, de la *Ruelle-Mêlée*, du *Paillard*, de *Saint-Martin* ou de *Villers*;

dans la vallée de *Bonneuil*, les fontaines de *La Chesnée*, de la *Rétière* ou des *Buttes*, de *Richebourg*, du *vieux Château*, du *Lambin* près le hameau de *Voisin*, où les sources abondent;

dans le vallon de *Morienval*, les fontaines *Richebourg*, de *Saint-Clément*, de *Bourgogne*, *Vasselin*, de la *Fosse*, du *Couvert*, du *Broret*, du *Parterre*, etc., plusieurs autres dépourvues de nom; — celle du *Saint-Pont* à *Hélincourt*;

dans le vallon des *Eluats*, celle du château vers le haut de la vallée, et celle des *Fontinettes*, vers les prés d'*Orrouy*;

dans le vallon de *Vaumoise* et ses rameaux, la fontaine *aux Clercs* au sud de *Fontenay*, abondante, mais irrégulière; elle tarit quelquefois pendant deux années; — la fontaine *Saint-Pierre* ou des *Pourceaux*; — celle de *Russy*;

dans celui de *Feigneux*, la fontaine du *Chesne*, intermittente, et celles dites *aux Sœurs*, *Poulette*, *Madame*.

La vallée de Sainte-Marie est également pourvue de sources nombreuses, entre lesquelles on doit distinguer le *Puisard*, situé vis-à-vis la ferme de *Bouville*; il est composé de trois sources montant de fond et remplissant un bassin de soixante mètres de circonférence, dont le trop plein s'écoule vers la rivière; au-dessus de celles-ci sont les fontaines de l'*Orme* à *Saint-Mard*, d'*Auger*, de *Courtichêne* servant de lavoir aux habitans d'*Auger*, du *Parc-aux-Dames*, des *Peupliers*. On en trouve quatre sur le territoire de *Duvy*; celles de *Saint-Pierre* au-dessous de l'église, de *Saint-Sulpice*, de la *Carrière* et du *Lavoir*; — la fontaine *Rouge* à *Crépy*, celle de *Saint-Martin* à *Bouillant*; — une autre fontaine *Saint-Pierre*, avec celle des *Bordures*, sur le territoire de *Séry*; — deux autres dépendant de la commune de *Rocquemont*; — les fontaines *Sainte-Marguerite* et de la *Papeterie*, dans l'étendue du territoire de *Glaignes*.

Le vallon de *Vaucelle*, outre les dix-huit sources de la *Douye*, comprend encore la fontaine de *Saint-Luce*, celles de *Fay*, de *Ste.-Geneviève*, du *Chauffour*.

Les territoires d'*Orrouy*, de *Saintines*, de *Morcourt*, de *Glai-*

nes, etc., sont comme imbibés; les eaux y sortent de toutes parts pendant la saison pluvieuse.

On ne connaît que quatre fontaines sur les plateaux. L'une, dite de la *Cour verte*, alimente le village d'*Eméville*. Une autre appelée *Hautemanche*, *Vaudemanche* ou *Courtemanche*, est au sud-est de *Crépy*, vers le bois du Tillet; une tient au hameau de *Drucy*; la dernière est la fontaine de *Nauroy*, près du *Cuvret*; ces sources naissent dans le sable.

Le pays n'a point d'étangs naturels, mais on y trouve plusieurs bassins ou réservoirs pratiqués de main d'homme, pour l'usage des maisons religieuses ou les besoins de l'industrie : tels sont l'étang du *Walu* dans la vallée d'Autonne, au nord de *Vaucienne*, comprenant sept hectares divisés en deux sections par une chaussée; — l'étang de *Pontdron*, qui s'étend sur dix-sept hectares; — ceux de *Saint-Nicolas-de-Courson*, — de *Saintines*, — du *Parc-aux-Dames*; les trois étangs superposés de *Vaumoise*, etc.

L'étang du *Berval*, qui comprenait près de quarante hectares, et qui avait été creusé en 1224, a été desséché depuis seize ans. Il en est de même de l'étang de *Basoche* et de celui de *Duvy* qui avait été établi au commencement du quatorzième siècle, et qu'on a rendu en 1840 à l'agriculture.

Configuration du sol. L'ensemble du pays constitue un vaste plateau qui s'abaisse vers le nord jusqu'à la partie basse de la forêt de Compiègne, s'appuie à l'est sur les hauteurs de la forêt de Retz, au sud-ouest sur les pentes du Mont-Luat, et comprend vers le sud-est une faible partie des coteaux formant la limite du Mulcien. On y peut donc compter trois étages ou terrasses.

L'étage inférieur se compose de la section de la forêt de Compiègne qui entoure les villages de *Vaudrempont* et de *Saint-Nicolas-de-Courson*, entre les coteaux des Grands-Monts et ceux de la Tête-Saint-Jean, et de celle qui règne depuis le carrefour de *Champlieu* jusqu'au carrefour d'Acaste; ces deux sections présentent un sol incliné se rattachant au plateau limitrophe au moyen de gorges étroites, sinueuses, découpées; leurs eaux communiquent directement, ainsi qu'on l'a déjà dit, avec la rivière d'Oise.

L'étage moyen, qui embrasse la plus grande partie du canton, est divisé à son tiers septentrional et dans la direction générale de l'est à l'ouest, par la vallée d'Autonne, dont le tracé est exactement le même que celui de la rivière. Le côté droit de la vallée est découpé en coteaux irréguliers, arrondis, abruptes vers le sommet,

s'étendant vers leurs bases en talus alongés, séparés ou par de simples ravins, ou par des vallons étroits et encaissés. Le principal de ces vallons commence aux environs d'*Eméville*, sur la lisière de la forêt de Retz, et courant à l'ouest, passe par *Bonneuil* et au-dessous de *Buy*, pour s'unir au sud-ouest, devant *Pontdron*, à la vallée d'Autonne; on le nomme vallée de *Bonneuil*; il compte cinq mille mètres d'étendue, et il a, vers le nord, un embranchement appelé le ravin de *Grimaucourt*.

Le *Lanval* et le *Berval* sont deux ravins situés au-dessus de la vallée de *Bonneuil*.

Le vallon de *Morienval*, au-dessous de celle-ci, descend des hauteurs de *Brassoire*, vers le sud-ouest, pour arriver à l'Autonne devant *Hélincourt*, après un développement de trois mille cinq cents mètres.

Le ravin de *Rocquigny* qui lui est contigu a une étendue rectiligne de mille mètres au plus.

Celui de *Gillocourt*, rectiligne aussi, en compte plus de trois mille depuis son origine au bord de la forêt de Compiègne jusqu'au village.

Le vallon des *Eluats* descend également de la forêt jusqu'aux approches d'*Orrouy* dans une étendue rectiligne de trois mille mètres.

Celui de *Donneval* commence par deux ravins qui se réunissent au-dessous de *Champlieu* pour descendre dans la vallée vers *Lamotte*.

Les coteaux de *Béthisy* qui succèdent à celui de *Donneval* sont découpés en ravins connus sous les noms de cavées de Pierrefonds, de Compiègne, Fiacre, des Vaches.

La plaine comprise entre l'Autonne et l'étage inférieur est couverte vers le nord par la forêt de Compiègne, et livrée vers le sud à la production des céréales. Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, constatées dans son étendue, ont donné les cotes ci-après : carrefour des *Grands-Monts*, 141 mètres; — arbre des *Grands-Monts*, au bord de la forêt au-dessus de *Champlieu*, 135 mètres; — *Four-d'en-haut*, 140 mètres; — carrefour du chemin des vaches et du chemin du piége, 153 mètres; — point sur la route de Compiègne à la rencontre du chemin de *Gillocourt* à *Morienval*, 144 mètres; — *Lessart-Labesse*, 154 mètres; — *Brassoire*, 157 mètres; — les *Buttes*, 145 mètres; — chapelle *Saint-Anobert* à l'est de *Morienval*, 132 mètres; — point culminant du plateau de la chapelle, 145 mètres; — origine du ravin de *Fossemont*, 135 mètres; — église de *Champlieu*, 132 mètres; — ferme de *Beauvoir*, 120 mètres; — lisière de la forêt de Compiègne au nord-est de *Béthisy*, 122 mètres.

On a constaté dans les embranchemens de la vallée, à l'église

de *Béthisy-Saint-Pierre* 60 mètres; — derrière la maison d'*Orrouy* au nord, 90 mètres; — à l'église de *Morienval*, 89 mètres; — église de *Bonneuil-en-Valois*, 84 mètres.

La partie de la plaine comprise entre la vallée de *Bonneuil* et celle d'Autonne forme un plateau distinct appelé plaine de *Vez* : le village d'*Emeville*, sur la limite au nord-est, a été coté à 135 mètres; — *Saint-Arnoult*, à 142 mètres; — l'origine du ravin du *Berval*, à 125 mètres; — la ligne médiane du plateau, point le plus élevé, sur le chemin d'Haramont, 155 mètres; — église de *Vez*, 118 mètres.

Les nivellemens relevés dans la vallée d'Autonne indiquent pour les hauteurs : sur la limite à l'ouest de Coyolles (Aisne), 83 mètres; — la rivière vis-à-vis l'église de *Vauçienne*, 80 mètres; — moulin du *Walu*, 78 mètres; — *Lieu-Restauré*, 67 mètres; — digue du *Berval*, 65 mètres; — chaussée de *Pontdron*, 61 mètres; — *Moulin-Labbesse* à *Fresnoy*, 57 mètres; — *Rocquigny*, 54 mètres; — moulin de *Bettancourt*, 51 mètres; — embouchure de la rivière Sainte-Marie, 46 mètres; — chaussée de *Puisières* à *Béthisy*, 43 mètres; — parc de *Saintines*, 36 mètres.

La section à gauche de la vallée d'Autonne constitue un plateau légèrement incliné vers le midi, divisé dans sa continuité par les rameaux de la vallée, lesquels sont plus développés que ceux de la rive droite.

Le vallon de Moise descend du bois de Tillet par deux branches qui se réunissent à douze cents mètres environ de leur origine, pour recevoir ensuite un embranchement venant de *Russy*, et un ravin tenant à *Besmont*; l'étendue totale peut être de deux mille huit cents mètres.

Le vallon de *Feigneux*, sinueux et ramifié, descend pendant trois mille mètres pour s'ouvrir vis-à-vis le *Berval*.

Celui de *Morcourt* ramifié à son origine, puis rectiligne, parcourt une étendue de trois mille cinq cents mètres vers le nord jusqu'à la rencontre de l'Autonne, vis-à-vis *Bellival*.

La vallée de Sainte-Marie, plus considérable, a un rameau principal vers *Auger-Saint-Mard*, un autre au nord de *Villers*; ils se réunissent à *Duvy* pour recevoir un peu plus loin le ravin de *Bouillant* qui occupe une étendue de quatre mille mètres environ vers le sud-est, et à un kilomètre au-dessous celui de Baillibel venant de l'ouest, dans un développement rectiligne de trois mille mètres; on rencontre l'Autonne à trois mille cinq cents mètres de là, vis-à-vis *Lamotte*.

Le vallon de *Vaucelle*, étroit et rapide, descend de *Néry* vers *Béthisy-Saint-Pierre* pendant près de trois mille mètres.

Le plateau compris entre la vallée de Moise et celle d'Autonne, appelé plaine de *Fontenay* ou de *Vaucienne*, a vers le centre une hauteur de 126 mètres; — la ferme de *Fontenay*, 123 mètres. — On a trouvé une cote de 119 mètres à la rencontre de la route de Soissons avec le chemin de *Fontenay* à *Vaucienne*, et une cote de 117 mètres à l'ouest de ce village sur la lisière de la forêt de Retz.

L'origine du vallon de Moise, sur la route de Soissons, est à 95 mètres, et le point d'embranchement des routes de Paris et de *Crépy*, à 115 mètres. On a trouvé à l'église de *Vaumoise* 110 mètres; — au premier moulin de ce village 107 mètres; — à la ferme de *Russy*, 108 mètres. Le petit plateau entre *Russy* et *Vaumoise* est coté vers son centre à 121 mètres.

La plaine de *Besmont* qui s'étend de là jusqu'au vallon de *Feigneux* comporte à son centre une hauteur de 125 mètres. L'église de *Besmont* est cotée à 121 mètres; la rencontre des chemins de *Besmont* et du *Berval* devant *Feigneux* a 118 mètres.

A l'église de *Feigneux* qui est située au bord du vallon, on a constaté 107 mètres de hauteur; il y a 46 mètres de différence de ce point au niveau de l'Autonne.

Le vallon de *Morcourt*, coté à 118 mètres vers sa naissance, descend de 55 mètres jusqu'à la rencontre de la rivière.

La lisière du bois de Tillet, qui limite au sud la plaine de *Feigneux*, est à une hauteur de 120 mètres, tandis qu'on trouve 108 mètres seulement en face de *Saint-Lazare* sur la même limite.

On remarque, vis-à-vis ce bois et au nord de la grande route, une colline ovale à moitié boisée appelée la butte de *Montigny*; son plateau est coté à 155 mètres, étant supérieur de trente mètres environ au niveau moyen de la plaine de *Feigneux*. Le tertre d'*Haudrival*, à l'ouest de *Montigny*, se trouve coté à 129 mètres.

La naissance du ravin de *Bouillant* est à 99 mètres, et l'église de Saint-Thomas de *Crépy* à 97 mètres environ. L'église d'*Auger-Saint-Vincent* paraît être à un niveau de 91 mètres; — le *Parc aux dames* à 72, — *Bouville* à 84, — l'église de *Duvy* à 83.

L'espace compris entre les vallons de *Bouillant* et d'*Auger* est une plaine sablonneuse tourmentée, dans l'étendue de laquelle on a constaté : à *Villeneuve*, 92 mètres; — à *Ormoy*, 95 mètres; — entre *Ormoy* et *Villers*, 100 mètres; — au sommet du tertre qui porte le bois de *Chaumont*, 120 mètres; — à *Rouville*, 99 mètres; — dans les friches d'*Ormoy*, 102 mètres; — dans celles de *Rouville*, 111 mètres.

La vallée Sainte-Marie est cotée à 63 mètres à la rencontre du vallon de *Bouillant* et à 58 mètres vers *Magneval*; elle descend de quarante-cinq mètres environ depuis *Auger* jusqu'à l'Autonne. La

vaste plateau qui règne à gauche jusqu'au canton de Senlis, est appelé plaine de *Néry* ou de *Rocquemont*. Les cotes ci-après ont été constatées dans son étendue :

Fay, 110 mètres; — *Sainte-Luce*, 110 mètres aussi; — église de *Néry*, 90 mètres; — *Feux*, 110 mètres; — le *Plessis-Châtelain*, 103 mètres; — église de *Vérines*, 93 mètres; — église de *Rocquemont*, 95 mètres; — *Huleux*, 100 mètres; — chaussée de Pont, au sud-ouest de *Rocquemont*, 99 mètres.

Le mont Cornon est situé dans la partie moyenne de la plaine, sur la limite occidentale; c'est une colline longue de deux mille cinq cents mètres environ dans la direction du nord-ouest au sud-est, rétrécie vers le milieu de ses grands côtés. L'extrémité sud de son plateau est cotée à 157 mètres, et le côté opposé à 141 mètres. Le village du *Plessis-Cornefroy*, sur un tertre dépendant de Cornon, est au niveau de 105 mètres, et l'église de *Trumilly*, sur un autre tertre, à 112 mètres. Le bois de Balisy, sur une éminence au sud-est, a son point culminant à 130 mètres.

Le plateau du mont Cornon est élevé de soixante mètres, terme moyen, au-dessus de la plaine qui l'environne.

L'étage méridional ou supérieur consiste en une chaîne de coteaux qui courent du sud-ouest au nord-est, depuis les environs d'*Ormoy-Villers* jusqu'au bois du Tillet, au sud-est de *Crépy*; ces collines à bords très-découpés, munis de prolongemens et de rentrans irréguliers, forment à l'est d'*Ormoy* une sorte de bassin ou de large échancrure correspondant au territoire de *Rouville*, après lequel existe un saillant prononcé qui se rapproche de la ville de *Crépy*; la crête de la chaîne détermine ensuite la limite du canton qui descend de là sur la bordure du buisson de Tillet et de la forêt de Retz, qu'elle ne quitte point; elle est ainsi rapportée au sud des plaines du *Cuvret* et du *Plessis-au-bois*, lesquelles se rattachent, dans le département de l'Aisne, à l'étage dont il s'agit.

Les hauteurs observées sur ce plateau ont donné 143 mètres à la limite du canton sur la route de Meaux, et 154 mètres au *Cuvret*, ce qui équivaut à une élévation de trente-cinq à quarante mètres au-dessus de l'étage moyen.

L'enclave de *Châvres*, dans la forêt de Retz, est de trente mètres environ au-dessus du *Cuvret*.

La comparaison de ces diverses cotes permet de reconnaître que la plaine qui forme des deux côtés de l'Autonne la plus grande partie du pays, incline de cinquante-six mètres environ du nord au sud, sur un développement rectiligne de dix-sept mille mètres, ce qui revient à-peu-près à trois pour mille.

La différence entre le point le plus élevé, *Châvres* (184 mètres), et le point inférieur, *Saintines* (36 mètres), est de 148 mètres.

L'aspect du pays est celui d'un vaste plateau borné au nord par la forêt de Compiègne et à l'est par celle de Villers-Cotterets; la vallée d'Autonne et ses embranchemens n'impriment aucun mouvent à la superficie du canton; et vue à quelque distance, la plaine semble continue dans toute son étendue.

Les coteaux méridionaux dominent la campagne, et leur horizon atteint à l'ouest les hauteurs de la forêt de Halatte.

On a une vue de panorama du sommet du mont Cornon, qui n'est dépassé prochainement par aucune autre sommité; le paysage s'étend vers le nord jusqu'au Longmont et à la forêt de Compiègne, au-delà de laquelle on peut distinguer le Ganelon et les clochers de la ville. La forêt de Halatte à l'ouest, la ville de Senlis et la forêt de Chantilly au sud-ouest, les hauteurs de Montépilloy, de Montmélian, celles de Seine-et-Marne au sud encadrent un vaste tableau dans lequel on embrasse d'un coup-d'œil toute la contrée située entre les environs de Senlis et la forêt de Retz.

Géognosie. Les terrains tertiaires du bassin parisien composent exclusivement la constitution géognostique du canton de *Crépy.* Le calcaire grossier en occupe la plus grande étendue.

L'étage inférieur et sablonneux de ce système est à découvert dans la vallée d'Autonne ainsi que sur les pentes de la forêt de Compiègne. L'étage calcaire forme le sol de la plaine jusqu'à la rencontre des collines méridionales. La disposition des strates est la même sur tous les points où elle a pu être observée; seulement l'étage sablonneux est plus puissant que l'autre vers le nord, tandis que la roche calcaire se développe à mesure qu'on descend vers le sud.

Les villages de *Vaudrempont* et de *Saint-Nicolas* sont bâtis sur le sable glauconieux inférieur; les parties les plus basses laissent voir les fossiles (les huîtres notamment) qui accompagnent partout les lignites soissonnais.

En montant, soit par la cavée de *Champlieu*, soit par la route de *Crépy*, on traverse successivement du sable ochracé à bandes :

sable avec lit de coquilles;

sable ochracé à points verts;

sable verdâtre avec coquilles en abondance;

sable gris-verdâtre avec bandes jaunes-ochracées;

sable vert contenant une grande quantité de fossiles en lits horizontaux : environ deux mètres;

sable mêlé de marnes blanches infiltrées;

calcaire tendre désagrégé;

calcaire grisâtre en bancs horizontaux mêlés de sable;

calcaire dur, alternant avec du sable roux; il se divise en plaquettes, et on le brise en pierrailles pour l'amendement des chemins. Les bancs n'ont pas une contexture uniforme; les inférieurs sont très-glauconieux; les autres plus épais empâtent des nummulites, des dentales et fossiles divers. Le dernier est immédiatement recouvert par un diluvium argileux rougeâtre qui garnit tout le plateau jusqu'à l'Autonne.

En allant à l'ouest vers *Champlieu*, *Béthisy*, *Le Hazoy*, le sol superficiel offre quantité de moellons calcaires remplis de dentales. Du côté opposé, vers *Brassoire* où le sol s'élève, il y a sur le calcaire grossier une couche de sable jaune rubanné, couvert de sable roux-ferrugineux, contenant de petits fragmens de grès : ce tertre est couronné par des blocs de silex meulières, entourés d'argile rougeâtre donnant un niveau d'eau. *Brassoire* est assis sur les pentes, partie sur la meulière et partie sur le sable. En descendant de là vers les *Buttes*, on retrouve bientôt le calcaire grossier dont les fragmens épars couvrent les champs; ils sont mêlés de grès et de meulières amenés par les eaux des hauteurs de la forêt de Retz.

Le village des *Buttes* est sur les bancs supérieurs du calcaire représentés par des lits marneux, durs, feuilletés; on atteint ensuite la roche tendre, peu puissante, puis le calcaire à nummulites dont la partie inférieure prend la texture du grès : des blocs de cette roche gisent sur les flancs des coteaux autour de *Bonneuil*, *Lieu-Restauré*, *Pontdron*, etc. Le sable glauconieux jaune-verdâtre forme une terrasse au-dessous de la roche, et occupe sur plusieurs points le fond des vallées. Les villages de *Bonneuil*, *Le Berval*, *Lieu-Restauré*, *Fresnoy-la-rivière*, etc., sont bâtis sur ce sable.

Si l'on se dirige de *Brassoire* au sud-ouest pour aller à *Morienval* par le vallon de *Fossemont*, on rencontre le calcaire grossier à jour, dont les bancs supérieurs sont désagrégés par l'action des agens atmosphériques, tandis que la masse se montre pétrie de cérite géant à l'état de moule. On remarque ensuite, en descendant par les carrières de *Fossemont*, du calcaire dur, coquillier à texture lacuneuse, inégale :

calcaire à grain serré, dur, peu coquillier;

calcaire tendre, un peu poreux, analogue à la pierre de Saint-Leu des bords de l'Oise;

calcaire plus tendre presque sablonneux;

calcaire empâtant des nummulites;

sable jaunâtre contenant beaucoup de nummulites;

calcaire dur, grisâtre, compacte, paraissant dépourvu de fossiles;

glauconie sablonneuse verte, avec rognons du même calcaire;

sable grossier, avec gros grains de quartz, polypiers et autres fossiles;

le même sable agglutiné en roche;

petit lit de sable ferrugineux;

glauconie sablonneuse, verdâtre, sans fossiles;

sable glauconieux plus fin, jaune-verdâtre, contenant beaucoup de fossiles; cette couche est identique avec celle de la vallée de l'Aisne; elle a un mètre de puissance;

sable roux sans coquilles atteignant le fond du vallon de *Morienval* et descendant jusqu'à l'Autonne.

La même succession existe dans la pente du coteau qui porte la chapelle *Saint-Anobert*, mais les fossiles n'y sont pas aperçus étant recouverts par le sable tombé des lits supérieurs; les bancs calcaires rompus après la chute du sable, garnissent en gros blocs épars les talus du vallon.

La berge gauche de la vallée d'Autonne vis-à-vis *Morienval*, au-dessus de *Fresnoy*, présente une série analogue de lits sablonneux, néanmoins avec une puissance moindre, tandis que la roche calcaire y est plus développée; elle comprend en effet un calcaire dur, grisâtre, compacte, à surface inégale;

du calcaire à nummulites;

du calcaire coquillier, caractérisé par la présence du cérite géant;

calcaire jaunâtre, à texture grossière, rempli de petits cérites;

calcaire dur pétri de miliolites et de cérites; ce banc s'étend sur la plaine jusqu'à *Crépy, Feigneux, Bettancourt* et la vallée Sainte-Marie.

Le coteau de *Gillocourt* laisse voir à sa base une masse considérable de sable glauconieux, divisé en lit jaunâtre sans coquilles, — lit verdâtre coquillier, — lit d'un vert-grisâtre contenant beaucoup de fossiles et du bois pétrifié, — lits avec rognons calcaires isolés ou agglomérés; au-dessus, banc de calcaire à nummulites recouvert d'une autre couche de sable, et dans le haut, calcaire dur, blanc, feuilleté. La colline de *Bettancourt*, du côté opposé de la vallée, montre des bancs puissans et horizontaux de calcaire dur, et vers le haut, les lits à miliolites comme à *Fresnoy-la-rivière*.

Les mêmes relations peuvent être observées en continuant à descendre la vallée, toutefois avec quelques variations locales; ainsi, aux environs de *Lamotte* et d'*Orrouy*, les nummulites abon-

dent; à *Orrouy* même, le calcaire blanc est plus épais et moins dur qu'à *Gillocourt*. Le sable coquillier inférieur aux nummulites, est roux, un peu grossier; le sable glauconieux proprement dit a moins de puissance.

La coupe des monts Béthisoy, au sud de *Béthisy* et de *Saintines*, laisse voir, en haut, du calcaire dur brisé en fragmens anguleux, à enduit blanchâtre, avec quelques empreintes de fossiles;

calcaire divisé en plaquettes, dur et compacte comme le calcaire supérieur du Jura;

calcaire à tissu lâche, tendre, sans fossiles, devenant sablonneux;

puis les lits de sable déjà mentionnés, contenant des blocs de roches pénétrés de chaux carbonnatée cristallisée, avec l'aspect des stalactites.

Au pied de ce sable, il y a une terrasse d'un autre dépôt sablonneux, mêlé d'argile et dépendant de l'étage des lignites.

Les pentes du vallon de *Vaucelle* montrent quantité de blocs épars, détachés des bancs supérieurs de la roche calcaire.

La vallée Sainte-Marie présente la même coupe que celle d'Autonne; le sable inférieur est vert-jaunâtre, du moins à *Glaignes* et à *Séry*; il supporte un autre sable gris mêlé de rognons tuberculeux agglomérés en bancs irréguliers; on trouve successivement, au-dessus de celui-ci, du calcaire sablonneux;

du calcaire compacte peu coquillier;

calcaire gris contenant beaucoup de fossiles à l'état de moule;

calcaire avec cérite géant : celui-ci forme le banc supérieur, qu'on suit jusqu'à *Duvy*, *Crépy* et *Bouillant*.

La plaine à l'ouest est recouverte d'un limon argileux assez fin, contenant en général peu de moellons ou de pierrailles. Le calcaire grossier se montre à jour aux approches de la vallée d'Autonne, dans *Néry* même, au *Plessis-Châtelain*, près de *Vérines*. *Rocquemont* est bâti sur le banc à petits cérites qui est supérieur aux couches pénétrées de cérite géant.

Des marnes recouvrent la roche et deviennent très-apparentes à mesure qu'on se rapproche du sud; ces marnes se relient avec les derniers bancs calcaires durs, dont elles empâtent quelques fossiles dans leur partie inférieure; elles consistent en un calcaire gras, blanchâtre, friable par la dessication, contenant des rognons arrondis et des plaquettes très-dures, feuilletées, à dendrites et enduit jaunâtre. On voit une marnière ainsi constituée à l'ouest de *Vérines*; elle est immédiatement sous le diluvium, dans lequel on remarque du grès en blocs épars.

Le mont Cornon est une masse de sable quartzeux, jaunâtre et rubanné à sa base, blanc et pur dans la partie moyenne, noirâtre ou gris vers le haut, où il est agglutiné en grès dont les bancs sont presque toujours rompus. Le plateau est en calcaire lacustre blanc, mêlé de silex pyromaques rubannés à écorce blanche; des fragmens de meulière sont épars à la surface.

Les villages de *Huleux*, *Chavercy*, *Beaurin*, *Le Plessis-Cornefroy*, *Trumilly*, *Drucy*, qui entourent le mont Cornon, sont sur le sable, ainsi que le bois de Balisy.

On remarque autour de ce bois une quantité de galets siliceux noirs, mêlés à du sable roux; c'est la base du dépôt sablonneux.

On retrouve le calcaire grossier à jour en se rapprochant de *Duvy*.

Le sable inférieur, visible dans le vallon, est fauve; il contient des rognons agglomérés, formant une sorte de roche que les ouvriers nomment *tein*.

Au-dessus se voient successivement, par bancs horizontaux :

du calcaire dur, sonore, d'un brun-grisâtre, peu coquillier;

du calcaire tendre, désagrégé, sans fossiles;

du calcaire tendre mêlé de cérites, fournissant de bons matériaux de construction; il y en a plusieurs bancs dont chacun a deux mètres environ de puissance;

lit mince de marne blanche;

calcaire dur, assez fin, en bancs épais;

calcaire fragmentaire, compacte, dur, couvert de dendrites, entremêlé de marnes blanches et jaunes; on l'emploie pour l'amendement des routes.

On suit ce banc jusqu'à *Bouville* où on le voit passer tout-à-fait à l'état de marne. Les marnières paraissent formées de fragmens accumulés, plus ou moins durs, jaunâtres, mêlés à du calcaire gras. Elles se continuent au *Parc-aux-Dames*, et de là jusqu'aux approches d'*Auger-Saint-Vincent*. Les exploitations au nord-est et à l'est du village montrent d'abord du calcaire en fragmens empâtés dans de la marne jaune;

puis du calcaire compacte en plaquettes divisées par feuillets;

calcaire feuilleté coquillier reposant sur les bancs supérieurs du calcaire grossier. *Auger* est bâti sur cette roche.

La plaine à l'est de la rivière Sainte-Marie, ainsi que la section de la vallée d'Autonne, supérieure au *Lieu-Restauré*, ne diffèrent en rien d'essentiel de la région déjà décrite.

Le sable glauconieux verdâtre à veines ochreuses règne dans toute la partie basse de la vallée, tant en remontant vers *Vaucienne* par *Wala* qu'en se dirigeant vers *Vaumoise*.

Le vallon de *Vaumoise* montre au-dessus de la Fontaine-aux-Clercs une exploitation considérable où le terrain de calcaire grossier présente son plus grand développement; il y paraît en assises horizontales et épaisses dont les inférieures pétries de nummulites constituent ce que les carriers nomment la *pierre à liards;* au-dessus viennent :

un calcaire tendre, homogène, d'une taille facile, presque sans fossiles; *banc de volée doux;*

calcaire tendre, blanc, à texture inégale, avec moules de coquilles épars dans la masse; il y en a cinq lits que les ouvriers appèlent *bancs de volée;*

calcaire très-coquillier, un peu plus dur que le précédent : *banc grelé;*

le même calcaire, comme pétri de moules de cérite géant : *banc de verrin;*

calcaire dur, à tissu serré, non coquillier : *banc fin* avec des lits de marnes dures feuilletées, à empreintes végétales;

au-dessus est une masse calcaire, de texture inégale, mêlée de *queusses* ou nœuds plus durs qui empêchent de l'exploiter; elle a plusieurs mètres de puissance. Elle est couverte par la *pierre de grain* ou calcaire à miliolites au-dessus duquel on trouve les marnes grasses, compactes et coquillières.

A *Vaumoise* même, le calcaire est apparent; le banc supérieur est compacte, rempli de cérites, propre à la confection de la chaux; il recouvre un autre banc plus dur, appelé *clicart* ou *pierre froide*, contenant un lit de marne argileuse verte; on voit au-dessous le calcaire moyen exploitable sur lequel coule la source remarquable de cette localité.

Le vallon de *Feigneux* ne diffère de celui-ci que par la moindre puissance du calcaire qui consiste surtout dans les bancs inférieurs, tendres, recherchés à cause de leur taille facile. Le sable glauconieux contient beaucoup de bois pétrifié. On en trouve aussi entre *Vez* et *Walu*.

La colline de *Vaucienne* présente la coupe suivante sur la route de Soissons :

à la surface, argile limoneuse brune, de deux à trois mètres de puissance;

marnes jaunâtres dures, feuilletées, avec dendrites; on les voit reposer sur le calcaire grossier;

calcaire dur en bancs horizontaux, de texture inégale, alternant avec des bancs marneux, feuilletés;

calcaire compacte grisâtre à surfaces curvilignes;

calcaire jaunâtre, friable, désagrégé;
calcaire coquillier, lacuneux, exploité;
calcaire mêlé de nummulites, exploité;
calcaire tendre, glauconieux, grisâtre, composé de feuillets horizontaux agglutinés;
calcaire dur, roux, sans coquilles;
la même roche, à surfaces mammelonnées ou bosselées;
calcaire glauconieux, tendre, mêlé de nummulites;
calcaire sablonneux jaunâtre, contenant du quartz en gros grains, et encore des nummulites;
calcaire glauconieux verdâtre avec nummulites et veines ou filets de marnes ochracées;
sable glauconieux contenant de petits galets;
le même sable jaune-verdâtre sans galets.

Il y a de la marne dans toute l'étendue de la plaine. Une extraction pratiquée entre *Russy* et *Vaumoise* montre du calcaire en petits fragmens empâtés dans de la marne jaunâtre d'abord, puis grasse, blanche, avec des lits de calcaire dur, coquillier, couvert de dendrites. On voit cet amas reposer sur le calcaire grossier dans *Vaumoise* même.

A *Eméville*, dans le bas du village, une autre marnière montre aussi du calcaire dur en fragmens posé sur des marnes grasses, blanchâtres; le tout est couvert de sable argileux verdâtre, maculé de fauve. Le village est sur ce sable, ainsi que les champs voisins, dont le diluvium est un limon rouge rempli de galets; le reste de la plaine présente un lit de terre argileuse fine sans mélange, s'étendant jusqu'à *Vez*.

La marne existe aussi au sud de *Vaucienne* en allant vers *Le Cuvret*; elle y imprime au terrain un relief sensible.

On en trouve encore dans le voisinage de la butte de *Montigny*. Celle-ci est constituée comme le Mont-Cornon, de sable, jaune à la base, blanc dans la partie supérieure où l'on trouve des fossiles. Le calcaire lacustre à silex noirs forme le plateau.

Le dernier banc du calcaire grossier, à l'ouest de *Montigny*, consiste en plaques très-dures, un peu siliceuses, remplies de coquilles; on les brise pour être employées à l'amendement des routes; une roche pareille existe aussi, dans la même position, près de *Trumilly*.

Quoique le calcaire grossier ait une stratification horizontale, ses bancs paraissent inclinés et comme renversés en certains lieux, tels qu'à *Béthisy-Saint-Martin*, à *Pontdron*, etc.; cet effet, dû à la chute du sable sous-jacent, se produit seulement au bord des

vallées, dans les mêmes points qui offrent des blocs disséminés sur les pentes.

L'étage méridional est occupé par les terrains supérieurs au calcaire grossier.

Le sable commence au sud de *Vaucienne*, à la montée, après avoir dépassé les marnes; il est brun dans le bas, blanc et pur par le haut; des blocs de grès volumineux, à texture grossière, serrée ou lamelleuse, l'accompagnent et couvrent les pentes.

Le Cuvret est assis sur un dépôt argileux ayant une puissance de six mètres; l'argile semble disposée en lits irréguliers; les uns ferrugineux, maculés de noir, empâtant des rognons de grès noirâtres, les autres de couleur vert-jaunâtre, maculés de roux et de fauve, contenant des fragmens de meulière jaunâtre coquillière, de marne blanche dure et des silex; cette argile forme une terrasse.

On monte de nouveau sur le sable pour aller à *Châvres*, dont le plateau est également sablonneux; on y rencontre du fer sablonneux ou plutôt des fragmens de grès coloré par l'oxide du fer; il y a aussi des fragmens de meulière, jaune et rouge.

Au même niveau et près des tuileries, existe un dépôt d'argile compacte jaune-verdâtre, avec du calcaire d'eau douce en fragmens.

En descendant de *Châvres* vers *Vaumoise*, on remarque, après avoir quitté le sable supérieur, du calcaire lacustre fragmentaire, puis le sable blanc et les grès, et enfin, à la route de Soissons, le sable roux accompagné de galets.

Le sable, avec ses grès, se continue sur la lisière du canton formant le massif des collines qui passent au sud de *Crépy*, pour aller jusqu'au canton de Nanteuil après *Ormoy-Villers*.

On le trouve près de *Saint-Lazare*, et en montant de là par le chemin de Bargny, près de la fontaine de Hautemanche, ce sable devient très-blanc; le grès contient des impressions végétales. Il est accompagné vers le haut d'un lit de coquilles marines, sur lequel repose immédiatement une couche de sable marneux, renfermant des lymnées et autres fossiles lacustres. Celle-ci se relie au calcaire d'eau douce qui recouvre le sable sur toutes les plaines du Mulcien; on sait que cette roche fournit des marnes d'engrais, et recèle des silex souvent volumineux, noirs, fauves ou rubannés, empâtant des fossiles végétaux.

On voit encore le calcaire lacustre superposé au sable et au grès, sur la route de Meaux, à la montagne de *Crépy*, sur le chemin de *Crépy* à Boissy, sur celui de *Rouville* à Lévignen par les friches, etc.

Rouville est, à l'est, sur le sable, et dans le bas sur les marnes du calcaire grossier qui règnent jusqu'à *Villers* et à *Chaumont*; le tertre de *Chaumont*, sablonneux, fournit des grès à empreintes végétales.

Ormoy est aussi sur le sable; les coteaux qui s'étendent au sud et à l'est jusqu'à *Rouville*, sont couverts de blocs de grès affectant souvent des formes bizarres, et entassés sans ordre; ce sont les vestiges du banc supérieur qui s'est brisé après l'enlèvement du sable sous-jaçent. On retrouve çà et là des restes en place de ce banc, qui est alors formé d'énormes fragmens séparés, sans être disjoints.

Les sables et les grès sont blancs, mais on voit vers la base un lit de sable roux ferrugineux, et au-dessous du sable jaune rempli de fossiles et de galets.

Les grès amoncelés présentent quelquefois des agglomérations singulières qui ont été remarquées de tout tems, et qui portent des noms vulgaires. Telle est la *pierre à tablettes* dans les bois d'*Ormoy*; c'est un assemblage de blocs formant une ligne de plus de cinquante mètres, avec une autre ligne moindre en retour d'équerre; les blocs sont ou juxtaposés, ou superposés, quelques autres renversés; ils offrent des traces sensibles de stratification horizontale, ce qui les signale comme étant encore à leur place primitive; l'une de ces masses où les joints de stratification sont saillans, semble grossièrement divisée en feuillets ou planches, d'où est venu le nom de pierre à tablettes.

La *pierre aux loups*, dans le même lieu, est un gros bloc appuyé sur d'autres rochers à moitié enfouis, et entouré de masses diversement posées.

La *pierre aux corbeaux* est un tertre ayant près de cent mètres en tout sens, couvert de blocs entassés; il se trouve dans un vallon entre la fontaine de Hautemanche et la route de Crépy à Meaux.

Il existe encore d'autres pierres signalées par des dénominations spéciales; comme leur arrangement, si bizarre qu'il paraisse, est dû aux seules forces naturelles, on doit éviter de les confondre avec les monumens celtiques, dont le pays offre aussi des exemples.

Il est question dans l'histoire du Valois (tom. 1, pag. 50 de l'introduction, et tom. 3, pag. 369), d'une grosse pierre des environs de *Crépy*, toute couverte de têtes de cloux, et nommée par cette raison la *pierre aux cloux*. L'auteur dit que ce pourrait être « un tronc d'arbre pétrifié, dans lequel on aura enfoncé des cloux avant qu'il ait commencé à se durcir. » Ce prétendu bois pétrifié est

tout simplement un bloc de grès blanc, très-dur, sur lequel sont posés de petits lichens crustacés noirs. On le voit au lieu dit la *pierre Foucart*, territoire de *Rouville*.

La vallée d'Autonne est tourbeuse dans presque toute l'étendue de son plafond, mais la tourbe a peu d'épaisseur et de consistance. Il y en a notamment au lieu dit la *Praie*, entre *Béthisy* et *Orrouy*, au *Berval*, entre *Vez* et *Walu*.

Il y a aussi de la tourbe dans les prairies de *Séry*, où la couche a un mètre de puissance, et près de *Crépy*.

Il en existe dans le vallon de *Russy*.

Celui de *Vaumoise* en a un dépôt assez puissant au-dessous du troisième moulin; sa tourbe est chanvreuse, brune d'abord, noire en dessous; elle appuie sur du lignite terreux très-sulfureux, en sorte qu'elle paraît imprégnée de soufre.

Le lignite semble remanié par les eaux; il n'est pas accompagné des marnes calcaires ou argileuses, ni des fossiles qui caractérisent les dépôts analogues dans le Soissonnais. On a trouvé au fond de la masse des arbres couchés, des bois de chevreuil, des plantes herbacées changées en pyrite, etc. La base est une argile grise reposant sur du sable blanc.

La tourbe a deux mètres de puissance moyenne et le lignite autant, mais ces épaisseurs varient beaucoup; le dépôt supérieur manque sur certains points, tandis qu'ailleurs il repose sur l'argile.

Il y a aussi des lignites au *Lanval*, et leur présence semble indiquée en plusieurs lieux des vallées d'Autonne et de Sainte-Marie, par des fontaines ferrugineuses et incrustantes.

L'ensemble des couches du canton de *Crépy* donne la série complète des terrains tertiaires du bassin parisien; on y voit en effet :

la meulière supérieure, le sable et le calcaire argileux représentant la dernière formation lacustre, à *Châvres* et à *Brassoire*; la meulière, en fragmens épars, sur le Mont-Cornon, est un reste du même terrain;

le sable quartzeux supérieur, au-dessous de *Châvres* et à *Brassoire* encore, où il repose sur le calcaire grossier;

l'étage palœothérien, représenté par l'argile du *Cuvret*, et le calcaire lacustre des pentes de *Châvres*;

le calcaire lacustre à silex noirs, parallèle à cette argile couvrant les hauteurs au sud de *Crépy*, la butte de *Montigny* et le Mont-Cornon;

les grès quartzeux coquilliers et les sables constituant les friches

d'*Ormoy*, de *Rouville*, les buttes de *Chaumont*, de *Montigny*, d'Haudrival, de Balisy, et le Mont-Cornon;

le calcaire grossier et ses marnes, occupant la plus grande partie du pays;

les sables glauconieux inférieurs au calcaire grossier;

les lignites de *Vaumoise* placés à la base de ces sables, et les sables à coquilles, relevant des lignites, vers *Vaudrempont* et *Saint-Nicolas-de-Courson*.

Règne végétal. La végétation forestière qui couvrait dans des tems reculés presque toute la surface du pays, n'en occupe pas aujourd'hui plus d'un huitième; elle se trouve rejetée, d'une part vers la limite méridionale dans les terrains sablonneux qui ont conservé leur peuplement primitif de chêne, et d'un autre côté elle garnit une partie de la région du nord, la forêt de Compiègne s'étendant sur les territoires d'*Orrouy* et de *Morienval*. Cette section de la forêt assise sur des coteaux calcaires se compose surtout de chêne et de charme, et secondairement de hêtre, orme, bouleau, peuplier, noisettier.

On trouve quelques châtaigniers dans les bois des environs de *Rouville*, *Ormoy*, *Auger-St-Vincent*, et dans la garenne de Cornon.

La végétation naturelle appartient exclusivement à la flore parisienne; c'est surtout dans la forêt de Compiègne et dans la vallée d'Autonne qu'il faut en rechercher les produits, car les plateaux n'offrent guère d'autres espèces que les plantes inséparables de la culture des céréales.

On peut indiquer comme plantes rares ou spéciales dans l'étendue du canton:

Aconitum napellus, commun à l'origine de la vallée d'Autonne, dans les prairies depuis *Vaucienne* jusqu'à *Vez*;

Limodorum abortivum, *Ophrys aranifera*, dans les bosquets de la plaine de *Béthisy* et de *Champlieu*, et du vallon de *Morienval*;

Andropogon Ischæmum, *Euphrasia lutea*, dans les friches entre *Orrouy* et le bois de *Donneval*;

Lithospermum purpuræo-cœruleum, entre *Béthisy* et *Champlieu*;

Iris fœtidissima, dans les vallons de *Donneval* et de *Lamotte*.

Malaxis Lœselii, *Schœnus mariscus*, *Cicutaria*, *Hippuris*, *Utricularia minor*, *Alisma ranunculoides*, étang de *Pontdron*;

Orchis simia, *Nardus stricta*, *Anemona sylvestris*, bosquets près de *Béthisy-Saint-Pierre*;

Stellera passerina, champs d'*Orrouy*;

Stachys alpina, au *Four-d'en-haut*;
Boletus obliquatus, *Ophrys monorchis*, sur les *Grands-Monts*;
Oxalis acetosella, *Cynoglossum montanum*, près *Saint-Nicolas-de-Courson*;
Linum tenuifolium, au *Hazoy*, aux *Eluats*, à *Gillocourt*;
Sparganium simplex, à *Lieu-Restauré*, *Vez*, *Walu*;
Dipsacus pilosus, à *Saintines*, à *Bouillant* près de la fontaine;
Adonis citrina, champs de *Bouillant*, de *Feigneux*;
Nigella arvensis, autour de *Crépy*;
Arenaria rubra, autour de *Chavercy* et d'*Huleux*;
Helleborus fœtidus, sur les pentes en friches et exposées au nord de la vallée d'Autonne et de ses rameaux.
Heliotropium europæum, cavée de *Champlieu* à *Béthisy*, *Plessis-Cornefroy*, friches de *Rouville*;
Myosotis lappula, champs autour de *Crépy*;
Taraxacum palustre, à *Séry*, *Glaignes*, *Morcourt*;
Satyrium hircinum, bosquets près d'*Orrouy*;
Naias minor, étang de *Pontdron*;
Chara flexilis, étang du *Parc-aux-Dames*;
Potamogeton lucens, étang de *Saint-Nicolas-de-Courson*;
Carex digitata, *Carex depauperata*, à *Vaudrempont*;
Ulex, dans les friches et sables de *Rouville*, *Ormoy*, *Chaumont*.

La *vigne* se reproduit naturellement sur les ruines du château de *Béthisy*.

Les lichens des roches calcaires, tels que *Placodium fulgens*, *Squammaria crassa*, *Psora decipiens* et *vesicularis*, etc., sont communs sur les roches à nu, et sur les blocs écroulés de la vallée d'Autonne à *Vaucienne*, *Vez*, *Morcourt*, *Le Berval*, *Gillocourt*, *Béthisy*.

Ceux propres aux roches siliceuses couvrent les grès épars sur les friches d'*Ormoy*, *Rouville*, *Crépy*, *Cuvret*, etc. On y trouve notamment les *Gyrophora pustulata* et *murina*, *Endocarpon miniatum*, *Parmelia adusta* et *physodes*, *Rhizocarpon geographicum*, *Isidium corallinum*.

Règne animal. Le *cerf*, le *chevreuil*, le *daim*, le *sanglier*, habitent la forêt de Compiègne, où ils sont conservés comme gibier. Les bêtes isolées qu'on rencontre dans les campagnes sont échappées de cette résidence.

Les *sangliers* de la forêt de Retz parcourent quelquefois la plaine de *Vez* et les environs de *Vaucienne*.

On voit quelques *chevreuils* dans les bois du territoire d'*Ormoy-Villers*.

Le *loup* ne se montre qu'isolément et en passage dans le pays; on en voit rarement.

Le *renard* est commun sur tous les territoires sablonneux voisins des bois.

Le *blaireau*, moins multiplié, habite les mêmes localités.

L'*écureuil*, le *hérisson*, le *putois*, abondent dans la forêt; la *marte* s'y trouve quelquefois, notamment à *Vaudrempont*.

Le *chat* retourné à l'état sauvage y détruit beaucoup de gibier.

La *loutre* se voit seulement dans la basse Autonne, à partir de *Gillocourt*.

La grosse *salamandre* se rencontre à *Saint-Nicolas-de-Courson*, *Béthisy-Saint-Martin*, *Morienval*, *Bonneuil*; on l'y appelle *scorpion*. Un préjugé populaire enraciné considère cet animal comme venimeux, et lui attribue une force prodigieuse.

Le *lézard vert* habite les rochers exposés au sud, autour d'*Orrouy* et les bois d'*Ormoy-Villers*.

Il y a des *vipères* dans le bois de *Glaignes*, dans celui de la Blanche-Tâche près de *Saintines*.

La *couleuvre à collier* est fort commune dans les vallées, et l'*orvet* sur les plateaux.

La *sangsue noire* existe dans les prés de la vallée Sainte-Marie.

La sangsue médicinale multiplie près d'*Auger-Saint-Vincent*, de *Rocquemont* et en quelques lieux de la vallée d'Autonne.

Les espèces de poissons propres aux eaux du pays sont le *brochet*, la *carpe*, le *meunier*, l'*anguille*, la *perche*, la *tanche*, le *goujon*, la *vandoise*.

§. 2. *Population.*

Le tableau ci-après présente l'état numérique de la population par commune à sept époques différentes, dans une période de cent seize années. Ses élémens sont puisés, pour l'année 1720, dans le *Dénombrement du royaume par généralités* (in-8°, 1720), et pour les autres années, dans les recensemens administratifs. Les dernières colonnes donnent le rapport de la population de chaque commune à sa contenance territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES							Contenances (fractions négligées.)	Nombre d'hectares par individu.
	1720.	1790.	1806.	1821.	1826.	1831.	1836.	hect.	
Auger-Saint-Vincent.	417	318	397	378	350	426	396	1396	3,52
Béthisy-St.-Martin .	409	672	808	868	914	890	844	981	1,16
Béthisy-St.-Pierre . .	515	827	1045	1237	1387	1561	1589	653	0,41
Bettancourt.	147	199	211	176	220	192	187	398	2,08
Bonneuil-en-Valois .	476	570	717	702	730	754	726	1281	1,76
Crépy	2062	2565	2608	2549	2689	2619	2582	1622	0,62
Duvy	129	163	188	187	203	205	223	850	3,81
Éméville	142	166	210	172	207	217	200	201	1
Feigneux	284	336	344	357	367	343	331	1141	3,44
Fresnoy-la-rivière. . .	298	409	520	546	550	560	567	681	1,20
Gillocourt	410	501	559	572	567	605	590	706	1,19
Glaignes	154	232	286	280	341	326	351	540	1,53
Morienval.	996	954	832	875	866	831	905	2529	2,79
Néry.	382	582	619	562	590	631	574	1633	2,84
Ormoy-Villers.	199	193	246	244	282	306	304	1037	3,41
Orrouy	420	548	606	589	576	625	610	1616	2,64
Rocquemont	130	155	160	139	147	163	166	626	3,77
Rouville.	91	123	164	190	180	186	191	699	3,65
Russy	172	152	186	184	204	220	284	974	3,42
Saintines	378	373	397	399	408	490	469	287	0,61
Séry	147	174	222	217	225	243	247	599	2,42
Trumilly	231	206	255	239	236	231	232	1294	5,57
Vaucienne.	308	393	430	409	413	496	477	635	1,33
Vaumoise	84	104	153	192	218	235	263	312	1,18
Vez	276	308	297	321	354	392	379	1070	2,82
TOTAUX. . . .	9257	11223	12460	12584	13224	13747	13687	23761	
	ajoutant pour fractions négligées							13	
	terme moyen pour le canton. . .							23775	1,73

La population, dans l'intervalle de cent seize années, compris entre 1720 et 1836, s'est accrue de 4,430 individus, chiffre qui forme un peu plus des quatre-neuvièmes du contingent de 1720.

On trouve entre 1720 et 1790, c'est-à-dire dans une période de soixante-dix ans, un accroissement de 1,966, qui est avec le contingent de 1720 dans le rapport de 1 : 4 7/10.

Le mouvement de la population continue d'être ascendant jusqu'en 1831 : en effet on constate entre 1790 et 1806, une augmentation de 1,237, ou d'un neuvième;

entre 1806 et 1821, une autre augmentation de 124, ou seulement un centième;

entre 1821 et 1826, un nouvel accroissement de 640, égal au dix-neuvième;

et 1826 à 1831, une autre accroissement de 523, formant environ la vingt-cinquième partie du contingent de 1826.

La dernière période quinquennale présente une légère réduction de soixante individus.

Ainsi l'augmentation entre 1790 et 1836 comprend 2,464 individus, ou environ quatre et demi du contingent de 1790.

L'augmentation moyenne annuelle est de 28 $^{08}/_{100}$ entre 1720 et 1790;

de 53 $^{1}/_{2}$ entre 1790 et 1836;

et de 38 $^{18}/_{100}$ entre 1720 et 1836, ce qui équivaut à la deux cent quarante-deuxième partie du contingent de 1720.

La population a diminué d'un dix-neuvième à *Auger-Saint-Vincent*, et d'un dixième à *Morienval*, ce qu'on doit attribuer à la suppression des abbayes qui existaient autrefois sur le territoire de ces communes.

De 1720 à 1790, on remarque aussi une réduction de population dans les communes d'*Ormoy-Villers*, *Russy*, *Trumilly*, *Saintines*.

L'augmentation pendant la même période est d'un cinquième environ à *Feigneux*; — d'un quart à *Crépy*, *Saintines*; — d'un tiers à *Bettancourt*, *Vez*; — de moitié environ à *Bonneuil*, *Gillocourt*, *Néry*, *Ormoy-Villers*, *Orrouy*, *Rocquemont*, *Vaucienne*; — de plus de moitié à *Duvy*, *Eméville*; — de quatre septièmes à *Glaignes*; — de deux tiers à *Russy*, *Séry*; — du double à *Béthisy-Saint-Martin*, *Fresnoy-la-rivière*, *Rouville*; — et du triple à *Béthisy-Saint-Pierre*, *Vaumoise*.

La diminution constatée entre 1831 et 1836 affecte les communes d'*Auger-Saint-Vincent* et de *Bettancourt* surtout, ensuite celles de *Béthisy-St.-Martin*, *Bonneuil*, *Crépy*, *Eméville*, *Feigneux*, *Néry*, *Orrouy*, *Saintines*, *Vaucienne*, *Vez*, et doit être attribuée en partie aux ravages du choléra qui sévit en 1832, mais elle est compensée à peu-près par le mouvement des autres localités.

La population moyenne par commune est de cinq cent quarante-sept individus, et déduction faite de la ville de *Crépy*, de quatre cent soixante-deux.

Les communes les moins peuplées eu égard à l'étendue du territoire, sont *Trumilly*, *Duvy*, *Rouville*, *Rocquemont* : celles de *Béthisy-Saint-Pierre*, *Crépy*, *Saintines*, *Eméville*, offrent les agglomérations les plus nombreuses proportionnellement à leur superficie.

Le tableau ci-après présente la division de la population par sexe et par état civil des individus selon les résultats du recensement nominatif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Auger-Saint-Vincent....	94	129	90	90	6	15	2	426
Béthisy-Saint-Martin...	209	234	186	186	26	43	6	890
Béthisy-Saint-Pierre....	441	390	316	316	31	58	9	1561
Bettancourt............	60	34	43	43	3	9	1	193
Bonneuil-en-Valois.....	209	183	154	154	17	29	8	754
Crépy..................	565	679	545	553	69	183	25	2619
Duvy...................	54	48	47	46	1	6	3	205
Eméville...............	65	51	45	46	5	4	1	217
Feigneux...............	75	95	71	75	7	16	4	343
Fresnoy-la-rivière......	128	128	138	136	9	18	3	560
Gillocourt.............	140	156	137	136	7	21	5	604
Glaignes...............	75	80	72	73	5	19	2	326
Morienval..............	199	185	195	196	11	38	7	831
Néry...................	156	161	137	138	13	21	5	631
Ormoy-Villers..........	78	89	57	57	4	15	6	306
Orrouy.................	160	147	136	136	9	32	5	625
Rocquemont.............	37	45	36	36	″	7	2	163
Rouville...............	61	40	35	34	4	10	2	186
Russy..................	62	64	42	42	3	11	1	225
Saintines..............	114	127	109	109	7	22	2	490
Séry...................	57	62	53	52	6	8	5	243
Trumilly...............	49	56	56	56	1	12	1	231
Vaucienne..............	136	125	98	98	11	20	8	496
Vaumoise...............	65	63	41	41	6	12	2	230
Vez....................	102	93	84	85	10	12	6	392
TOTAUX.........	3391	3464	2923	2934	271	643	121	13747

Voici le résumé de ce tableau rapproché des résultats obtenus par les recensemens de 1806 et de 1821.

	1806	1821	1831
Garçons....................	3631	3193	3512
Filles.....................	3377	3263	3464
Hommes mariés..............	2352	2692	2923
Femmes mariées.............	2357	2659	2934
Veufs......................	228	211	271
Veuves.....................	515	566	643
Différence en plus dans le nombre des veuves....................	287	355	372
Proportion à la population totale...	43ᵉ	35ᵉ	36ᵉ 9/10
—— à la population mâle...	21ᵉ	17ᵉ	18ᵉ
Population militaire..........	170	96	121
Sa proportion à la population mâle..	36ᵉ	63ᵉ	55ᵉ 2/5
—— à la population totale..	73ᵉ	131ᵉ	112ᵉ 7/10

	1806	1821	1831
Total des hommes	6211	6096	6706
Total des femmes.	6249	6488	7041
Différence en plus dans le nombre des femmes	38	392	335
Proportion à la population totale . .	327e	32e	41e
—— à la population masculine.	163e	15e ½	18e
Population libre.	7008	6456	6976
—— mariée	4709	5351	5857
—— veuve.	743	777	914
Sa proportion à la population totale .	16e	16e	15e
—— à la population mariée . .	6e 3/10	6e 4/5	6e 2/5

Le tableau suivant montre la division de la population par âge selon le recensement de 1831.

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans.	5 à 10.	10 à 12.	12 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90	90 à 100	TOTAL.
Auger-S-Vincent	51	45	30	37	40	40	67	53	26	28	8	1	"	426
Béthisy-S-Martin.	109	89	34	62	82	30	155	75	60	67	23	«	"	890
Béthisy-S.-Pierre.	216	205	72	81	174	145	220	160	99	58	22	4	"	1561
Bettancourt......	29	22	6	15	18	18	32	17	17	15	3	9	"	192
Bonneuil-en-Valois. .	85	81	36	58	61	95	115	80	66	51	23	3	"	754
Crépy	251	246	97	143	226	412	381	286	239	207	108	21	2	2619
Duvy	22	25	9	15	18	34	32	29	6	12	3	«	"	205
Eméville........	24	27	11	13	25	16	38	32	15	7	7	2	"	217
Feignenx	35	31	15	28	40	43	52	36	33	16	14	«	"	343
Fresnoy-la-rivière.	72	48	18	33	59	72	80	65	62	36	13	2	"	560
Gillocourt	74	63	28	34	71	77	76	76	55	34	17	«	"	605
Glaignes........	49	37	14	16	30	37	52	35	29	15	10	2	"	326
Morienval	105	83	38	50	67	121	121	88	61	66	27	4	"	831
Néry.	91	78	23	40	61	92	89	67	33	36	20	1	"	631
Ormoy-Villers . .	43	32	15	32	22	46	40	27	25	16	8	«	"	306
Orrouy.........	64	64	27	40	68	92	87	74	52	38	17	2	"	625
Rocquemont.....	21	23	6	14	13	23	18	16	18	7	4	«	"	163
Rouville	21	17	15	15	19	25	24	18	18	10	3	1	"	186
Russy	38	28	7	16	26	24	32	18	17	15	4	«	"	225
Saintines........	70	52	22	25	45	68	67	49	39	37	14	2	"	490
Séry	37	27	7	12	21	36	35	23	15	21	8	1	"	243
Trumilly	29	18	8	14	18	39	37	18	21	22	4	2	1	231
Vaucienne.......	71	76	17	26	45	60	80	50	30	31	9	1	"	496
Vaumoise.......	42	28	15	18	17	24	40	20	17	6	3	«	"	230
Vez.	43	47	16	25	45	54	50	53	37	18	4	«	"	392
TOTAUX	1692	1492	586	862	1311	1923	2020	1465	1090	869	376	58	3	13747

Le nombre des enfans au-dessous de cinq ans comprend la huitième partie du nombre total. La population au-dessous de quinze ans (4632) forme presque le tiers. Celle de quinze à trente ans

(3234) ne fournit pas un quart. Le nombre des sexagénaires (1306) équivaut au dixième; celui des septuagénaires (437) équivaut à la trente-unième partie; les octogénaires à la deux cent trente-septième partie.

Le tableau ci-dessous expose l'état du mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre 1822 et 1833.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population.	MARIAGES.	PROPORTION annuelle à la population.	DÉCÈS.	PROPORTION annuelle à la population.
Auger-Saint-Vincent	123	28e	38	92e	99	35e
Béthisy-Saint-Martin	339	26	84	108	338	27
Béthisy-Saint-Pierre	625	22	140	99	418	33
Bettancourt	17	129	7	312	13	169
Bonneuil-en-Valois	235	31	61	119	187	39
Crépy	772	34	228	117	723	37
Duvy	86	23	18	112	49	41
Eméville	33	62	4	517	25	82
Feigneux	100	36	33	101	76	48
Fresnoy-la-rivière	189	29	69	79	184	29
Gillocourt	216	26	73	77	193	28
Glaignes	127	26	30	113	78	43
Morienval	257	33	91	95	206	42
Néry	197	29	54	109	134	44
Ormoy-Villers	91	30	22	128	75	37
Orrouy	241	24	56	102	194	29
Rocquemont	54	27	15	98	31	47
Rouville	62	29	17	105	50	36
Russy	21	97	5	408	9	226
Saintines	166	24	35	116	130	31
Séry	83	27	11	204	55	40
Trumilly	84	28	22	107	52	45
Vaucienne	199	20	40	103	195	21
Vaumoise	148	14	30	72	90	24
Vez	159	22	30	118	108	32
	4624	28e	1213	109e	3713	35e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de sept à celui des décès.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 3 4/5; celle des mariages aux décès comme 1 : 3. Le rapport des décès aux naissances est comme 1 : 1 24/100.

Le nombre total des naissances excède celui des décès de 911 ou d'un cinquième environ.

La population du canton de *Crépy* est avec celle de l'arrondissement de Senlis dans le rapport de 1 : 5 7/10, et avec la population du département dans le rapport de 1 : 29 1/10.

Constitution physique. La population ne se distingue par aucun

caractère uniforme et tranché de celle des pays voisins ; l'ancienneté de la civilisation, les relations commerciales et le mouvement continuel qu'elles entraînent, ont produit un mélange incessant des races diverses qui a fait disparaître, depuis une époque reculée, le type de l'espèce humaine propre à ce canton. Son facies général est celui qui domine dans toute l'Isle-de-France. Mais la division topographique du sol en vallées et en plateaux, a exercé une influence assez puissante pour que ses effets en soient reconnaissables jusque sur les constitutions individuelles. Les habitans des villages situés en plaine sont la plupart doués d'un tempérament sanguin; leur système musculaire est fortement prononcé, leur taille élevée, leur coloration vive; les cheveux varient du blond au châtain; les visages sont arrondis plutôt qu'ovales. La population des lieux bas (1), vivant dans des vallées encaissées, dont le plafond est constamment aqueux, reçoit de cet excès continuel d'humidité une disposition à la prédominance du tempérament lymphatique; on y voit en grand nombre des individus faibles, mal développés; la coloration de la peau s'y montre presque toujours blafarde, tandis que les cheveux et les yeux sont noirs ou bruns. Les goîtres et les déformations rachitiques y sont fréquentes.

Le relevé des opérations du recrutement pendant les dix années comprises en 1830 et 1840 a fait constater les résultats numériques ci-après exposés, relativement à la taille des jeunes gens et aux causes des réformes.

Individus ayant moins de	1 mètre 598 millim.	(4 pieds 11 pouces)	34	ou environ un	9e
	— 625	(5 pieds)	53	——	6e
	— 652	(5 pieds 1 pouce).	55	——	6e
	— 679	(5 pieds 2 pouces).	58	ou un peu moins du	6e
	— 706	(— 3 pouces). .	62	——	5e
	— 733	(— 4 pouces). .	41	——	8e
	— 761	(— 5 pouces). .	19	——	17e
	— 788	(— 6 pouces). .	5	——	66e
	— 815	(— 7 pouces). .	2	——	»
	— 842	(— 8 pouces). .	1	——	»
	— 869	(— 9 pouces). .	1	——	»
			331		

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante-deux millimètres ou cinq pieds un pouce quatre lignes.

Nombre total des individus ayant concouru au tirage : 1366.

(1) Sur trente-six lieux distincts, quatorze sont situés au fond de la vallée d'Autonne ou de ses embranchemens : *Bettancourt*, *Béthisy-St.-Martin*, *Béthisy-St.-Pierre*, *Bonneuil*, *Fresnoy-la-rivière*, *Gillocourt*, *Glaignes*, *Hélincourt*, *Morcourt*, *Pontdron*, *Orrouy*, *Saintines*, *Séry*, *Vaucienne*.

Nombre moyen par an : 136. — Nombre d'individus examinés en conseil de révision : 767. — Nombre moyen par an : 77. — Remplacés : 50 (un sixième environ). — Nombre moyen par an : 5. — Nombre d'individus réformés : 294. — Nombre moyen par an : 29. — Rapport des réformés : 1 : 2 ⅗.

Causes des réformes.	*Nombre.*	*Proportion au nombre total.*
Perte de doigts	1	»
Perte de dents	13	22^e
Perte de membres ou autres organes	8	36^e
Goître	1	»
Claudication	2	»
Autres difformités	47	6^e
Myopie	4	»
Autres maladies des yeux	7	42^e
Teigne	3	»
Maladies de la peau	2	»
Vices scrophuleux	15	19^e
Maladies de poitrine	4	»
Hernies	19	15^e
Epilepsie	2	»
Maladies diverses	49	6^e
Faiblesse de constitution	67	4^e
Défaut de taille	50	presque le 6^e

Les deux dernières catégories réunies sont avec le contingent total dans le rapport énorme de 1 : 2 ½ ; la plupart de ces cas sont fournis par la population des vallées, de même que les édentations.

Presque tous les cas de hernies appartiennent aux deux communes de *Béthisy* et se sont développés sur des individus adonnés à la culture du chanvre et à la préparation de la filasse.

Le nombre connu des sourds-muets est de neuf, six du sexe masculin, trois filles ou femmes.

Celui des aveugles-nés comprend trois hommes et deux femmes.

Les épidémies sont rares, mais les fièvres intermittentes règnent sans cesse, et peuvent être considérées comme endémiques dans la vallée d'Autonne, de même que les lésions organiques intestinales; les plateaux, plus sains, paraissent ne subir l'influence d'aucune cause pathologique constante; la nature diverse du sol explique aisément cette différence entre pays voisins.

Les historiens font mention d'une *peste* qui ravagea la ville de *Crépy* et ses environs, au mois d'août 1526.

La fièvre muqueuse ou putride prit un développement épidémique et presque contagieux, dans l'automne de 1791, à *Béthisy*-

Saint-Pierre; on considéra le rouissage du chanvre, fort abondant cette année, comme la cause principale de la maladie qui frappa successivement cent vingt personnes, et qui en fit périr plus de vingt.

La même affection, compliquée de typhus, parut à la fin du mois de mars 1822, dans la commune de *Gillocourt*, d'où elle gagna bientôt les villages de *Bettancourt* et d'*Orrouy*, voisins du premier. Ce fléau qui se perpétua jusqu'au quinze novembre, atteignit près de cent quatre-vingts individus, dont trente-six succombèrent.

Depuis cette époque, la fièvre typhoïde s'est montrée plusieurs fois à *Vaucienne* qui est un des villages où les fièvres d'accès règnent habituellement, mais elle n'y est pas meurtrière.

L'épidémie cholérique de 1832 fut introduite dans le pays par ses relations habituelles avec la commune de Verberie qui est située à l'entrée de la vallée d'Autonne. Les premiers cas parurent le dix-sept avril à *Saintines*, à *Gillocourt*, et le lendemain à *Crépy*; elle atteignit successivement seize autres communes. Le tableau ci-après indique la date de l'invasion et de la disparition dans chaque localité, le nombre et le sexe des malades et des morts.

COMMUNES.	DATE de l'invasion.	Nombre des malades		Nombre des décès.		DATE de la cessation.	DURÉE de l'épidémie
		hommes.	femmes.	hommes.	femmes.		
Auger-Saint-Vincent	18 août	10	6	4	6	25 août	8 jours.
Béthisy-Saint-Martin	13 mars	50	55	40	34	17 septembre	128
Béthisy-Saint-Pierre	7 mai	58	57	18	22	30 août	116
Bonneuil	17 juin	44	27	6	6	10 juillet	24
Crépy	18 avril	30	21	13	8	10 juillet	146
Duvy	22 août	5	2	4	1	17 septembre	27
Fresnoy-la-rivière	28 avril	12	20	4	13	4 septembre	130
Gillocourt	17 avril	24	29	15	11	17 septembre	154
Morienval	12 mai	13	10	8	7	6 octobre	148
Néry	3 mai	25	14	6	3	26 juin	55
Ormoy-Villers	28 avril	6	3	»	1	7 septembre	133
Orrouy	13 mai	14	17	5	8	4 septembre	115
Rocquemont	28 juillet	5	5	3	1	6 octobre	70
Rouville	25 juillet	1	1	1	1	3 août	10
Saintines	17 avril	17	20	7	14	19 juin	64
Trumilly	15 juin	1	1	1	»	18 juin	4
Vaucienne	1 mai	43	42	15	18	29 juin	60
Vaumoise	2 juillet	4	20	»	3	17 juillet	15
Vez	22 mai	4	2	»	»	25 mai	4
		356	352	150	157		
		708		307			

La population de *Béthisy-Saint-Martin* fut la plus maltraitée de toutes; le choléra qui s'y maintint pendant quatre mois, frappa un huitième des habitans et fit périr la moitié des malades. Vingt-deux personnes moururent dans la seule journée du cinq juin; la terreur était devenue si profonde que les malades étaient abandonnés, et que les morts demeuraient sans sépulture.

Si l'on déduit les communes de *Rouville*, *Trumilly* et *Vez*, où l'épidémie ne marqua sa présence que par quelques cas isolés, on trouve qu'elle frappa la seizième partie de la population des lieux attaqués. Toutefois la proportion varie selon les localités; le rapport des cas à la population est de 1 : 51 pour la ville de *Crépy*; — 1 : 36 à *Morienval*; — 1 : 34 à *Ormoy*; — 1 : 29 à *Duvy*; — 1 : 26 à *Auger-Saint-Vincent*; — 1 : 20 à *Orrouy*; — 1 : 17 à *Fresnoy-la-rivière*; — 1 : 16 à *Néry* et *Rocquemont*; — 1 : 15 à *Béthisy-Saint-Pierre* et *Saintines*; — 1 : 11 à *Gillocourt*; — 1 : 10 à *Bonneuil*; — 1 : 9 à *Vaumoise*; — 1 : 8 à *Béthisy-Saint-Martin*; — 1 : 5 à *Vaucienne*.

Le rapport général de la mortalité aux cas fut comme 1 : 2 $^{3}/_{10}$, mais avec des variations dans la proportion afférente à chaque localité. Les trois quarts des malades périrent à *Béthisy-Saint-Martin*; — les cinq septièmes à *Duvy*, *Morienval*; — la moitié à *Gillocourt*; — le tiers à *Béthisy-Saint-Pierre*, *Vaucienne*; — le quart à *Néry*; — les deux cinquièmes à *Crépy*, *Orrouy*, *Rocquemont*; — les trois cinquièmes à *Fresnoy* et *Saintines*; — les cinq huitièmes à *Auger*; — le sixième à *Bonneuil*; — le huitième à *Vaumoise*; — le neuvième à *Ormoy-Villers*.

Les enfans à la mamelle sont souvent attaqués dans les villages de *Béthisy* et de *Saintines* d'une inflammation d'entrailles qui les fait périr en quelques jours. Les praticiens attribuent cette affection à l'influence pernicieuse des émanations du chanvre sur le lait des nourrices.

Vaccine. L'introduction de la vaccine remonte à l'année 1806, et eut lieu à la fois dans la vallée d'Autonne par les soins de M. *Lavétison*, médecin demeurant alors à Verberie, qui opéra plusieurs enfans des villages de *Saintines* et de *Béthisy*, et dans la ville de *Crépy*, dont le maire, M. *Delahante*, apporta le plus grand zèle à la propagation de la nouvelle découverte. Soixante-quinze individus de *Crépy* furent vaccinés au mois de mai de cette année. D'autres essais furent tentés au même moment à *Morcourt* et *Duvy* par M. *Millet*, et à *Néry*, *Vérines*, *Saintines*, *Trumilly*, *Rocquemont* et *Orrouy*, par M. *Cor* qui put opérer soixante-deux personnes dans cette dernière commune.

Le succès ayant justifié les expériences de ces honorables praticiens, les vaccinations n'éprouvèrent aucune résistance de la part de l'opinion publique, et elles furent dès-lors comprises dans les procédés habituels de la médecine rurale.

L'emploi de cette méthode préservatrice suit assez exactement le mouvement de la population. Le tableau ci-après donne l'état numérique des individus vaccinés depuis vingt-cinq années par les soins de l'administration; mais ces résultats sont inférieurs au nombre réel des opérations, dont une certaine quantité appartenant à la pratique privée demeure inconnue.

COMMUNES.	ANNÉES									
	1817	1818	1819	1822	1825	1826	1829	1831	1835	1837
Auger-Saint-Vincent	27	9	19	»	»	»	29	5	»	16
Béthisy-Saint-Martin	10	13	96	44	98	95	26	130	81	150
Béthisy-Saint-Pierre	31	2	17	9	»	»	»	»	»	6
Bettancourt	6	»	74	»	82	66	25	64	8	54
Bonneuil-en-Valois	6	53	4	72	28	65	3	41	21	»
Crépy	34	14	216	44	66	61	82	166	18	39
Duvy	9	5	12	3	12	12	6	10	5	14
Eméville	»	3	»	8	»	19	»	»	»	»
Feigneux	8	14	11	»	19	8	3	14	9	»
Fresnoy-la-rivière	27	27	24	4	80	2	»	4	20	»
Gillocourt	9	9	60	7	23	43	7	19	24	»
Glaignes	»	5	11	3	20	»	13	38	12	6
Morienval	26	63	22	51	»	21	»	40	30	»
Néry	»	9	24	8	10	9	10	»	30	33
Ormoy-Villers	2	7	17	5	34	36	12	24	»	19
Orrouy	53	28	86	10	14	36	20	43	49	20
Rocquemont	13	7	8	3	14	3	15	50	8	5
Rouville	4	3	9	6	24	10	6	4	»	10
Russy	9	»	2	»	»	»	»	»	8	»
Saintines	»	»	6	8	2	28	17	13	14	44
Séry	3	»	7	1	»	»	13	26	»	21
Trumilly	13	23	9	2	26	16	17	»	»	3
Vaucienne	»	»	»	22	8	2	12	60	22	4
Vaumoise	5	»	»	»	»	3	4	8	»	»
Vez	17	»	»	»	21	1	»	12	»	»
TOTAUX	322	294	754	310	581	536	520	771	359	444

La petite vérole a disparu du nombre des maladies habituelles.

Habitations. **Le tableau ci-après expose le nombre des maisons par commune en 1790, 1806, 1831, et le rapport de chacun au chiffre du contingent de la population.**

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1790.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Auger-Saint-Vincent....	80	3 9/10	85	4 3/10	104	3 3/10
Béthisy-Saint-Martin...	185	3 3/5	209	3 4/5	256	3 3/10
Béthisy-Saint-Pierre....	202	4	247	4 1/5	416	2 9/10
Bettancourt...........	45	4 2/5	51	4 1/10	58	3
Bonneuil-en-Valois.....	167	3 2/5	178	4	193	3 3/5
Crépy..............	770	3 3/10	749	3 2/5	626	4
Duvy..............	42	3 4/5	47	4	53	3 1/2
Eméville............	59	2 4/5	55	3 4/5	59	2 9/10
Feigneux............	78	4 3/10	80	4 3/10	87	4
Fresnoy-la-rivière.......	132	3	140	3 7/10	165	3 3/10
Gillocourt...........	142	3 1/2	147	3 4/5	153	3 7/10
Glaignes............	71	3 1/5	77	3 7/10	96	2 9/10
Morienval...........	239	3 9/10	226	3 3/5	220	3 9/10
Néry..............	182	3 1/10	179	3 2/5	162	3 2/5
Ormoy-Villers.........	61	3 1/10	71	3 2/5	69	3 1/2
Orrouy.............	160	3 2/5	148	4	169	3 2/5
Rocquemont..........	49	3 1/10	48	3 3/10	37	3 7/10
Rouville............	27	4 1/2	35	4 3/5	48	3 9/10
Russy..............	33	4 3/5	39	4 7/10	52	3 1/2
Saintines...........	122	3	125	3 1/10	127	3 1/10
Séry..............	61	2 4/5	64	3 2/5	70	3 1/10
Trumilly............	82	2 1/2	75	3 2/5	70	3 2/5
Vaucienne...........	102	3 4/5	100	3 9/10	116	3 1/5
Vaumoise...........	31	3 3/10	36	4 1/5	57	3 3/10
Vez..............	63	4 4/5	77	3 4/5	101	3 1/10
TOTAUX	3185	3 1/2	3298	3 2/5	3564	3 1/2

Le nombre des maisons s'est accru de 113 pendant l'intervalle compris entre 1790 et 1806, chiffre qui équivaut à la vingt-huitième partie du contingent de 1790, et qui correspond à un accroissement trois fois plus fort dans la population.

L'augmentation entre 1806 et 1831, est de 266 ou d'un douzième environ, tandis que le mouvement ascendant de la population est de près d'un neuvième pendant la même période.

L'augmentation totale entre 1790 et 1831 est de 379, ou de

près d'un huitième, c'est-à-dire inférieure de moitié au développement proportionnel de la population.

Le nombre des maisons a diminué dans les communes de *Crépy* (surtout pour la section de *Bouillant*, autrefois commune), *Morienval*, *Néry*, *Rocquemont*, *Trumilly*. Il est demeuré stationnaire à *Eméville*.

L'accroissement a été d'un sixième à *Auger-Saint-Vincent*, *Feigneux*, *Séry*; — d'un quart à *Bettancourt*, *Duvy*, *Fresnoy*; — d'un tiers à *Glaignes*; — de moitié à *Vaumoise*; — de cinq-huitièmes à *Béthisy-Saint-Martin*; — de deux tiers à *Russy*, *Vez*. Le nombre des maisons a doublé à *Rouville*, et plus que doublé à *Béthisy-Saint-Pierre*.

L'accroissement moyen annuel a été de neuf.

Le nombre moyen des maisons par commune est de cent quarante-deux, et, déduction faite de la ville de *Crépy*, de cent dix-sept.

La plupart des villages forment des agglomérations disposées autour de l'église, d'une place, ou d'un ancien manoir seigneurial. Quelques-uns, tels que *Fresnoy*, *Morcourt*, *Glaignes*, sont divisés en deux groupes par une rivière, ou en deux sections par un vallon rapide.

Les maisons de quelques autres sont disposées en une seule rue, décrivant une ligne courbe à *Auger-Saint-Vincent*, une ligne brisée à *Ormoy-Villers*, ou une droite à *Béthisy-Saint-Martin*, *Plessis-au-bois*, *Rouville*, *Vaucienne*.

Le bourg de *Béthisy-Saint-Pierre* est composé d'agglomérations distinctes reliées entre elles par quelques maisons éparses, et qui ont dû faire dans l'origine autant de villages isolés.

La rue principale de chaque localité est presque toujours large, mais mal alignée ou sinueuse.

La voie publique est pavée dans les villages de *Bettancourt*, *Gillocourt*, *Morienval*, *Rouville*, *Saintines*, *Vez*, ce qui est un indice assuré de l'existence d'une ancienne route, d'une seigneurie importante ou d'un établissement religieux considérable.

D'autres lieux ont tiré parti de la disposition naturelle du pays pour asseoir la voirie; ainsi, dans *Auger-Saint-Vincent*, *Néry*, *Roquemont*, les rues sont au niveau de la roche de calcaire grossier, dont les bancs, grossièrement nivelés, paraissent à la surface. *Eméville* repose sur un lit de galets. Les deux *Béthisy*, *Bonneuil*, *Ormoy-Villers*, *Pontdron*, sont bâtis sur le sable.

La voie publique est sale et quelquefois difficile pour les gros

transports et pendant la mauvaise saison, dans plusieurs villages, parce qu'elle se trouve placée au-dessus d'argiles qui empêchent l'infiltration des eaux. Le parcours de *Vaucienne*, ainsi disposé, devient impraticable en hiver.

Les grandes constructions, les maisons dites bourgeoises et nombre de petites habitations, sont en maçonnerie régulière d'appareil, dont le pays fournit abondamment les matériaux; d'autres sont établies en maçonnerie sèche et en moellons de calcaire ou de grès; il y a peu de maisons en bois et argile. Les pignons sont la plupart dentelés ou découpés en redents pour faciliter l'accès du faîte.

On voit à *Béthisy*, *Russy*, *Vaumoise*, des habitations établies dans des carrières, communiquant à l'extérieur seulement par la porte et une cheminée. Cet usage se retrouve dans tous les pays où la roche calcaire est dure et cependant d'une taille facile.

Les pierres d'appareil proviennent des carrières ouvertes sur les bords de la vallée d'Autonne et de ses branches.

Le grès se trouve dans l'étendue du pays, autour d'*Auger-St.-Vincent*, *Chaumont*, du *Plessis-au-bois*, du mont Cornon, de *Rouville*, d'*Ormoy*; on en tire aussi dans la forêt de Retz et dans le bois du Tillet, canton de Betz.

Le plâtre est apporté directement de Dammartin, Monthyon (Seine-et-Marne), et de Gondreville canton de Betz, où les marchands de Dammartin ont établi un entrepôt; on s'en fournit encore dans les dépôts de *Crépy*, de Lévignen, et l'on en fait venir de ceux de Compiègne, Verberie (canton de Pont), Villers-Cotterets (Aisne).

Le tableau ci-après présente l'état numérique de chaque espèce de toiture, constaté dans les années 1806 et 1831.

COMMUNES.	1806. Maisons couvertes en Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.	1831. Maisons couvertes en Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.
Auger-Saint-Vincent. . .	"	4	8	73	85	"	22	"	82	104
Béthisy-Saint-Martin. . .	"	23	3	183	209	2	63	"	186	256
Béthisy-Saint-Pierre. . .	"	39	61	147	247	1	177	5	238	416
Bettancourt.	"	9	1	41	51	"	13	"	45	58
Bonneuil-en-Valois. . . .	"	5	16	157	178	"	6	15	172	193
Crépy	"	589	15	145	749	"	541	5	80	626
Duvy	"	20	8	19	47	2	34	"	17	52
Eméville	"	4	4	47	55	"	6	2	51	59
Feigneux.	1	2	6	71	80	"	4	7	76	87
Fresnoy-la-rivière.	"	2	10	128	140	"	13	"	152	165
Gillocourt.	1	7	8	131	147	"	17	"	136	153
Glaignes	"	2	6	69	77	2	18	1	75	96
Morienval	"	13	13	200	226	4	35	5	176	220
Néry	"	9	11	159	179	"	17	16	129	162
Ormoy-Villers.	"	3	5	63	71	"	8	1	60	69
Orrouy	"	6	13	129	148	"	12	18	139	169
Rocquemont	"	"	3	45	48	"	3	3	31	37
Rouville.	"	"	3	32	35	"	3	"	45	48
Russy.	"	6	4	29	39	"	8	"	41	49
Saintines	"	30	17	78	125	1	53	"	73	127
Séry	1	2	4	57	64	3	16	6	45	70
Trumilly.	"	"	12	63	75	"	12	"	58	70
Vaucienne.	"	74	"	36	110	"	81	4	31	116
Vaumoise	"	9	1	26	36	1	11	5	27	44
Vez.	"	10	6	61	77	1	12	9	79	101
Totaux	3	868	238	2189	3298	17	1183	102	2224	3548

Plus habitations en carrière . . . . { à Russy. . . . . 3 ; à Vaumoise. . . . . 13 } 16

3564

Résumé comparatif :	en 1806.	en 1831.	Différence.
Nombre total des maisons.	3298	3548	250 en plus.
Toits en ardoises	3	17	14 en plus.
— en tuiles	868	1183	315 en plus.
— en tuiles et chaume .	238	102	136 en moins.
— en chaume	2189	2224	35 en plus.

Le nombre des maisons pourvues de toits incombustibles était en 1806 de 871, et en 1831 de 1200, ce qui établit un accroissement de 329 ou de deux cinquièmes environ.

Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était en 1806 de 1 : 3 $^7/_{10}$, et en 1831 de 1 : 2 $^9/_{10}$.

Dans l'intervalle le nombre des chaumières s'est accru de 35, ou environ d'un soixante-deuxième. Ainsi l'accroissement du nombre des toits incombustibles résulte seulement de la disparition d'une grande partie des couvertures mi-parties de tuiles et de chaume, et non des constructions nouvelles.

Le nombre des couvertures en chaume est moindre que celui des toits incombustibles sur le territoire de *Crépy*, ainsi que dans les communes de *Duvy* et *Vaucienne* où des incendies ont détruit une partie des anciennes habitations. Le contraire existe dans toutes les autres localités, et certains villages tels qu'*Eméville*, *Ormoy-Villers*, *Rocquemont*, *Rouville*, sont encore presque entièrement composés de chaumières. Cette persistance tient aux habitudes persévérantes de la province, à l'abondance et au bas prix des pailles.

Les tuiles employées sont prises aux usines locales, à *Châvres* surtout, au *Cuvret*, à *Bonneuil*, *Vaumoise*, et dans les ateliers de Rozières canton de Nanteuil, Brasseuse, Fleurines, Verberie canton de Pont-Sainte-Maxence, Taillefontaine (Aisne).

On fait très-peu usage de briques; la petite quantité mise en œuvre est tirée des usines ci-dessus et de celles de *Séry*, de Rivecourt et du Meux canton d'Estrées.

Il y a eu vingt-sept incendies pendant la période décennale comprise entre 1830 et 1840; six de ces accidens ont éclaté dans des bois ou des champs non récoltés; les autres ont détruit en entier ou partiellement quarante maisons. Le dommage total a été évalué à cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-cinq francs. Cinq de ces sinistres ont eu pour cause la malveillance; le reste a été attribué à la négligence des incendiés.

Mœurs, *instruction*, etc. Le Valois a été renommé de tout tems pour les habitudes douces et paisibles de ses habitans (Carlier, t. 3, p. 282) : ces qualités caractérisent surtout la population du canton de *Crépy* éminemment agricole, et imbue des principes d'ordre, de tranquillité, de l'esprit de persévérance et d'économie qui dominent dans les lieux livrés aux grandes opérations rurales.

La population du chef-lieu qui compte un grand nombre de propriétaires-cultivateurs ne diffère pas, à cet égard, du reste du pays sur lequel elle n'exerce pas d'ailleurs une influence bien sensible. Les communes qui ont peu de rapports habituels entre elles, conservent avec la ville les communications que les ancien-

nes institutions dont elle était le siége, et son marché autrefois considérable, avaient créées, et que les changemens survenus à la suite de la révolution n'ont pu détruire entièrement : toutefois ces relations que le tems affaiblit n'ont pu transporter dans la campagne aucun des usages propres aux villes. Les villages ont une tendance marquée vers l'isolement; ils tiennent à leur indépendance municipale, et conservent les habitudes spéciales à chaque localité; le voisinage développe plutôt des sentimens de rivalité qu'un désir de mélange et d'union.

La population est pour ainsi dire partagée en deux classes comme dans tous les pays de grande culture; l'une qui possède la plus importante partie du territoire, fournit à l'autre du travail et des moyens d'existence; cette division est moins sensible dans la vallée d'Autonne dont presque tous les fonds sont morcellés, et elle tend d'ailleurs chaque jour à disparaître par l'effet du partage égal des successions.

La mendicité commune autrefois dans le Valois où elle était entretenue, dit Carlier (1), par les aumônes des monastères, et où l'on estimait le revenu de cette habitude au produit d'une charrue par tête, a subi une réduction considérable à la suite de la suppression des couvens et de l'augmentation de la petite propriété. Cependant on compte encore environ cent soixante individus ($1/85$ de la population) qui subsistent aux dépens de la charité publique : un cinquième à-peu-près est propre à la ville de *Crépy*. La mendicité par bandes est inconnue, ou n'apparaît que dans les tems, heureusement fort rares, de cherté excessive des grains.

La plupart des cimetières sont demeurés autour des églises paroissiales.

L'usage d'avoir une place distincte pour la sépulture de chaque famille est conservé dans quinze communes; il était général avant l'épidémie cholérique de 1832, sauf la ville de *Crépy*, les communes de *Morienval* et d'*Orrouy* où les prescriptions légales concernant les inhumations étaient déjà observées.

Les croyances superstitieuses, la confiance dans la médecine empirique, dans certaines pratiques astrologiques, continuent d'exercer leur empire sur le bas peuple. Quant à la classe des propriétaires, cultivateurs ou fermiers, elle a fait depuis cinquante années un progrès immense; son instruction, ses habitudes, ses vêtemens sont ceux des populations urbaines.

---

(1) Hist. Valois, tom. 3, pag. 178.

La langue française, mêlée de quelques expressions du moyen-âge, est le seul idiome usité.

Le jeu de l'arc est en honneur dans tous les lieux; les principales communes ont des compagnies qui se distinguent par un réglement spécial, une bannière, un costume.

La nourriture a pour base essentielle le pain, ordinairement de bonne qualité, ce qui s'explique par l'abondance des céréales; les populations situées en plaine y joignent une quantité assez forte de porc salé et de viande de boucherie, notamment de mouton. Les villages de la vallée peuplés de petits propriétaires ne consomment guère que du pain mêlé, des légumes et des fruits : le bourg de *Béthisy-Saint-Pierre* fait exception toutefois, car sa population est celle de tout le canton qui emploie la plus grande quantité de viande.

La boisson la plus générale est l'eau; cependant on consomme un peu de vin dans les lieux où l'usage de la viande est habituel, notamment à *Auger-Saint-Vincent*, *Glaignes*, *Rocquemont*, *Néry*, *Saintines*, etc. Les populations de *Bonneuil*, *Éméville*, *Morienval*, *Néry*, *Orrouy*, *Saintines*, *Béthisy-Saint-Pierre* boivent le cidre qu'elles récoltent, et celui qu'elles achètent en Picardie.

Les noms de famille sont au nombre de onze cent cinquante-trois, entre lesquels on remarque, comme les plus fréquens, ceux de *Caron*, *Legrand*, *Choron*, *Lefèvre*, *Picart*, *Petit*, *Cadot*, *Lesueur*, *Lemaire*, *Leclerc*, *Bertrand*, *Levasseur*, *Luc*, *Thibaut*, *Thomas*, *Barré*, *Didelot*, *Esmery*.

Les écoles primaires sont au nombre de vingt-neuf, chacune des vingt-cinq communes en ayant une au chef-lieu, à quoi il faut ajouter une deuxième école publique et une école privée à *Béthisy-Saint-Pierre*, une à *Bouillant* près *Crépy*, et une dernière au hameau de *Chávres*, dépendance de *Vaucienne*.

Il existe en outre un pensionnat à *Crépy*, deux maisons d'éducation de femmes dans la même ville, et une autre maison pareille à *Béthisy-Saint-Pierre*.

Plus de moitié des locaux consacrés à l'instruction primaire est composée de propriétés privées, nullement convenables pour leur destination actuelle. La plupart des classes sont trop basses, trop petites, dépourvues d'air et de lumière. Ces inconvéniens subsistent dans les écoles communales anciennement construites. Quelques-unes ne peuvent contenir, même en les rapprochant outre mesure, tous les enfans en âge de suivre les leçons.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires à trois époques, celui des individus qui savaient lire et écrire en 1806 et 1831, avec la proportion de ce dernier nombre au contingent de la population.

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN			NOMBRE D'INDIVIDUS sachant lire et écrire en		PROPORTION relativement à la population.
	1866.	1831.	1840.	1806.	1831.	
Auger-Saint-Vincent	37	55	65	54	205	2
Béthisy-Saint-Martin	62	85	90	189	409	2 1/10
Béthisy-Saint-Pierre	55	165	162	136	472	3 3/10
Bettancourt	28	30	40	89	61	3
Bonneuil-en-Valois	94	70	70	119	219	3 2/5
Crépy	259	191	210	968	1459	1 7/10
Duvy	21	25	42	42	101	2
Eméville	15	18	27	39	72	3
Feigneux	26	24	25	44	138	2 2/5
Fresnoy-la-rivière	57	74	75	109	171	3 1/5
Gillocourt	55	49	85	46	164	3 3/5
Glaignes	40	44	50	34	144	2 1/5
Morienval	66	80	76	141	227	3 3/5
Néry	53	75	80	164	258	2 2/5
Ormoy-Villers	30	36	32	78	145	2 1/10
Orrouy	47	60	90	179	167	3 7/10
Rocquemont	26	30	30	53	68	2 3/10
Rouville	26	22	20	22	60	3 1/10
Russy	18	20	21	42	53	4 1/10
Saintines	38	60	62	92	157	3
Séry	17	33	32	40	85	2 4/5
Trumilly	24	31	50	149	137	1 3/5
Vaucienne	22	62	35	81	142	3 2/5
Vaumoise	27	34	48	33	49	4 7/10
Vez	23	32	34	77	126	3 1/10
	1166	1405	1551	3020	5289	2 1/2

Le nombre des écoliers s'est accru de deux cent trente-neuf, ou de plus du cinquième, entre 1806 et 1831;—de cent quarante-six, ou d'un dixième environ, entre 1831 et 1840;—par conséquent, de trois cent quatre-vingt-cinq, ou d'un tiers dans la période de trente-quatre ans, comprise entre 1806 et 1840.

Le contingent actuel est avec la population dans le rapport de 1 : 8 4/5. Il comprend les trois-quarts seulement de la population âgée de cinq à douze ans.

Ainsi, une partie considérable de la population enfantine ne reçoit pas l'instruction primaire; l'éloignement des hameaux dans

les communes à grand territoire est un empêchement insurmontable aux relations journalières avec le chef-lieu, surtout pendant la mauvaise saison qui est précisément celle où les familles pauvres peuvent se passer du travail de leurs enfans; la misère de certains ménages, l'insouciance des autres, apportent aussi des obstacles à la diffusion complète de l'enseignement élémentaire.

On entre à l'école vers l'âge de quatre ans, et l'on continue d'y aller jusqu'à l'époque de la première communion, ce qui comporte une période moyenne de neuf à dix ans; les enfans appartenant à des familles nécessiteuses cessent beaucoup plus tôt leur cours d'instruction.

Les classes tiennent toute l'année à *Auger-Saint-Vincent*, *Eméville*, *Gillocourt*. Il y a quinze jours de vacances à *Saintines*, six semaines à *Bonneuil*, deux mois à *Orrouy*, *Vaucienne*, un mois seulement dans les autres localités.

Le nombre des élèves diminue, à partir de Pâques, dans une proportion qui varie selon les lieux, depuis un cinquième jusqu'à moitié.

L'enseignement comprend, comme dans les pays voisins, la lecture, l'écriture, le calcul, quelques notions de plain-chant, des élémens d'orthographe, et quelquefois ceux du dessin linéaire et de l'arpentage.

Les méthodes individuelle et simultanée sont seules en usage.

Les écolages sont payés au mois, depuis cinquante centimes jusqu'à un franc vingt-cinq, selon l'âge des enfans et le degré d'instruction.

La plupart des instituteurs sont en même tems clercs-laïcs et secrétaires de mairies; quelques-uns exercent encore la profession d'arpenteur, ou tiennent un magasin de marchand en détail.

Le nombre des individus sachant lire et écrire s'est accru de 2269, ou de plus des deux-cinquièmes, pendant la période comprise entre 1806 et 1831. Sa proportion avec la population était, en 1806, de 1 : 4 $^{7}/_{10}$; le rapport a plus que doublé dans l'intervalle de vingt-cinq ans. L'amélioration a porté notamment sur les communes d'*Auger-Saint-Vincent*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Feigneux*, *Gillocourt*, *Glaignes*, *Rouville*.

Crimes et délits. Le tableau ci-dessous présente l'état numérique des crimes et délits qui ont été constatés dans l'étendue du canton pendant la période décennale comprise entre les années 1830 et 1840.

NATURE DES FAITS.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	TOTAUX.
Assassinat et tentatives d'assassinat	"	"	1	1	1	2	"	"	1	"	6
Incendie	"	2	2	1	"	"	"	2	2	2	11
Vol avec escalade et effraction	"	2	"	1	2	1	4	3	6	7	26
Vol avec escalade	1	2	"	1	"	1	2	"	3	"	10
Vol avec fausses clefs	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Vol d'argent	1	2	1	5	1	1	"	2	3	5	21
Vol de récoltes	3	6	"	8	4	1	3	2	1	3	31
Vol d'effets dans une maison	4	8	3	8	9	7	6	10	5	19	79
Vol d'animaux	1	2	1	3	2	2	1	"	"	1	13
Destruction de récoltes	1	"	6	"	2	"	"	1	1	"	11
Destruction d'arbres	1	"	1	"	2	2	"	"	1	2	9
Insultes à l'autorité	1	1	"	"	2	2	"	"	"	1	7
Rébellion	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3
Sévices	1	1	"	3	2	2	3	7	1	6	26
Destruction d'effets	1	2	"	"	"	"	1	"	"	"	4
Vol d'instrumens aratoires	"	1	"	"	2	"	"	"	2	1	6
Viol	"	1	"	2	"	"	"	"	1	"	4
Banqueroute frauduleuse	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	2
Destruction d'animaux domestiques	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Meurtre	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Tapage nocturne	"	"	"	"	"	"	"	2	3	2	7
Escroquerie	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Infanticide	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
	17	30	15	34	29	22	20	32	31	51	281

Le terme moyen est de vingt-huit par an, et de onze ⅕ par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Crépy*, 75; — *Béthisy-Saint-Pierre*, 36; — *Bonneuil-en-Valois*, *Saintines*, chacune 15; — *Béthisy-Saint-Martin*, 14; — *Morienval*, *Néry*, 13 chacune ; — *Orrouy*, 11; — *Auger-Saint-Vincent*, *Glaignes*, chacune 9; — *Rouville*, *Vaucienne*, 8 chacune; — *Duvy*, *Vez*, 7 chacune; — *Gillocourt*, *Ormoy-Villers*, *Russy*, 6 chacune; — *Séry*, 5 ; — *Fresnoy-la-rivière*, 4; — *Rocquemont*, *Trumilly*, *Vaumoise*, 3 chacune; — *Bettancourt*, *Feigneux*, 2 chacune; — *Eméville*, 1.

Le chiffre moyen annuel des délits est égal à la quatre cent quatre-vingt-huitième partie de la population.

En ce qui concerne la ville de *Crépy* seule, le rapport est de 1 : 322. Il est de 1 : 440 pour *Béthisy-Saint-Pierre*, et seulement de 1 : 602 pour *Béthisy-Saint-Martin*, qui touche à *Saint-Pierre*.

Le tableau suivant offre l'état numérique des condamnations

prononcées par la cour d'assises et par la justice correctionnelle contre des individus habitant le canton, pendant la période de 1830 à 1840.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	TOTAUX
	Par la cour d'assises.											
Incendie	Travaux forcés perpétuels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Infanticide	Travaux forcés à tems	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Vol qualifié	Travaux forcés à tems	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Vol domestique	Réclusion temporaire	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Vol d'un cheval	Prison, surveillance	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol d'argent	Prison	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2	3
Coups et blessures	Prison	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
		"	2	"	"	2	1	"	"	"	4	9
	Par le tribunal correctionnel.											
Insultes à l'autorité	Prison	2	1	"	"	"	"	"	"	1	3	7
Sévices	Prison	1	"	2	4	3	2	3	1	2	10	28
Tapage nocturne	Prison	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol d'effets	Prison	5	5	4	5	8	7	7	5	1	7	54
Vol de récoltes	Prison	"	1	1	"	"	"	"	"	1	"	3
Rébellion	Prison	"	2	"	"	"	"	"	"	3	"	5
Outrage public à la pudeur	Prison	"	2	"	"	"	"	"	"	1	2	5
Vagabondage	Prison	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	2
Destruction d'arbres	Prison	"	"	"	2	1	1	"	"	"	"	4
Bris de clôture	Prison	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	2
Défaut de déclaration de naissance	Prison	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Homicide par imprudence	Prison	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Mendicité	Prison, surveillance	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Recel de vol	Prison	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Abus de confiance	Prison	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Usage de balances fausses	Prison	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2
		9	12	7	11	13	12	12	7	12	23	118
	Total général	9	14	7	11	15	13	12	7	12	27	127

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur sept hommes et sur deux femmes.

Les jugemens correctionnels ont frappé quatre-vingt-quatre hommes, six garçons au-dessous de seize ans, vingt-six femmes, deux jeunes filles.

Le terme moyen des condamnations par commune est de cinq.

Le terme moyen annuel est de 11 $4/5$.

Le nombre total est à la population dans le rapport de 1 : 107 $7/10$.

Onze morts accidentelles ont été constatées pendant la période décennale de 1830 à 1840. Trois individus ont péri noyés, cinq ont été écrasés par des voitures sur la voie publique; un a été enfoui sous un éboulement; un autre est mort de froid; un enfant a été brûlé.

Il y a eu, pendant le même intervalle, dix-neuf suicides, commis par douze hommes, six femmes, une jeune fille. Deux ont eu lieu par immersion dans une rivière, trois simultanés au moyen d'armes à feu, deux par immersion dans un puits, huit par pendaison, trois par strangulation, un par emploi d'un rasoir.

Deux de ces événemens ont eu pour cause le chagrin, deux autres un désespoir amoureux, cinq l'aliénatioh mentale, trois la misère, un l'inconduite, un une grossesse hors mariage, un autre la crainte de poursuites judiciaires. Les motifs des quatre autres sont demeurés inconnus.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des principales professions exercées dans le pays.

Armurier.	1
Arpenteurs	10
Artiste vétérinaire.	1
Aubergistes	53
Batteurs.	41
Bergers.	105
Blanchisseuses.	32
Bonnetiers	3
Bouchers	23
Boulangers.	20
Bourreliers	12
Bouviers.	10
Brasseur	1
Brossier.	1
Bûcherons.	32
Carriers.	90
Chanvriers, ouvriers compris.	975
Chapeliers.	5
Charbonniers	8
Charcutiers.	5
Charpentiers.	20
Charretiers.	206
A reporter	1654

Report.	1654
Charrons	40
Chaudronniers	5
Chiffonniers.	6
Colporteurs.	2
Commis marchands	3
Coquetier	1
Cordiers.	4
Cordonniers.	53
Corroyeurs	3
Couteliers.	2
Couturières	55
Couvreurs.	5
Couvreurs en chaume.	12
Cribleurs.	7
Cultivateurs.	254
Curés.	11
Domestiques.	169
Emouleurs	3
Epiciers.	32
Fendeurs de lattes.	6
Ferblantiers.	2
Fileuses.	21
A reporter.	2350

Report.	2350
Fondeur	1
Fouets (fabricans de)	25
Fruitiers	2
Gardes champêtres et gardes forestiers	42
Gardes particuliers	17
Horlogers	6
Huissiers	2
Instituteurs	30
Jardiniers	52
Journaliers	60
Libraire	1
Limonadiers	3
Maçons	166
Maîtres de pension	3
Manouvriers	927
Marchands de bas	1
— de bois	4
— de chevaux	1
— drapiers	5
— de faïence	1
— de fromages	1
— linger	1
— de meubles	1
— de modes	3
— de rouennerie	5
— de vins	3
Maréchaux	34
Matelassier	1
Mécanicien	1
Médecins	5
Mégissiers	3
Menuisiers	53
Messagers et facteurs	4
A reporter.	3814

Report	3814
Meuniers et garçons	102
Notaires	3
Orfèvres	3
Ouvriers papetiers	116
Pâtissiers	5
Paveurs	11
Peigneurs de laine	100
Peintres	14
Percepteurs et receveurs	6
Perruquiers	5
Pharmacien	1
Propriétaires	265
Ramoneurs	3
Rentiers	38
Saboliers	16
Sages-femmes	2
Scieurs de long	29
Selliers	3
Serruriers	21
Taillandiers	2
Tailleurs	34
Terrassiers	16
Tisserands	73
Tisseurs en coton	100
Tondeur	1
Tonneliers	12
Tourneurs	7
Traiteur	1
Tuiliers	26
Vanniers	150
Vignerons	64
Vitriers	3
Voituriers	8
TOTAL	5054

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (1807), équivaut au 2e 7/10 du nombre total. Ceux qui exercent une profession industrielle (798) occupent un sixième du contingent. Les individus livrés au commerce de détail (183) y entrent pour un vingt-septième.

Les individus vivant de traitemens (124) sont dans le rapport de

1 : 40 7/10 ; — ceux à l'état de domesticité (1695) dans le rapport de 1 : 3 3/5, etc.

§. 3. *Administration.*

Le canton de *Crépy* occupe une partie du pays de Valois, autrefois nommé *pagus Vadensis*, *pagus Vadisus*, *Vadensium*, qui devint successivement comté, pairie et duché. Il comprend presque tout le Valois primitif, c'est-à-dire la contrée qui avoisinait le pays des Silvanectes et fut, selon le sentiment de quelques auteurs, détachée de la cité de Senlis.

Le territoire était partagé entre les diocèses de Soissons et de Senlis.

Les paroisses du diocèse de Soissons étaient comprises, ainsi qu'il suit, dans deux doyennés de l'archidiaconné de La Rivière :

Doyenné de *Béthisy* : *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Buy*, *Champlieu*, *Gillocourt*, *Morienval*, *Orrouy*.

Doyenné de Coyolles ou Collioles : *Bonneuil-en-Valois*, *Châvres*, *Eméville*, *Lieu-Restauré*, *Russy-Montigny*, *Vaucienne*, *Vaumoise*, *Vez*.

Les cures ou églises d'*Auger-Saint-Vincent*, *Besmont*, *Bettancourt*, *Bouillant*, *Crépy*, *Feigneux*, *Fresnoy-la-rivière*, *Glaignes*, *Morcourt*, *Néry*, *Ormoy*, *Pontdron*, *Rocquemont*, *Rouville*, *Saint-Clément*, *Saint-Germain*, *Saintines*, *Séry*, *Trumilly*, *Vérines et Villers*, dépendaient du doyenné de *Crépy*, diocèse de Senlis.

La plus grande partie du pays ressortissait au baillage royal de *Crépy*; les paroisses de cette jurisdiction étaient réparties entre les châtellenies ci-après :

Châtellenie de *Crépy* : *Auger-Saint-Vincent*, *Besmont*, *Bettancourt*, *Bouillant*, *Buy*, *Châvres*, *Crépy*, *Duvy*, *Eméville*, *Feigneux*, *Fresnoy-la-rivière*, *Gillocourt*, *Lieu-Restauré*, *Morcourt*, *Morienval*, *Ormoy-Emmi-les-champs*, *Orrouy*, *Pontdron*, *Rouville*, *Russy*, *Saint-Clément*, *Saint-Germain*, *Séry*, *Trumilly*, *Vez* et *Villers-Emmi-les-champs*.

Châtellenie de Béthisy-Verberie : *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Champlieu*, *Glaignes*, *Néry*, *Rocquemont*, *Saintines*, *Vérines*.

Les cures ou villages de *Bonneuil-en-Valois*, *Vaumoise* et *Vaucienne* étaient dans le ressort du baillage de Villers-Cotterets.

Relativement à l'administration civile, *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Buy*, *Champlieu*, *Gillocourt*, *Morienval*, *Orrouy*, dépendaient de l'élection de Compiègne dans la généralité de Paris.

Le reste appartenait à la généralité de Soissons et à l'élection de Crépy-en-Valois, savoir : *Bonneuil*, *Eméville*, *Lieu-Restauré*, *Vaucienne*, *Vez*, dans la subdélégation de Villers-Cotterets;

Auger-Saint-Vincent, *Besmont*, *Bettancourt*, *Bouillant*, *Châvres*, *Crépy*, *Duvy*, *Feigneux*, *Fresnoy-la-rivière*, *Glaignes*, *Morcourt*, *Néry*, *Ormoy*, *Pontdron*, *Rocquemont*, *Rouville*, *Russy*, *Saint-Clément*, *Saint-Germain*, *Saintines*, *Séry*, *Trumilly*, *Vérines*, *Villers*, dans la subdélégation de *Crépy*.

La division territoriale créée par l'assemblée constituante, fit de la ville de *Crépy* le siége de l'un des neuf districts attribués au département de l'Oise. Ce district partagé en six cantons comprit dans l'ordre suivant les communes de la circonscription actuelle :

Canton de *Crépy* (21ᵉ du département) : *Auger-Saint-Vincent*, *Bouillant* et *Saint-Germain* réunis; *Crépy*, *Duvy*, *Ormoy* et *Villers* réunis; *Rouville*, *Russy-Montigny*, *Séry*, *Trumilly*, *Vaumoise*, et en outre Lévignen.

Canton de *Morienval* (47.ᵉ) : *Besmont*, *Bettancourt*, *Bonneuil-en-Valois*, *Eméville*, *Feigneux*, *Fresnoy-la-rivière*, *Gillocourt*, *Glaignes*, *Lieu-Restauré*, *Morcourt*, *Morienval*, *Pontdron*, *Saint-Clément*, *Vez*, et de plus Longpré.

Canton de Thury-en-Valois (69ᵉ) : *Châvres*, *Vaucienne*.

Canton de Verberie (74ᵉ) : *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Champlieu*, *Néry*, *Orrouy*, *Rocquemont*, *Saintines*, *Vérines*.

Cette organisation subsista jusques vers l'an sept, époque à laquelle il paraît que les neuf districts furent réduits à six; celui de *Crépy* ayant été compris au nombre des supprimés, le canton de *Morienval* fut réuni à l'arrondissement de Compiègne, sauf le village de Longpré qui retourna au département de l'Aisne dont il avait été détaché par erreur; le canton de Verberie fut de même associé à l'arrondissement de Compiègne. Ceux de Thury et de *Crépy* agrandirent l'arrondissement de Senlis.

Peu après, l'institution des sous-préfectures ayant remplacé en l'an huit celle des districts, l'ancien district de *Crépy* se trouva réuni en entier à celui de Senlis pour former un seul arrondissement communal; cette adjonction fut bientôt suivie d'une réduction des justices de paix; l'arrêté du gouvernement du vingt-trois vendémiaire an dix fixa à trente-cinq le nombre des cantons du département, ce qui entraîna la suppression de ceux de *Morienval*, Thury-en-Valois et Verberie.

A la suite de ces changemens, le canton de *Crépy* perdit la commune d'*Ormoy-Villers* qui entra dans celui de Nanteuil-le-Haudouin; mais il s'accrut des cantons entiers de *Morienval* et de Verberie, et en outre de *Vaucienne* avec *Châvres* son annexe,

et de Gondreville provenant du canton de Thury. Il comprit alors trente-deux municipalités.

Un autre arrêté en date du trois ventôse an dix retira du canton de *Crépy*, pour les réunir au nouveau canton de Betz, les communes de Gondreville et de Lévignen, et lui rendit *Ormoy-Villers* qu'on reprit à la circonscription de Nanteuil.

Depuis cette époque l'étendue générale du canton n'a éprouvé aucun changement ; mais le nombre des communes a varié par la suppression des municipalités de *Besmont*, *Bettancourt*, *Bouillant*, *Champlieu*, *Eméville*, *Morcourt*, *Pontdron*, *Saint-Clément*, *Vérines*, et par le rétablissement de celles de *Bettancourt* et d'*Eméville*. Le canton compte aujourd'hui vingt-cinq communes.

Auger-Saint-Vincent, *Otger*, *Oger*, *Ogier-Sainct-Vincent* (*Otgerius*, *Ogerum* en 1140, *Ogerium* en 1192, *Ogerus Sancti Vincentii*), à l'angle sud-ouest du territoire, entre *Trumilly* au nord, *Duvy* au nord-est, *Ormoy-Villers* au sud-est, Versigny, Rozières et Fresnoy-le-Luat du canton de Nanteuil sur les autres côtés.

Le territoire constitue une vaste plaine à superficie inégale, adossée vers le sud aux pentes du Mont-Luat, donnant naissance à un ravin par lequel s'écoule vers le nord-ouest le rû de *Saint-Mard* ou première partie de la rivière Sainte-Marie.

Le chef-lieu, à-peu-près central, est formé d'une rue sinueuse, pavée, inégale, et de quelques ruelles accessoires ; il est bâti sur la roche même.

Carlier (1) dit que le village a pris son nom d'Oger le Danois, l'un des chevaliers de la cour de Charlemagne auquel cet empereur donna les terres ou lieux d'*Oger-Saint-Vincent*, *Oger-Saint-Mard*, Rully et Chamicy, *Vérines*, *Trumilly* et ses dépendances. Il fait remarquer qu'au dixième siècle ce lieu était appelé *Otgerius*; ainsi l'habitude d'écrire *Auger* pour *Oger* est une erreur consacrée, à la vérité, par l'usage.

La terre d'*Auger* revint au domaine de la couronne d'où elle émanait, et passa vers le dixième siècle dans le comté de *Crépy*.

Raoul II, comte de *Crépy*, donna l'église avec ses revenus au chapitre de Saint-Arnoult. Les chanoines conservèrent la seigneurie, la haute-justice et le patronage de la cure.

Charles, fils du roi Philippe-le-bel, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou qui résidait souvent à *Crépy*, venait chasser sur le territoire d'*Auger-Saint-Vincent*, plus boisé sans doute alors qu'il ne l'est aujourd'hui. Il data de ce lieu, le quatorze novembre

---

(1) Histoire du duché de Valois, tom. 1, p. 176.

1309, une charte concernant les usages et pâturages des habitans d'Haramont (Aisne) dans la forêt de Retz.

Auger était l'une des dix-sept mairies de la châtellenie de *Crépy*, comprenant dans son ressort Le Luat, Fresnoy-le-Luat, *Villeneuve*, et quelques fiefs voisins.

La commune est le chef-lieu d'une succursale.

L'église est devenue irrégulière par l'addition de plusieurs chapelles et d'un latéral. Le portail est formé d'une arcade ogive à trois rentrans, ornée de tores, de colonnettes et de feuilles découpées. Il supporte une fenêtre à plein-cintre simple; deux autres petites fenêtres semblables sont pratiquées dans le mur du nord. La nef, lambrissée, est moderne ou retouchée, ainsi que le latéral placé à droite. Le chœur appartient à l'époque de la transition étant pourvu de colonnes engagées sur des piliers massifs dont les chapiteaux sont bizarres et variés. Une chapelle latérale à droite est du tems des lancettes, tandis qu'une autre chapelle et celle de gauche ont des fenêtres de style flamboyant et des voûtes à pendentifs.

Extérieurement, le chœur, qui est carré, montre une fenêtre ogive flamboyante tripartite, aujourd'hui bouchée, et une deuxième fenêtre ogive simple ornée d'un ruban de dentelures. La face du sud est divisée en deux pignons, l'un éclairé par trois lancettes pareilles à la précédente, l'intermédiaire étant plus haute, le deuxième ayant une large ogive tripartite et une rose dépourvue de moulures.

Le clocher, sur le transept nord, est une assez grosse tour percée sur chaque face de deux fenêtres romanes accolées, sous-divisées chacune en deux autres par une colonnette intermédiaire. La corniche supérieure est garnie d'un ornement singulier; c'est une série de corbeaux ayant la configuration d'un pot ou vase allongé gonflé dans sa partie inférieure. Une autre corniche qui semble servir d'appui aux fenêtres, est soutenue par des modillons à masques. On a ajouté à cette tour une pyramide octogone dont les angles sont rachetés par des bourrelets, et dont les faces sont percées de jours rectangulaires. Quatre clochetons trigones, accompagnés de gargouilles, occupent les coins du clocher.

Ainsi, cet édifice présente des constructions de trois époques au moins.

On y voit des pierres tombales nombreuses et des vitraux portant la date de 1534.

On a trouvé une grande quantité de sarcophages dans la rue de l'église, ainsi que dans la ferme voisine.

Saint-Mard, *Auger-Saint-Mard*, *Oger-Saint-Médard* (*Ogerus*,

Ogerius Sancti Medardi), hameau de vingt feux, est au sud et très-près du chef-lieu dont il est séparé seulement par le rû. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons qui donna son nom au pays.

Il y avait une succursale de la paroisse de Fresnoy-le-Luat canton de Nanteuil, dans le patronage du chapitre de Senlis.

L'église a été démolie.

Villeneuve-les-Auger, *La Villeneuvfve*, *La Villeneuve près Auger* (*Villanova* en 1178); autre hameau vers le sud-est, comprend une vingtaine de maisons, la plupart couvertes de chaume, disposées en une seule rue large et tortueuse.

Chaumont est un écart de sept feux à l'est d'*Auger*, au pied de la butte boisée de même dénomination.

Au nord de *Chaumont* et à l'ouest d'*Auger*, sur la limite, sont les restes du monastère connu sous le titre du *Parc-aux-Dames*.

L'abbaye royale du *Parc-aux-Dames*, du *Parc-de-Bouville*, du *Parc-en-Valois* (*Parcus Dominarum*, *abbatia de Parco Dominarum*), ordre de saint Bernard, fut fondée au onzième siècle par les comtes de Vermandois, et rétablie en 1205 par Aliénor ou Eléonore, comtesse de Saint-Quentin et dame de Valois. Cette princesse la plaça dans les dépendances du parc de *Bouville*, commune de *Duvy*, au bord d'un étang qui subsiste encore. Elle édifia une nouvelle église, à laquelle elle constitua des revenus et des propriétés considérables; on croit que ce fut Eléonore qui remplaça la communauté primitive par des religieuses tirées de Citeaux, en faveur desquelles elle obtint immédiatement, de Philippe-Auguste, une charte confirmative datée de Paris. Les biens du monastère s'accrurent bientôt par les dons des seigneurs de Nanteuil, Dammartin, *Chavercy*, Acy, Beaumont, de Saint-Louis, de la reine Blanche, etc. Le pape Innocent III confirma le tout dans sa bulle de 1210.

La première abbesse, Elisabeth I, de la famille des seigneurs d'Acy-en-Mulcien, obtint en 1207, de Guérin célèbre évêque de Senlis, qu'il dédiât l'église récemment achevée. La même année, les chapitres de Saint-Rieul et de Saint-Frambourg de Senlis renoncèrent, en faveur du *Parc*, à plusieurs droits qu'ils avaient coutume d'exercer en ce canton.

On compte une quarantaine d'abbesses après Elisabeth.

Saint Louis visita le monastère sous le gouvernement de Catherine II; on connaît de ce prince une charte datée du *Parc-aux-Dames*, au mois de juillet 1235, en faveur de l'abbaye de *Morienval*. Il accorda la même année, aux religieuses du *Parc*, la faculté

de prendre chaque semaine, dans la forêt de Retz, trois voitures de bois attelées de trois chevaux.

Sous Eustochie II, on refusa l'entrée du couvent aux visiteurs de Citeaux, ce qui entraîna l'interdit de la maison, l'excommunication des sœurs et la déposition de l'abbesse, remplacée en 1243 par Marie II de Voisnie.

Celle-ci obtint de saint Louis une charte délivrée à *Crépy*, en 1244, portant concession aux dames du *Parc*, du droit de panage dans le bois de *Chaumont*. Le roi leur donna, en 1254, d'autres droits d'usage, et leur abandonna, deux années après, la pleine propriété du même bois.

L'abbaye fut dévastée pendant les guerres du quatorzième siècle. Les anglais y mirent le feu qui brûla l'église, le clocher, le portail, les lieux réguliers; la contagion née dans le pays à la suite de la famine, ayant gagné le couvent, il n'y resta plus qu'une seule religieuse; les titres de propriétés se trouvèrent perdus, et la communauté ruinée ne put jamais se relever complètement d'un tel désastre.

Denise II de Barthelemi obtint d'Henri III des lettres datées de Paris, au mois d'août 1578, portant confirmation des priviléges de son monastère.

Renée I de Vieuxpont, morte en 1614, rétablit la clôture et la vie commune.

La trente-cinquième abbesse, Marie-Elisabeth Fouquet, sœur de Nicolas Fouquet, contrôleur-général des finances, profita du crédit de son frère pour embellir les lieux claustraux; elle fit reconstruire les voûtes de l'église, achever et vitrer le cloître, élever un nouvel autel, sur lequel on avait placé l'inscription suivante :

Nicolaus Fouquet vice comes Melodunensis, *et*
regis in supremo regni senatu procurator generali
et summus ærarii præfectus
hoc altare domino ædificavit

—

Elisabetha Fouquet soror ejus
monasterii hujus abbatissa anno domini 1658.

—

Cette abbesse, qui gouverna pendant trente années, obtint en août 1552, des lettres-patentes portant érection du *Parc* en une châtellenie dont le ressort comprit les justices particulières de *Saint-Mard*, *Magneval* et *Rouville*, avec droit de foire et marché. D'autres lettres-patentes, données à Paris au mois de mai 1659, y

ajoutèrent le don de la haute-justice sur la terre d'*Auger-Saint-Mard*.

Anne de Médavy qui lui succéda, laissa en 1696, au bout de treize années de gestion, quatre-vingt mille livres de dettes, que Marguerite de Médavy, sa sœur, abbesse après elle, paya presqu'en entier, sous une sage administration continuée jusqu'en 1723.

Viennent ensuite :

Marie-Marguerite Le Pelletier, sœur du premier président au parlement de Paris, qui donna sa démission à cause de la pauvreté de l'abbaye;

Marguerite de Mornay, nommée le trente novembre 1724: elle rétablit l'ordre dans la maison, réorganisa le chartrier, et mourut en 1744, laissant la crosse abbatiale à la prieure du monastère de *Morienval*, récemment supprimée. Le nombre des sœurs était, en ce tems, de trente-un.

Françoise Suzanne de Saillant, dernière abbesse, installée en 1779, sortit à la révolution avec dix religieuses et neuf converses.

Les principales propriétés comprenaient alors les étangs, le moulin, les fermes de *Bouville*, *Rouville*, *Saint-Mard*, *Villeneuve*, Raray, *Magneval*; des terres à Sacy-le-grand, Rieux, *Séry*, *Rocquemont*, Ermenonville, Oissery, etc.; des dixmes sur *Villers*, *Vaucienne*, *Trumilly*, *Huleux*, Verberie, Monchy-Saint-Eloi, Lévignen; des redevances en nature sur *Pontdron*, *Vaumoise*, Thury, Coyolles; cinquante cordes de bois en la forêt de Retz; des rentes sur les domaines d'Amiens, Boulogne, La Ferté-Milon, *Crépy*, Betz, sur l'hôtel-de-ville de Paris, etc. L'ensemble des revenus s'élevait, dit-on, à trente-un mille livres.

Les bâtimens claustraux ont été démolis presqu'entièrement, ainsi que l'église dont il reste une seule chapelle qui devait former une abside secondaire à côté du chœur principal. C'est une belle construction à sanctuaire polygone, à grandes lancettes simples sans ornemens. La corniche est formée d'une série d'arcatures à plein-cintre, avec des contre-corbeaux et de gros modillons arrondis. Les voûtes ont des nervures semi-cylindriques accompagnées de cannelures et de filets, retenues sur des consoles à petites feuilles.

La comtesse Eléonore de Valois, restauratrice du monastère, était inhumée dans la nef.

On a trouvé des sarcophages en pierre du pays, dans l'enclos de l'abbaye.

La route départementale de Senlis à Villers-Cotterets traverse la section nord du territoire.

La commune possède une école.

Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

Des friches considérables ont été partagées entre les habitans. La commune en conserve encore vingt-trois hectares.

Il y a un moulin à eau et plusieurs marnières dans l'étendue du pays.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 1,157 h. 44,75. — Terres plantées, 6 h. 37,55. — Jardins, 6 h. 53,65. — Vergers et pépinières, 0 h. 96,60. — Bois, 136 h. 93,40. — Prés, 4 h. 38,25. — Prés plantés, 14 h. 48,55. — Friches, 34 h. 66,20. — Places, rues, chemins, 23 h. 84,55. — Eaux, 4 h. 69,55. — Propriétés bâties, 6 h. 57,65. — Total : 1,396 hect. 90,70.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 2 myr. 1 kil. — De Beauvais, 7 myr. 9 kil. — Marchés : Senlis, *Crépy-en-Valois*, Nanteuil-le-Haudouin. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.* — Population, 396. — Nombre de maisons, 104. — Revenus communaux, 320 fr.

BÉTHISY-SAINT-MARTIN, *Saint-Martin de Béthisi*, *Saint-Martin la Commanderie*, *Béthisy-sur-Autonne* en 1794 (*Bistisiacum Sancti Martini*), sur la limite nord, entre *Orrouy* à l'est, *Glaignes* au sud-est, *Rocquemont* au sud, *Néry* au sud-ouest, *Béthisy-Saint-Pierre* au nord-ouest.

Le territoire, traversé par la vallée d'Autonne, s'étend vers le nord jusqu'à la forêt de Compiègne, tandis qu'il comprend au midi une partie de la plaine qu'on appelait autrefois le Longmont; les pentes de la vallée sont divisées par deux ravins, l'un descendant du nord vers le village, et l'autre arrivant du Longmont sur la limite occidentale vis-à-vis *Béthisy-Saint-Pierre.*

Le chef-lieu, assis sur les deux bords de la rivière et voisin de cette limite, se continue presque sans interruption avec le bourg de *Saint-Pierre.* On y voit une rue principale, longue de onze cents mètres, sur le trajet de la chaussée Brunehaut ou voie qui tendait de Soissons vers Senlis. Don Grenier, historiographe de Picardie, assure que les Romains avaient construit en ce lieu un pont pour franchir l'Autonne; mais il ne reste aucune preuve apparente de l'exactitude de cette assertion qui est probable néanmoins, attendu l'état actuel de la rivière, et le volume plus considérable qu'elle devait avoir à l'époque gallo-romaine.

Carlier (1) remarque avec raison que la situation de *Béthisy-Saint-Martin* ou plutôt *Saint-Martin de Béthisy*, selon la locution

(1) Hist. Valois, tom. 1, pag. 246.

ancienne, sur une voie romaine, semble assigner une antique origine à ce lieu. Cependant il ne formait qu'une paroisse secondaire dans l'agglomération résultant de la réunion des cures de *Saint-Pierre* et de *Saint-Martin* sous le nom commun de *Béthisy*. Son histoire se trouve intimement liée à celle de *Saint-Pierre* dont les établissemens militaires et ecclésiastiques eurent dès le onzième siècle une grande importance.

L'église de *Saint-Martin* fut donnée par Charles-le-chauve, avec celle de *Saint-Pierre*, à l'abbaye de Saint-Crépin-le-grand de Soissons; usurpées l'une et l'autre à la fin du dixième siècle, elles rentrèrent dans le patronage de l'abbaye au commencement du douzième par l'influence de l'évêque Liziard de Crépy. Les moines étaient curés primitifs et gros décimateurs.

La commune est aujourd'hui succursale; on célèbre, outre saint Martin, patron principal, la fête de Notre-Dame de septembre.

L'église a trente-deux mètres de longueur, dont les deux tiers pour la nef, et quinze mètres de largeur totale. La façade présente deux pignons, l'un tronqué, garni de crochets, percé d'une large fenêtre ogive simple de l'époque tertiaire, l'autre ayant un portail à deux rentrans avec colonnettes et moulures du commencement du treizième siècle; cette entrée est précédée d'un porche soutenu sur deux colonnes massives.

Les latéraux, modernes en partie, cachent les anciennes petites fenêtres romanes de la nef. Il y a au nord une porte ogive à moulures subaiguës appuyant sur des fûts grêles garnis de petits chapiteaux à doubles rangs de feuilles découpées; le tympan figure une ogive trilobée. Au-dessus est pratiquée une fenêtre triangulaire curviligne inscrivant six roses festonnées. Trois autres fenêtres en ogives géminées sont pourvues de roses à moulures anguleuses.

Le chœur est terminé par trois pignons avec autant de fenêtres, une ogive bipartite avec rose à quatre festons, une intermédiaire bouchée, une troisième à têtes tréflées du quinzième siècle.

Le clocher posé à côté du chœur, appartient à l'époque de la transition : c'est une tour carrée à deux ordres de fenêtres romanes, les inférieures ornées de dents de scie, les supérieures accolées et sous-divisées par des colonnettes intermédiaires; les chapiteaux sont plats, garnis de feuilles et de têtes monstrueuses; la corniche supérieure a des modillons plats aussi, à dessins variés. Le tout est surmonté d'une pyramide octogone, courte, à jours rectangulaires, et à bourrelets angulaires terminés par des têtes; des clochetons occupent les quatre angles de la base.

La nef est moderne et lambrissée à l'intérieur; le latéral droit a été reconstruit en 1811; le gauche est voûté à nervures croisées et écussons dans le goût du quinzième siècle.

La travée centrale montre une voûte ogive à nervures formées de trois boudins reliés par des cordons de violettes. Les chapelles latérales sont du même tems que la galerie de gauche. Cet édifice ne manque pas d'intérêt archéologique.

Le Rue, *La Praie* et *La Mothe*, forment trois écarts à l'est de *Saint-Martin*, dans la vallée d'Autonne.

Saint-Lazare, autre écart au nord-ouest dans la cavée de *Champlieu*, sur la chaussée Brunehaut, représente une maladrerie dont la chapelle a long-tems survécu à la destruction de l'établissement. On trouve des sarcophages près du lieu qu'elle occupait.

La ferme de *Saint-Luce* ou *Lucie* forme encore un écart au-dessus du chef-lieu, à l'extrémité du mont Béthisoy. Les titres de l'abbaye de Chaalis apprennent que l'abbé Milon en vendit le domaine en 1227 à Guérin, évêque de Senlis. C'était alors un château bâti vers 1205 par Guy de Béthisy, avec une chapelle qui a subsisté jusque dans les derniers tems et qui jouissait d'un revenu considérable.

On remarque des tuiles romaines en quantité autour de ce lieu.

Au-dessous de *Saint-Luce* et dans le ravin qui descend du Longmont, était la ferme de *Puisières*, *Puisiers*, *Puisiers-les-Béthisy*, *Puisez*, *le Grand-Puiseulx-les-Béthisi*, *Puisieux*, ancien château appartenant à Renaud de Béthisy avec une chapellenie fondée en 1220 sous le titre de Saint-Jean. Ce fief était possédé en 1461 par Gilles de Rouvroy de Saint-Simon, qui en fit don à Marie sa fille naturelle.

Reconstruit sous Louis XIII, ce manoir, mal placé pour l'exploitation des terres, dans une gorge étroite où l'emploi de la charrue est impossible, a été totalement démoli en 1837.

Une seule maison du hameau du *Plessis-Châtelain* dépend du territoire de *Béthisy-Saint-Martin*, le reste étant sur celui de *Néry*.

On appelle *Berlette* une maison située à la limite orientale.

La route départementale nº 23 de Cires à *Gillocourt*, traverse *Béthisy* en remontant la vallée d'Autonne.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, dix hectares de friches ou larris.

Le cimetière a été transféré hors du village à la suite de l'épidémie cholérique de 1832, qui décima la population.

Il y a dans l'étendue du pays un moulin à huile, deux moulins à blé, une scierie hydraulique, une carrière.

La population se compose d'ouvriers vanniers, de tisserands, et d'agriculteurs.

Contenance : Terres labourables, 762 h. 67,60. — Jardins, 6 h. 84,40. — Vergers et pépinières, 3 h. 42,25. — Bois, 31 h. 46,25. — Oseraies et aunaies, 22 h. 67,70. — Prés, 61 h. 52,90.

— Vignes, 3 h. 37. — Prés plantés, 9 h. 06,70. — Pâtures, 0 h. 15. — Friches, 51 h. 80,15. — Friches plantées, 4 h. 25,55. — Places, rues et chemins, 17 h. 62,10. — Eaux, 2 h. 35,50. — Propriétés bâties, 4 h. 70,25. — Total : 981 h. 93,35.

Distance de *Crépy*, 9 kil. — De Senlis, 2 myr. 9 kil. — De Beauvais, 6 myr. 1 kil. — Marchés, *Crépy-en-Valois*, Compiègne. — Bureau de poste, Verberie. — Population, 844. — Nombre de maisons, 256. — Revenus communaux, 357 fr.

Béthisy-Saint-Pierre, *Bethisi, Bétisi, Besthisi, Bestisi, Bethizy-la-butte* en 1794 (*Bistisiacum ad Ottenettam, Bestisiacum, Bitisiacum, Betisiacum, Bethisiacum* en 1450), sur la limite nord, entre *Saintines* à l'ouest, *Néry* au sud-ouest, *Béthisy-Saint-Martin* au sud, Saint-Sauveur du canton de Compiègne au nord.

Le territoire, à périmètre irrégulier, s'étend surtout depuis la forêt de Compiègne jusqu'à la vallée d'Autonne, au sud de laquelle un prolongement s'élève sur le Longmont, entre le rû de *Néry* et le vallon de *Vaucelles*. La rampe droite de la vallée est interrompue dans sa continuité par quatre gorges ou cavées dites des Vaches, de Pierrefonds, de Compiègne et Fiacre, qui montent vers la forêt. Le chef-lieu est assis dans la vallée, à l'embouchure des cavées de Compiègne et de Pierrefonds. Considérées dans leur relation générale, ses rues paraissent constituer un ovale irrégulier autour de la butte occupée par les ruines de l'ancienne forteresse; les rues St.-Pierre, aux Forges et des Sablons qui établissent cette circonscription, se succèdent en effet sans intervalle; deux autres rues intermédiaires, dites du Château et du Paradis, et quelques maisons isolées, complètent l'ensemble des habitations. L'aspect du pays est celui d'un bourg; sa situation dans une vallée étroite, dominée par des bois et des coteaux à pentes rapides couvertes de rochers, est gracieuse et pittoresque. La rivière d'Autonne coule au sud du village, sur la limite des territoires de *Néry* et de *Saintines*.

Ce lieu était considéré comme la section la plus importante de la communauté qui réunissait sous la dénomination de *Béthisy* les deux paroisses de *Saint-Pierre* et de *Saint-Martin*. Il est probable cependant que *Saint-Martin*, placé sur le trajet d'une voie romaine, fut d'abord l'établissement principal, et *Saint-Pierre* une simple dépendance.

D'après les monumens écrits, *Béthisy-Saint-Pierre* fut une ferme du fisc dans le domaine royal jusqu'au dixième siècle, que Charles-le-simple, par une charte de 907, la donna, pour une partie du moins, à l'abbaye de *Morienval*.

La reine Constance, femme de Robert II, y fit bâtir, vers 1026, une forteresse dans l'intérêt de son deuxième fils, qu'elle n'avait pu faire couronner roi à la place d'Henri I, dont elle redoutait le ressentiment. Cette construction est signalée par les auteurs ecclésiastiques comme une usurpation sur l'abbaye de Saint-Crépin-le-grand, à laquelle Charles-le-chauve avait déjà donné les deux églises de *Béthisy*; ils prétendent même que les comtes de Vermandois, abbés séculiers de Saint-Crépin, et ravisseurs de quantité de ses possessions, firent de Saint-Pierre un lieu de plaisance qui vint ensuite dans la main des rois.

On transféra vers 1040, dans cette nouvelle résidence, le siége de la jurisdiction qui existait déjà pour Verberie, autre maison royale, et l'on en forma ce qu'on nomma la châtellenie de Béthisy-Verberie.

A la mort de Robert, arrivée au mois de juillet 1031, la reine Constance reprit le projet qu'elle avait conçu pour mettre son fils Robert sur le trône; appuyée sur les places de Senlis, Sens, *Béthisy*, Coucy et autres, elle leva l'étendard de la révolte contre Henri I; mais ses partisans furent vaincus et obligés de se soumettre au nouveau roi, qui leur accorda son pardon. Dans le nombre se trouvait Richard, premier châtelain de *Béthisy*, auquel la bonté royale octroya des graces particulières.

Richard acheva sous le règne d'Henri I la construction de la forteresse, et il y fonda une collégiale dont il sera question ci-après. Il se retira ensuite dans l'abbaye de Saint-Quentin-les-Beauvais. Ses successeurs occupèrent un rang distingué à la cour.

Louis-le-gros affectionnait la résidence de *Béthisy*, qui lui servait de rendez-vous pour chasser dans la forêt de Cuise. Le comte de Vermandois y délivra en sa présence et en celle de la reine Adélaïde, dans l'année 1133, une charte en faveur de la nouvelle abbaye fondée à Ourscamp.

Le roi y passa quelque tems en 1137, à la suite d'une maladie dangereuse; il y reçut une députation des Aquitains, chargée de lui annoncer la mort de leur comte et ses dernières dispositions pour le mariage d'Eléonore sa fille unique avec le prince royal.

Le mariage de ce prince, devenu Louis VII, fut célébré avec pompe quelques mois après dans le palais de *Béthisy*.

En 1152, le même roi étant en ce lieu, autorisa les religieux de Saint-Adrien à échanger certains revenus avec la maison royale de Cuise.

Il accorda plusieurs franchises aux habitans du pays, ce qui attira un grand nombre de familles étrangères. Il les releva notamment par une charte donnée à Compiègne en 1156, du droit de

for-mariage, leur permettant en outre de choisir des femmes demeurant hors du bourg, *extra castrum Bistisiacum*, faveur alors très-considérable.

On connaît du même roi une autre charte datée de *Béthisy* en 1161, par laquelle il maintient aux religieuses de Saint-Jean-aux-Bois la jouissance de la dîme du pain qui sera consommé dans les châteaux de *Béthisy*, Verberie et Compiègne, lorsque la cour y séjournera.

Les cartulaires de Philippe-Auguste constatent de fréquens voyages de ce prince au château de *Béthisy*. Il y rendit en 1182 une charte concernant l'église Saint-Frambourg de Senlis, une autre en faveur de Notre-Dame de Paris, une troisième accordant des priviléges et exemptions aux habitans de Chevrières;

en 1183, un diplôme confirmatif des biens et priviléges appartenant aux religieuses de Saint-Jean-aux-bois, et une charte concernant les serfs et hôtes de l'église de Soissons.

En 1184, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mit le siége devant la forteresse, qu'il tenta d'enlever par un assaut; mais les habitans ayant opposé une résistance vigoureuse, l'armée royale eut le tems d'avancer pour les délivrer, ce qui obligea l'ennemi à se retirer à travers la forêt de Compiègne. Le roi récompensa les habitans de leur fidélité, en leur donnant un droit exclusif d'usage dans le canton de la forêt appelé depuis les monts de *Béthisy*.

Philippe-Auguste était l'année suivante dans cette résidence, de laquelle il data les lettres concernant la fondation d'une chapelle au château de Choisy-au-Bac.

Il y délivra en 1189 des lettres concernant l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Il y était encore en 1193. Il y reçut en 1200 une députation de l'Université de Paris, à laquelle il accorda des lettres de protection en faveur de ses écoliers. (Recueil ordonn. tom 1, p. 23.)

Le châtelain avait sous ses ordres cinq chevaliers que le roi maintint, quoiqu'il supprimât ceux de plusieurs autres châteaux, à cause des services qu'ils avaient rendus en 1184. Ces chevaliers sont ainsi nommés dans le dénombrement présenté à Philippe-Auguste en 1214: Roger de Verberie, Hugues de Béthisy, Philippe de Béthisy, Pierre (châtelain) de Béthisy, Jean fils du prévôt, Philippe de Nanteuil; ils prenaient rang entr'eux selon leur ancienneté.

On connaît encore des lettres de Philippe-Auguste datées de ce lieu, au mois de novembre 1215, concernant la léproserie de Compiègne;

en 1216, en faveur de l'abbaye de Valsery;

et en 1218, concernant les droits d'usage de l'abbaye de Long-pont.

Philippe-le-bel vint aussi plusieurs fois à *Bèthisy*. Sa présence y est constatée en 1293 par deux chartes du mois d'octobre, l'une concernant une remise faite à un chantre de l'église de Senlis, l'autre portant nomination de commissaires dans le bailliage de Senlis;

en 1300, par les lettres qui concernent les Mathurins de Verberie.

Ses successeurs y firent de fréquens voyages. Le roi Jean affectionnait cette résidence, dont l'aspect agreste et sauvage convenait à son goût pour la solitude.

Après avoir brûlé Verberie et La Croix-Saint-Ouen, les Anglais vinrent assiéger, en 1359, le château de *Béthisy*; ils croyaient l'emporter aisément, mais il furent vigoureusement repoussés, poursuivis jusque vers *Saintines*, et ils ne purent regagner Creil qu'après avoir éprouvé une grande perte. Ils revinrent peu après en force pour tirer une vengeance éclatante de leur défaite. Le capitaine de la place marcha à leur rencontre, et ce fut alors qu'eut lieu, entre Verberie et Saint-Sauveur, le combat célèbre connu sous le nom de bataille du Champ-Dolent.

Cependant la forteresse de *Béthisy* éprouva bientôt les désastres de la guerre qui ravagea pendant ces tems déplorables toute la Picardie. Démantelée et tombant en ruines, elle fut comprise au nombre des places dont les lettres du dix avril 1431 ordonnèrent la démolition comme *non tenables et devenues des repaires de voleurs et robeurs.*

Celle-ci demeura à l'abandon jusqu'en l'année 1562, époque à laquelle la reine Catherine de Médicis reçut le Valois parmi les domaines qui lui furent donnés en douaire. Cette princesse fit réparer les fortifications avec le secours des habitans du lieu, pour leur assurer une retraite dans les calamités publiques et pendant les troubles de religion qui commençaient à menacer le pays. Les officiers de l'élection de *Crépy* furent obligés de se réfugier, en 1592, dans la tour où ils n'arrivèrent qu'avec peine et à l'aide d'une compagnie de cuirassiers que le roi leur accorda pour escorte.

En 1618, Louis XIII averti par la résistance du château de Pierrefonds, donna le premier avril des ordres précis pour l'entière destruction de la tour de *Bèthisy*. Les habitans représentèrent qu'ils avaient été contraints de la réparer à leurs frais, qu'ils s'étaient endettés pour compléter l'œuvre, et que cet asile si coûteux leur était indispensable dans les désordres publics. Le roi voulut être obéi, et ils n'obtinrent pas même l'autorisation de vendre les ma-

tériaux à leur profit. On démolit la plus grande partie du mur d'enceinte, et l'on fit à la tour de larges entailles qui la rendirent inhabitable à l'avenir.

Cependant, lors des troubles de 1648, on permit à la communauté de boucher ces entailles avec des murs de terre, ce qui donna à la place plus d'apparence que de solidité. Le prince de Condé vint camper dans la plaine du *Hazoy*, vis-à-vis *Béthisy*, où ses troupes commirent d'horribles brigandages.

Le domaine fut engagé avec celui de Verberie, en 1615, par la reine Marguerite de Valois à Louis Fécan, écuyer, seigneur de Villers, auquel il fut retiré le quatorze avril 1625 par ordre de Louis XIII. On le transporta alors au baron de Raray dont les successeurs en ont joui jusqu'en 1720, que le régent le fit rentrer dans les mains de l'état.

Enfin il fut aliéné en 1760, à titre de surcens, par le duc d'Orléans.

Béthisy devint, à partir du onzième siècle, le siége de la châtellenie formée de l'ancien arrondissement du palais royal de Verberie; le chef-lieu de la jurisdiction fut alternativement placé dans les deux bourgs.

La châtellenie de Béthisy-Verberie est la quatrième de celles qu'on réunit vers la fin du treizième siècle pour constituer le comté de Valois. Son ressort s'étendait sur les deux *Béthisy*, *Champlieu*, *Donneval*, *Glaignes*, *Néry*, *Rocquemont*, *Saintines*, *Vérines*, du canton de *Crépy*;

Saint-Sauveur, du canton de Compiègne;

Noël-Saint-Martin, Rhuis, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie, du canton de Pont-Sainte-Maxence.

Cette jurisdiction fut remplacée en 1703 par une prévôté royale dont le siége demeura fixé à Verberie. Elle allait en appel au bailliage de *Crépy*. On ajouta à son ressort par l'édit de mars 1780 les lieux de La Croix-Saint-Ouen canton de Compiègne, Fayel, Rivecourt et Rucourt canton d'Estrées, qui furent distraits de la prévôté de Pierrefonds.

Les officiers du siége de *Béthisy* dressèrent au mois de septembre 1684 un réglement pour enjoindre aux curés de la châtellenie de tenir registre des baptêmes, mariages et enterremens. De là l'origine des actes de l'état civil dont l'usage ne devint général et obligatoire que par l'édit donné à Fontainebleau en 1691.

La charge de châtelain constituait un fief considérable; les chevaliers, d'abord au nombre de cinq, puis de huit en 1472, étaient aussi attachés au château par un fief spécial; comme tous portè-

rent ainsi, que leur chef, le nom de Béthisy, leur succession est à-peu-près inextricable; mais on sait qu'à partir du quatorzième siècle la série des châtelains est la même que celle des seigneurs de *Néry*.

Ces officiers avaient la haute justice, l'usage du bois à brûler et du bois à bâtir dans la forêt de Compiègne, le droit de lever quatre deniers sur chaque femme publique qui passait ou séjournait à *Béthisy*. On lit dans un aveu et dénombrement servi en 1376 à Blanche de France, veuve de Philippe d'Orléans, que cette contribution qui rapportait anciennement dix sols parisis pendant la foire, n'en valait plus alors que cinq, le nombre des contribuables ayant diminué.

La prévôté constituait un autre fief, bien qu'elle n'eût été à l'origine qu'une charge de finance pour percevoir les deniers royaux dans l'étendue de la châtellenie; elle fut réunie successivement aux prévôtés de Laon, Compiègne, Verberie, et demeura jointe à cette dernière.

La collégiale que Richard, premier châtelain, fonda dans l'enceinte de la forteresse, fut consacrée le vingt-cinq mai 1060 sous le titre de Saint-Adrien, par Heddo évêque de Soissons, assisté de Frottland évêque de Senlis, et d'Hélinand évêque de Laon, en présence de Philippe I prince royal, de la reine Anne de Russie et de quantité de noblesse. On institua pour desservir la nouvelle église un doyen ou prieur avec quatre prébendiers tirés de l'abbaye de Saint-Quentin-les-Beauvais; le roi Philippe I leur donna les revenus de la maison royale de Cuise.

Hugues de Béthisy, fils de Richard, ajouta en 1079 deux autres prébendes à celles de la fondation, ce qui fut confirmé par bulle du pape Grégoire VII de l'an 1083. Peu après les chanoines furent troublés dans leur existence par l'abbaye de Saint-Crépin-le-grand à laquelle les églises de *Béthisy* avaient été données, et qui vit dans la création de Saint-Adrien une entreprise sur ses droits. L'intervention d'Yves de Chartres, abbé de Saint-Quentin, apaisa le dissentiment.

Après la destruction de la forteresse, les chanoines se retirèrent à Saint-Quentin, et l'établissement devint un prieuré dont l'évêque de Senlis fut le premier titulaire; mais après lui presque tous les prieurs furent des laïcs. Henri IV le donna par lettres datées du camp d'Envermeu le six mars 1592 au sieur de Montault, capitaine d'une des vieilles compagnies du régiment de Picardie. Thomas Dreux, conseiller au parlement, en jouissait en 1675. Il revint ensuite aux Génovéfains.

La cure de *Saint-Pierre* était à la collation de l'abbaye de St.-Crépin-le-grand.

Lisiard, évêque de Soissons, établit en 1123 près de cette église une communauté de moines tirés de Saint-Crépin, dont le supérieur portait le titre de chambrier; la chambrerie subsista plusieurs siècles, et lorsqu'on retira les religieux, le vicaire perpétuel qui leur succéda conserva le nom de chambrier. C'est l'un d'eux qui présida à la construction du clocher de *Saint-Pierre*.

Il y avait au-dessus de la principale porte de la tour une chapelle dédiée à sainte Geneviève dont le patronage dépendait aussi de Saint-Crépin. Ce bénéfice fut transféré dans l'église de Saint-Adrien après la démolition de la forteresse.

On trouvait une autre chapelle sous le titre de Saint-Nicolas dans l'église de Saint-Pierre; elle avait le même collateur.

Il y eut en outre un hôtel-dieu dont les malheurs du tems dispersèrent les revenus.

Les protestans eurent un établissement dans *Béthisy* après l'édit de Nantes; on leur assigna près des ruines du château un lieu qui est encore désigné sous le nom de prêche. Leurs doctrines y furent attaquées en 1634 par le P. d'Attichy, jésuite qui avait pris jour pour conférer publiquement avec le ministre Beaulieu; celui-ci se refusa à une discussion solennelle. Dans la suite on accusa les ministres d'un zèle trop ardent qui les portait à user de séduction envers les catholiques. Le clergé de Soissons s'en étant plaint en cour, on procéda à une enquête, et le onze mai 1682 intervint un arrêt du conseil qui défendait aucun exercice public de la religion réformée dans le bourg, et ordonnait la destruction du prêche. L'intendant de Soissons se rendit sur les lieux pour faire exécuter l'arrêt sans retard.

Renaud de Béthisy, de la famille des châtelains, est signalé comme un homme considérable par son mérite, pendant le treizième siècle. Le roi lui donna la baillie de Pierrefonds, l'une des quatre en lesquelles étaient alors partagés les droits royaux pour leur gestion. Il fut successivement bailli de Senlis, prévôt d'Amiens, commissaire enquesteur du roi sur les forêts de Cuise, de Retz, de *Crépy*. Il fonda en 1217 deux canonicats dans l'église cathédrale de Beauvais et deux messes qu'on célébrait à quatre et cinq heures du matin. Devenu seigneur du fief de *Puisières* ou *Puisiers*, il y établit en 1220 une chapelle. L'année suivante il donna le moulin de Venette à l'abbaye de Corbie. On ne connaît pas l'époque de la mort de cet homme que les historiens qualifient d'illustre.

Nicolas Bergeron avocat au parlement, historien du Valois, naquit à *Béthisy* au commencement du seizième siècle d'un capitaine de la forteresse. Protégé par la reine Marguerite, il devint l'un des plus savans jurisconsultes de son époque. Ramus dont il avait été l'élève, le désigna avec Antoine Loisel pour son exécuteur testamentaire. Il eut beaucoup de part aux notes de Dumoulin sur la coutume de Paris.

On connaît de lui : un poème latin sur l'avénement d'Henri III : *In regis Henrici III adventum carmen.* 4.° 1574;

le Valois royal extrait des mémoires de M.e Nicolas Bergeron, à la reine de Navarre, duchesse du pays de Valois — in-12° 1583. C'est l'abrégé et l'avant-propos d'une *Histoire Valoisienne* dont il avait projeté la publication.

Il concourut à la rédaction d'une multitude d'ouvrages publiés de son tems. On fixe l'époque de sa mort en l'année 1584.

L'église de Saint-Pierre a aujourd'hui le titre de succursale. C'est une grande construction qui a été retouchée à plusieurs époques. Elle a quarante mètres de longueur totale sur dix-sept mètres de largeur.

Le portail consiste en une arcade ogive à quatre rentrans avec tores et colonnettes dans le goût du treizième siècle; un arc extérieur, formé de feuilles et de fruits, appuie sur des consoles; il y a des restes très-visibles de coloration rouge. Cette entrée est précédée d'un vaste porche en pierre d'appareil qui semble du même tems. A côté est une crypte funéraire appelée la cave St.-Michel, à laquelle on ne remarque aucun caractère architectonique.

La nef est moderne. Le latéral nord montre les vestiges d'une corniche à modillons chargés de masques. Le latéral opposé a deux fenêtres en meutrières, une corniche à consoles plates, une porte à plein-cintre et à colonnettes, dans le tympan de laquelle on lit l'inscription ci-après :

Vivant Chrestien
Quy Par Icy Passé
Priez Diev Pour les
Trespassez. Nous
Avons Etez comme
Vous et Vous Viendrez
Comme nous.

Le transept nord est du même tems que le portail. L'autre présente trois pignons, dont deux à fenêtres ogives géminées tréflées, avec gargouilles, et le troisième ayant une fenêtre à plein-cintre du seizième siècle.

Le chœur est pourvu de deux absides; l'une polygone, à corbeaux grimaçans sous la corniche, à fenêtres en arc surbaissé; l'autre en hémicycle avec une large corniche formée d'un boudin et de feuilles séparées par des monstres; les fenêtres sont pareilles à celles du premier chœur, sauf l'intermédiaire qui a été pratiquée après coup.

Les latéraux, distincts de la nef par des piliers carrés, ont des voûtes basses à nervures subaiguës.

Le chœur appartient nettement au style de la transition, ce qu'on reconnaît à la variété et aux sculptures profondes de ses chapiteaux fort remarquables. Il est ouvert par une grande arche presque aiguë accompagnée de tores. On y compte trois travées, dont l'une a son arcade découpée en zig-zag.

La chapelle de gauche dédiée à sainte Geneviève, a une première travée dans le style du chœur, et une deuxième à moulures anguleuses.

L'autel est riche; le banc-d'œuvre est sculpté dans le style flamboyant.

Il y a quelques vitraux avec la date de 1567.

Le clocher placé au côté droit du portail est une construction carrée du seizième siècle; elle a trente-un mètres trente centimètres de hauteur au-dessus du sol jusqu'à la galerie, et la flèche au-dessus seize mètres soixante centimètres; ce qui donne environ quarante-huit mètres d'élévation totale. Il y a deux ordres de fenêtres avec une tourelle cylindrique angulaire couronnée d'un clocheton. La pyramide ou flèche qui paraît courte eu égard aux dimensions de la tour, est octogone, garnie de crochets, entourée d'une large galerie, fermée par une balustrade découpée à jour. Les contreforts sont chargés de gargouilles, de niches et de pinacles.

Une inscription en lettres ogivales gravée sur le premier cordon de la tour porte que le clocher fut commencé en 1520 par les soins de Renaud Bouché, vicaire perpétuel et chambrier de *Béthisy*, sous la conduite de Jehan Brulé et Jehan Charpentier, maîtres maçons.

Les pierres furent tirées de la plaine du *Hazoy*, au lieu dit les fosses de Biemont.

L'église Saint-Adrien a été démolie ainsi que les bâtimens de l'hôtel-dieu et une chapelle de Saint-Magloire, dépendant de l'abbaye de Montmartre.

Les ruines du château occupent un mamelon cônique tenant

au coteau voisin par un col étroit et plus bas; ce tertre a été augmenté de main d'homme, de manière à l'isoler de tous côtés; ses talus sont extrêmement rapides surtout vers le sommet où l'on ne pourrait parvenir en voiture. La tour ou le donjon qui domine le plateau décrit un ovale d'environ soixante mètres sur quarante-cinq. Les vestiges du mur, quoique fort dégradés même depuis la destruction effectuée sous Louis XIII, parce qu'on les a exploités comme une carrière, présentent encore l'ensemble de la circonvallation; leur hauteur varie entre trois et six mètres; le rempart était formé d'un moellonage à bain de mortier, avec revêtement de moyen appareil en grès et calcaire dur.

Il y avait un puits qui servait à la fois à donner de l'eau et à descendre dans des conduits souterrains par lesquels on pouvait sortir au loin dans la campagne, disposition qu'on remarque dans tous les châteaux-forts du moyen-âge; mais il ne faut pas croire, avec la tradition locale, que ces galeries s'étendaient jusqu'à Compiègne, *Crépy* et Pierrefonds.

Le donjon était environné d'une triple enceinte fortifiée; on reconnaît encore le tracé de la plus petite; les deux autres sont presqu'effacées, mais on peut voir qu'elles étaient inscrites dans l'espace limité par les rues du château, du Paradis et un sentier qui communique, au nord, de l'une à l'autre de ces voies. L'église Saint-Adrien, l'hôtel du châtelain étaient placés au midi entre la petite et la moyenne enceintes.

La tour était assez élevée pour que de la plate-forme on pût correspondre, au moyen de signaux, avec les forteresses de Montépilloy, *Vez*, Longueil-Sainte-Marie, Clermont en Beauvaisis, etc.

La colline du Port-Château, intermédiaire entre *Saint-Pierre* et *Saint-Martin*, et dominant ce dernier village, renferme des souterrains voûtés qui communiquaient, dit-on, avec le fort de *Béthisy*.

Le château de *La Douye* ou *La Douie*, placé au nord-est entre la tour et l'église Saint-Pierre, montre des parties construites aux quatorzième et quinzième siècles. On y remarque deux tours polygones à pyramides et à crochets sur les angles, deux portes ogivales à rentrans et à colonnettes, des fenêtres à menaux croisés et à frontons dentelés.

Le Hazoy, *Le Hazoy-en-Valois*, écart sur la limite nord-est, touche à la forêt de Compiègne : c'était l'hôtel du gruyer ou juge de la forêt. On le bâtit au treizième siècle lorsque le domaine de Saint-Jean-aux-bois (autrefois Cuise) eut été donné à la collégiale

de Saint-Adrien. Les châtelains de *Béthisy* qui eurent successivement la charge de gruyer, étaient seigneurs du *Hazoy* avec droit de haute-justice. Ce domaine sortit de leurs mains à la création des maîtrises vers 1346 qui réduisit à peu de chose l'office de gruyer. Depuis, la famille des Anthonis qui a fourni plusieurs grands louvetiers de France, conserva long-tems le fief du *Hazoy* et la gruerie de Cuise. Les bâtimens ont été reconstruits pendant le dix-huitième siècle. On aperçoit de leur comble la tour de Montépilloy et le clocher de la cathédrale de Senlis.

Les lieux dits la *Bastille*, les *Sablons*, les *Forges*, autrefois distincts, ne sont plus séparés du corps du village.

Glatigny-sur-Autonne (*Glatiniacus* en 1060) comprend six maisons à l'ouest et très-près de *Béthisy*.

Les moulins d'*Hirondelle*, *Thuvot*, du *Paillard*, forment autant d'écarts dans la vallée.

La route départementale de Cires à *Gillocourt* traverse le territoire de *Béthisy-Saint-Pierre.*

Les propriétés communales se composent d'une fontaine, un jeu d'arc, une carrière, trente hectares environ de friches.

Le cimetière, fermé par des murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance, un marché, une compagnie de pompiers.

Les établissemens industriels comprennent trois carrières, cinq moulins à eau, un moulin à huile, une papeterie.

Le travail le plus considérable consiste dans la culture et le peignage du chanvre qui a formé de tout tems la principale ressource de la population.

On fait aussi à *Saint-Pierre,* comme à *Saint-Martin*, des ouvrages de vannerie.

Contenance : Terres labourables, 414 h. 71,80. — Jardins, 10 h. 42,50. — Vignes, 0 h. 22,85. — Bois, 74 h. 08,60. — Oseraies et aunaies, 10 h. 15,65. — Prés, 76 h. 06,85. — Prés plantés, 4 h. 18,60. — Friches, 35 h. 79,80. — Friches plantées, 3 h. 50,30. — Places, rues et chemins, 14 h. 45,95. — Eaux, 1 h. 97,70. — Propriétés bâties, 7 h. 44,70. — Total : 653 hect. 05,30.

Distance de *Crépy*, 1 myr. — De Senlis, 3 myr. — De Beauvais, 6 myr. 2 kil. — Marché : Compiègne. — Bureau de poste, Verberie. — Population, 1,589. — Nombre de maisons, 416. — Revenus communaux, 977 fr.

Bettancourt, *Betancourt*, *Bethancourt*, *Bethencourt*, *Betencourt-sur-Autonne* (*Bettoniscurtis*, *Bethencurtis*, *Bethencuria*),

entre *Séry* au sud, *Feigneux* au sud-est, *Gillocourt* au nord, *Orrouy* au nord-ouest.

Le territoire, limité au nord par la rivière d'Autonne, à l'est par le rû de Bégen, forme une plaine rectangulaire sur le plateau de *Crépy*.

Le chef-lieu, placé dans la vallée à gauche de la rivière, comprend deux rues principales et quelques maisons éparses.

Cette commune, réunie vers 1825 à celle de *Gillocourt*, en a été de nouveau séparée par ordonnance royale du 26 avril 1835.

La cure de *Bettancourt* fut donnée vers le milieu du douzième siècle à l'abbaye de *Morienval*.

Elle fait aujourd'hui partie de la succursale de *Gillocourt*.

L'église est un édifice rectangulaire dont le portail ogival à cinq rentrans est décoré de tores, de colonnettes et de chapiteaux à têtes monstrueuses. Au-dessus est pratiquée une fenêtre romane simple, accompagnée de deux œils-de-bœuf, et à côté une fenêtre ogivale flamboyante. Il y a sur le côté nord une ouverture pareille. Le chœur est éclairé par une baie ogivale géminée couronnée d'une rose à festons.

Le clocher latéral, en batière, roman, a un premier ordre percé d'une seule fenêtre simple, et un deuxième dont l'ouverture à plein-cintre embrasse deux ogivettes séparées par un fût grêle.

On descend cinq marches pour entrer dans la nef qui est pourvue d'un lambris du seizième siècle; les latéraux paraissent modernes. Le chœur a des arcades aiguës accompagnées de tores et de fûts qui montent jusqu'à la naissance des voûtes; les colonnes latérales et engagées sont pourvues de chapiteaux à figures monstrueuses. Les chapelles, du même style, sont tapissées d'arcades romanes; l'ensemble dénote l'époque dite de transition.

Cet édifice est dédié à saint Sulpice.

La ferme de *Waru*, *Varu*, *Wauriu* en 1227, qui tient au village, a des fenêtres à meneaux croisés et une tourelle polygone, ce qui indique une construction de la fin du quinzième siècle.

On assure qu'il y eut un manoir fortifié dans la prairie vers l'Autonne.

On appelle la *Belle Mézière* un champ situé au-dessus et au sud-ouest de *Bettancourt*, dans lequel il existe des fondations et des vestiges considérables d'anciens édifices.

La route départementale de Compiègne à Meaux, traverse du nord au sud, le territoire et le village.

La commune possède une école, un jeu d'arc, sept hectares de terres à l'état de marais.

Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

On trouve un moulin et une scierie dans l'étendue du pays.

La population se compose de cultivateurs et de jardiniers qui s'occupent de la production des plantes légumières dont le débit se fait sur le marché de *Crépy*.

Contenance : Terres labourables, 351 h. 81. — Terres plantées, 0 h. 16,35. — Jardins, 3 h. 62,15. — Vergers et pépinières, 0 h. 14,50. — Vignes, 7 h. 96,85. — Bois, 6 h. 01,80. — Oseraies et aunaies, 0 h. 57,95. — Prés, 4 h. 34,40. — Prés plantés, 0 h. 12,05. — Pâtures, 6 h. 80,35. — Friches, 6 h. 71,50. — Places, rues et chemins, 7 h. 71,70. — Eaux, 0 h. 72,35. — Propriétés bâties, 2 h. 09,50. — Total : 398 hect. 82,45.

Distance de *Crépy*, 5 kil. — De Senlis, 3 myr. — De Beauvais, 7 myr. — Marché : *Crépy en-Valois*. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 187. — Nombre de maisons, 58. — Revenus communaux, 228 fr.

Bonneuil-en-Valois, *Bonneul*, *Bonnoeil*, *Boneuil* (*Bonol* en 1053, *Bonoculum* en 1077, *Bonolium* en 1145), à la limite nord, entre *Morienval* à l'ouest, *Fresnoy-la-rivière*, *Vaumoise* au sud-ouest, *Vez* au sud-est, Haramont (Aisne) au nord.

Le territoire, limité au sud-ouest par la rivière d'Autonne, s'étend vers le nord jusqu'à la forêt de Retz; le vallon de *Bonneuil* dans lequel le chef-lieu est situé, court à l'ouest depuis la forêt jusqu'à la rencontre de l'Autonne sur le territoire de *Pontdron* ; l'espace compris entre les deux vallées constitue une plaine découverte, fertile.

Le village de *Bonneuil*, caché dans une gorge étroite, a près de seize cents mètres d'étendue, étant formé de maisons espacées par des jardins et des plantations. Quoique bâti sur le sable, les rues sont humides et sales. Les différens quartiers du village, autrefois séparés, sont nommés *Richebourg*, *La Rotière*, *Les Emontées*, *La Sausserotte*, *Les Aboulois*, *La Rue des Caves*.

Bonneuil avait une maison royale, dont il est parlé dans une charte délivrée l'an 832 en faveur de l'abbaye Saint-Denis. On croit que c'est le lieu où Charles-le-chauve tint, en 856, l'assemblée d'évêques mentionnée dans les écrits de Loup, abbé de Ferrières.

Carlier (1) assure que de son tems on voyait encore les restes du palais à Richebourg qui est un groupe de maisons vers l'extrémité ouest du village; on y trouve aussi une fontaine dite du château : cependant la tradition locale indique l'emplacement de

---

(1) Hist. Valois, tom. 1, p. 163.

cette résidence royale près de l'église, au-dessous de *Saint-Arnoult*, au lieu nommé le Château.

Le domaine de la maison royale constitua une mairie qui comprenait à l'origine *Pontdron*, *Vattier-Voisin*, *Le Berval*, la plaine de *Vez* et de Largny, s'étendant jusqu'au vallon du *Lieu-Restauré*. Les comtes de Crépy en devinrent possesseurs dans le dixième siècle.

Le comte Raoul III, par une charte de 1053, donna l'église qu'il tenait d'Heddon, évêque de Soissons, au monastère de Saint-Arnoult de *Crépy*. Par une autre charte de 1077, Simon, fils et successeur de Raoul, céda au même monastère toute la terre de *Bonneuil*, à condition de jouir de la moitié sa vie durant.

Cependant les rois avaient conservé une partie du domaine, car en 1224 Louis VIII fit don à Robert III, comte de Braine (1), de ce qu'il possédait à *Bonneuil* avec la seigneurie de Hautefontaine, sous condition que le comte n'éleverait de forteresse dans aucun de ces lieux.

Il y avait une prévôté dont le ressort comprenait *Les Buttes*, *Pontdron*, *Vattier-Voisin*, et *Le Berval*; c'était le reste du domaine royal après qu'on en eut ôté ce que les comtes de *Crépy* joignirent à la seigneurie de *Vez*; on la réunit en 1703 au baillage de Villers-Cotterets.

Les religieux de Saint-Arnoult ne conservèrent pas la terre de *Bonneuil*, mais ils continuèrent de nommer à la cure.

Ce bénéfice, aujourd'hui réduit en succursale, est sous l'invocation de saint Martin.

L'église en forme de croix a un portail en plein-cintre, garni de deux colonnettes à chapiteaux variés; un ruban de feuilles encadrées règne au-dessus, et l'on remarque vers le milieu un bas-relief peint représentant saint Martin avec le pauvre. Plus haut est pratiquée une fenêtre romane entourée d'un ruban à têtes de clous. Une porte de la renaissance correspond au latéral gauche.

Les fenêtres de la nef appartiennent à l'ogive flamboyante. Le transept sud montre une corniche de feuilles entablées et des lancettes ornées d'un ruban de fleurs en boutons. Celui du nord est pourvu d'une fenêtre en plein-cintre simple.

Le chœur, carré, a des fenêtres presque ogives, liées par un ruban de dentelures courant à hauteur des impostes. La corniche en boudins porte sur une série d'arcades à plein-cintre dentelées, et sur des modillons à masques.

Le clocher latéral, carré, remarquable, comprend trois ordres,

---

(1) Hist. de la maison de Dreux, p. 75.

l'inférieur en partie caché montrant une seule fenêtre en pleincintre simple, le deuxième percé sur chaque face de deux baies accolées avec tores et colonnettes à longs chapiteaux, le supérieur à deux fenêtres accolées subdivisées en quatre par des colonnettes intermédiaires au nombre de neuf; les arcades sont à zig-zag et dents de scie; la corniche moyenne est pourvue de modillons à masques et animaux; celle du comble a des corbeaux pareils alternant avec des segmens de cercle; un toit d'ardoises en chapeau s'élève au-dessus.

Il y a une tourelle hexagone contre le transept méridional.

Les voûtes du chœur et du transept nord appartiennent au tems de la transition; une fenêtre en anse de panier est ouverte au-dessus de l'autel. Les nervures sont composées de trois tores et d'un ruban d'étoiles. Le transept sud est du treizième siècle. La voûte au-dessous du clocher a été refaite avec des pendentifs.

La nef et les latéraux sont lambrissés.

Une maison du village est pourvue d'une tourelle hexagone à toit de pierre.

Une autre a deux niches au-dessus de la porte.

Le cimetière, voisin de l'église, recèle des sarcophages.

Le hameau des *Buttes* ou des *Buts* est au nord de *Bonneuil* sur la hauteur, touchant à la forêt de Retz; il y a dix maisons seulement. On y trouve des tuiles romaines.

Le Voisin, autre hameau ou écart rapproché du chef-lieu, à l'ouest dans la vallée, en compte sept.

La ferme de *Saint-Arnoult* est située sur le coteau au sud du village. Il y eut une maladrerie dans le voisinage.

Au sud-ouest et dans la vallée d'Autonne est un autre hameau nommé *Le Berval* ou *Auberval*, *Abreval* en 1235; on y compte trente-six maisons en y réunissant la section du *Pressoir* qui en est à peine distincte.

On y voit une chapelle rectangulaire, construite en pierre d'appareil, à façade couronnée par deux arcades à jour qui recouvraient des cloches. Au-dessus de la porte est percée une fenêtre ogive géminée à têtes tréflées, grossièrement faite. Tout le reste est moderne à l'exception du lambris qui, bien que sans ornemens, a l'aspect des œuvres du seizième siècle.

Un porche garni de banquettes précède cette petite église qui est dédiée à saint Antoine. On y célèbre la messe le dix-sept janvier jour de la fête patronale, le vingt-deux du même mois jour de Saint-Vincent, patron des vignerons, et quelquefois dans le cours de l'année.

On voyait au *Berval* un vaste étang qui avait été creusé dans le

treizième siècle par Robert comte de Braine, seigneur de *Bonneuil.* Il a été desséché et mis en culture depuis 1828.

Les habitans du *Berval* sont propriétaires, conjointement avec ceux de *Pontdron*, de moitié des marais portant le nom de ces deux hameaux, par suite de transaction sur un litige qui a duré plus de vingt années. L'origine de leurs droits remontait au douzième siècle, et aux libéralités d'Eléonore comtesse de Valois.

On trouve à la carrière Lormelet, au-dessus du village, de nombreuses tombes en pierre.

A l'est du *Berval* et dans un rameau de la vallée, est un écart nommé *Le Lanval.*

La Grange-au-Mont autre écart, est sur le coteau au sud du précédent.

L'abbaye du *Lieu-Restauré*, ordre de Prémontré, était située dans la vallée d'Autonne, au pied de *La Grange.*

Elle fut fondée au douzième siècle par Raoul IV, comte de *Crépy.* Il y avait en ce lieu un manoir et une chapelle dépendant de l'ancien domaine du château royal de *Bonneuil.* Luc de Roucy obtint en 1131, du comte Raoul, la cession de cette église pour la faire desservir par des chanoines réguliers. La donation fut effectuée en 1138, et en 1145 le comte entreprit de relever et agrandir les anciens bâtimens, ainsi que l'église; c'est l'origine du nom que le monastère porta depuis (*Locus Restauratus*).

La maison fut remise à Luc, abbé de Cuissi, qui y plaça pour premier supérieur un prêtre nommé Haymon. Celui-ci reçut la même année une bulle de confirmation d'Eugène III, et vit bientôt s'accroître les biens de l'abbaye.

On admit l'année suivante une communauté de femmes à *Lieu-Restauré.*

On compte quarante-quatre abbés depuis Haymon jusqu'à la révolution de 1789. Ils obtinrent des dons considérables des évêques de Senlis, des seigneurs de *Crépy*, Betz, Pisseleu, et de la comtesse Eléonore de Valois. On trouve la signature de Martin, abbé en 1192, sur le testament de cette princesse. L'abbé Michel reçut en 1238, de Pierre de Cuissi, évêque de Meaux, le patronage de la cure de Bargny.

Jean de Taillefontaine fonda en 1283, dans l'église, une chapelle dédiée à Notre-Dame.

Antoine Claret fit restaurer l'église que les ravages de la guerre n'avaient point épargnée. Il fut inhumé en 1545 dans le sanctuaire.

L'abbaye fut pillée, ruinée et presque démolie pendant les discordes civiles du seizième siècle.

Jean de Périmelle, premier abbé commendataire, reçut ce bénéfice en 1570. De son tems, on aliéna le domaine de *Vez* pour réparer les bâtimens claustraux.

Il eut pour successeur Adam de Heurtelou, chanoine de Paris, aumônier du roi.

Après celui-ci vinrent Martin de Beaume qui permuta, en 1590, avec Gaspard Macare, sieur de Valence, aumônier du roi, pour l'abbaye de Mende; — Joachim de La Chétardie, conseiller au parlement de Paris; — Bertier, évêque de Rieux, sous lequel la réforme fut introduite en 1623 par François de Longpré, général de l'ordre de Prémontré; — Pierre Bertier, neveu du précédent, évêque de Montauban, qui partagea les biens de l'abbaye avec les religieux; — Hadrien de Fontaine-Martel en 1674; — et dans la même année, Martin Lucas, aumônier du roi; — de Clair, qui se démit en 1688, et fut remplacé par Guenegaud de Plancy, docteur de Sorbonne.

Après lui, le roi donna la commende à Louis-Chérubin Lebel, évêque de Bethléem, qui eut pour successeurs, en 1738 Mouy de Richebourg, et en 1742 Marie-Louis de Pérussy.

Le dernier s'appelait d'Escairac.

L'abbé nommait aux cures de Bargny, Macquelines, *Morcourt*.

Les religieux exerçaient le droit curial à *Lieu-Restauré*.

Ils possédaient les fermes de *La Grange-au-mont*, *Haudrival*, *Bargny*; les dîmes de *Buy*, *Feigneux*, *Besmont*, *Bonneuil*, *Vaumoise*, *Vez*, *Russy*, *Morcourt*, Cuvergnon, Ormoy-le Davien, Bourgfontaine, Coyolles, etc.; des terres à *Bonneuil*, *Vaucienne*, *Vez*; la tuilerie d'Ivors, un moulin dans leur enclos. Ils avaient droit de pêche dans l'étang du *Berval*, et droit de chauffage dans la forêt de Retz pour eux et leurs fermiers.

La communauté se composait en dernier lieu d'un prieur et de six prêtres ou diacres.

Les bâtimens achetés par M. *Jarry-Mancy* ont été démolis.

Le chœur et le clocher de l'église ont subi le même sort. Le portail de la nef est formé d'une grande arcade à plein-cintre avec fronton à crochets, pilastres latéraux et trois niches à dais courts, polygones, ogivaux. Au-dessus est pratiquée une grande rose à douze divisions. Des contreforts à retraits, portant des niches, se terminent à la base du pignon en clochetons hérissés.

Il y a une deuxième porte pareille correspondant au latéral nord. Les fenêtres sont des ogives géminées à têtes tréflées.

Les voûtes, méplates, sont garnies d'arcs doubleaux dont les filets groupés descendent jusqu'au sol; les points d'intersection sont couverts par des fleurons.

Les nervures de l'arcade centrale portent sur des consoles. Ces caractères signalent la nef comme ayant été comprise dans les reconstructions exécutées vers 1540.

D'autres lieux bâtis nommés *Les Mazures-du-Transloy* et *La Boutoye*, touchant à la forêt de Retz, n'existent plus.

La commune possède une école, deux hectares environ de terres labourables, une pompe.

Le cimetière, fermé de murs à hauteur d'appui, entoure l'église.

Il y a des carrières, un moulin à eau, une briqueterie, une fabrique de fouets, un moulin à huile dans l'étendue du territoire.

La population se compose de cultivateurs et de bûcherons.

Contenance : Terres labourables, 986 h. 33,80. — Jardins, 10 h. 13,80. — Vignes, 0 h. 79. — Vergers et pépinières, 4 h. 11,45. — Bois, 80 h. 10,15. — Oseraies et aunaies, 25 h. 27,20. — Prés, 61 h. 01,10. — Marais, 21 h. 31,45. — Friches, 35 h. 97,75. — Friches plantées, 0 h. 11,75. — Carrières, 0 h. 04,80. — Places, rues et chemins, 19 h. 13,35. — Eaux, 29 h. 72,25. — Propriétés bâties, 7 h. 19. — Total : 1281 hect. 26,85.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 2 kil. — De Senlis, 3 myr. 7 kil. — De Beauvais, 7 myr. 7 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Villers-Cotterets (Aisne). — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.* — Population, 726. — Nombre de maisons, 193. — Revenus communaux, 414 fr.

Crépy-en-Valois, *Crespy*, *Crépi*, *Crespi*, *Crespei* (*Crispeium in Valesiâ* au neuvième siècle, *Crispiacus*, *Crispinacum*, *Crispeiacum*, *Crespeium* en 1504, *Crispiacum* en 1223, *Chrispeyum*, *Crispeium sylvanectum*), entre *Séry* au nord-ouest, *Feigneux* au nord, *Vaumoise*, Gondreville du canton de Betz à l'est, Lévignen du même canton au sud-est, *Rouville* au sud, *Duvy* à l'ouest — Longitude en grades, 0. 61,50 (à Saint-Thomas). Latitude, 54" 70,58.

Le territoire, contigu à la limite méridionale, constitue une plaine à-peu-près ovalaire, dont le grand diamètre du sud-est au nord-ouest peut avoir cinq mille cinq cents mètres d'étendue, tandis que le petit en compte environ quatre mille. Le périmètre présente d'ailleurs de notables irrégularités.

Une vallée à deux branches prenant naissance vers le centre de la plaine, descend au nord-est vers la rivière de Sainte-Marie. Le chef-lieu, presque central, est assis sur le cap résultant de la jonction des deux ravins.

Le territoire est formé de deux grandes sections, depuis l'adjonction à *Crépy* de l'ancienne commune de *Bouillant*.

L'origine de cette ville est inconnue. Les uns veulent qu'elle ait commencé par une habitation des celtes dans les souterrains dont l'existence est constatée au-dessous de quelques quartiers, et que du nom latin de ces demeures cachées (*cryptæ*), on ait dérivé celui de *Crépy*. Mais la haute antiquité attribuée aux caves dont il s'agit n'est nullement démontrée, et il paraît plus probable que ce sont des carrières abandonnées, telles qu'on en trouve dans tous les pays anciennement civilisés, dont le sol pouvait fournir de bons matériaux de construction.

D'autres, et notamment Bergeron (1), ont rapporté la fondation de *Crépy* à la mission de saint Crépin et saint Crépinien dans le Soissonnais; mais ce sentiment, dit Carlier (2), n'est qu'une conjecture établie sur l'analogie des noms. On sait d'ailleurs de quelle faiblesse sont frappées les recherches de géographie ancienne, basées seulement sur des étymologies.

Une autre opinion qui est commune à la plupart des villes de la Gaule-Belgique, attribue aux Romains la création de celle-ci. Carlier qui paraît l'adopter, fait remarquer que les titres primitifs désignent l'ancien château par les noms d'*Oppidum* et de *Castrum*. On a souvent recueilli des médailles à *Crépy* même; on trouve des tuiles à rebord, brisées ou entières, dans la plaine qui sépare l'emplacement de Sainte-Agathe, de *Duvy*, ainsi qu'au-dessus de *Méremont* et de *Bouillant*. Il est certain qu'une voie venant de la vallée de l'Ourcq traversait *Crépy* et *Duvy* en se dirigeant vers *Trumilly*. Toutefois, ces indices ne semblent pas une démonstration suffisante de l'origine romaine de la ville; en l'absence de vestiges de constructions tels qu'on en voit encore à Beauvais et à Senlis, ou de mention authentique sur les Itinéraires, ils n'ont plus de caractère spécial pour signaler avec certitude le lieu d'un établissement considérable.

Selon Carlier qui a répété Bergeron, l'ancienne ville de *Crépy* comprenait le village de *Duvy* et s'étendait même depuis *Bouville* jusqu'à *Méremont*; elle aurait eu alors, dans une seule dimension, quatre mille cinq cents mètres de longueur, c'est-à-dire quatre fois autant que la ville actuelle de Senlis. Ces proportions sont évidemment exagérées; il n'existe pas de lieu fortifié dans le moyen-âge qui ait présenté une telle étendue. Selon Carlier encore, la ville qui occupait la plaine de *Duvy* a été entièrement détruite pendant les sièges du quinzième siècle; on retrouve les fondations des maisons en fouillant dans les champs; il y avait quatre

(1) Valois Royal, p. 18.

(2) Hist. Valois, tom. 1, p. 87.

églises, etc. Ces faits paraissent amplifiés : outre que les fondatio[ns]
dont on parle ne sont nullement disséminées dans toute la plain[e],
il serait presqu'impossible qu'il ne fût pas resté quelque vestige d[es]
remparts, ou du moins des ouvrages avancés qui devaient défend[re]
une place aussi considérable; la tradition les indiquerait ou p[ar]
des souvenirs, ou par le nom des lieux dits; les titres du tems
des siècles antérieurs contiendraient aussi des notions inconte[s]tables sur les quatre églises dont on ne peut même donner les nom[s].
On sera sans doute plus près de la vérité, si l'on suppose l'existen[ce]
d'un faubourg vers Sainte-Agathe, ce que Bergeron semble men[]tionner lui-même lorsqu'il avance que la ville « était édifiée au
dessous du château et du prieuré Sainte-Agathe, » c'est-à-dire da[ns]
le ravin où sont les lieux appelés le Fond-Marin et Brisebèche, [et]
non dans l'étendue de la plaine : ceci admis, il est tout simple [de]
reconnaître que ce faubourg a dû être entièrement détruit po[ur]
que les assiégeans pussent approcher des murs de la forteresse.

Une tradition locale rapporte la création de la ville au tems d[e]
Dagobert I, parce que ce roi était réputé fondateur du monast[ère]
de Sainte-Agathe, fait dont il n'existe aucune preuve écrite. Ca[r]lier (1) assure que, sous le règne de Dagobert, il y avait, à l'en[]droit où l'on a depuis placé le château de *Crépy*, un édifice p[eu]
considérable, à côté duquel ce prince fit bâtir une église. « Cette
» portion de domaine, dit-il, demeura unie au fisc jusqu'à la fin
» du règne de Charlemagne. Il y eut, sous le règne de Louis-le-
» débonnaire, plusieurs partages faits en faveur des descendans d[e]
» Bernard, roi d'Italie (petit-fils de Charlemagne). Ces partages d[is]» tribuèrent à Héribert II le comté d'Amiens, quelques terres e[n]
» Champagne, et le château de Crépy dans la Brie. Héribert f[ut]
» père d'Hildegarde ou Edelgarde qu'il laissa héritière de ses grand[s]
» biens, et en particulier du château de Crépy dont elle prenait l[e]
» titre. »

Hildegarde *domina de Crispeio*, épousa vers 885 Valeran com[te]
du Vexin, dont elle eut un fils, Gautier I qui fut comte d'Amien[s,]
de *Crépy*, du Vexin, de Pontoise, Chaumont, Mantes et Meulan[t].

Raoul, troisième fils de Gautier, eut pour succession, entr'autr[es]
domaines, le château de *Crépy* où il fixa son séjour, et qu['il]
fortifia vers l'année 940.

Gautier II, dit le blanc ou le vieux, fils de Raoul, comte d[e]
Crépy ou de Valois, d'Amiens, du Vexin, de Dreux et de Me[u]lant, réunit à ses immenses domaines le comté de Senlis, par s[on]
mariage avec Adèle fille du comte Herbert. Il continua d'habit[er]

(1) Loc. cit., tom. 1, p. 226.

le château de *Crépy* dont il accrut les fortifications, fonda le monastère de Saint-Arnoult, et fit tracer l'enceinte de la ville. Il mourut vers 1027, laissant le Valois à Raoul II son deuxième fils, auquel il avait déjà donné le comté de Senlis, et qui devint encore possesseur de la terre de Nanteuil, par son mariage avec Adèle, fille de Gilduin, seigneur de Breteuil, de Nanteuil-le-Haudouin et de Clermont en Beauvaisis. Celui-ci partagea le château de *Crépy* et le domaine de Valois entre ses deux fils, Raoul et Thibaud.

A sa mort arrivée en 1030, Raoul III devint comte de *Crépy* et du Valois, du Vexin et d'Amiens, de Vitri, etc. : ce fut, dit Carlier, l'un des plus puissans seigneurs et des plus absolus qui aient existé en France. Il s'empara de cinquante-trois bénéfices, abbayes, prieurés, chapelles ou cures, ou se les fit donner. Il signa en 1059 à l'acte de couronnement de Philippe I. Ayant été marié deux fois, il répudia sa seconde femme pour épouser Anne de Russie, veuve d'Henri I et mère de Philippe I, malgré ce roi, ce qui lui attira une excommunication du pape Alexandre II. Il leva en 1067 une armée à son propre compte pour recouvrer la forteresse de Vitri dont Robert le Frison s'était rendu maître. Il prit ensuite les places de Péronne et de Montdidier qu'il réunit à ses domaines, non sans encourir une deuxième excommunication. La mort l'atteignit en 1074 à Montdidier, où il reçut la sépulture ecclésiastique, sans doute après s'être réconcilié avec l'église.

Comme Gautier son fils aîné avait été tué au siége de Vitri, les richesses du père vinrent au deuxième enfant, Simon, déjà possesseur de la terre de *Vez*. Le roi Philippe I, effrayé de la puissance énorme du père, voulut restreindre celle du fils; mais Simon se défendit, et la lutte dont il sortit vainqueur exposa le Valois à des maux sans nombre. Cependant le comte se soumit ensuite par les conseils du pape; il fonda même douze monastères qu'il dota des biens d'église usurpés par son père. Il fit transférer le corps de celui-ci de Montdidier dans l'église Saint-Arnoult de *Crépy*. Il épousa la fille du comte d'Auvergne, et dès la première nuit de leurs noces, les conjoints, d'un commun accord, se retirèrent chacun dans un couvent. Simon mourut à Rome en 1082 en revenant du voyage de la Terre-Sainte. Il fut canonisé.

Ses domaines ayant été partagés, le Valois échut à Hildebrande, sa sœur aînée, qui épousa Herbert comte de Vermandois. Adèle leur fille unique fut mariée vers 1090 à Hugues-le-grand, frère de Philippe I, chef de la branche royale de Valois et de Vermandois. Ils établirent leur résidence à *Crépy*. Hugues fit deux voyages de la Terre-Sainte et périt en 1102 à Tharse en Cilicie.

Raoul IV son fils aîné est désigné dans les titres par les qualifications de le vieux, le borgne, le vaillant. Il se signala au siége de Livry où il accompagna Louis-le-gros dont il était sénéchal. Il reçut vers 1135, avec magnificence, le pape Innocent II au château de *Crépy*; cependant le comte ayant répudié peu après sa femme pour épouser Alix sœur de la reine, le souverain pontife lança contre lui en 1141 une sentence d'excommunication. Ramené d'abord par la crainte, il reprit bientôt Alix une deuxième fois, ce qui lui valut de la part de Célestin II un nouvel anathème. La mort de sa première femme, arrivée en 1146, mit fin à cette lutte dont il effaça les traces en fondant les abbayes du *Lieu-Restauré*, de Longpont, et en répandant ses bienfaits sur les monastères de Saint-Arnoult de *Crépy* et de Saint-Jean des Vignes de Soissons. Raoul IV prit part au gouvernement du royaume avec Suger, pendant le voyage de Louis-le-jeune à la Terre-Sainte. Ses richesses étaient tellement grandes, qu'à sa mort en 1151 il put laisser à l'abbaye de Cluny cinq cents marcs d'argent d'un seul article, sans compter les autres donations. L'ordre entier de Cluny lui rendit des honneurs qu'il n'accordait qu'aux têtes couronnées.

Raoul V son fils mourut jeune et sans enfans au château de *Crépy*.

Elisabeth, sœur aînée de celui-ci, lui succéda comme dame de Vermandois et de Valois. De concert avec Philippe d'Alsace comte de Flandre, son époux, elle fonda vers 1169 la collégiale de Saint-Thomas dans le faubourg de *Crépy*.

Sa mort arrivée en 1182 devint l'occasion d'un conflit sérieux entre Philippe Auguste et le comte de Flandre, que le roi fit sommer de restituer les comtés de Vermandois et de Valois à la comtesse Eléonore sœur d'Elisabeth. Celui-ci refusa, et ayant mis un grand nombre de seigneurs dans ses intérêts, il se prépara à soutenir ses prétentions avec une armée de trente à quarante mille hommes. Le comte de Clermont ayant enlevé le château de Breteuil qui appartenait à Philippe d'Alsace, ce dernier envoya Hélin, gouverneur de *Crépy*, ravager le comté de Clermont en Beauvaisis, ainsi que les domaines de Raoul de Coucy, l'un des barons du roi; il surprit ensuite le château de Dammartin d'où il revint dans *Crépy* chargé d'un butin considérable. Philippe Auguste se vit obligé de conclure un traité avec le roi d'Angleterre et avec le duc d'Aquitaine pour mettre sur pied une troupe en état d'arrêter les courses d'Hélin. Les deux armées se trouvèrent en présence, celle du comte étant campée dans les plaines de Ste.-Agathe, de *Duvy* et de *Trumilly*, tandis que le roi occupait Baron et Montépilloy. On de-

meura ainsi en observation pendant deux jours; c'est alors qu'eut lieu la conférence fameuse tenue à La Grange-St.-Arnoult près de Rully, à la suite de laquelle intervinrent une trève, et peu après un arrangement en vertu duquel la comtesse Eléonore fut mise en possession du Valois. Cette convention, signée en 1184, fit sortir le comté d'Amiens de la maison de *Crépy* pour le réunir à la couronne.

Le gouvernement de la comtesse Eléonore est encore célèbre dans le Valois par l'amour de cette princesse pour les lettres, ses bienfaits pour les pauvres, et ses libéralités envers les établissemens religieux; elle assigna des revenus fixes aux léproseries. On connaît d'elle une charte dite aumônière, de l'année 1194, qui contient une longue suite de donations en faveur d'hôpitaux et de communautés. Elle fonda l'abbaye de Longpré et rétablit celle du *Parc-aux-Dames* où l'on voyait son tombeau.

Elle avait épousé successivement Godefroi comte de Hainaut, Guillaume de Nevers, Mathieu comte de Boulogne, et Mathieu comte de Beaumont-sur-Oise : cependant elle n'eut point d'enfans, et à sa mort arrivée le quatorze juin 1214, le Valois fut réuni au domaine royal en vertu d'un accord fait en 1185 entre la comtesse et Philippe-Auguste.

Guérin évêque de Senlis, en prit possession dès le mois de juillet, au nom du roi. L'évêque reçut à cette occasion, de la munificence royale, le patronage de la collégiale Saint-Thomas, avec les dîmes de *Bouillant*, *Feigneux*, *Fresnoy*, *Gigny*, *Rouville*, et soixante arpens dans le bois du Tillet.

Au mois de juin 1215, Philippe-Auguste, par lettres datées de Paris, accorda aux habitans de *Crépy* des droits de commune dont ils obtinrent confirmation de Louis VIII, étant à Compiègne en 1223.

En 1240, Saint-Louis donna la seigneurie du Valois en viager à la reine Blanche sa mère, ce qui lui fournit l'occasion de venir plusieurs fois au château de *Crépy*; on connaît de lui quelques actes datés de cette résidence, notamment :

le douze mars 1241, pour constater une donation à l'abbaye du *Parc-aux-Dames*, par Renaud de Montigny;

au mois d'août 1245, conférant des priviléges à l'abbaye de Maubuisson;

au mois d'octobre 1254, concernant une concession faite dans la sénéchaussée de Carcassonne, et une autre concédant un droit de pâturage dans la forêt de Retz, aux religieuses de Collinance;

au mois de mars 1257, pour confirmer une vente à l'abbaye de Ham;

et pour ratifier la cession par Jean de Villers-sous-Saint-Leu, de cinquante arpens de bois dans la forêt de Halatte, à l'abbaye de Chaalis;

en mars 1260, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-aux-bois;

et un autre pour approuver une donation à l'abbaye de Beaupré, par Marguerite de Montgobert;

au mois de mars 1264, portant fondation du prieuré de Saint-Maurice à Senlis;

et en novembre 1267, pour concession d'un tenement à un chevalier d'Arragon.

A la mort de la reine Blanche, arrivée en 1252, le roi réunit de nouveau la seigneurie du Valois au domaine de la couronne, et il la retint jusqu'au mois de mars 1268, qu'il en fit donation à Jean Tristan, son fils; mais celui-ci ayant péri devant Tunis le trois août 1270, le Valois revint encore à la couronne.

Philippe-le-hardi fit en 1281 une entrée solennelle dans *Crépy*. Il y reçut, suivant l'usage du tems, les présens de la ville qui consistaient en poisson, vin et draps.

En 1284, ce roi réunit les châtellenies de *Crépy*, de La Ferté-Milon, de Pierrefonds et de Béthisy-Verberie, en un seul corps d'apanage qui conserva le titre de comté de Valois. Le pays de Valois existait déjà du tems des Carlovingiens, sous la dénomination de comté qui avait remplacé celle de *pagus Vadensis ;* mais il n'avait pas alors de limites fixes, et l'on désignait ainsi, selon quelques auteurs, tout l'espace compris entre la ville de Reims et celle de Senlis. Plus tard, on appela Valois, dans un sens restreint, l'arrondissement du comté de *Crépy* proprement dit, qui embrassait à-peu-près les deux châtellenies de *Crépy* et de La Ferté-Milon. La réunion des quatres châtellenies eut surtout pour effet une délimitation exacte de l'apanage qui constitua seul depuis le comté de Valois.

Le roi le donna dans le carême de 1284, à Charles de France son second fils, avec condition de retour à la couronne, si le prince ne laissait pas d'enfans mâles. Le nouveau comte se fixa dès lors à *Crépy*.

Philippe-le-bel, qui était en 1293 dans cette ville, y délivra, au mois de novembre, des lettres portant donation au chapitre de Noyon des carrières du mont Saint-Marc, forêt de Compiègne.

Par lettres du dix-neuf avril 1311, le comte de Valois exempta les habitans de son domaine des droits de main-morte, for-mariage et autres servitudes. Le roi confirma cet affranchissement au mois de mai suivant.

Dans le mois de juillet de la même année, Philippe-le-bel était

encore à *Crépy*, ce que l'on apprend par une ordonnance adressée de ce lieu au bailli de Caux, concernant certaines concessions sur quelques fiefs de la couronne.

Philippe, fils aîné de Charles de France, hérita en 1325 du comté de Valois dont il prit le nom. Son avènement au trône, en 1328, ramena l'apanage au domaine royal; mais par lettres datées de Maubuisson le seize avril 1344, il en gratifia son cinquième fils Philippe, pair de France et duc d'Orléans. Blanche, veuve de celui-ci, en jouit après lui à titre de douaire.

La Jacquerie qui éclata en 1358, commit de grands ravages dans le pays, où elle se recruta de bandes qui se jetèrent sur la ville de Meaux; celle de *Crépy* put s'en préserver à l'aide de ses murailles.

Elle eut beaucoup à souffrir ensuite de la part des Anglais et Navarrais qui dévastaient toute la Picardie. Philippe d'Orléans fit réparer, vers 1394, les fortifications ruinées depuis 1358.

Charles VI, par ses lettres-patentes du mois de juillet 1406, éleva le comté de Valois à la dignité de duché-pairie, en faveur du duc d'Orléans, son frère. Cette érection devint en quelque sorte le signal de tous les maux qui accablèrent la contrée pendant le quinzième siècle, à cause de la rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans, dont les partisans semblèrent choisir le Valois pour théâtre particulier de leurs luttes. Le pays fut tellement ravagé et dépeuplé, que certaines parties des campagnes demeurèrent pendant trente-deux ans sans culture.

En 1411, Valeran comte de Saint-Pol, général bourguignon, se présenta devant *Crépy*, et parvint à force d'adresse à obtenir du commandant la remise de la place sans coup-férir. L'année suivante, après la paix d'Auxerre, le roi la restitua au duc d'Orléans avec tous ceux de ses biens qui avaient été saisis.

Crépy capitula encore et se rendit au roi d'Angleterre Henri, en 1420, après la prise de Meaux.

Malgré les troubles, le bailli de Valois tint ses assises générales dans cette ville en 1426. On s'y occupa moins de procès que de la réparation des forteresses et des édifices publics.

Charles VII revenant de son sacre à Reims, se présenta au mois de juillet 1429 devant *Crépy* qui lui ouvrit ses portes. Le roi en donna le gouvernement à Poton de Saintrailles, et y attendit l'arrivée du duc de Bethford qui venait à grandes journées. Le général anglais ne jugea pas à propos d'attaquer la place, mais il attira hors des murs l'armée royale qui, conduite par le roi lui-même, accompagné de la pucelle d'Orléans, prit position au chemin de Nanteuil. Les Anglais étaient postés sur le mont-Luat, depuis

Montépilloy jusqu'à Baron et Rozières. Quoique la bataille parût imminente, on demeura de part et d'autre pendant deux jours sans bouger, sauf quelques escarmouches à la suite desquelles Charles VII rentra dans *Crépy*, tandis que le duc regagnait Senlis : cette démonstration qu'on a voulu nommer la journée de Senlis, eut lieu dans le mois d'août 1429. Peu après, le roi quitta le Valois pour reprendre successivement Compiègne, Gournay-sur-Aronde, Remy, les places des bords de l'Oise, etc. Il revint ensuite au château de *Crépy* dont il confia le commandement à Renaud des Fontaines avec le titre de capitaine héréditaire et celui de gouverneur général du duché.

L'année suivante, les Anglais qui entouraient Compiègne, envoyèrent un corps vers *Crépy* sous la conduite du comte de Huntington; celui-ci trouvant la garnison sous les armes, ne continua pas l'attaque, mais se replia vers *Saintines*.

On s'empressa de rétablir le dommage causé aux fortifications par cette dernière tentative; chacun s'y prêta à l'envi; cependant les travaux n'étaient pas achevés, qu'au mois de juillet 1431 les Anglais parurent en force. Ils se jetèrent d'abord sur le faubourg St.-Thomas et sur la collégiale qu'ils pillèrent, de là ils occupèrent le faubourg de Sainte-Agathe qu'ils détruisirent entièrement. Les historiens prétendent qu'on démolit ou incendia plus de quinze cents maisons, ce qui semble fort exagéré. Ils atteignirent ensuite le château qui se défendit vaillamment pendant plusieurs jours; mais les assaillans voyant du haut de la tour Saint-Thomas dans l'intérieur de la forteresse, combinèrent une dernière attaque, au moyen de laquelle la place fut emportée d'assaut. Les Anglais massacrèrent la garnison, brûlèrent les bâtimens, détruisirent les édifices publics. Les églises de Saint-Denis et de Saint-Arnoult périrent dans ce désastre. La ville fut renversée de fond en comble. Carlier prétend que de dix-huit mille habitans, il n'en demeura pas deux cents. Trois années après, un seul four banal suffisait aux besoins de la population.

Les Anglais confièrent le commandement de *Crépy*, ou plutôt des restes de cette malheureuse cité, à Poton le Bourguignon, militaire intraitable qui accabla les habitans de vexations et de sévices. Il répara sur-le-champ les fortifications du château, mais il laissa la ville dans l'état de ruine où le siège l'avait mise. Il eut soin de faire abattre la tour de St.-Thomas qui avait été d'un si grand secours aux assaillans.

L'ennemi resta maître de la place pendant deux années; il y jouissait d'une parfaite sécurité, lorsqu'au mois de mai 1433, Charles VII l'enleva brusquement par une escalade nocturne; la

garnison fut passée au fil de l'épée. On rétablit aussitôt l'enceinte fortifiée de la ville, et l'on prit quelques mesures pour ramener la population fugitive.

Le duc d'Orléans étant revenu d'Angleterre en 1440, avec la princesse de Clèves sa troisième femme, après vingt-cinq années de détention, voulut habiter *Crépy* où il s'efforça d'effacer les traces de la guerre. Il bâtit vers cette époque l'édifice qu'on appelle aujourd'hui *le vieux château*; il compléta l'enceinte de la place, et permit aux populations de prendre les restes des remparts ruinés pour édifier de nouvelles demeures; c'est l'origine de la ville actuelle.

Le roi envoya le cinq juillet 1445, deux lances ou vingt hommes de guerre tenir garnison à *Crépy*, afin d'arrêter les pillards qui ne cessaient de courir le pays.

Le duc étant mort au mois de janvier 1465, Marie de Clèves sa veuve, conserva le duché jusqu'en 1479, époque de la majorité de son fils.

Le nouveau duc d'Orléans entra solennellement dans *Crépy* le vingt-un janvier 1484. Cinq ans après, le dix-sept février 1489, le roi Charles VIII fit saisir réellement le duché de Valois qu'il réunit au domaine de la couronne, mais il le rendit au duc en 1491.

Celui-ci étant monté sur le trône le sept avril 1498, sous le nom de Louis XII, l'apanage revint encore au domaine de la couronne.

Le roi le donna dans l'année 1499 à François comte d'Angoulême, son cousin, alors âgé de quatre ans. Louise de Savoye mère du jeune prince, gouverna le duché pendant la minorité de son fils; elle habita long-tems la ville de *Crépy* qu'elle affectionnait.

Le nouveau duc étant devenu roi à son tour en 1515, sous le nom de François I, le Valois se trouva réuni encore une fois au domaine de la couronne.

Le château de *Crépy* et plusieurs autres furent réparés sous ce règne.

Jeanne d'Orléans, comtesse de Taillebourg, tante de François I, reçut, par une déclaration du vingt-huit décembre 1516, le titre et les revenus du duché de Valois, mais le pays continua d'être gouverné au nom de l'autorité royale.

Un traité de paix fut signé dans *Crépy*, au mois de septembre 1544, entre Charles-Quint dont les troupes occupaient le Soissonnais, et François I qui couvrait la Brie, l'évêché de Senlis et les environs de Paris : on regarda cet événement comme très-important pour la France.

A la mort de François I, en 1547, le château fut comme

abandonné des rois. Ils lui préférèrent celui de Villers-Cotterets plus vaste et nouvellement décoré.

Henri II donna le duché en dot à Catherine de Médicis sa femme, et Charles IX le lui conserva avec d'autres domaines, à titre de douaire.

Cette princesse le garda jusqu'en 1582 qu'elle le remit à Henri III en échange du duché d'Orléans et d'autres terres. Alors le roi en gratifia sa sœur Marguerite reine de Navarre, ainsi que des comtés de Senlis, Etampes et Clermont en Beauvaisis, pour lesquels elle rendit ceux de Quercy et de Gaure dont elle jouissait depuis 1578.

Les ligueurs s'emparèrent de *Crépy* à la fin de 1588, en même tems que de Pierrefonds, Pont-Sainte-Maxence, etc. La garnison avait évacué la place, emportant avec ses bagages, les munitions et vivres; l'ennemi furieux de ne rien trouver, maltraita les habitans, et démantela les remparts.

La Noue la recouvra en 1590. « La ville de Crépy-en-Va-» lois que l'ennemi tenait, et dans laquelle ils faisaient leurs re-» traites et magasins de toutes sortes de munitions de guerre, » était grandement préjudiciable en ce pays ; par quoi, pour la » remettre en l'obéissance du roi, et empêcher leurs incursions, » le samedi 24 février 1590, M. de La Noue partit de cette ville de » Senlis avec quelques pièces de canon à la conduite de six cents » hommes de la garnison et plusieurs volontaires habitans, fut » assiéger ladite ville de Crépy, où se trouvaient MM. de Longue-» ville, Humières, Armentières et plusieurs autres seigneurs avec » leurs compagnies qui firent ensemble quelques cinq mille hom-» mes, tant de pied que de chevaux. Sommés qu'ils furent et ne se » voulant rendre, furent battus et brêche faite; enfin n'étant se-» courus et ne pouvent résister, se rendirent à la discrétion de » M. de Longueville, qui fit pendre le chef et autres capitaines » ainsi qu'ils avaient fait à Montmorency; et fut la ville pillée, » dont les pauvres habitans en reçurent de grands dommages, qui, » après avoir perdu leurs biens, étaient pris à rançon..... Et y fut » laissé le seigneur de Pertuis pour y commander avec garnison. » (Hist. Vaultier, pag. 203). Ainsi la population était également molestée par les troupes des deux partis. C'est en cette occasion que le siége du baillage et de l'élection fut transféré dans le château de *Béthisy*.

Le duc de Mayenne attaqua de nouveau la ville en 1592. « Le » mardi 1er septembre 1592, dit Vaultier (pag. 245), étant ladite » ville de Crépy, assiégée de six mille hommes, tant de pied » que de chevaux, y étant en personne ledit seigneur duc de » Mayenne, avec sept pièces de canon, et nonobstant la grosse

» garnison et habitans qui avaient tous bon vouloir de se bien dé» fendre, et même qu'ils étaient avertis du secours du roi qui était » là auprès, ledit seigneur de La Neuville (le gouverneur) hébété » et qui avait le cœur failli, sans attendre qu'il fût sommé ou au» trement, si lâche et éperdu qu'il était, se rendit sans coup» férir, et ne capitula seulement que pour lui, sans parler pour les » garnisons et habitans qui étaient toujours aux armes en leurs » gardes, défendant icelles, tirant toujours sur l'ennemi ne sachant » rien de la reddition de la ville; dans laquelle était ja ledit sei» gneur duc de Mayenne qui leur fit savoir sa volonté : et lors » cessèrent; de laquelle ils sortirent armes sauves.... Ladite ville » rendue, ledit seigneur duc de Mayenne, députés et armées se » retirèrent vers Soissons, y laissant seulement le seigneur de » Brouilly-Chevrières, avec cent cuirasses et quatre cents Lans» quenets, pour démanteler icelle; mais ils l'abandonnèrent et se » retirèrent avec leur armée, craignant celle du roi. »

Le duc de Mayenne revint encore dans le mois de novembre suivant à *Crépy* où sa présence donnait beaucoup d'ombrage aux habitans de Senlis. Le roi recouvra peu après cette ville.

Henri IV fit relever les fortifications du mieux qu'il put. Il rendit en faveur des habitans des lettres-patentes datées du mois d'avril 1593 par lesquelles il déclarait prendre sous sa sauve-garde spéciale les bourgeois de *Crépy*; faisant défense à tous gens de guerre de séjourner chez eux, ou de fourrager sur leur territoire.

Le jeudi seize février 1595, Conan, commandant ligueur dans Soissons s'avança jusqu'aux portes de *Crépy*, où il dressa une embuscade vers La Folie sur l'ancien chemin de Lévignen. Il attaqua à l'improviste M. de Hédouville, gouverneur de l'Isle-Adam qui allait à Neuilly-Saint-Front avec trente cuirassiers; celui-ci « n'estant bastant, retourna en diligence à Crépy où était la com» pagnie de M. d'O, avec laquelle ils retournèrent ensemble et » défirent ladite ambuscade, prirent le comte de Conan et seize » autres des principaux. Trente-deux furent tués sur-le-champ, et » cinquante chevaux furent amenés en cette ville où ils furent » vendus avec leurs armes; et du parti du roi n'y eut que le sei» gneur du Lys et un autre de tués, et plusieurs de blessés, les» quels prisonniers, furent menés au roi par son commande» ment. » (Vaultier, p. 297.) Cette action se passa entre le bois de Tillet et le chemin de Bargny.

La garnison de *Crépy* eut encore une autre alerte le seize septembre suivant. Les ligueurs de Soissons « furent ès-environs de » Crépy, prirent et amenèrent tout ce qu'ils trouvèrent de bétail, » et de peur que les habitans n'allassent après eux pour la recousse

» d'iceux, ils dressèrent plusieurs ambuscades qu'il fallait combattre, avant que ratteindre ledit bétail. Les habitans ne pensant » en icelles, coururent, en armes, en désordre, puis rencontrant » les ennemis se chargèrent de telle sorte que, d'une part et d'autre, il y en eut de tués sur le champ vingt-cinq; et furent, les » habitans, contraints se retirer avec perte de leur bétail.» (Vaultier, p. 311.)

La reine Marguerite, après la dissolution de son mariage, prenait plus souvent la qualité de duchesse de Valois, quoiqu'Henri IV lui eût conservé les honneurs des têtes couronnées. Elle obtint de Louis XIII des lettres-patentes, en date du trente mai 1610, portant confirmation de la jouissance du duché qu'elle garda jusqu'à sa mort arrivée le vingt-sept mars 1615.

Alors le duché demeura réuni jusqu'en 1630 au domaine de la couronne.

Louis XIII, par ses lettres-patentes du mois de janvier 1630, le donna en apanage à Jean-Baptiste Gaston, son frère, pour être tenu en pairie par lui et par ses descendans mâles; mais ce prince n'eut qu'un seul fils qui mourut en 1652, à l'âge de deux ans.

A la mort de Gaston, Louis XIV constitua, par lettres-patentes du dix mars 1661, les duchés de Valois et d'Orléans, en apanage en faveur de Philippe de France, son frère, qui les transmit à ses descendans.

Les troubles survenus sous la minorité de Louis XIV, engagèrent les habitans de *Crépy* à se mettre sur la défensive et à réparer leurs murailles. Le prince de Condé s'établit devant la ville au commencement de l'année 1652; mais il fut obligé, après des exactions inouies sur les campagnes, d'aller camper vers *Béthisy*.

Aucun événement important n'est venu depuis cette époque altérer la tranquillité de cette ville. Cependant, au mois de mars 1814, dix mille Prussiens marchant de Soissons sur Paris, ayant aperçu des védettes françaises sur la butte de *Montigny*, prirent la route de *Crépy* et furent reçus par huit cents soldats de toute arme qui occupaient alors la place; on se battit long-tems dans la grande rue, où plus de cent hommes furent tués ou blessés. Les Prussiens allèrent camper le soir autour de *Rouville*, avec le projet de livrer la ville au pillage le lendemain; mais, sur un faux avis, ils continuèrent leur marche vers la capitale, amenant prisonnier le maire, M. *Delahante*, qui fut relâché après la capitulation de Paris.

Après avoir été l'un des lieux les plus remarquables de l'ancienne monarchie, à cause des domaines immenses de ses premiers seigneurs; après avoir servi de résidence à plusieurs rois et à nombre

de grands personnages, la ville de *Crépy* éprouva, dans le quinzième siècle, un désastre dont elle ne put jamais se relever. La préférence que les ducs accordèrent, depuis le règne d'Henri II, au château de Villers-Cotterets, dut contribuer aussi à l'empêcher de recouvrer son antique prééminence.

Crépy était le siége d'un baillage, d'un présidial, d'une maréchaussée, d'une élection, d'un grenier à sel.

Carlier a remarqué que le baillage subsistait dès le douzième siècle; mais il ne comprenait alors que le territoire affecté à ce qu'on appelait la baillie de *Crépy*, ce qui représentait à-peu-près les châtellenies de *Crépy* et de La Ferté-Milon. Lorsqu'on réunit, en 1284, ces deux châtellenies à celles de Pierrefonds et de *Béthisy*, pour former l'apanage de Charles de France, chacune de ces divisions conserva son baillage particulier; toutefois, on attribua aux principaux officiers de celui de *Crépy* certains droits sur les autres. Encore l'autorité du bailli de *Crépy* ou de Valois varia-t-elle selon que le comté constitua un apanage ou fut réuni au domaine de la couronne : dans ce dernier état, cet officier jugeait les cas royaux. Lorsqu'il devenait simplement bailli seigneurial, l'attribution de ces cas était renvoyée au baillage de Senlis. Le baillage de Valois fut royal depuis 1325 jusqu'en 1344, et de 1375 à 1386.

On ajouta au Valois, sous le roi Jean, les châtellenies d'Oulchy-le-Château et de Neuilly-Saint-Front, ce qui donna beaucoup d'importance à la jurisdiction. Son chef réunissait la charge de gouverneur à celle de grand-bailli; il avait pour la justice un lieutenant-général siégeant à *Crépy* et un lieutenant particulier dans le chef-lieu de chaque châtellenie. Cet état de choses dura jusqu'au dix-huitième siècle; mais au mois de septembre 1703 parut un édit qui supprima les châtellenies de *Béthisy*, La Ferté-Milon, Pierrefonds, Oulchy-le-Château, les remplaça par des prévôtés royales, et les soumit à un nouveau baillage institué au siége de Villers-Cotterets. Il ne resta dès-lors au baillage de *Crépy* pour ressort, que les anciennes châtellenies de *Crépy* et de Neuilly-Saint-Front, devenues aussi des prévôtés.

Le baillage de Villers-Cotterets fut supprimé en 1758, sans que celui de *Crépy* ou de Valois fût rétabli dans son état primitif; on ne lui rendit de ses anciennes châtellenies que celle de *Béthisy*, et on retrancha celle de Neuilly-Saint-Front qui releva avec les trois autres du siége de Soissons.

Il y avait pour le Valois une coutume spéciale qui paraît avoir pris naissance au commencement du treizième siècle, lorsque le baillage de Vermandois fut désuni de celui-ci.

Le ressort s'étendait sur quatre cent soixante lieux répartis entre les six châtellenies.

La châtellenie de *Crépy* qui était la première, comprenait les villages ci-après :

Auger-Saint-Vincent, Besmont, Bettancourt, Bonneuil, Bouillant, Buy, Châvres, Duvy, Eméville, Feigneux, Fossemont, Four-d'en-haut, Fresnoy-la-rivière, Gillocourt, Hélincourt, La Grange-Labesse, La Grange-au-mont, Lessart-Labesse, Morcourt, Ormoy-Villers, Pontdron, Rouville, Russy, Saint-Clément, Séry, Trumilly, Vaucienne, Vaumoise, Vez ;

Acy-en-Mulcien, Antilly, Bargny, Betz, Bouillancy, Boullars, Cuvergnon, Etavigny, Gondreville, Ivors, Lévignen, Macquelines, Ormoy-le-Davien, Rosoy-en-Mulcien, Rouvres, Varinfroy, Villers-Saint-Genest, canton de Betz;

Boissy-Fresnoy, Chevreville, Droiselles, Fresnoy-le-Luat, Le Luat, Nanteuil, Ognes, Peroy-les-Gombries, Rozières, Sennevières, canton de Nanteuil;

Chelles-Ste.-Beaubourg, Charly, Coyolles, Damars, Eschampcu, Haramont, Largny, Lespine, Lessart près Viviers, Longavoine, Longpré, Noue, Pisseleu, département de l'Aisne;

Chesnoy-sous-May, Estrépilly, Maneuvre, Marnouc-les-Moines, May, Plessis-Placy, Rieux-sous-May, Tresmes, Verneilles-sous-May, Villers, département de Seine-et-Marne : en tout, avec les dépendances, cent trente-sept lieux.

Les appels étaient portés directement à la grand'chambre du parlement de Paris.

Le siége présidial fut institué avec une chancellerie, par édit du mois de janvier 1638, qui assigna pour ressort les six châtellenies du Valois, l'exemption de Pierrefonds, le comté de Tresmes, etc. Néanmoins, l'étendue en fut réduite en 1639, sur les réclamations des baillages de Soissons et Compiègne, auxquels on rendit jurisdiction sur quelques dépendances de Pierrefonds et d'Ouchy, en sorte que le présidial de Valois ne comprenait pas tout le duché. Cette jurisdiction fut réunie à celle de Soissons en 1758.

Les officiers du baillage et siége présidial de *Crépy* étaient un grand bailli, un lieutenant-général, civil, criminel et de police, un lieutenant particulier assesseur, un conseiller-clerc, un avocat du roi, un procureur du roi, un substitut, un greffier en chef, un payeur des gages, un commissaire aux saisies réelles, un receveur des consignations, deux commissaires de police, cinq conseillers, quatre notaires, huit procureurs, quatre arpenteurs royaux, quatre huissiers audienciers, six sergens royaux.

La maréchaussée fut instituée en 1554, par Henri II qui la composa d'un lieutenant de robe courte, d'un greffier et de quatre archers. A la création du présidial, un édit rendu à Compiègne au mois de janvier 1638, réorganisa ce corps qui comprit un prévôt des maréchaux, un lieutenant, un assesseur, un procureur du roi, un exempt, un greffier et huit archers, dont le nombre s'éleva à dix-huit en 1639.

On réunit la prévôté foraine de *Crépy* au baillage par édit daté de Fontainebleau au mois d'août 1679.

L'élection fut instituée en titre par déclaration du six octobre 1579, à la demande de Catherine de Médicis, duchesse de Valois ; supprimée dès 1583, on la rétablit en 1595, et on la fit passer de la généralité de Paris dans le ressort du bureau des finances nouvellement formé à Soissons, où elle eut le quatrième rang.

Elle comprenait, outre vingt-neuf paroisses du canton de *Crépy*, cinq du canton d'Attichy, — une du canton de Compiègne, — vingt-quatre du canton de Betz, — huit du canton de Nanteuil-le-Haudouin, — et vingt-quatre (1) autres lieux aujourd'hui dans les départemens de l'Aisne et de Seine-et-Marne : en tout, quatre-vingt-onze villes ou villages formant cent quatre paroisses.

Il y avait une subdélégation à Villers-Cotterets, et une autre à La Ferté-Milon.

Les officiers étaient un président, un lieutenant, quatre conseillers élus, un procureur du roi, un greffier, un huissier, deux receveurs des tailles.

Le grenier à sel était au seizième siècle une simple chambre au sel qui dépendait du grenier de La Ferté-Milon : on croit qu'il fut constitué vers 1505, en même tems que l'élection. Les offices en relevant comprenaient un président, un grainetier, un contrôleur, un procureur du roi, un greffier, un receveur, un procureur de la jurisdiction, un garde-sétier, un amineur et cinq sergens.

Les fermes du roi avaient en outre à *Crépy*, un directeur des aides, un receveur des aides, un directeur des insinuations, un contrôleur des actes, un receveur des domaines, un changeur.

Quant aux fonctionnaires militaires, ils se composaient d'un gouverneur, d'un capitaine du château et d'un major.

---

(1) Chésy-en-Orceois, Coulomb, Corcy, Coyolles, Damars, Eschampcu, Faverolles, Haramont, La Ferté-Milon, Largny, Le Plessis-Placy, Longpont, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, May, Mortefontaine, Neuilly-Saint-Front, Oigny, Pisseleu, Retheuil, Roye-Saint-Nicolas, Taillefontaine, Villers-Cotterets, Viviers.

Les établissemens ecclésiastiques comprenaient, dans la ville, trois collégiales, deux prieurés, deux couvens, trois paroisses, un collége.

Raoul II comte de *Crépy*, fonda vers 949, dans la chapelle de son château, un chapitre pour honorer les reliques de Saint-Arnoult qu'il y déposa. Un prêtre que l'historien de la translation nomme Constance et dit originaire du Valois, étant employé dans l'église du pays chartrain où le corps du martyr reposait, s'empara de ces restes précieux, et les rapporta à *Rocquemont* d'abord, puis à *Vez* où ils opérèrent quelques miracles. Le comte Raoul en étant informé, obtint de Constance la cession des reliques qui furent transférées avec une grande pompe à *Crépy*. Le nouvel établissement fut doté de la terre d'*Auger-Saint-Vincent*, et reçut bientôt de la piété des fidèles de nombreuses donations.

Gautier-le-blanc, fils de Raoul, transporta ce chapitre au fief des Bordes près d'une chapelle dédiée à saint Etienne. Il lui substitua ensuite des moines de l'ordre de Saint-Benoît, en faveur desquels il bâtit des lieux réguliers, leur donnant pour chef un religieux nommé Girard, tiré de l'abbaye de Rebais. On commença vers 1006 la nouvelle église dont la construction qui dura plus de soixante ans, fut achevée par le comte Raoul III. Girard premier supérieur du monastère de *Crépy* et Hugues troisième abbé ont été mis au rang des saints.

Le corps du comte Raoul qui avait été inhumé à Montdidier, fut solennellement rapporté à Saint-Arnoult au mois d'avril 1076. Simon son fils et successeur, donna dans cette occasion la terre de *Bonneuil* avec d'autres présens au chapitre. Le même seigneur soumit ensuite la communauté à l'ordre de Cluny; Hugues général de l'ordre, venu à *Crépy* pour procéder à la réforme, changea le titre de prieur en la dignité d'abbé, fixa le nombre de profès à vingt-huit, et régla divers services entre lesquels on remarque une messe fondée pour le roi de Sicile.

Adèle de Vermandois, veuve de Hugues-le-grand comte de *Crépy*, donna vers 1118 aux bénédictins tout ce qu'elle possédait dans *Feigneux*, *Vez* et Largny, en les chargeant de prières pour son mari et ses enfans. Dès 1119 le prieuré avait aussi dans sa dépendance ceux de Francières (canton d'Estrées) et de Ste.-Agathe à *Crépy*, l'église de Verneilles au diocèse de Meaux, le prieuré de Mormoutier près Montdidier, l'église Saint-Germain près Pontoise, le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent (canton de Creil), et d'autres bénéfices.

Thibaud prieur de Saint-Arnoult vers 1162, devint successivement abbé de Sainte-Basle, de Saint-Crépin-le-grand de Soissons, supérieur de l'ordre de Cluny, et enfin cardinal.

Le pape Luce III, par une bulle du douze mai 1184, confirma toutes les possessions de ce monastère. La comtesse Eléonore y ajouta en 1187 un droit d'usage dans la forêt de Retz.

Jean de Satanay, prieur de *Crépy*, était en 1334 clerc de la grand'chambre du parlement de Paris.

Le chœur de l'église et la chapelle de Sainte-Marguerite qui renfermait les tombes des seigneurs de Crépy, furent incendiés dans le sac de la ville, en 1431, par les Anglais; on ne les rétablit point.

Guillaume Saisset, procureur-général de Cluny, fut, vers 1400, le dernier prieur régulier. Il eut pour successeurs immédiats, en 1418, Adimar cardinal de Pise et en 1422 Antoine Pancerin, cardinal d'Aquilée. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, reçut la commende en 1524.

Pierre Habert obtint au mois d'avril 1578, des lettres-patentes de Henri III, portant confirmation des priviléges du prieuré.

Nicolas Charron, conseiller et aumônier du roi, fut pourvu de la commende en 1631; — Gabriel de Boislève, évêque d'Avranches, en 1657; — en 1668, Charles Maurice Le Tellier qui, étant devenu archevêque de Reims, échangea le prieuré avec le cardinal de Furstemberg contre l'abbaye de Saint-Remy.

On le donna en 1697 à Louis Courcillon de Dangeau, membre de l'académie française.

Le nombre total des prieurs, depuis la création, s'éleva à soixante-cinq.

Il avait été statué, par arrêt du grand conseil, que les religieux conserveraient le tiers des revenus de la maison.

Ces revenus qui s'élevaient à huit mille livres dans le quinzième siècle, en valaient au plus deux mille cinq cents en 1789.

Le prieur nommait aux cures de Lachelle et Francières canton d'Estrées, d'*Auger-Saint-Vincent*, *Feigneux*, *Ormoy-Villers*, St.-Denis et Sainte-Agathe de *Crépy*; à la chapelle de Francières, alternativement avec l'évêque de Beauvais; au prieuré de Verneilles (Seine-et-Marne).

Le chapitre de Saint-Thomas fut fondé dans la deuxième moitié du douzième siècle, par Philippe d'Alsace comte de Flandre, et Elisabeth dame de Valois, sa femme. Ils projetèrent d'abord l'établissement d'une église en l'honneur de saint Etienne, sous les murs de *Crépy*, vers le sud-est, dans le lieu qu'on appelait alors le fief des Bordes. On élevait l'édifice lorsque Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, réfugié en France, vint à *Crépy* dont le comte le reçut avec distinction. On rapporte qu'il de-

manda sous quelle invocation on devait dédier l'autel, et que Philippe lui ayant répondu : au nom du premier martyr, il répliqua : est-ce celui qui a été ou celui qui sera? Quelques années après, l'archevêque ayant été assassiné en Angleterre, puis canonisé, le comte se souvint de sa réponse, et voulut que le chapitre prît ce nouveau martyr pour patron.

Quoique la construction ne fût pas encore à moitié, on dédia l'église, en 1182, sous le nom de saint Thomas de Cantorbéry. Henri évêque de Senlis, procéda à la consécration en présence du cardinal d'Albano légat du pape, de l'abbé de Cluny et d'un concours considérable de seigneurs et de peuple. On lut ensuite la charte qui instituait une collégiale composée de dix chanoines, à la nomination du comte de *Crépy*, qui assignait leurs revenus et réglait l'ordre intérieur de la maison sous l'autorité d'un doyen.

En 1184, l'évêque de Senlis donna au chapitre l'église de *St.-Germain* près *Crépy*. Le comte de Beaumont fonda une chapelle de Saint-Eloi dans l'église.

L'évêque Geoffroi II institua deux nouvelles prébendes; il érigea le décanat en fief et modifia les réglemens suivis. La comtesse Éléonore assura aux chanoines une rente de cinq muids de blé sur un moulin de *Crépy*, y joignant la permission de faire pêcher, pendant deux jours, dans l'étang d'Antilly.

Philippe-Auguste donna vers 1215 le patronage de St.-Thomas à l'illustre Guérin évêque de Senlis.

Le doyen Nicolas de La Ferté-Milon fit mettre sous la réserve en 1316 tous les revenus casuels pour être employés à l'achèvement de l'église.

On a déjà dit que la collégiale fut pillée, rançonnée et la grande tour démolie lors de la prise de la ville par les Anglais. Le doyen Jean le Fusiller, voulant réparer les désastres de la guerre, réclama le vingt-un octobre 1470 de Simon Bonnet évêque de Senlis, la permission de porter processionnellement les reliques de saint Thomas dans l'étendue du diocèse, en quêtant pour obtenir les secours des âmes pieuses, expédient ancien dont l'application fut profitable, car on réunit les sommes nécessaires à la consolidation des gros murs et au rétablissement des voûtes. Ensuite on procéda à une nouvelle consécration de l'église, et l'on y transféra, peu après, la confrérie aux prêtres qui existait déjà dans la ville.

Louis XIII, par lettres-patentes datées de Paris au mois de mars 1623, donna un réglement sur les priviléges de la collégiale de Saint-Thomas.

L'église était le siége d'une cure et de six chapelles en titre, savoir :

Notre-Dame, fondée en 1210 par Pierre Herbert;

Saint-Etienne, établie en mémoire de la première église des Bordes;

St.-Jean, fondée en 1229 par un chanoine nommé Guy de Duvy;

Saint-Nicolas ou des Matines, établie pour la première messe, en 1238, par Guillaume Lesellier;

Saint-Pierre, bâtie en 1288 aux frais de Pierre de Chambaudon, valet-de-pied du roi;

et celle de la confrérie, édifiée en 1475.

Le patronage de cette collégiale comprenait la cure de St.-Thomas, l'église de *Saint-Germain*, et une chapelle dite Saint-Antoine-des-Changes (*Capella Escambiorum*), en dehors de la ville.

Le chapitre se composait, dans les derniers tems, du doyen, du grand-chantre, de dix autres chanoines et de huit chapelains.

On n'évaluait pas ses revenus à plus de dix mille livres.

La collégiale de Saint-Aubin ou Saint-Albin devait son origine à Thibaud seigneur de Nanteuil, frère du comte Raoul III, qui venait souvent à *Crépy* et habitait le donjon du château où il fit construire une chapelle semblable à celle de Saint-Adrien de *Béthisy*. Il y plaça les reliques de saint Aubin et de plusieurs martyrs de Bretagne que vers 878 on avait apportées de Chartres à *Crépy* pour les soustraire à la fureur des Normands. La nouvelle église, dit Carlier, était composée d'un rez-de-chaussée et d'une chapelle haute consacrée à la vierge. Thibaud déposa les châsses dans la chapelle basse, et comme saint Aubin était le plus connu de ceux dont les ossemens avaient été transférés, cette chapelle d'abord et toute l'église ensuite prirent son nom. On y mit un clerc ou chapelain auquel on assigna pour revenu la dîme de Cornon, des redevances en nature sur celle de Lévignen, et cinquante sols de rente sur le château de *Crépy*.

Adam successeur de Thibaud voulant donner à cette fondation la forme d'une collégiale, y établit vers 1080 une association de prêtres sous le titre de confrérie; c'est l'une des premières qui aient été constituées en France. Elle fut transférée en 1160 dans l'église de Saint-Denis, et Thibaud III dit de Crépy la remplaça par l'institution de plusieurs prébendes, auxquelles il accorda les dîmes entières de *Néry* et de Lévignen avec soixante arpens de bois à Fresnoy-le-Luat. Trois ans après Philippe I de Nanteuil, son fils, y créa un office de prévôt. Les seigneurs du donjon de *Crépy* eurent leur sépulture dans l'église.

Cet établissement reçut en 1223 l'organisation complète d'une collégiale sous le patronage des seigneurs de Nanteuil, anciens

possesseurs du donjon. Philippe II y fonda une nouvelle prébende en 1231, et Adam de Chambly évêque de Senlis, une autre en 1239. Il y eut alors six chanoines dont chacun exerçait à tour de rôle l'office de prévôt.

Carlier dit que le chapitre de Saint-Aubin avait pour sceau un regard de deux oiseaux, semé de fleurs de lis.

L'église et les bâtimens ayant été détruits en 1431, les chanoines se trouvèrent sans logement; cependant les prébendes furent conservées, mais les titulaires n'eurent, dans la suite, de résidence et d'office que le premier mars jour de Saint-Aubin, et un obit le cinq août. Le duc de Valois conférait ces bénéfices, dont les revenus étaient très-faibles.

Le trésor du chapitre était riche en reliques. Selon un procès-verbal dressé le vingt-un septembre 1626 par Nicolas Sanguin évêque de Senlis, qui transporta ces restes dans une châsse neuve, on y trouva : les corps de saint Tugault, confesseur; — de saint Papuce, martyr; — de saint Brieuc, confesseur; — de la tête de saint Blaise, martyr; — de celle de saint Prothais; — un fragment de la vraie croix; — une parcelle de la croix de saint Pierre; — des ossemens de saint Etienne, martyr; — un fragment de mâchoire de saint Adrien; — du Saint-Sépulcre; — un os de saint Georges; — *de lapide super quem Dominus ascendit*; — des os des SS. Innocens; — de sainte Barbe vierge et martyre; — de saint Babile; — de saint Laurent; — du sépulcre de la vierge; — un os de saint Jean de Perse, et d'autres reliques devenues méconnaissables.

La création du prieuré de Sainte-Agathe remontait, à ce qu'on prétend, au règne de Dagobert I. Il était situé hors des murs de fortifications au bord de la plaine à l'ouest sur l'emplacement primitif attribué à la ville (1). Il y avait là une cense dépendant du domaine de Nanteuil que le propriétaire convertit en un monastère double composé d'une communauté d'hommes et d'une communauté de femmes, sous la règle de saint Colomban. On dédia l'église sous le titre de Sainte-Agathe vierge et martyre, dont une relique avait été apportée à *Crépy* sur la fin du sixième siècle. Le

(1) Jaulnay (vie de saint Rieul) rapporte que « saint Landelin faisant » bâtir vers 650 le monastère de Crépy, et n'ayant point d'eau, il ficha son » bâton en terre d'où sourdit miraculeusement une fontaine, et laquelle » par ses ondes crespantes a donné le nom à ce lieu de Crespy ». On ne trouve nulle part la preuve de l'intervention de saint Landelin, dans la fondation de Sainte-Agathe.

placement de ces restes dans le nouveau couvent y occasionna un pélerinage et y détermina quantité de vocations. Le nombre des postulans devint si grand qu'on fut obligé de séparer les deux communautés; celle des femmes fut transférée à Jouarre, mutation dont l'époque est demeurée incertaine.

Le monastère eut beaucoup à souffrir des invasions des Normands. Ses revenus disparurent; les religieux était réduits à un très-petit nombre lorsqu'on les réunit en 1130 à Saint-Arnoult.

Sainte-Agathe forma depuis un simple prieuré à la nomination du supérieur de l'autre établissement qui le faisait desservir par un de ses religieux.

Le prieuré de Saint-Michel fut d'abord une léproserie instituée, dit-on, au sixième siècle par saint Gonotigerne évêque de Senlis. On fait concorder sa fondation avec le tems où le culte de saint Arnoult s'établit à *Crépy*, ce qui attira une foule de pélerins. Les seigneurs donnèrent une vaste grange dépendant de leur fief des Bordes, afin de recevoir et défrayer les voyageurs sans ressources. On bâtit une chapelle à côté pour la commodité des malades et des pauvres, et l'on confia cet hospice à des infirmières de l'institut des béguines.

En 1182 Philippe d'Alsace légua à l'institution onze livres de rente avec le droit de prendre tous les jours une charretée de bois dans la forêt de Betz; il lui donna pour chapelain un chanoine de Saint-Thomas.

Deux ans après la comtesse Eléonore convertit l'établissement en un monastère de filles chargées du soin des lépreux. Cet hospice sous le nom de Saint-Michel ayant été ruiné pendant le treizième siècle, on le transféra en 1281 dans la maison de Guy Cousin de la Cloche bourgeois de *Crépy*, et Vast de Villers le réunit en 1335 avec l'hôtel-dieu sous le nom commun de Maison-Dieu.

Madeleine Subtile, religieuse de Joinville, ordre de saint Benoît, obtint de Rome des bulles pour se mettre en possession de cette maison, mais ayant trouvé de l'opposition de la part des administrateurs de l'hospice, elle résigna ses prétentions entre les mains de la reine Marguerite duchesse de Valois. Comme cette princesse venait de fonder à Paris le couvent des Augustins réformés, elle en prit occasion de placer les sœurs de *Crépy* en communauté sous l'observance de cette nouvelle règle.

Par lettres-patentes du mois de juin 1608 les biens de l'ancienne maladrerie furent donnés à Saint-Michel, ainsi que la chapelle de *Saint-Lazare*. On institua un prieuré à la nomination des ducs de Valois. Cette organisation fut sanctionnée par une bulle d'Urbain

VIII, et par lettres-patentes délivrées en 1627 à la suite desquelles Louis XIII accorda aux religieuses la jouissance de quatre arpens et demi dans le bois de Tillet, en échange de l'usage qu'elles avaient conservé sur l'ancienne forêt de Betz.

Il y eut onze prieures jusqu'à la révolution.

Mme de Colignon, d'une famille irlandaise qui s'était réfugiée en France avec le roi Jacques, dernière prieure, avait pris le titre d'abbesse et la croix, mais elle ne put être bénite à cause de l'opposition de M. de Roquelaure, évêque de Senlis. Peu d'années avant de quitter, elle avait fondé un pensionnat de jeunes filles, avec une maison de retraite pour les veuves et dames âgées.

Les Ursulines s'établirent à *Crépy* vers 1620, autorisées par le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Senlis, qui leur permit d'avoir une chapelle, et leur donna pour supérieur le doyen de Saint-Thomas. Louis XIII accorda son agrément à cette nouvelle institution, en faveur de laquelle il concéda trois hôtels et la chapelle dépendant de l'ancien donjon; ses lettres-patentes sont datées du dix décembre 1625. Les sœurs furent définitivement installées au mois de septembre 1626, en présence de l'évêque Nicolas Sanguin. La supérieure était triennale.

Les Ursulines obtinrent peu après des bourgeois la concession de places vagues, de ruelles et de quelques maisons, dont l'ensemble forma un vaste emplacement. Leur pensionnat jouissait d'une réputation méritée.

Le couvent des Capucins fut fondé par Gaston de France, duc de Valois, en vertu de lettres-patentes de Louis XIV, datées du douze janvier 1644. Il fut bâti en dehors des fossés de ville, près de la chapelle dite de Saint-Antoine-des-Changes. On obtint ensuite de nouvelles lettres-patentes, en date du six mars 1647, pour ouvrir une porte dans le mur de ville, et placer un pont de communication sur le fossé.

Philippe d'Orléans, duc de Valois, donna en 1668, aux Capucins, le droit de prendre douze cordes de bois sec dans la forêt de Retz.

Ces religieux étaient au nombre habituel de douze.

Le collége de *Crépy* fut fondé en vertu du canon du concile de Trente de 1545, qui avait ordonné que dans toutes les villes où existait une collégiale, il serait formé un établissement d'instruction, dont le principal toucherait le revenu d'une prébende. Il y avait alors dans la ville un pensionnat renommé que le baillage et

l'évêque, de concert, organisèrent en collége dans l'année 1562; il intervint, le vingt-un janvier suivant, un arrêt du parlement qui sanctionna cet arrangement. Le principal obtint en 1567 la première prébende qui fut devenue vacante, et le six juin de la même année, la ville affecta un local convenable à l'institution.

L'enseignement n'allait pas au-delà des humanités.

Crépy était, dans le diocèse de Senlis, le siége d'un doyenné dit de Valois, qui comprenait vingt-quatre paroisses ou succursales du canton actuel, et deux paroisses du canton de Nanteuil-le-Haudouin.

Des trois cures de la ville, Saint-Denis était sans contredit la plus ancienne, car au douzième siècle on la considérait encore comme baptismale ou matrice : cependant le curé n'avait aucun revenu fixe. L'église ayant été donnée au monastère de S.-Arnoult, le service était fait par un religieux, et lorsqu'on y eut placé un prêtre séculier, le prieuré conservant le privilége de curé primitif, demeura possesseur des biens.

Il y avait dans l'église un chapellenie sous le nom de Sainte-Marie.

La cure comprenait toute l'étendue de la ville fermée.

Celle de Sainte-Agathe fut instituée lorsqu'on réunit vers 1130 le prieuré au monastère de Saint-Arnoult. Le prieur eut la nomination à cette paroisse dont la jurisdiction s'étendait hors les murs de la ville sur les lieux bâtis dans la plaine de *Duvy*. Il y avait aussi une chapellenie sous le titre de Saint-Louis.

La paroisse de Saint-Thomas fut fondée le vingt-deux avril 1245 par Adam de Chambly évêque de Senlis. Le service se faisait dans l'église collégiale à la chapelle Saint-Etienne. Ce bénéfice était chétif n'ayant qu'une petite maison et le casuel; les chanoines avaient soin d'y nommer un d'eux, afin d'éviter le paiement de la portion congrue. La circonscription de la cure s'étendait dans le faubourg Saint-Thomas, en dehors des anciennes fortifications.

Crépy eut, comme la plupart des autres villes, une commune dont Carlier fait remonter l'origine à l'année 1117. Il cite un accord de 1185 entre Philippe comte de Nanteuil et les bourgeois concernant la seigneurie du donjon, où il est question des échevins; selon toute apparence cette commune était une convention faite avec les seigneurs de *Crépy*. Philippe-Auguste en concéda une plus authentique par ses lettres du mois de juin 1215; celle-ci permettait aux bourgeois de former parmi eux un corps de magistrature composé d'un maire, de huit échevins ou jurés, et

d'un argentier ou receveur; un tribunal de quatorze hommes présidé par un bailli connaissait des affaires civiles et criminelles, sauf les cas royaux.

Cette charte fut renouvelée et amplifiée par lettres de Louis VIII, délivrées à Compiègne en 1223. Il y est dit que la commune concerne les hommes de *Crêpy* et ceux demeurant autour du château, ce qui comprend *Bouillant*, *Saint-Germain* et *Saint-Lazare*. Les articles sont ceux qu'on trouve dans la plupart des actes royaux analogues. On y remarque l'exemption des droits de main-morte et de for-mariage, mais la stipulation du canage ou taille du chien, redevance sur les grains en faveur du roi. Nul changement ne peut être fait à la valeur des monnaies ayant cours dans la ville sans le consentement du maire et des jurés. La monnaie nouvellement frappée à *Crêpy* aura cours avec l'ancienne (on en frappa jusqu'au quatorzième siècle). Le roi peut entretenir dans la ville un bailli pour juger les cas de meurtre, rapt, homicide et péage qui sont déclarés royaux. On ne pouvait admettre dans la ville aucun homme de corps de l'évêque de Senlis ou de l'abbaye de *Morienval*. Les maire et jurés ont le droit d'augmenter les fortifications et de s'emparer du terrain nécessaire à cet effet. La commune doit au roi *host et chevauchée*, etc. Elle était tenue de payer au roi chacun an, trois cent soixante-dix livres nérets, onze muids et quatre mines d'avoine, seize chapons, deux pains et quelques autres redevances.

Cette institution fut supprimée au bout de cent ans, sur la demande de la ville, pour laquelle les charges qui en résultaient étaient devenues trop onéreuses. Par lettres données à Bourgfontaine, le dix-huit mai 1329, Philippe de Valois abolit la commune qu'il remplaça par un prévôt royal. Il y eut, outre le prévôt, un receveur du domaine de Valois, et l'on conserva seulement quatre jurés.

Après de nombreuses variations, le corps de ville se trouvait composé, en 1780, d'un maire, deux échevins, quatre conseillers, — dix notables dont un pour le clergé, un pour la noblesse, un pour le baillage, deux pour les avocats, médecins et gens vivant noblement, un pour les notaires et procureurs, un pour les arts libéraux, un pour les négocians, un pour les laboureurs, un pour les artisans, — un syndic receveur et un secrétaire greffier.

La milice bourgeoise était sous les ordres du major de la place, et composée de huit escouades fortes de cinquante fusiliers chacune, formant deux compagnies. Elle était conduite par deux capitaines, deux lieutenans, deux sous-lieutenans, deux capitaines-enseignes, un sergent-major et huit sergens. Quand cette milice

paraissait en troupe, le corps de ville marchoit dans le centre des deux compagnies, par lesquelles il était pris et reconduit à l'hôtel commun.

Il y avait une compagnie de l'arquebuse qui obtint des lettres-patentes au mois de février 1576, et un arrêt du cinq août 1715 en maintenue de ses priviléges contestés alors par le gouverneur de l'Ile-de-France.

Elle avait pour enseigne un cochon dans une cage, d'où est venu le sobriquet des gens de *Crépy*. L'uniforme était : hausse-col aux armes du duc d'Orléans; habit bleu de roi bordé d'un galon d'argent, doublure écarlate; revers et paremens de velours ponceau; boutons d'argent; deux épaulettes aussi d'argent; retroussis de l'habit garni de quatre fleurs de lis en or; veste et culotte écarlates; jarretières d'argent; bas de soie blancs; chapeau uni à plumet blanc, bouton et gance d'argent.

Les armes de la ville étaient : d'or, à un tigre de sable. Lorsque Philippe-le-hardi donna le Valois en apanage, on ajouta en chef trois fleurs de lys d'or en champ d'azur.

Celles de Valois étaient, pour le comté : semé de France à la bordure de gueule;

pour l'ancien duché-pairie : au lambel chargé d'un croissant d'azur à chacun des trois pendans;

et pour le moderne duché-pairie : au lambel d'argent comme Orléans.

On cite parmi les hommes distingués sortis de *Crépy* :

Albin des Avenelles, chantre de la collégiale Saint-Thomas en 1509, l'un des poètes de la cour de Louis XII. On connaît de lui, une traduction en vers français de l'*Art d'aimer*, d'Ovide; — le *Chief d'amour*; — les *sept arts libéraux*. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort;

Philippe des Avenelles qui publia en 1560 une traduction française de l'*Histoire ibérique d'Annibal* par Appin Alexandrin. C'était d'ailleurs un habile avocat attaché à la cause royale pendant la ligue;

Bouchel (Laurent) jurisconsulte célèbre. Il naquit le premier mars 1588 de Claude Bouchel recèveur ordinaire du duché de Valois. Il fut mis à la bastille d'où le crédit du premier président Nicolas Le Jay le fit sortir. Il était regardé comme un des plus savans hommes de son tems et jouissait d'une haute considération. On a de lui : *Decretorum Ecclesiæ Gallicanæ, libri octo*, in-f°, 1609; — une édition de Grégoire de Tours, in-8°, 1610; — *Joannis Monachi historia Gaudefridi Ducis Normannorum cum no-*

tis, 1610; — *Trésor du droit français*, 2 vol. in-f.°, 1615; deuxième édition en 1629; troisième en trois volumes, 1666; quatrième édition en deux volumes, en 1689; —*In leges Ciceronis de jure publico Commentaria*, 1615; — *Curiosités où sont contenues les résolutions de plusieurs belles questions, touchant la création du monde jusqu'au jugement*, 1616; —*Enchiridion christiani jurisconsulti*, 1618; — *Statuts des Libraires de Paris*, in-4°, 1620; — *Traité de la Justice criminelle de France*, in-4°, 1621; — *Code historial de France*, sans date; — *Grandes Conférences des Ordonnances de Pierre Guénois*, 1678; — *Les Coutûmes générales des Bailliages de Senlis, comté de Clermont en Beauvoisis et Duché de Valois*; 1631, ouvrage très estimé publié après la mort de l'auteur; il est précédé d'une notice sur le Valois par Bergeron. Bouchel avait été élu de *Crépy*; il mourut le dix-neuf avril 1629;

Lescelin deuxième abbé de Saint-Arnoult de *Crépy*. Il est auteur d'une *Vie de saint Arnoul* en quatre livres, en vers, et de l'*histoire de la Translation des reliques de saint Arnoul au château de Crépy*. Lescelin mourut en 1031.

La ville proprement dite présente du sud-est au nord-ouest une longueur rectiligne d'environ huit cent cinquante mètres, non compris l'enclos de Brisebêche, situé au-delà des murs dans la vallée, et une étendue transversale moyenne de quatre cents mètres.

On a conservé vers l'ouest et vers le nord, c'est-à-dire sur l'escarpement des vallées qui cernent la ville, les restes des murailles qui furent construites selon le plan tracé au onzième siècle par Gauthier-le-blanc, qu'on rétablit après le siége de 1431, et que l'on restaura pour la dernière fois sous Henri IV. La première enceinte de la ville, qui était celle du château, était comprise entre les murailles encore apparentes et une ligne au sud passant par la poterne, la place du Pilori, la rue de la Cloche, et de là au nord à travers le quartier de la Couture, jusqu'à la rencontre de la route actuelle de Compiègne. Il y avait deux portes, celles de Compiègne et des Pourceaux. Le quartier appelé le Donjon s'étendait au sud du château depuis la poterne jusqu'à la montagne Sainte-Agathe. Philippe d'Alsace y fit percer une troisième porte qu'on voyait, il y a peu d'années, sur la place du Paon. Ces deux parties de la ville furent comprises dans la nouvelle enceinte établie par le duc d'Orléans en 1394, laquelle embrassa aussi ce qu'on nommait le bourg, en passant par la rue Bergeron et le cours Charpentier. On ne voit plus de ce côté de vestiges des remparts.

Le périmètre général figurait au dix-septième siècle un penta-

gone irrégulier ayant un grand côté vers le nord-ouest, un autre au midi, un côté moyen à l'ouest, un semblable à l'est-nord-est, et un petit côté vers l'est. Il comprenait environ treize hectares cinquante-quatre centiares. On y comptait huit portes : dites de Paris, de Saint-Ladre, des Capucins, de Sainte-Agathe, du Guay-Jumey, la poterne Saint-Arnoult et les trois mentionnées plus haut. Il y avait dix tours outre celles qui défendaient les entrées, les tours du Pourceau, de Dromart, du Puène au nord-est, la tour du Limosin à l'est, les tours Sainte-Agathe, au Lierre et du Mur-de-Ville vers le sud, celle de *Pontdron* vers l'ouest, celles de Sainte-Catherine et de la Cave au nord-ouest.

Il ne subsista plus tard que les portes de Paris, Sainte-Agathe, Saint-Lazare et Compiègne. Cette dernière a été démolie; les piliers des autres sont encore debout.

Il n'y a point de rue qui traverse complètement la masse des habitations. La principale voie commence à la place du Paon, monte au nord par la rue des *Couteliers*, la *Grande-Rue* qui est fort large, et la place de la Couture, pour descendre vers l'abreuvoir par la route de Compiègne. Le reste des communications est formé, dans l'ancienne ville, de lignes la plupart tortueuses et étroites, entre lesquelles trois sont dirigées plus ou moins de l'est à l'ouest, savoir : la rue de la *porte aux Oinctiers*, se continuant par celle des *Ursulines* jusqu'à la *Poterne*, la rue de la *Souris*, prolongée jusqu'à l'église par celle du *Chef-Saint-Denis* et la rue *Goland*, allant de la rue des Couteliers à la porte de la montagne Sainte-Agathe.

Les autres voies, courtes et dans diverses directions, sont les rues : *Gaston*, encore à l'état d'impasse, — aux *Fromages*, — des *Marmousets*, — de la *Cloche*, — de la *Belle-Image*, — de la *Couture*, — du *Trou-Jourdain*, — des *Martelets*, — du *Lion*, — du *Four*, — de *Scint-Arnoult*, — de la *Justice* qui est une impasse : ce qui forme en tout vingt communications.

Celles des faubourgs, larges et bien alignées, indiquent par cela même leur création plus récente. Ce sont les rues dites : de *Paris*, — de *Vez*, — des *Béguines*, — de *Soissons*, continuée par la rue *Saint-Lazare*, — de l'*Hospice*, — du *Cloître-Saint-Thomas*, — *Delahante*, — de *Dunkerque*, — *Bergeron*, — le cours *Damainville* ci-devant *Charpentier*, — le cours d'*Elincourt* et le cours *Minet;* ces trois derniers sont des promenades plantées.

L'ensemble des habitations est divisé en vingt-six polygones.

Il n'y a que deux places proprement dites, celle de la *Couture*, et celle formée par la réunion des places du *Pilori* et de la *Croix-au-Bourg ;* toutes deux sont plantées. Néanmoins on appelle

aussi place du *Paon* le carrefour des rues de Soissons et de Paris, et place *Saint-Arnoult* la rue qui communique de la ruelle du même nom à la Poterne.

Les murailles des anciennes portes de Paris, de Saint-Lazare, de Sainte-Agathe ont été conservées.

Le cours neuf ou chemin vert est une rue projetée à l'est de la ville.

Le chemin dit des Vaches, placé sur le terrain des anciens fossés borde les remparts à l'ouest. Les lieux dits *Brise-Bêche*, *Fond-Marais*, le *Clos-Sainte-Agathe*, touchent à cette voirie.

La *Fonderie*, autre lieu bâti dans la vallée au nord, tient à l'enclos de *Saint-Arnoult*.

Toutes les constructions sont en pierre d'appareil. La plupart des maisons sont composées d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Quelques-unes sont placées entre cour et jardin; un plus grand nombre est accompagné seulement d'un jardin. Les unes et les autres appartiennent presqu'exclusivement aux anciens quartiers du château et du donjon.

Les toits sont couverts de tuiles. On regrette de voir encore quelques chaumières dans le quartier de l'ancien faubourg.

Les ruines de l'église Saint-Thomas forment le monument le plus considérable de la ville. Ces restes comprennent seulement la façade et une partie de la première travée. Le grand portail est ouvert en ogive à cinq rentrans dont les colonnettes grêles ont de petits chapiteaux à double rangée de feuilles. Il est accompagné de fenêtres latérales ogives simples. Plus haut est pratiquée une grande rose encadrée de feuilles, percée d'une lancette; quatre autres petites roses festonnées occupent les coins de l'ordre, et une série de quatre feuilles court au-dessus et au-dessous de la rosace principale.

A droite du portail est une grosse tour carrée, ornée même sur ses contreforts d'arcades ogives simulées, étroites, à colonnettes; celles pratiquées sur les éperons sont couronnées de frontons. Au deuxième ordre et sur chaque face on voit une rose entourée d'un cordon de fleurs et de feuilles entablées.

La tour du côté opposé, massive, montre deux fenêtres ogives superposées dont la supérieure porte un cordon de fleurs autour de la tête. Les ouïes sont formées de deux ogives sous-divisées par une colonnette intermédiaire. Les angles sont pourvus de gargouilles. De cette tour s'élève une pyramide octogone, lourde, garnie de crochets, à revêtemens figurés en écailles de poisson. Au tiers inférieur et sur chaque face, il y a une fenêtre ou baie étroite, à

tête curviligne, portant un fronton pointu dont la saillie vue de loin fait paraître la pyramide renflée. L'escalier est couvert, à l'angle nord-est, par un clocheton à toit pyramidal également garni d'écailles et de crochets.

Les côtés de la pyramide sont percés de jours alternativement arrondis et rectangulaires.

Il y a à droite un portail latéral pareil à l'entrée principale, et à gauche après le clocher une petite porte en ogive trilobée dont les colonnettes sont annelées.

La tour de droite montre entre les deux contreforts angulaires extérieurs un encorbellement comprenant deux rangées de têtes et un obscena.

Les voûtes sont appuyées sur des piliers chargés de longues colonnes engagées, à chapiteaux pourvus de crosses. Les arcs doubleaux sont anguleux et munis d'un écusson central.

Cet édifice très-élevé et à grandes proportions est d'une architecture magnifique.

La pyramide est tout ce qui reste des constructions ajoutées à l'église à la fin du quatorzième siècle. Les autres parties représentent la nef que Philippe d'Alsace fit commencer vers 1160 et qui était à peine terminée lors de la dédicace solennelle en 1182. Plusieurs sculptures semblent même postérieures à cette dernière époque.

Ces ruines importantes à tous égards ont été achetées par M. *Delahante* pour conserver le seul clocher qui fût demeuré debout à *Crépy*.

L'église Saint-Denis dans laquelle s'exerce maintenant le service religieux, est un grand édifice dont le plan primitif était cruciforme, avec un chœur polygone.

La façade et la nef paraissent modernes, parce qu'elles ont subi de grosses réparations; les baies de leurs fenêtres sont ogivales; mais on remarque à l'extérieur les fenêtres primitives de la nef romane, longues, simples, ouvertes près du comble, et une corniche à modillons. On voit sur le latéral sud la base du vieux clocher; c'est une tour carrée n'atteignant pas le comble du chœur actuel, percée sur chaque face de deux fenêtres en lancettes accouplées sous-divisées par des colonnettes intermédiaires dont les chapiteaux sont pourvus de volutes.

La nef comprend six travées dont cinq sont modernes ou retouchées, ainsi que le lambris, et la sixième a ses arches accompagnées de tores, des colonnes groupées engagées, et des chapiteaux à feuilles très-fouillées dans le goût de la transition.

Les latéraux très-bas sont voûtés à ogives avec arcs-doubleaux sur consoles.

Les transepts sont de l'époque ogivale à pendentifs. Leurs fenêtres sont tripartites. Le chœur, du même tems, est percé de cinq fenêtres ogives géminées. Les pendentifs sont ornés, et l'on remarque sur le principal la date de 1569.

Il y a une belle verrière dans la chapelle de la vierge.

Selon Carlier (t. 1, p. 266) Gautier-le-blanc fit rebâtir l'église Saint-Denis dans l'angle du château qu'il édifia au commencement du onzième siècle. C'est à cette époque qu'on doit rapporter les anciennes fenêtres de la nef et la travée voisine du chœur. On a vu que cet édifice fut détruit presqu'entièrement dans le siége de 1431; on le reconstruisit assez vite pour que Simon Bonnet évêque de Senlis pût en faire la dédicace le deux juillet 1457. Les latéraux paraissent appartenir à cette réédification; le chœur et les transepts sont postérieurs et sans doute de la fin du même siècle.

Une date de 1748 inscrite derrière l'orgue est, dit-on, celle du lambris de la nef.

On lit sur un pilier à gauche l'inscription suivante qui constate la piété prévoyante de quatre chefs d'anciennes et honorables familles de la ville :

« Cette église
» a été gratuitement
» donnée aux habitans de
» la ville de Crépy pour
» l'exercice du culte
» catholique aux conditions
» exprimées dans l'acte du 3
» nivose an XI, 24 x^bre 1803, consign-
» ées sur les registres de la mairie
» par Messieurs
» E. M. Delahante maire
» Atne Ch. Laurens ex maire
» J. L. de Pommeret
» Nas Alxdre Bézin
» copropriétaires
» qui l'avaient acquise au
» cidevant district du Crépy
» par adjudication du 12
» mai 1792.
» M. Dis Dque Joseph Alexandre
» alors Curé de la
» paroisse.

Il y a de nombreuses pierres sépulcrales dans le chœur. L'une d'elles porte l'épitaphe ci-après :

Aspice viator
Jacet hic Jacobus de Bethisy presbiter hujus Ecclesiæ
Rector Præpositus et Canonicus S^{ti} Albini in Curia
Præsidiali Vallesiana Consiliarus Regius et qui
Multis titulis et Facultatibus modicis nihil ante deum
reportavit quam insanias multas et peccata. Suos
Amavit et amicos pacem dilexit. In pace quiescat
Missam Solemnem de Functorum in perpetuum Fundavit
in die obuitus decimâ septimâ aprilis anno Repar. Salut.
1693
Ætatis 55 *Pastoratus* 31 *Requiescat in pace*
Si tu Sapiens Finire memento.

On lit sur une autre :

Cy gist le corps d'Antoine de Bethisy fils de M.^{r}
de Bethisy secrétaire greffier en chef de la ville et
communauté de Crespy en Vallois né le 10 *avril* 1679
lequelle pendant le cours de ses estudes est decedé
à pareil jour de l'année 1693 *agé de* 14 *ans*

Si d'un instant dépend et la vie et la mort
Comme tu le connois à mon funeste sort
Lecteur, penses y bien et si tu Veus me suivre
Apprends à bien mourir en songeant à bien vivre.

—

Il ne reste plus rien des églises de Saint-Arnoult et de Sainte-Agathe qui étaient des monumens du plus haut intérêt archéologique. Celle de Saint-Michel a été détruite ; mais on voit dans la rue de Soissons un grand bâtiment percé d'élégantes ogives maintenant bouchées, qui indiquent une construction du quatorzième siècle et une dépendance du couvent.

Une partie de l'église Saint-Aubin tenant au château du vieux donjon, montre une façade à deux étages, l'inférieur portant trois fenêtres en lancettes avec cordon autour des têtes, l'intermédiaire étant plus grande, l'étage supérieur avec trois autres lancettes simples. Le mur en retour d'équerre a deux fenêtres pareilles au rez-de-chaussée, une première corniche à corbeaux profilés en consoles, un deuxième ordre de fenêtres ogives plus petites, et une corniche supérieure à modillons cubiques. La voûte est garnie de nervures un peu anguleuses descendant sur des groupes de fûts

à chapiteaux symétriques. Il y a une porte latérale simple. Cet édifice appartient incontestablement à la première période de l'architecture ogivale.

Le vieux château auquel cette église est attenante représente l'ancien donjon qui formait une seigneurie distincte du château de *Crépy*, possédée par la maison de Nanteuil, et que Philippe de Nanteuil céda vers 1218 à Philippe-Auguste. Cette construction peu considérable a des fenêtres petites et espacées; le pignon méridional en montre trois autres dont l'une carrée traversée par des meneaux, les deux autres bouchées à ogives géminées et trilobées. La porte dont on a détruit le couronnement est remarquable par les clous de ses ventaux dont les têtes figurent des M et des H en mémoire d'Henri IV et de Marguerite sa femme, duchesse de Valois. Il y a au bout du jardin une tour engagée dans le mur d'enceinte.

Le siége de 1431 et les désordres de la ligue ont laissé debout peu d'édifices de l'ordre civil appartenant à l'architecture du moyen-âge.

L'un des plus grâcieux était certainement la maison sise rue Goland vis-à-vis la rue des Couteliers, qui se fait remarquer par un ordre de fenêtres ogives contiguës sous-divisées en deux ogivettes trilobées avec trèfle dans le tympan commun; les baies ne sont distantes que de l'épaisseur d'un groupe de colonnettes légères qui les séparent; les moulures sont cylindriques; cette construction dont le caractère religieux est altéré par un badigeonnage polychrome récent, doit avoir été élevée vers la fin du treizième siècle.

Rue des Marmousets n.° 11. Maison en pierre à deux étages délimités par des bandeaux. La porte est une arcade en pleincintre surbaissé, à moulures prismatiques; les fenêtres du deuxième ordre sont divisées par des meneaux et ornées de moulures.

Grande rue n.° 43. Grande construction dont les pignons sont dentelés sur leurs rempans. Le rez-de-chaussée montre une porte en arc-tudor à nombreuses moulures, et une fenêtre carrée divisée par un meneau, entourée de filets à bases prismatiques. Le premier étage est pourvu d'une fenêtre plus grande et sans division; le deuxième est éclairé par de petites baies carrées, accouplées. Une grosse corniche cylindrique règne sous le toit. L'escalier est contenu dans une grosse tourelle polygone à toit pyramidal en pierre.

Même rue n.° 50. Petite maison en pierre, ayant au premier

étage une fenêtre carrée encadrée dans des filets à bases prismatiques. Ces trois édifices datent du seizième siècle.

On voit dans la rue de la Porte aux Oinctiers ou rue des Boucheries, une maison du même tems, beaucoup plus ornée. Elle est construite en grand appareil, et présente une large surface dont les ouvertures sont espacées. La porte primitive, à moulures, a été refaite, mais on a conservé une petite fenêtre voisine, carrée, encadrée par des filets à vive-arête. Un bandeau sépare le premier étage percé de deux fenêtres, l'une carrée, à angles supérieurs émoussés, entourée de cannelures, l'autre à moulures prismatiques garnies de chapiteaux comme dans le style ogival. Un cordon ou ruban passant au-dessus de la fenêtre s'arrête de chaque côté au tiers de la hauteur sur des statuettes accroupies qui portent des écussons; au-dessus sont deux petites baies à moulures, ensuite un couronnement de machicoulis et trois longues gargouilles. Il y a, au rez-de-chaussée, une large cheminée chargée de trois rubans superposés de feuillages entremêlés de griffons, avec un écusson central. Un panneau supérieur est formé de quatre ogives entourées d'arcs de cercle, séparées en deux groupes par une niche. La tradition locale prétend que cette construction distinguée servait de caserne aux gardes du roi.

Place du pilori n.° 11. On voit dans la cour intérieure un escalier en tourelle polygone, à porte en plein-cintre ornée de fleurons, avec niches, pilastres, bustes saillans, et la date de 1537; la façade était chargée de peintures dont les vestiges sont encore apparens.

Rue du Lion n.° 5. Maison dite l'ancien hôtel du Lion; elle présente sur la rue un pignon à bords dentelés, garnis de pots à fleurs aux angles de base. Une corniche d'arcades romanes appuyée sur des corbeaux règne au-dessus; les murs montrent les traces d'ouvertures à plein-cintre bouchées.

Grande rue n.° 5. Maison en bois à traverses droites et croisées, à deux encorbellemens, avec grosses consoles en arc-boutant; la fenêtre, centrale, est garnie de moulures dans le goût du seizième siècle.

Rue du Fromage n.° 1. Maison dite l'âne rouge, construite en bois, à traverses droites et croisées; étage en saillie avec rentrans; grosses consoles portant des écussons; le rez-de-chaussée est en pierre.

La maison dite du Liépard ou Léopard dont il est question dans l'histoire du Valois, a été démolie; c'était l'hôtel de la Gabelle.

La ferme de *Saint-Lazare* forme un écart à six cents mètres au

sud-ouest de *Crépy*, à la fourche des anciens chemins de Château-Thierry et de Bargny. Ce lieu est, comme son nom et sa situation l'indiquent, la léproserie de la ville, fondée avec une multitude d'autres lorsque les premiers croisés eurent rapporté en France la lèpre orientale. On ne connaît pas la date précise de sa création, mais elle existait en 1184, puisque la comtesse Eléonore lui donna un revenu de deux muids de blé à prendre sur le moulin de *Crépy*. Cette maladrerie fut réunie en 1608 à l'hôpital devenu le prieuré de Saint-Michel.

La chapelle, aujourd'hui à l'état de grange, est pourvue d'un chœur polygone, d'une tourelle latérale à toit conique, d'une façade dont les pignons sont garnis de crochets; les fenêtres sont ogives et tréflées; c'est une construction du seizième siècle, dans le goût de la renaissance.

La commune de *Bouillant* réunie à celle de *Crépy* le vingt février 1828, était contiguë à la ville par plusieurs de ses écarts. Le chef-lieu placé dans le vallon qui court à l'est des anciens remparts, comprend vingt-cinq feux.

Bouillant, *Boilglant* au neuvième siècle, *Boillant* en 1220, *Bollant*, *Boilgland*, *Bouilland*, *Bouillant-Germinal* en 1794, (*Bouillencum*, *Boullientum*) était dans l'origine, selon Carlier (1), une dépendance du domaine royal de *Bouville*. Les gaulois, d'après lui, tenaient leurs assemblées dans ce lieu alors couvert de bois; l'ancien nom *Boilgland* provient des chênes qui peuplaient cette forêt. Sans s'arrêter à une pareille étymologie, on doit remarquer qu'il y a près du village, des lieux dits la *pierre Giboene*, et les *trois pierres* qui paraissent d'après les souvenirs locaux rappeler d'anciens monumens celtiques. Carlier rapporte encore que l'idolâtrie avait jeté de profondes racines dans ce quartier, et que les évêques de Senlis voulant en extirper les pratiques, y firent bâtir une église avec un hôtel pour se loger pendant leurs tournées pastorales. L'église avait des priviléges considérables; elle relevait immédiatement de l'évêché sans être soumise à la jurisdiction de l'archidiacre; le curé portait le titre de conseiller-né de l'évêque, et siégeait de droit dans la chambre ecclésiastique; l'ancien hôtel de *Bouillant* était encore qualifié de second palais épiscopal au seizième siècle.

Bouillant fut retiré du domaine de *Bouville* et réuni au territoire de *Crépy* dont il forma une paroisse foraine qui avant le dixième siècle était déjà divisée en deux, *Saint-Martin* et *Saint-Germain*. Ce lieu était compris dans le ressort de la commune, et l'évêque

(1) Hist. Valois, tom. 1, pag. 90.

comptait au premier rang parmi les bourgeois. Il devint distinct lorsqu'on remplaça la charte concédée au treizième siècle par une prévôté royale.

Saint-Martin est le chef-lieu proprement dit; on le distingue en deux groupes sous les noms de *Grand* et *Petit-Bouillant.*

Le chœur et les transepts de l'église ont été démolis à l'époque de la révolution. La nef demeurée debout montre un portail ouvert en arc-tudor portant une statuette. Il y a une fenêtre ogive simple au-dessus, une semblable au midi, une autre moderne du côté opposé. Quatre contreforts soutiennent la façade..

Le côté nord est éclairé par une petite fenêtre ogive et une baie moderne; la face sud a deux ogives bouchées.

Les voûtes ont des pendentifs et des nervures prismatiques descendant jusqu'au sol sur des piliers cylindriques couverts de fûts qui semblent modernes. Les latéraux sont bas.

Il y a au bout de la nef qui comprend quatre travées une tourelle ronde terminée par un toit conique en pierre.

Le clocher était latéral, touchant à la porte. Cette église a été restaurée en 1804. On y voyait autrefois de très-beaux vitraux.

On remarque près de l'autel une statuette accompagnée de cette inscription :

St. Guinefort mar.r
qui guérissés des
langueurs prié
pour nous

Les individus atteints de fièvre invétérée font dire des messes en l'honneur de ce saint, et emploient des linges frottés sur la statue.

Il y a derrière l'église une fontaine sous le nom de Saint-Martin dont l'eau passe pour un excellent fébrifuge.

Henri évêque de Senlis donna en 1184 le patronage de la cure de *Saint-Germain*, *Bouillant-Saint-Germain* (*Boillant Sancti Germani* en 1277) à la collégiale de Saint-Thomas. Par une charte de 1215 Philippe-Auguste concéda en échange à l'évêque Guérin, arrière successeur d'Henri, la dîme du territoire avec plusieurs autres.

L'église et les bâtimens accessoires sont aujourd'hui à l'état de ferme au sud et au-dessus de *Bouillant*, touchant à la route de Villers-Cotterets.

L'église, rectangulaire avec addition d'une chapelle latérale, montre sur un portail moderne une façade à pignon garni de crochets, des arcades bouchées à plein cintre sur le côté sud; le chœur est percé de trois fenêtres romanes maintenant bouchées. La cor-

niche a de gros corbeaux profilés en biseau. La nef est plus élevée que le chœur; la chapelle paraît dépourvue de caractère.

Le *grand* et le *petit Méremont* sont deux écarts très-rapprochés l'un de l'autre, sur le coteau au sud-est de *Bouillant.*

Méremont, *Mermont* (*Meromons* en 1108, *Maromont* en 1162, *Merimons* en 1163) est un lieu aussi ancien que *Bouillant.* Carlier rapporte que les gaulois y adoraient le dieu Mars sous le nom d'Hésus. Il y eut un château nommé de Trielle ou de Trouille qui comprenait dans son ressort une partie du territoire de *Saint-Germain ;* ce château d'origine romaine fut réuni au palais de *Bouville* avec d'autres terres, et il revint plus tard au territoire de *Crépy.*

Méremont avait une chapelle de Notre-Dame que la famille Des Croizettes avait instituée.

On voit près du *petit Méremont* une autre chapelle ou plutôt une niche accompagnée d'un autel dédié à sainte Euphraise, sur le retable de laquelle on peut lire :

D. O. M.

Sancta Euphrasisa
ora pro nobis

Hoc Signum Redemptionis nostræ Ædificatum Fuit pietate
Nicolai Hazard et Ludovicæ Langlet, ejus uxoris
Nec non Genovefæ Serain Viduæ Ludov Langlet
At que Benedictum die 28 aprilis Dnno Dni 1816.

On vient de *Bouillant* en procession à Sainte-Euphraise le dix avril de chaque année.

Gercsme hameau ou section de trente feux entre *Bouillant* et *Crépy* avait un prieuré de l'ordre de Sainte-Geneviève, dépendant de l'abbaye de La Victoire près Senlis; il valait mille livres et était tenu par un religieux de l'ordre. L'église dédiée à sainte Appoline est convertie en maison d'habitation.

Hazemont est un écart à l'est de *Méremont* touchant à la route de Compiègne.

Les routes départementales de Senlis à Villers-Cotterets, de *Crépy* à Nanteuil-le-Haudouin, de Compiègne à Meaux traversent le territoire et la ville.

Le duc d'Orléans jouissait autrefois dans *Crépy* d'un droit de péage-travers qui lui fut maintenu par arrêt du conseil du vingt-un avril 1785.

Les propriétés communales comprennent un hôtel-de-ville acquis en 1771, un presbytère, un prétoire, une école, une halle,

les fontaines des Croutles et de Sainte-Agathe, un abreuvoir, un lavoir, des promenades plantées.

Il y a huit puits publics situés, rue aux Fromages, place de la Couture, rue de la Cloche, rue Saint-Denis, rue du Lion, cloître Saint-Thomas, Porte-Paris et faubourg Saint-Lazare.

Le cimetière tient à l'église et aux anciens remparts. Il y en a un deuxième autour de l'église de *Bouillant*.

On trouve à *Crépy* un hospice et une compagnie de pompiers.

Les alignemens de petite voirie ont été réglés par ordonnance royale du vingt-neuf octobre 1817.

La ville n'est pas éclairée.

Il y a foire et marchés, brigade de gendarmerie, bureau de poste aux lettres, relais de poste aux chevaux.

Les établissemens industriels comprennent plusieurs carrières, un moulin à eau, une fabrique de laine peignée, une fabrique de calicot.

La population de la ville se compose de propriétaires, rentiers, négocians en grains, commerçans en détail.

Celle de *Bouillant* est occupée de la production des légumes-maraîchers dont le débit est assuré tant à *Crépy* que dans les villes et bourgs du voisinage.

Contenance : Terres labourables, 1429 h. 44,45. — Terres plantées, 7 h. 54,40. — Jardins, 35 h. 52,70. — Jardins d'agrément, 2 h. 20,40. — Vergers et pépinières, 2 h. 55,60. — Bois, 20 h. 37,10. — Oseraies et aunaies, 3 h. 37,85. — Prés, 38 h. 37,90. — Friches, 12 h. 46,05. — Friches plantées, 4 h. 90. — Carrières, 0 h. 05,55. — Places, rues et chemins, 47 h. 80,85. — Eaux, 0 h. 62,75. — Propriétés bâties, 16 h. 99,50. — Total : 1622 hect. 25,10.

Distance de Senlis, 2 myr. 5 kil. — de Beauvais, 8 myr. — Marchés : *Crépy*, Senlis, Nanteuil-le-Haudouin. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 2582. — Nombre de maisons, 626. — Revenus communaux, 4,545 fr.

Duvy, *Duvi*, *Duvic* (*Duvium* en 1075, *Dilucium super Altunnam* en 1162, *Duviacum* en 1182, *Duveium* en 1137, *Duvesvilla*), entre *Séry* au nord, *Rocquemont*, *Trumilly* au nord-ouest, *Auger-Saint-Vincent* au sud-ouest, *Ormoy-Villers* au sud, *Rouville* au sud-est, *Crépy* à l'est.

Le territoire, situé à l'origine de la vallée Sainte-Marie, constitue une plaine découverte, coupée du sud au nord par le ravin bifide où coule le ruisseau. Le chef-lieu, assis dans la vallée, est formée d'un petit nombre de maisons bien bâties, voisines de la limite orientale.

Carlier (tom. 1, p. 90) assure que le territoire de *Duvy* dépendait primitivement du domaine du palais royal de *Bouville*, et qu'il en fut distrait pour contribuer à l'aggrandissement de l'ancienne ville de *Crépy*, dont le village serait même un reste. On a déjà fait remarquer combien ces assertions paraissaient exagérées. Ce qui est certain, c'est que la terre appartenait aux seigneurs de *Crépy*; en 1294, le manoir seigneurial était appelé la maison du comte. Charles I comte de Valois, l'y avait fait bâtir pour prendre plus commodément le plaisir de la pêche dans les grands étangs qu'on y voyait encore il y a quelques années. Ses successeurs aliénèrent l'hôtel et les terres qui en dépendaient sous le nom de fief des vignes, mais ils se réservèrent la seigneurie, les étangs et les moulins; ce fief était devenu au dix-septième siècle la propriété de l'abbaye du *Parc-aux-Dames*.

La cure de *Duvy*, aujourd'hui confondue avec celle de *Crépy*, était conférée par le chapitre de l'église cathédrale de Senlis; le chapitre était gros décimateur, de moitié avec le titulaire de la chapelle Saint-Jean dans la collégiale de Saint-Thomas de *Crépy*.

L'église, dédiée à saint Pierre, est rectangulaire, tenant à d'anciennes constructions ruinées. Le portail est formé d'une ogive romane à longues colonnettes, dont les chapiteaux sont revêtus de feuilles laciniées; à côté est une autre porte du seizième siècle, avec trois niches, dans le goût de la renaissance. Le clocher, placé au bout du chœur, est une tour carrée avec toit en selle; on y compte deux étages garnis de fenêtres romanes à dentelures, et un troisième étage ogival qui semble moderne.

Les jours du sud ont été refaits; on remarque du côté opposé où un collatéral a été ajouté, deux larges fenêtres ogivales tripartites de style flamboyant, et une fenêtre en lancette; les voûtes ont des nervures croisées, le reste de l'église étant lambrissé.

Il y a quelques fragmens de vitraux.

On voit devant l'autel une belle pierre tombale représentant un homme habillé en chevalier avec un chien à ses pieds, et une femme à ses côtés; l'inscription, en lettres ogivales effacées, laisse lire :

. . . . « *blourt dit Tristan dernier seigneur de Oigny qui trespassa*
» *le mercredi 5e jour du mois de juillet l'an de grâce mil CCCC.*
» *priez que dieu lui face pardõ.*
» *Cy gist damoiselle Marguerite la blouette sa fẽme laquelle tres-*
» *passa le jour̃ du mois de l'an de grace mil CCCC.* »

L'ancien hôtel seigneurial, aujourd'hui converti en moulin, est flanqué de deux tourelles élancées, cylindriques à la base, puis octogones, couronnées par une pyramide dont les angles sont garnis de bourrelets.

Il y avait, près des moulins, une chapelle Saint-Sulpice qui a été démolie.

Les environs de *Duvy* montrent cà et là des tuiles romaines.

On voyait autrefois devant le village deux grands étangs, l'un dit de la carrière ou de *Bazoches*, creusé au quatorzième siècle par Charles de Valois et comblé au commencement du dix-huitième; l'autre appelé l'étang du heu, qui a été desséché en 1840.

Le hameau de *Bazoches*, *Basoches*, *Basoche* (*Baselcas* en 1120, *Basochiæ* en 1310), à l'est et très-près de *Duvy*, ne comprend aujourd'hui qu'une dizaine de maisons; considérable dans des tems reculés, son église passait pour l'une des premières fondées au pays de Valois; elle jouissait de plusieurs priviléges et de revenus nombreux; l'archidiacre de Senlis était chargé de ce bénéfice qu'on regardait comme paroisse matrice des environs. Il y eut à *Bazoches* un maire royal dépendant de la maison de *Bouville*, puis un maire institué par les comtes de *Crépy* pour gouverner la terre dont ils étaient devenus propriétaires par le démembrement de ce palais; le fief fut cédé plus tard à l'église de *Bazoches;* l'évêque eut la seigneurie.

Raoul comte de Vermandois et de *Crépy* concéda vers 1120 quelques coutumes aux habitans; il intervint par la suite, dans l'exercice de la justice, des difficultés qui donnèrent ouverture à un réglement en forme de charte convenu entre Charles comte de Valois, et le chapitre de Senlis au nom de l'archidiacre.

On croit que l'église fut détruite avec la plus grande partie du pays lors du siége de *Crépy* en 1431.

Les fermes de *Bouville*, *Boeville*, *Boville*, *Boivile*, *Bouville-les-Crépy* (*Bedullivilla* en 1118, *Bouvilla* en 1312) sont situées au sud-ouest du chef-lieu; c'était dans l'origine une maison royale qu'on nommait aussi le palais de Truille parce qu'elle avait succédé au domaine ainsi appelé qui existait antérieurement à *Méremont* près *Crépy*. Carlier assure que les territoires de *Bazoches*, *Bouillant*, *Méremont*, *Besmont*, *Duvy*, *Géresme*, *Saint-Germain* appartenaient primitivement au territoire de cette résidence. Il est probable cependant que ces lieux formaient plutôt l'arrondissement de la seigneurie dont *Crépy* fut le château, et dont *Bouville* paraît avoir été une *villa* ou dépendance foraine. Le palais cédé par les rois aux comtes de Crépy, négligé par eux du tems des Carlovingiens, fut restauré sous Hugues-le-grand frère de Philippe I. La comtesse Eléonore qui l'habita quelque tems, en détacha les jardins pour fonder une abbaye à laquelle on donna, pour ce motif, le nom de

Parc-aux-Dames; il en a été question ci-dessus à l'occasion d'*Auger-Saint-Vincent.*

On voit plus tard le chapitre Saint-Frambourg de Senlis maintenu dans la possession de la justice de *Bouville* contre les prétentions du comte de Valois, selon un arrêt du parlement en date du douze avril 1334, par lequel *Bouville* est reconnu dépendre du baillage de Senlis.

La route départementale de Senlis à Villers-Cotterets traverse le territoire et le village de *Duvy*.

La commune n'a d'autres propriétés qu'une fontaine et un lavoir.

Le cimetière entouré de murs, tient à l'église.

Les établissemens industriels comprennent deux carrières et sept moulins à eau. L'exploitation de ces usines et les travaux agricoles occupent tous les bras.

Contenance : Terres labourables, 738 h. 41,65. — Terres plantées, 1 h. 95,75. — Jardins, 5 h. 08,45. — Vergers et pépinières, 0 h. 97,45. — Bois, 1 h. 44,70. — Prés, 24 h. 09,50. — Prés plantés, 11 h. 49,35. — Marais, 21 h. 82,75. — Friches, 19 h. 58,10. — Places, rues et chemins, 14 h. 28,96. — Eaux, 7 h. 94,50. — Propriétés bâties, 3 h. 78,75. — Total : 850 hect. 89,91.

Distance de *Crépy*, 2 kil. — De Senlis, 2 myr. 3 kil. — De Beauvais, 7 myr. 8 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Senlis. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 223. — Nombre de maisons, 53. — Revenus communaux, 425 fr.

Eméville, *Demeville*, *Demesville* (*Emevilla*), à l'angle nord-est du territoire, entre *Bonneuil-en-Valois* au sud-ouest, *Vez* au sud, Haramont (Aisne) sur les autres côtés du périmètre.

Petite commune à territoire découvert, touchant à la forêt de Retz. Elle avait été réunie en 1827 à celle de *Vez*, de laquelle une ordonnance royale du quinze septembre 1833 l'a séparée de nouveau. Il n'y a pas d'eau courante dans l'étendue du pays.

Le village, presque central, est formé de trois rues parallèles, liées par une communication transversale; il est bâti sur le sable.

Le duc d'Orléans était seigneur suzerain du lieu, mais il y avait des seigneurs fieffés dont l'un appelé Rolland, fonda en 1339, dans la ville de Soissons, un établissement appelé le collége de Bauton, destiné à élever treize étudians ecclésiastiques; la nomination aux bourses était dévolue aux seigneurs d'*Eméville* et de *Vez*, et à leur défaut aux abbés de Valsery ou du *Lieu-Restauré*, assistés des curés locaux.

Duboulet (André-Nicolas), gentilhomme ordinaire de la chambre et fauconnerie du roi, ayant épousé vers 1664 Mlle Elisabeth de Ligny, devint propriétaire du fief d'*Eméville* qui relevait du château de *Crépy*.

La population prit une grande part dans les désordres de la Jacquerie, au quatorzième siècle; on a conservé le nom du chef qui s'appelait Lambert.

L'église, sous l'invocation de saint Léger, était une succursale de la cure de *Vez*, et comme telle desservie par un vicaire perpétuel au choix de l'évêque de Soissons; l'abbé de Saint-Médard de Soissons et le curé de *Vez*, qui partageaient les dîmes, assuraient deux cents livres au vicaire.

La commune est comprise maintenant dans la succursale de *Vez*.

L'église est rectangulaire, à portail formé d'une arcade curviligne sans ornement, avec des fenêtres simples; il y a une autre porte latérale, ogive, étroite, bouchée. La nef et un latéral au nord sont plafonnés et dépourvus de fenêtres. Le chœur en a une seule composée de deux ogives et d'une rose à trois feuilles; elle est accompagnée de fûts grêles qui dénotent la deuxième période de l'architecture dite gothique. L'arcade centrale est ornée d'un tore descendant sur des colonnettes; les voûtes ont des nervures à deux moulures cylindriques jointes.

Le clocher, latéral, couvre une chapelle du même tems; c'est une tour carrée, terminée par quatre pignons à redents, et formée de deux étages, l'inférieur percé de longues lancettes, le deuxième de baies presque à plein-cintre avec moulures anguleuses. Il y a des gargouilles aux angles.

La commune possède une maison d'école nouvellement bâtie.

Le cimetière, clos de murs, est hors du village vers le nord.

Les habitans ont, dans la forêt de Retz, droit de ramassage du bois mort, et droit de pâturage pour les vaches et les baudets.

La population se compose de bûcherons et d'agriculteurs.

Contenance : Terres labourables, 192 h. 11,55. — Jardins, 3 h. 38,10. — Vergers et pépinières, 1 h. 07,25. — Bois, 0 h. 14,65. — Friches, 0 h. 25,45. — Friches plantées, 0 h. 11,70. — Places, rues et chemins, 2 h. 27,41. — Eaux, 0 h. 03,74. — Propriétés bâties, 1 h. 65,15. — Total : 201 hect. 05.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 5 kil. — De Senlis, 4 myr. — De Beauvais, 9 myr. 5 kil. — Marchés : Villers-Cotterets (Aisne), *Crépy-en-Valois*. — Bureau de poste, Villers-Cotterets (Aisne). — Population, 200. — Nombre de maisons, 59. — Revenus communaux, 59 fr.

Feigneux, *Figneux*, *Feigneuls* (*Finiacum*, *Finiciæ* en 1145, *Fenix* en 1179, *Fenicus* en 1162, *Fenisiæ* en 1156, *Fenil* en 1118), entre *Fresnoy-la-rivière* au nord, *Vaumoise* au sud-est, *Crépy* au sud-ouest, *Séry* à l'ouest, *Gillocourt* au nord-ouest.

Le territoire assez considérable depuis que la commune de *Morcourt* a été réunie à celle de *Feigneux*, constitue une plaine découverte ayant dans la section de *Morcourt* un vallon descendant au nord, et dans celle de l'est un ravin dépourvu d'eau, dirigé vers le nord-est.

Feigneux appartient à la section orientale; c'est un village de soixante chaumières, à rues tortueuses, inégales, mal entretenues.

Ce lieu dépendait du comté de *Crépy*, et devait foi et hommage à l'évêque de Senlis; Philippe-Auguste en échangea les dîmes et celles de plusieurs autres lieux en 1215 avec l'évêque Guérin, contre le patronage de la collégiale de Saint-Thomas.

La seigneurie appartint à la maison Durand de Villegagnon.

Le territoire est jonché de tuiles romaines; on y rencontre souvent des médailles.

La cure, dédiée à saint Martin, était à la collation du prieur de Saint-Arnoult de *Crépy*. Elle est réduite en succursale; elle avait autrefois *Pontdron* pour secours.

L'église est pourvue d'un portail ouvert en plein-cintre, orné de tores et de dents de scie. La nef et les transepts appartiennent au tems des ogives flamboyantes. Le chœur, polygone, a des fenêtres en lancette, simples, et une corniche à corbeaux en consoles. Le clocher latéral, carré, construit en 1686, haut de vingt-cinq mètres, est accompagné d'une tourelle cylindrique contenant l'escalier. La nef et les transepts ont été voûtés en 1532, et retouchés en 1641, selon les dates inscrites sur les pendentifs. Les voûtes du chœur, à tores, colonnettes et chapiteaux réguliers, sont du treizième siècle.

Il y a de beaux vitraux dans l'un desquels, à gauche, on lit :

Ceste chapelle
feut faicte 1537.

Le chœur est décoré de panneaux.

La commune de *Morcourt* fut réunie à celle-ci par ordonnance royale du trente-un mars 1825. Elle est située au nord-ouest dans le vallon de Bégen, et forme un village de trente-deux maisons, divisées en trois groupes.

Morcourt, *Mortcourt*, *Morrecourt*, *Morrencourt* en 1269, *Maurecourt*, *Morucourt*, *Mourecourt*, *Mohericurz en* 1029 (*Morocur-*

tis, *Morcuria*, *Morocurtum*) appartenait à la maison de Nanteuil issue de celle de *Crépy*; c'est l'une des terres que Gautier-le-blanc sépara vers 1030 du comté pour être donnée avec le donjon à Thibault son deuxième fils. Le château servit long-tems de maison de plaisance aux seigneurs de Nanteuil.

Le juge de *Morcourt* avait droit de siéger à *Crépy* le samedi de chaque semaine, à l'issue de l'audience ordinaire du baillage, en un lieu près l'auditoire appelé la pierre du Donjon; les officiers du baillage étaient obligés de lui prêter main-forte pour l'exécution des sentences.

La seigneurie appartint plus tard avec *Feigneux* à la maison de Villegagnon. La terre était regardée comme une vicomté à cause de l'écart de *Bourgon* hameau très-voisin, qui portait ce titre. L'ancien manoir flanqué de tourelles, entouré d'eau, est aujourd'hui une ferme; les propriétaires s'intitulaient vicomtes de *Bourgon*, seigneurs de *Morcourt*, *Feigneux*, *Pontdron*, *Gillocourt*, *Bettancourt*, *Hazemont* et autres lieux.

La cure sous l'invocation de Notre-Dame, était conférée par l'évêque de Senlis. Il y avait une chapelle dédiée à saint Etienne.

L'église isolée sur le coteau à l'est du village est tombée en ruine depuis la suppression de la commune. La façade appartenait au style ogival primitif; les transepts et le chœur dont il subsiste quelques restes avaient des fenêtres ogives géminées, dans le goût du quinzième siècle; cependant le transept nord a conservé une corniche à corbeaux. Le clocher latéral, carré, en batière, à deux étages est une construction sans ornemens, du seizième siècle.

Les voûtes de la travée centrale du clocher et du transept sud sont pourvues de nervures cylindriques portant sur des colonnes groupées; celles du transept nord et du chœur ont des arcs anguleux appuyés sur des colonnes à personnages. Le transept nord recèle le caveau qui servait à l'inhumation des seigneurs.

La commune a une maison d'école donnée en 1778 par M. *Garnier* abbé commendataire de *Lieu-Restauré*.

La section de *Feigneux* possède un marais de vingt-trois hectares environ, et près de six hectares de friches ou laris.

Celle de *Morcourt* jouit de trois hectares de terres à l'état de marais et de prairies.

Les deux cimetières, clos de murs, entourent les églises.

Il y a un moulin à eau et des carrières dans l'étendue du territoire.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 925 h. 91,70. — Terres plan-

tées, o h. 75,60. — Jardins, 5 h. 80,10. — Vignes, 2 h. 96,55. — Vergers et pépinières, o h. 28,40. — Bois, 60 h. 36. — Oseraies et aunaies, 2 h. 89,10. — Prés, 46 h. 69,85. — Marais, 25 h. 47,80. — Pâtures, 2 h. 77,75. — Friches, 47 h. 71,55. — Friches plantées, o h. 99,25. — Carrières, o h. 25,95. — Places, rues et chemins, 12 h. 17,35. — Eaux, 1 h. 12,55. — Propriétés bâties, 5 h. 33,65. — Total : 1,141 hect. 53,15.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 3 myr. 1 kil. — De Beauvais, 8 myr. 6 kil. — Marché, *Crépy-en-Valois*. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 331. — Nombre de maisons, 87. — Revenus communaux, 441 fr.

Fresnoy-la-rivière, *Fresnoy-sur-Autonne* (*Fresnelum*, *Frenellum ad ripariam*, *Frenellum ad Althonam*, *Frenellum in ripariâ* en 1510, *Fresnellum le rivière* en 1494, *Frenolium in ripariâ* en 1512, *Fresneium* en 1253, *Fresnellum*, *Frasnedum*), entre *Morienval* au nord, *Bonneuil-en-Valois* à l'est, *Vaumoise* au sud-est, *Feigneux* au sud.

Le territoire, de médiocre étendue, est traversé par la vallée d'Autonne, s'appuyant vers le nord aux coteaux qui dépendent de *Morienval*, et remontant vers le sud dans la plaine de *Crépy*. Il n'y a pas de bois un peu considérable. L'Autonne forme une partie de la limite nord, le rû de *Morienval* une partie de la limite ouest; celui de *Bonneuil* sépare les territoires de *Bonneuil* et de *Fresnoy*.

Le pays est composé de deux sections depuis qu'on a réuni à *Fresnoy*, par ordonnance du cinq octobre 1825, l'ancienne commune de *Pontdron*.

Le chef-lieu comprend deux groupes, *Fresnoy* proprement dit, à gauche de l'Autonne, et *La Pierre-Bavoire* sur la rive droite.

Néanmoins, ces deux sections ne forment qu'un village; les rues sont rectilignes, croisées à angle droit, pavées; les maisons sont presque toutes à l'état de chaumière.

La terre de *Fresnoy* fut donnée vers la fin du neuvième siècle, par Carloman II, à l'abbaye de *Morienval*.

Les dîmes étaient au nombre des droits que Philippe-Auguste céda par échange, vers 1215, à Guérin évêque de Senlis.

L'abbaye de *Morienval* acquit la seigneurie, vers 1650, des héritiers de François Delage, écuyer.

Guy-le-bon, évêque de Senlis, donna vers 1042 le patronage de la cure au chapitre de Saint-Rieul; cette paroisse se trouvait dans une situation singulière, car, bien qu'elle appartînt au diocèse de Senlis, une grande partie des maisons relevait de la cure de *Morien-*

val et du diocèse de Soissons. La rivière d'Autonne formait sans doute la limite des deux jurisdictions.

L'église de *Saint-Clément*, aujourd'hui réunie à *Morienval*, était une annexe de celle de *Fresnoy*.

Le chapitre de Saint-Rieul commettait anciennement un prêtre pour desservir l'église qu'il considérait comme la chapelle de son fief; ensuite il y présenta selon les règles ordinaires. Ce bénéfice a maintenant le titre de succursale.

L'église appartient à la dernière époque du style ogival. Toutes ses fenêtres sont grandes, à deux ou trois divisions tréflées, quelques-unes à têtes curvilignes. Le portail est peu orné; le côté sud montre trois pignons dont les rempans sont garnis de crochets, de même que ceux de la façade; le chœur est à pans coupés.

Le clocher, à côté du portail, est pourvu d'une porte en anse de panier, au-dessus de laquelle est un ordre à fenêtres ogives et un étage supérieur à baies modernes en plein-cintre; le toit en bâtière porte une série de feuilles sous les pignons.

La nef et le latéral à droite sont lambrissés. Le chœur et les chapelles ont de hautes et belles voûtes à arcs prismatiques croisés pourvus d'écussons.

Il y a de beaux vitraux sur l'un desquels, représentant l'arbre de Jessé, on lit :

Charles de Buy laboureur
a donné cette verrière
qui trespassa l'an 1558
priez Dieu pour lui. 1560.

Le banc d'œuvre, peint sur bois, est remarquable.

Vattier-Voisin, *Vautier-Voisin*, *Wastin-Voisin* en 1207, hameau de cinquante maisons, est à huit cents mètres environ à l'est de la *Pierre-Bavoire*, sur la rive droite de la rivière. On y voit une chapelle dédiée à saint Marcoul, petite construction du seizième siècle, à deux portes en anse de panier; elle est lambrissée. La cloche est à jour dans une arcade au-dessus de la façade.

Le Moulin de Rocquigny forme un écart à l'est de *Fresnoy*; celui dit *Moulin-l'Abbesse* est isolé entre le chef-lieu et *Vattier-Voisin*.

Pontdron, *Pondront*, *Pontdront*, *Ponderont*, *Pont-le-rond*, *Pons-rond*, *Pont-de-Rosne*, *Pont-de-Roasne* (*Pons de Rount* en 1135, *Pons rotundus* en 1163, *Pons de Roune* en 1207, *Pons de Roont* en 1219) est à seize cents mètres environ à l'est de *Fresnoy* sur la rive droite de l'Autonne. On y compte une quarantaine de feux en comprenant l'écart du *Petit-Pontdron* séparé seulement

par la rivière. Ce lieu a tiré son nom d'un péage ou droit de roage que le roi percevait, pendant le moyen-âge, au pont établi sur la chaussée de l'étang. On voit dans les preuves justificatives de l'histoire du Valois une charte de 1165 par laquelle Philippe d'Alsace donna ce droit au prieur de Saint-Arnoult.

Le même Philippe devenu duc de Valois céda la seigneurie de *Pontdron* en 1176 à Hugues Doisy châtelain de Cambray.

En 1245, messire Nicolas-le-bougre avait cette seigneurie; elle appartenait en 1268 à Eudes-le-Turc fondateur de l'abbaye de Valsery; elle fut partagée en 1376 entre Jean de Chavigny écuyer, et Bouchart de Poissy; le moulin et l'étang qui existe encore étaient demeurés dans le domaine du comté de Valois.

Robert Delafontaine écuyer, possédait en 1500 la terre de *Pontdron*. Denis Dubarle l'acquit en 1571 de Claude de la Fontaine, et la revendit en 1628 à Paul Dantist de Mensan chevalier, vicomte de *Morcourt*, seigneur de *Gillocourt*, *Bellival* et *Feigneux*; celui-ci étant mort sans enfans, Nicolas Durand marquis de Villegagnon son cousin germain recueillit toutes ses terres.

L'église dédiée à Notre-Dame était une succursale de la paroisse de *Feigneux*. Cet édifice est cruciforme, pourvu d'un chœur carré, à fenêtre bouchée, romane, ornée de colonnettes annelées; il y a une corniche latérale composée d'un boudin et de corbeaux à dessins variés. Les transepts ont des fenêtres ogives géminées à têtes tréflées; une tourelle cylindrique occupe l'angle rentrant nord-ouest. La nef est moderne, avec un portail ogive à rentrant, et deux grosses colonnettes à chapiteaux symétriques.

La nef est lambrissée; le chœur appartient dans l'intérieur au tems des ogives en lancettes.

Le clocher placé à côté du chœur est une tour carrée, à toit en selle; il a un étage de fenêtres en plein-cintre, simples, et un deuxième ordre à lancettes accolées, ornées de dentelures; il est garni d'un ruban intermédiaire de dents de scie, et d'une corniche semblable à corbeaux en console.

On a trouvé des sarcophages au lieu dit la demoiselle, près de *Pontdron*.

La commune possède un presbytère, une école, trois hectares environ de terres ou de marais. Les habitans de *Pontdron* ont les mêmes droits dans les marais du *Berval* que les habitans de ce hameau; ils ont partagé d'autres terrains en 1794.

Les cimetières fermés de murs ont été conservés autour des églises.

Il y a dans l'étendue du territoire trois moulins à eau et des carrières.

La population est agricole ; celle de *Pontdron* est livrée à la petite culture.

Contenance : Terres labourables, 529 h. 74,05. — Terres plantées, 0 h. 13,55. — Jardins, 5 h. 12,75. — Vignes, 8 h. 27,55. — Vergers et pépinières, 0 h. 96,75. — Bois, 15 h. 28,95. — Oseraies et aunaies, 1 h. 42,30. — Prés, 28 h. 09,05. — Prés plantés, 0 h. 43,40. — Marais, 37 h. 05,90. — Pâtures, 14 h. 52,95. — Friches, 7 h. 68,50. — Friches plantées, 0 h. 69,35. — Places, rues et chemins, 13 h. 49,80. — Eaux, 13 h. 51,40. — Propriétés bâties, 5 h. 13,65. — Total : 681 hect. 59,90.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 3 myr. 1 kil. — De Beauvais, 7 myr. 4 kil. — Marché : *Crépy-en-Valois*. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 567. — Nombre de maisons, 165. — Revenus communaux, 513 fr.

Gillocourt, *Gilocourt*, *Gillocour* (*Gislondicurtis*, *Egidiicurtum*), sur la limite nord entre *Orrouy* à l'ouest, *Bettancourt* au sud, *Feigneux* au sud-est, *Morienval* à l'est, Saint-Jean-aux-bois du canton de Compiègne au nord.

Le territoire presque dépourvu de bois est compris entre la forêt de Compiègne et la rivière d'Autonne qui coule sur la plus grande partie de la limite méridionale. Un ravin descendant de la plaine vient s'ouvrir dans la vallée vers la partie moyenne. Le chef-lieu est placé un peu au-dessous. C'est un village formé de rues assez droites, étroites, croisées à angle droit. Il est presqu'entièrement couvert de chaume.

La terre de *Gillocourt* comprenait autrefois les seigneuries de *Champlieu*, *Orrouy* et *Donneval*, avec haute, moyenne et basse-justice. Elle fut saisie en 1783 sur Pierre-Joseph Hennon, ancien contrôleur des guerres. La famille de *Monchy*, originaire de Compiègne, en devint propriétaire.

La population fut décimée par les troupes du prince de Condé en 1652.

La cure, sous l'invocation de saint Martin, était conférée par l'évêque de Soissons. C'est aujourd'hui une succursale dont la circonscription embrasse la commune de *Bettancourt*.

Celle-ci, réunie en 1825 à *Gillocourt* en a été détachée de nouveau dans l'année 1835.

L'église a une porte ogivale du treizième siècle à trois rentrans ; on voit au-dessus une fenêtre simple à plein-cintre, et à côté une petite porte à anse de panier, avec un bas-relief représentant saint Martin avec le pauvre.

Les grandes arches de la nef sont bordées de tores et séparées par des piliers chargés de colonnes.

Toutes les fenêtres sont de larges ogives tertiaires tripartites; le chœur a des voûtes du quinzième siècle. Il a un riche autel. On y voyait autrefois de très-beaux vitraux de 1534 qui ont été transportés depuis quelques années dans l'église Saint-Antoine de Compiègne.

Les pignons des transepts sont pourvus de crochets.

Le clocher latéral, court, est couvert d'ardoises.

Une tradition locale veut qu'Henri IV ait couché dans une auberge de *Gillocourt* et qu'il y ait échappé à un assassinat.

Bellival, hameau de quarante-cinq maisons, est dans la vallée à l'est du chef-lieu.

Waru écart au sud comprend six feux.

Le fief de *Pierrefitte* à l'ouest du village avait un château sur le bord de la rivière; il n'en reste que les fondations.

La route départementale de Compiègne à Meaux traverse le territoire et le chef-lieu. Celle de Cires à *Gillocourt* aboutit au-dessous du village.

La commune possède une école et dix hectares de marais.

Le cimetière clos de murs tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve des carrières, un moulin à huile dans l'étendue du territoire.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 561 h. 69,55. — Terres plantées, 0 h. 26,60. — Jardins, 8 h. 25,80. —Vignes, 11 h. 46. — Vergers et pépinières, 0 h. 56,50. — Bois, 25 h. 88,50. — Oseraies et aunaies, 6 h. 33,10. — Prés, 49 h. 67,40. — Prés plantés, 0 h. 39,95. — Pâtures, 9 h. 32,25. — Friches, 10 h. 34,40. — Carrières, 0 h. 31,70. — Places, rues et chemins, 15 h. 35,40. — Eaux, 1 h. 42,40. — Propriétés bâties, 5 h. 02,65. — Total : 706 hect. 32,20.

Distance de *Crépy*, 7 kil. — De Senlis, 3 myr. 1 kil. — De Beauvais, 7 myr. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Compiègne. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 590. — Nombre de maisons, 153. —Revenus communaux, 471 fr.

Glaignes, *Glagnes, Glengnes* (*Glana* en 1253, *Glenna, Glengna*), entre *Rocquemont* au sud-ouest, *Béthisy-Saint-Martin* au nord-ouest, *Orrouy* au nord, *Séry* au sud.

Le territoire de *Glaignes*, à périmètre ovalaire, s'étend dans la plaine occidentale, et descend à l'est dans la vallée Sainte-Marie qu'il ne dépasse point. Le village où l'on voit encore des chaumières en grand nombre, assis sur les deux côtés du ruisseau, est composé de rues tortueuses inclinées reposant sur le sable. On

y remarque plusieurs constructions nouvelles exécutées avec goût ; il y a un mouvement sensible vers l'amélioration.

La partie du territoire à gauche du ruisseau relevait du baillage de *Crépy;* celle à droite ressortissait au baillage de Villers-Cotterets après l'institution de cette jurisdiction.

Ce lieu était dans l'origine une dépendance de la maison royale de Verberie.

Philippe-Auguste céda par échange en 1215 à l'évêque Guérin, les dîmes de *Glaignes*, avec celles de *Bouillant*, *Séry*, etc.

La terre de *Glaignes* ruinée ainsi que le village dans les guerres du quinzième siècle, était partagée en 1460 entre Marie de Riencourt et Agnès de *Rocquemont*. Elle appartenait en 1496 à Pierre de Pesne sieur de Javelles, dont l'une des filles vendit la seigneurie à la maison de Brion.

Gérard de Brion avocat au parlement, traita en 1510 avec le duc de Valois pour cette acquisition. Rachelle l'une de ses descendantes épousa Antoine de Meneac, et leur fils vendit en 1630 la terre de *Glaignes* à André de Virly-Dodieu, qui la céda en 1647 à Jean de Hangest de Saint-Michel. Ce dernier ayant été tué en duel deux ans après, ses biens furent confisqués et donnés par le roi aux sieurs de Brenouille et de Lamy, qui les rendirent aux héritiers naturels. Ce duel arrivé en 1649 eut un très-grand retentissement à cause de la maison d'Hangest dont les biens furent séquestrés parce que Jean de Saint-Michel avait été l'agresseur. Il se battit avec François seigneur du fief de Javelles à *Glaignes*, à l'occasion d'un lièvre pris sur les terres de celui-ci. La rencontre se fit au lieu dit la justice près le chemin de *Béthisy* à *Crépy*, dans un champ appelé depuis la pièce au lièvre. Jean d'Hangest fut tué net et enterré immédiatement en secret dans sa garenne pour éviter, s'il était possible, l'application des peines contre le duel. Le sieur de Javelles, blessé à mort, survécut huit jours et fut enterré en secret aussi sous l'autel de l'église de *Bettancourt* où il avait été porté.

Louis de Hangest rentré dans les biens de son père, maria en 1731 sa fille à M. de Carvoisin marquis de Belloy, dont le fils Alexandre César vendit au mois de mai 1762 la terre de *Glaignes* à M. de Beaurains de Montmort, capitaine au régiment de Penthièvre. Ce dernier obtint en juillet 1764 des lettres-patentes portant érection de son domaine en un comté qui comprit les fiefs du Petit-Marchais, de la Douye, du grand hôtel à *Béthisy*, du Petit-Puiseux, *Plessis-Châtelain*, Chatillon, Chantepie, Chenelet et Vaucourtois.

Le château fut rebâti à la fin du quinzième siècle; il a été re-

touché depuis, mais on voit encore deux tourelles qui datent de cette époque.

La cure dédiée à Notre-Dame était conférée par l'évêque de Senlis. Cet ancien bénéfice est compris aujourd'hui dans la succursale de *Séry*.

L'église était matrice, c'est-à-dire primitive et l'une des plus anciennes du diocèse. Elle est sur la pente du coteau à gauche de la rivière.

Le portail, du tems des ogives primaires, est inscrit sous un fronton triangulaire, et formé d'une arcade à trois rentrans avec colonnettes et cordon de violettes; la porte est carrée et le tympan au-dessus montre une rose bouchée. On voit plus haut une grande rose entourée de moulures et de violettes.

La nef est éclairée par de petites fenêtres simples, à moitié cachées par le toit des latéraux qui sont modernes.

Le chœur petit, polygone, a cinq lancettes et une corniche à corbeaux variés; le transept sud est nouveau; le transept nord, du tems du chœur, est accompagné d'une tourelle.

Le clocher carré, central, en batière, est percé sur chaque face de deux doubles fenêtres à plein-cintre, avec colonnettes groupées et une corniche supérieure à corbeaux de dessins divers; ses voûtes sont ogivales.

La nef est lambrissée; ses grandes arches bordées de tores sont soutenues sur de gros piliers, à chapiteaux portant des feuilles de vignes, de nénuphar et des crosses. Le chœur et le transept nord ont des voûtes du treizième siècle.

Les moulins de *La Mothe*, *Rouge* et *Neuf*, forment trois écarts dans la vallée au-dessous de *Glaignes*.

Berlette est une maison isolée, voisine du moulin de *La Mothe*.

La commune possède une école et douze hectares environ de pâtures marécageuses.

Le cimetière fermé de murs entoure l'église.

Il y a dans l'étendue du pays des carrières, deux moulins à eau, une papeterie.

Contenance : Terres labourables, 393 h. 04,05. — Terres plantées, 0 h. 41,10. — Jardins, 4 h. 81,80. — Vignes, 1 h. 39,35. — Vergers et pépinières, 0 h. 04,95. — Bois, 54 h. 81,15. — Oseraies et aunaies, 3 h. 24,05. — Prés, 32 h. 16. — Prés plantés, 0 h. 50,85. — Marais, 12 h. 55,45. — Friches, 24 h. 15,85. — Friches plantées, 0 h. 86. — Places, rues et chemins, 7 h. 71,25. Eaux, 2 h. 21,95. — Propriétés bâties, 3 h. 33,50. — Total : 540 hect. 41,30.

Distance de *Crépy*, 5 kil. — De Senlis, 2 myr. 4 kil. — De Beau-

vais, 6 myr. 4 kil. —Marché, *Crépy-en-Valois.*—Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.*—Population, 351. — Nombre de maisons, 96. —Revenus communaux, 336 fr.

Morienval, *Mornenvalle*, *Morgneval*, *Morneval* en 1179, *Morinval*, *Morgienval*, *Morgnienval*, *Mornenval* (*Morgnivallis* en 1207, *Morgnevallis*, *Morguiennivallis*, *Moriomannis vallis*, *Morinianavallis*, *Morinorum vallis*, *Moraivallis*), à la limite nord, entre *Orrouy* au nord-ouest, *Gillocourt* à l'ouest, *Feigneux* au sud-ouest, *Fresnoy-la-rivière* au sud, *Bonneuil* et Haramont (Aisne) à l'est, Retheuil (Aisne) au nord-est, Pierrefonds du canton d'Attichy, et Saint-Jean-aux-bois du canton de Compiègne au nord.

Le territoire de *Morienval*, l'un des plus vastes du département, comprend une partie de la forêt de Compiègne, occupe la plaine fertile située entre cette forêt et celle de Retz, et descend vers le sud jusqu'au rû de *Bonneuil* et à la rivière d'Autonne; sauf la section en forêt, il constitue un plateau renommé pour la production des céréales, borné au sud-est par le vallon de *Bonneuil*, et divisé vers le sud-ouest par l'embranchement de la vallée d'Autonne à l'origine duquel est bâti le chef-lieu. Il a trois myriamètres et demi environ de circuit.

Le village de *Morienval* proprement dit se compose d'une soixantaine de maisons, divisées autour d'une place en quatre rues nommées des Lombards, des trois Couronnes, de Granchemont, et de la sente Dupont.

Ce lieu est l'un des plus anciens de France, mais son origine est entourée d'obscurités. Son nom dans les chartes mérovingiennes étant *Morinianavallis* et *Morinorum villa*, a fait penser que les empereurs y avaient placé une colonie de morins, ainsi qu'ils l'avaient fait sur d'autres points; toutefois cette supposition motivée seulement sur l'apparence des noms, est destituée de preuves directes. Une autre opinion regarde *Morienval* comme un établissement romain; on allègue en sa faveur les antiquités parsemées dans le village même; il est certain qu'on y a recueilli beaucoup de médailles impériales; on en trouve encore de tems à autre; on remarque des tessons de tuiles brisées dans la plaine près de *Granchemont* ainsi que vers *Brassoire*, *Saint-Annobert* et ailleurs. Il y a toute apparence, dit Carlier, que ce lieu a commencé par une de ces métairies de plaisance que les Romains nommaient *villæ*, et que cette métairie est venue au pouvoir des premiers rois comme tant d'autres terres du fisc: cependant le nom ne rappelle pas cette appellation si commune dans les dénominations des anciens pays.

Il est certain que Dagobert I avait à *Morienval* une maison de chasse qu'il visitait souvent; c'est peut-être la véritable origine du lieu qui, dans ces tems reculés, devait être entouré de la forêt de Cuise ou Compiègne dont les bordures avançaient jusqu'à la vallée d'Autonne. Les successeurs de Dagobert habitèrent le palais de *Morienval* : Charles-le-chauve notamment se plaisait dans cette résidence.

Dagobert I y fonda l'une des plus célèbres abbayes de l'ancienne France dans l'ordre de saint Benoît. Après avoir élevé une église dédiée à la vierge et à saint Denis, il institua pour la desservir un monastère double composé d'une communauté d'hommes et d'une communauté de femmes, pour lequel il céda une partie des bâtimens de son palais, un enclos très-vaste et plusieurs dépendances.

Charles-le-chauve a daté de *Morienval* en 870, deux chartes, l'une concernant le monastère de Valfroy, l'autre les religieux de Valbris. Le prince à la prière de la reine Ermentrude, donna au monastère la terre de *Bettancourt*, le moulin, une brasserie, une ferme à Rouvres, le village de Parvillers (Somme), celui de Fonches en Vermandois, Ducent en Artois, des bois et autres terres.

Devenue opulente par ces libéralités, l'abbaye fut érigée en commende. Le comte Thierry frère de Charles-le-simple, est le plus ancien abbé laïc dont on ait conservé le nom. Il obtint du roi Carloman, en faveur de ses moines, la terre de *Fresnoy-la-rivière*, avec d'autres biens sis à *Vattier-Voisin, Bellival, Béthisy*, Retz, etc.

Peu après, les Normands ayant remonté la vallée d'Autonne en la dévastant, parvinrent jusqu'à *Morienval* qu'ils détruisirent; les bâtimens claustraux et l'église, construits en bois, furent incendiés.

L'abbé Robert frère du roi Eudes et successeur de Thierry obtint, après ce désastre, de Charles-le-simple, une charte portant confirmation des biens donnés par Charles-le-chauve et Carloman. Il commença ensuite la reconstruction de l'église et du monastère, qui dura, dit-on, plus de cent ans.

On bâtit un fort et un donjon sur l'emplacement de l'ancien palais royal qui avait péri avec le monastère.

On ne connaît plus les noms des abbés qui succédèrent au comte Robert. On ne sait pas davantage à quelle époque les deux communautés furent séparées, ni celle de la retraite définitive des moines. Ceux-ci étaient subordonnés à l'abbesse. Ils firent bâtir une église à part, sous le titre de Saint-Denis, pour la célébration de leur office canonial, les religieuses ayant des chapelains qui exerçaient les fonctions sacerdotales dans leur grande basilique. La communauté des hommes se composait d'ailleurs d'un collége

de chanoines gouvernés par un doyen et un prieur, d'un curé et de deux vicaires chargés du service paroissial tant à *Morienval* que dans les hameaux, et de prêtres pour la desserte des chapelles. Il est question des doyens et prieurs dans plusieurs titres du treizième siècle.

La série des abbesses n'est connue qu'à dater du douzième siècle. Pétronille I la plus ancienne, obtint de Dreux de Pierrefonds une terre sise à Jaulzy (canton d'Attichy). Sous son gouvernement, le premier de septembre 1122, les reliques de saint Annobert évêque de Séez, qu'on promenait alors dans les provinces, ayant été déposées pendant la nuit dans le chœur de l'église, se trouvèrent si lourdes le lendemain, qu'on ne put jamais en soulever la châsse; il fallut les laisser à *Morienval* où elles attirèrent depuis un grand concours de pélerins.

Matilde, troisième abbesse, obtint vers 1150, de Pierre évêque de Senlis, la réunion à son monastère de l'église de *Bettancourt*.

Sous Pétronille II qui lui succéda, Alexandre III soumit, par une bulle de 1176, l'abbaye à la règle de saint Benoît, confirmant d'ailleurs toutes ses propriétés.

Après celle-ci vint Agnès de Viri dont on connaît l'existence seulement par sa tombe conservée dans l'église.

L'abbesse Imberte qui gouvernait au commencement du treizième siècle, obtint en 1206, non sans peine, de la comtesse Eléonore à laquelle l'abbaye était soumise comme dame de Valois, un ordre qui limitait à soixante le nombre des religieuses.

Jeanne de Corbie reçut en 1258, de saint Louis, l'usage du bois mort dans la forêt de Cuise, toutefois avec défense de le vendre ou de le donner.

En 1301, Philippe-le-bel vendit au comte de Valois son frère la garde de l'abbaye, que le bailli de Senlis revendiqua plus tard; il fut décidé en parlement que le monastère serait exempt de la juridiction du comté de Valois.

Adélaïde de Gréoy, onzième abbesse, se fit délivrer dans l'année 1319, par Philippe-le-long, la permission de conserver des droits de pâturage dans la forêt de Cuise.

Jeanne d'Arson, première abbesse commendataire, fut installée en 1529; elle marqua son gouvernement par l'institution de douze chapelles.

On trouve successivement après elle, Anne de Villelume, de 1535 à 1562;

Jeanne de Foucault, d'une illustre famille, le six juillet 1562. Elle abdiqua en 1580 en faveur de

Anne I de Foucault, sa nièce, à laquelle on donna pour coad-

jutrice en 1620, Anne II, sa nièce aussi, âgée seulement de dix-sept ans.

Celle-ci réforma l'abbaye vers 1640, obligeant les religieuses à la vie commune. Elle s'opposa à la clôture que l'évêque de Soissons voulait imposer d'autorité, mais consentit à l'accepter sans en faire le vœu. Cette abbesse, dont l'administration fut remarquable par ses actes et par sa durée, mourut le vingt-deux avril 1684.

Marie-Madeleine de Kerfili de Sérent qui lui succéda, fit rebâtir une partie de l'église en 1690. On lui donna pour coadjutrice sa nièce Angélique de Chanlezy de Pleuvaut.

Angélique du Bouchet de Lescoet, autre coadjutrice, devenue abbesse en 1732, mourut le onze mai 1743.

Par décret de François de Fitz-James, évêque de Soissons, daté de 1744, le titre de l'abbaye fut éteint, et ses biens incorporés au monastère de Royalieu près Compiègne. Le décret de suppression ne fut homologué qu'en 1770, mais les religieuses étaient dispersées dès 1745.

Il y avait alors quarante-cinq personnes, tant sœurs que converses.

L'abbaye avait pour armes la bannière de France, semée de fleurs de lys sans nombre, avec deux lions pour supports.

La cure était dédiée à saint Denis et conférée par l'abbesse qui avait aussi la seigneurie du village. L'abbesse de Royalieu hérita des droits seigneuriaux, et quant à la collation du bénéfice, l'évêque de Soissons s'en réserva le droit.

L'abbaye comptait dans ses propriétés les fermes de *Lessart-Labesse*, *Granchemont*, *Buy*, *Bettancourt*, *Vaumoise*.

Le culte paroissial était exercé à un autel spécial dans l'église des chanoines, dédiée à saint Denis; cet édifice couvrait la place qui existe aujourd'hui vis-à-vis les restes du monastère; on la démolit après 1745, en conservant la grande église pour les besoins du culte. On institua alors un vicariat, dont le titulaire recevait deux cents livres.

Morienval était un bourg fermé avec trois portes, l'une dans la rue des Lombards, une autre à l'entrée de la rue de *Granchemont*, la troisième aux tournelles, vers *Saint-Clément*; il ne reste plus de traces de ces clôtures.

L'église, dédiée à Notre-Dame, est un monument historique d'un haut intérêt; elle comprend une nef, des latéraux, des transepts, un chœur entouré d'une galerie, trois clochers.

Elle est placée, avec le village, sur la pente droite du vallon, en sorte qu'il y a une différence de sept mètres entre le niveau du

sol du côté nord et celui du côté sud. La moitié à-peu-près de la façade est cachée par les bâtimens de l'abbaye, qui couvrent le transept droit.

On compte depuis l'entrée jusqu'aux transepts, environ	21 mètres
pour les transepts.	6
pour le chœur	8
et pour la galerie derrière le chœur	3
longueur totale.	38 mètres

La nef a près de dix mètres de largeur, y compris les piliers; chaque latéral a deux mètres quarante centimètres : largeur totale environ quinze mètres. Le chœur a la même étendue transversale que la nef. Le transept droit a six mètres seulement de profondeur; celui de gauche, plus récent, en compte douze; ainsi on trouve près de vingt-huit mètres entre les faces extrêmes des transepts.

Le chœur est élevé de treize mètres; la hauteur de la nef était plus considérable, mais elle a été réduite.

La façade, ou du moins ce qu'on en peut voir, tout le haut de la nef, une partie des voûtes et des latéraux, ont été reconstruits à la fin du dix-septième siècle, sous l'administration de Mme de Sérent.

Le chœur est polygone ou à pans coupés; l'étage inférieur qui correspond à la galerie est éclairé par des fenêtres en arc curviligne surbaissé, accompagnées de boudins et d'un double ruban de hachures courant de l'une à l'autre en passant sur les contreforts. Ceux-ci, carrés à la base, sont cylindriques et figurent de gros fûts vers leur partie supérieure. Les fenêtres du chœur proprement dit sont ogivales, simples, sans ornemens. Une particularité presque sans exemple est qu'il n'y a point de fenêtre médiane dans le grand axe de l'édifice; on trouve au lieu de baie un éperon qui règne jusqu'au comble.

Les transepts qui paraissent courts n'ont qu'une seule fenêtre, ogive, large, sans ornemens.

La nef montre une corniche de larges dentelures appuyées sur de gros corbeaux à dessins divers. Les latéraux beaucoup plus bas sont dépourvus de caractères.

Des trois clochers, deux sont placés symétriquement à côté du chœur. Ce sont des tours romanes carrées à quatre étages. Le premier ordre qui est engagé, a sur les faces visibles une fenêtre très-étroite à colonnettes; le deuxième montre deux fenêtres accolées à rentrans; le troisième deux autres pareilles, mais sans double voussure; le quatrième, en retraite, des fenêtres semblables à celles du deuxième étage. Les angles extérieurs sont occu-

pés par des colonnettes; les étages intermédiaires sont séparés par des cordons de hachures passant à la base et à la tête des fenêtres pour se continuer autour du clocher. La corniche supérieure a des corbeaux à masque; au-dessus est un toit ou coupole retuse à quatre pans. La tour de droite est dédiée à saint Annobert, et celle de gauche à la Trinité.

Le troisième clocher est posé sur la façade; c'est aussi une tour romane, carrée, mais plus grosse et plus courte que celle du chœur; on y compte seulement deux ordres, pareils d'ailleurs aux étages supérieurs des deux autres. Un toit d'ardoises remplace la pyramide si toutefois il en a existé une.

Ce clocher repose sur d'énormes piliers carrés qui paraissent avoir été repris en sous-œuvre; on y a conservé des tablettes en biseau ou tailloirs chargés de chevrons brisés et croisés qui appartiennent certainement à l'église primitive.

La partie de la voûte de la nef voisine du chœur, et celle du sanctuaire, ont été rétablies en 1652 sous l'abbesse Anne III de Foucault; le millésime et l'anagramme A se voient au point de rencontre des arêtes.

Les grandes arches de la nef sont en plein-cintre un peu surbaissé, sans moulures; les piliers carrés, massifs ont de gros chapiteaux engagés, carrés, difformes, chargés de dessins variés et bizarres, dentelures, hachures, faces monstrueuses, grimaces, feuillages découpés, d'une exécution barbare. Quelques-uns ont conservé des tailloirs sculptés comme ceux des piliers du clocher.

La galerie du chœur est basse, étroite, rétrécie depuis les transepts jusqu'à la ligne médiane. Chaque fenêtre correspond à une travée courte, dont les voûtes ont de gros boudins croisés appuyant sur des colonnes engagées à longs chapiteaux figurés en monstres, entrelacs, anneaux, zig-zags, etc.; les arcades intérieures de cette galerie sont en plein-cintre surbaissé, tandis que celles ouvrant sur le chœur sont ogivales. Il y a des vestiges de peinture.

La première travée du chœur a des voûtes ogives, et des nervures composées de deux tores liés par des billettes, avec un ornement d'étoiles encadrées à la naissance des arcs.

On voit dans le transept gauche une chapelle ouvrant par une arche en fer-à-cheval, pourvue de colonnes élancées à chapiteaux réguliers. A côté de celle-ci et sous le clocher est une autre chapelle tapissée d'arcades romanes simulées.

Carlier (1) dit que la reconstruction en pierre de cette belle

(1) Hist. Valois, tom. 1, p. 211.

église, commencée vers 920 par l'abbé Robert, dura plus de cent ans; il rapporte à l'époque de la fondation la galerie du chœur, et à la fin du dixième siècle les arches de la nef; ces assertions, quoiqu'un peu contraires aux règles posées dans ces derniers tems pour la classification chronologique des édifices religieux, paraissent exactes lorsqu'on examine avec attention la conception barbare des sculptures, leur exécution grossière et la lourdeur des proportions de la galerie, détails plus constans et par conséquent plus caractéristiques que la forme curviligne ou anguleuse de quelques arcades. Les tailloirs chargés de chevrons appartiennent dans ces pays aux plus anciennes églises, et le petit nombre de celles où l'on trouve ces ornemens sont indiquées comme antérieures au onzième siècle. Les clochers auront été élevés en dernier lieu vers la fin du onzième siècle, ou même au commencement du douzième; ils sont dans le goût de l'époque dite de la transition, ce qu'on reconnaît à la multiplicité et au fini de leurs moulures. Quant à la chapelle du transept gauche elle date du milieu du treizième siècle, ayant été fondée sous le titre de Saint-Sauveur par Jean de Parvillers.

On regrette de trouver mutilés, sous prétexte de réparations, un grand nombre de chapiteaux et de moulures.

Il y a dans le latéral gauche une statue couchée sur la tombe de Florent de Hangest, sire de Viri, mort en 1191 à la croisade. Ce chevalier était parent d'une abbesse qui fit enterrer son corps ou seulement son cœur, à droite en entrant par le portail principal, près de la tribune : on le changea de place plus tard. Il est représenté plus grand que nature, couvert d'une cotte d'armes, ceint d'un cordon de mailles, éperonné, tenant de la main droite un écu triangulaire; les pieds appuient sur un chien.

Les abbesses étaient inhumées sous des pierres tumulaires, la plupart d'une exécution remarquable, qui ont été brisées ou déplacées : on peut cependant lire encore les inscriptions de quelques-unes.

La plus ancienne est celle qui recouvrait la tombe de l'abbesse Agnès de Viri, morte à la fin du douzième siècle; elle est placée maintenant à l'entrée du chœur et maladroitement engagée sous une marche; sa forme est celle des sarcophages du moyen-âge, plus étroite aux pieds que vers la tête; l'épitaphe en majuscules porte :

C (*hic*) JACET. AGNES. DEVIRI.
ABBATISSA. MORGNEVALLIS. QU TU ERIS. QUI TRANSIE
RIS. STA. PERLEGE. PLO
RA : SUM QUOD ERIS. FUERAM..... le reste est caché.

Les quatre épitaphes ci-après peuvent être déchiffrées sur les pierres qui occupent le milieu de la nef :

celle de Jeanne d'Arson, morte en 1544, en lettres ogivales,

Non confundas me domine ab expectatione mea
Cy gist Dame et religieuse p̄sonne madame Jehane Darson lqlle
en son vivāt a esté
abbesse de céans par l'espace de XX ans qui
trespassa le 4 jour de may l'an mil V^c^Xliiij : Priez Dieu
pour son ame

—

encore en lettres ogivales, très-belle tombe :

Cy gist noble et religieuse dame madame
Anne de Villelume en son vivant abbesse de ceans très-catholique
et dévote laquelle est décédée
le vingt neufiesme jour de novembre l'an mil
cinq cens soixante et onze : Priez Dieu pour son ame

—

autre en lettres ogivales :

Cy desoubz gist hnble dame Jehanne Foucault
laquelle pdt lespace de trente-six ans a ésté abbesse de céans
très-religieuse et catholique et estant Aagée de soixante
et quinze ans deceda le deuxiesme jour
de décembre l'an de grace mil cinq cens quatre vingtz et dix huict
Priez Dieu pour son ame

—

Cy gist nob. dame Anne Foucault laquelle après avoir ésté
religieuse céans l'espace de 63 ans et abbesse 50 ans et de
son age 60 et 18 ans est décédée le 22e jour de may 1684
Priez dieu pour son ame

—

Dans la chapelle du Sauveur :

Eheus Advorte
Heic Prosapia Vetus et Virtus Dominæ Annæ
Foucault Regiæ nuper hujus domus cœnobio
Archæ divorterunt : hæc in cœlum, cum immor
-talitatis radio, post omnia Primoribus institu-
-torum canonibus, Et censibus Jampride Res
tituta, Jure quod Aiunt Postliminii : anno

æt. LXXII *sponsatæ religionis* LXIII *actæ*
Profesionis LIIII *susceptæ Directionis* XXXVII
Restitutæ Salutis CIↃIↃCXXXV *Kalend. Decemb.*
XIIII *reversa est. illa cum mortalitatis Exu-*
viis terræ pondere gravat..... supremum heic
Diem in spe gloriæ et de resurectionis
expectat huic debetur quod Bene..., quod
splendide vixerit ætantur cœlites de Tātæ
Virginis Regressu :....... Domus et Ecclesia
de suæ restituit lucem cōster-
nati pauperes de suæ parentis secessu, lugēt
cæteri de tam beneficæ virāginis Egressu
Abi. Ora. Plora.
Amitæ Charissimæ, Domina Anna Foucault
Neptis Pientissima institutionis suæ tum in
Moribus tum in Dignitate Debitrix, et
Memor hoc Obsequii sui monimentum
Mæstissime posuit.

---

dans le transept droit :

Cy gist noble dame Madame Anne Angelique
de Chanlezy de Pleuvault qui après avoir ésté R.
en cette Abbaye vingt ans et coadjutrice 6 ans
y est decédée agée de 39 ans le 10e d'avril 1706.

Les chapelles de Saint-Julien, de Saint-Thomas, de la Trinité, étaient des bénéfices particuliers conférés par l'évêque de Soissons, depuis l'extinction de l'abbaye.

Les restes des bâtimens claustraux contigus à l'église, indiquent qu'ils avaient une grande étendue; on y trouve les bases de tours, une porte à machicoulis, des murailles couronnées de corniches et de gros corbeaux, dans le goût du treizième siècle.

La commune de *Saint-Clément*, *Montagne-sur-Autonne* en 1794 (*Sanctus Clemens de Morgnevalle*), réunie par ordonnance royale du trente-un mars 1825 à celle de *Morienval*, était complètement enclavée dans le territoire de celle-ci. C'était une annexe de la cure de *Fresnoy-la-rivière*, et comme telle une dépendance du chapitre Saint-Rieul; il en résultait une circonscription bizarre, *Saint-Clément* relevant du diocèse de Senlis quoique placé dans les limites de celui de Soissons.

Le village, qui comprend actuellement quarante feux ...

distinct de *Morienval* depuis qu'on a démoli la porte des tournelles; il formait autrefois un faubourg.

L'abbaye possédait de tout tems la seigneurie. Le chapitre St.-Rieul nommait le vicaire perpétuel.

L'église dédiée à saint Luc, en ruines, paraît avoir été rebâtie dans le seizième siècle. Le portail, à plein-cintre, est couronné d'une fenêtre ogive géminée, tertiaire, à têtes tréflées. La nef a des fenêtres ogives bi ou tripartites à divisions curvilignes. Il y a des niches sur les contreforts du chœur. Le clocher latéral, carré, moderne, imite les tours romanes terminées en selle.

Le fief dit de la *Tour de Morienval* était au-dessus de *Saint-Clément*; le duc d'Orléans le donna aux chartreux de Bourgfontaine lorsqu'il arrangea le parc de Villers-Cotterets, en échange du domaine de Fleury qui appartenait aux moines.

On voit sur le coteau à l'est de *Morienval* vis-à-vis *Saint-Clément*, une chapelle dédiée à saint Annobert. On y vient en procession le quatrième dimanche après Pâques et le premier dimanche de septembre. C'est un petit édifice moderne ayant onze mètres de longueur sur huit de largeur; le chœur est polygone; la porte est carrée, mais garnie de moulures et à coins arrondis dans le genre du seizième siècle; les voûtes ont des nervures prismatiques sans ornemens. L'intérieur est complètement dépouillé.

Un ermite résidait autrefois près de cette chapelle.

Au pied du coteau était un lieu nommé la *Lavanderie* détruit depuis long-tems. Ses caves existent encore sous le chemin qui conduit à *Fresnoy-la-rivière*.

Il y a dans l'étendue du pays de nombreux hameaux ou écarts.

1° *Granchemont*, ferme dont le nom est corrompu de *La Grange-au-mont*, située au-dessus de *Morienval*, est entourée de quelques chaumières dont l'ensemble constituait autrefois un hameau; des constructions intermédiaires l'ont à-peu-près reliée au chef-lieu. La ferme qui était très-vaste fut entièrement brûlée au mois de septembre 1792. Le feu prit encore le vingt-un décembre 1816 et détruisit les vingt-deux maisons composant le village; une partie des nouvelles habitations fut alors établie du côté de *Morienval*.

2° *Fossemont* ou *Faussemont*, hameau de vingt feux au nord-est et à trois cents pas du chef-lieu, forme une seule rue tortueuse sur le chemin de *Brassoire*.

3° Un peu plus loin, à l'est, se trouve la ferme de *La Fosse*, ancienne propriété de l'abbaye.

4° *Rocquigny*, *Roquegny*, *Rochegnies*, *Roquegnis* en 1194, com-

prend dix maisons agglomérées dans la vallée d'Autonne sur les anciens chemins de Creil à Villers-Cotterets et de *Crépy* à Compiègne; c'était un fief particulier.

Il y avait un ermitage célèbre autrefois, avec une chapelle détruite depuis long-tems. On prétend qu'un sieur Nevremont chassa l'ermite pour s'emparer de l'emplacement.

5° *Hélincourt*, *Elincourt* (*Helincuria*), à l'est de *Rocquigny*, au lieu où le vallon de *Morienval* débouche dans la vallée d'Autonne, près de la rivière, est composé de vingt-cinq maisons espacées par des jardins, disposées la plupart sur l'ancien chemin de Creil à Villers-Cotterets.

Ce lieu a tiré son nom d'Hélin ou Elin sénéchal de Flandre et gouverneur de *Crépy*, l'un des généraux de Philippe d'Alsace dans sa lutte contre Philippe-Auguste : ce fut lui qui ravagea le comté de Clermont en Beauvaisis, le Vermandois, et qui enleva d'assaut le château de Dammartin, commencement de la guerre à laquelle mit fin la trêve de la Grange-Saint-Arnoul. Il assista à la dédicace de la collégiale de Saint-Thomas.

Ce guerrier était né à *Bettancourt*; les religieuses de *Morienval* lui donnèrent la charge de maire dans son lieu natal et le prirent pour avoué, c'est-à-dire lui confièrent la garde de leurs terres : elles lui abandonnèrent en récompense de ses soins un domaine qu'il fortifia, à l'abri duquel il se forma un village qui a conservé le nom de son fondateur. Dans la suite le comte de Flandre ayant reconnu les grandes qualités d'Hélin, l'attacha à son service, et il devint ainsi l'un des hommes distingués du douzième siècle.

Le manoir fut détruit vers le tems de la Jacquerie, dit-on, mais les ruines gardèrent le nom des voûtes d'Hélin à cause des souterrains considérables qu'elles recouvraient. L'entrée en est voûtée en effet; elles forment des arcades ogives de vingt pieds d'élévation, soutenues sur des piliers carrés, larges de vingt-cinq pieds, sous lesquelles on peut pénétrer jusqu'à vingt mètres et plus.

Il y avait aussi à *Hélincourt* un autre manoir fortifié appelé le château Plu, situé au lieu dit la Plaine, dans la rue des champs; il a cessé d'exister depuis des siècles. On trouvait en outre près de ce hameau un ermitage qui fut détruit vers 1775; on connaît encore la sente dite de l'ermitage qui passe sur le coteau.

6° *Buy*, *Bui*, *Buis* (*Buxitum*, *Beinoleium*), hameau sur la pente du vallon de *Bonneuil*, à la limite orientale du territoire, est composé de quinze maisons éparses. C'était une succursale de *Morienval*, toutefois avec la prétention de posséder le titre curial; on dit

encore dans le pays, cure de *Buy*, vicariat de *Morienval*, ce qui signifie que la chapelle était antérieure à l'établissement du service paroissial dans l'église canoniale de Saint-Denis.

L'église de *Buy* dédiée à saint Christophe a été démolie depuis peu. La fabrique avait cent livres de revenu. L'abbaye de *Lieu-Restauré* possédait des dîmes.

7° *Grimaucourt* autre hameau, comprenant douze maisons, est à cent mètres environ au-dessus de *Buy*. Il y avait sous le titre de Saint-Michel une chapelle détruite avant la révolution. Ce lieu composé de quatre fiefs formait une seigneurie possédée, en 1770, par Dominique-Georges de Tourolle, premier valet de chambre du dauphin et maréchal-des-logis de madame la dauphine; il se qualifiait seigneur de *Grimaucourt*.

8° *Brassoire*, *Brassoir*, *Brassoaire*, est une grosse ferme dans la plaine sur un tertre à l'est de *Morienval*. Ce lieu a commencé par une maladrerie fondée au douzième siècle, dont les biens furent annexés à l'hôtel-dieu de Verberie, selon lettres-patentes du trois octobre 1693. Le seigneur de *Pontdron* nommait à la chapelle.

9° Au nord de *Brassoire* est la ferme de *Lessart-Labbesse*, ainsi appelée du bois que l'on coupa pour l'établir, dans la queue ou haie plantée sous François I, afin d'unir les forêts de Retz et de Compiègne; elle appartenait à l'abbesse de *Morienval*.

Lorsqu'on construisit dans le cours du dix-huitième siècle le grand chemin qui tendait directement de Compiègne à Villers-Cotterets, un relai de poste fut placé à *Lessart* comme point intermédiaire; il y avait quinze chevaux; cet établissement n'a été supprimé qu'en l'an quatre de la république.

Non loin de *Lessart-Labbesse* et de *Brassoire*, près de la forêt de Retz, sont les ruines de l'ancien château nommé la *Loge-Lambert*, qui avait été construit au quatorzième siècle, et qui fut détruit peu après son achèvement. Ces ruines rasées aujourd'hui se trouvent dans un bosquet tenant à la forêt; il y a encore un puits duquel on retira en 1774 sept têtes de morts, d'autres ossemens, des vêtemens et des chaussures.

10° *Saint-Nicolas de Courson*, *Saint-Nicolas-aux-bois*, *Saint-Nicolas-en-Cuise* (*Sanctus Nicolaus in Cuisia* en 1163), écart de six maisons, est situé à la limite nord du territoire au milieu de la forêt de Compiègne, dans une gorge abrupte formée par les mon-

tagnes de la Tête-Saint-Jean et des Petits-Monts. La chaussée Brunehaut allant de Soissons à Senlis passe au-dessus, ce qui a fait présumer que ce lieu avait été fondé par les Romains : on le considère du moins comme d'une haute antiquité, et Carlier exprime l'opinion qu'il servait de retraite à des ermites avant l'établissement de la monarchie française. Les médailles et autres restes romains abondent autour de *Saint-Nicolas* : on trouva notamment, il y a quelques années, près du lieu dit la carrière du Roi en défonçant pour planter, quantité de matériaux, pierres taillées, tuiles à rebords, vases rouges, bruns, noirs, du verre, etc.

Il y avait un établissement religieux que les Normands détruisirent dans leurs dernières courses. Il fut relevé sous le règne de Louis-le-jeune. L'église était à peine achevée en 1185 lorsque la comtesse Eléonore fit présent aux moines réunis sous l'autorité d'un prieur, de trois muids de blé à prendre, chacun an, sur les moulins de *Crépy*. Les religieux ayant été réduits à un petit nombre, dans la suite des tems, on réunit le prieuré à l'abbaye de Marmoutier.

L'abbé de la Chaise-Dieu conférait ce bénéfice devenu simple. Le prince Camille de Rohan le possédait en 1762. Le dernier prieur a été Dom Vittaux, abbé de Notre-Dame de Londor.

L'emplacement clos contenait sept arpens, et les terres quatre-vingt-trois; la ferme et grange de Palesne en dépendait, ainsi que les deux tiers des dîmes du *Plessis-Cornefroy* et la moitié de celles de Jonquières.

Les maisons bâties en ce lieu relevaient du prieur, qui avait loué à cens et rentes, dans ce but, des terres avec des prés longeant la chaussée Brunehaut.

Le prieuré avait : droit de pacage, pâturage et panage dans la forêt de Compiègne, lequel droit fut réduit à vingt livres de revenu annuel par arrêt du vingt-huit septembre 1546 ; — droit de chauffage confirmé plusieurs fois, mais limité en 1673 à quarante sommes de bois; — usage du bois à bâtir, selon lettres royales de 1613, 1656, 1668.

L'église fut abattue en 1787, et ses restes compris dans la reconstruction des bâtimens effectuée l'année suivante. Le bénéfice valait alors douze cents livres.

M. Troussel, secrétaire du comité de salut public, acquit cette propriété comme domaine national, et après y avoir fait plusieurs améliorations, il la revendit cent mille francs en 1818 à la liste civile.

Les murs de l'enclos furent détruits en 1822.

Il y a un étang assez vaste creusé en 1545.

L'église était haute, rectangulaire. On voit encore sur la façade à pignon une grande ogive bien dessinée, avec tores et longues colonnettes à chapiteaux réguliers; les contreforts sont étroits, terminés en biseau. Il y a sur le côté nord une autre fenêtre pareille, et une corniche remarquable formée de feuilles divisées en lobes arrondis.

11° *Four-d'en-haut*, ou *La Fortelle*, comprend huit à dix maisons sur les Petits-Monts, au sud et immédiatement au-dessus de *Saint-Nicolas*.

Ce lieu a tiré son nom d'une verrerie qui y fut fondée sous le règne de Charles VI, par Renaud Enguerel auquel le roi accorda différens priviléges, notamment celui de prendre dans la forêt le bois nécessaire à l'exercice de son industrie; les guerres ayant ruiné cette entreprise, Charles VII délivra, le onze mai 1441, des lettres datées de Lévignen, portant renouvellement en faveur du petit-fils du créateur, des priviléges octroyés par son père, en y ajoutant d'autres faveurs. On recommença à fabriquer du verre en l'an 1519, et l'on continuait encore au bout de cinquante ans, car il intervint, le vingt septembre 1571, un jugement sur une contestation survenue entre les descendans d'Enguerel pour l'usage du four. Ces titres font connaître que le lieu s'appelait alors *La Fortelle*. On ignore l'époque de la destruction de la verrerie.

Four-d'en-haut appartint dans le dix-septième siècle au duc de Candale et d'Epernon, comme engagiste des domaines royaux de Compiègne et de Senlis. Les terres qui comprenaient vingt arpens, étaient louées en 1727 cent livres et un cochon de lait. Le manoir seigneurial était considérable, garni de tourelles et d'un escalier contenu dans une cage extérieure polygone; le puits, profond de quarante mètres, communiquait à des souterrains; depuis qu'il est comblé, les habitans sont obligés d'aller chercher fort loin l'eau nécessaire à leurs usages domestiques.

Il y a des constructions romaines près de la chaussée Brunehaut qui passe au-dessous du village.

On trouve des restes très-considérables du même tems, au lieu spécialement nommé *La Fortelle*, à l'ouest de *Four-d'en-haut*, en allant vers *Vaudrempont;* ils embrassent un espace circulaire de cent mètres environ de circonférence, sous une des plus belles futaies de la forêt; la circonvallation est marquée par un mur, rasé maintenant, dont les fondations épaisses d'un mètre sont établies en carreaux de moyen appareil; l'intérieur de l'enceinte est jonché de tuiles romaines et d'autres antiquités.

12° *Vaudrempont*, hameau ou écart au pied des montagnes des Grands-Monts, dans la forêt à l'est de *Saint-Nicolas*, au bord de l'ancien chemin de Compiègne à *Morienval*, ne comprend que cinq maisons, mais il a été plus considérable. On y voit au lieu nommé *Four-d'en-bas*, des amas de scories dénotant l'existence d'une ancienne verrerie; on croit que cette usine fut établie après celle de *Four-d'en-haut*, et qu'étant située dans une position plus avantageuse à cause de la proximité des eaux, elle entraîna la ruine de l'autre.

La route départementale de Compiègne à Meaux passe à *Vaudrempont*.

La commune n'a pas de propriétés bâties; les hameaux de *Rocquigny* et d'*Hélincourt* possèdent dix hectares de marais dans la vallée d'Autonne.

Le cimetière, clos de murs, tient à l'église.

Il y a une compagnie de pompiers et un bureau de bienfaisance.

On trouve dans l'étendue du territoire des carrières et un moulin à eau.

L'agriculture occupe la plus grande partie de la population.

La vallée d'Autonne, les vallons de *Morienval* et de *Bonneuil* produisent beaucoup de noix qui sont l'objet d'un commerce lucratif.

Les habitans de *Saint-Nicolas*, *Four-d'en-haut*, *Vaudrempont*, dépourvus de terres labourables, trouvent des moyens d'existence dans les travaux de la forêt de Compiègne.

Contenance : Terres labourables, 1,579 h. 60. — Terres plantées, 0 h. 59,50. — Jardins, 10 h. 29,45. — Vignes, 10 h. 27. — Vergers et pépinières, 1 h. 66,75. — Bois, 801 h. 67,65. — Oseraies et aunaies, 10 h. 94,80. — Prés, 47 h. 19,15. — Prés plantés, 0 h. 84,20. — Pâtures, 5 h. 54,80. — Friches, 15 h. 23,60. — Friches plantées, 3 h. 78,05. — Places, rues et chemins, 33 h. 14,75. — Eaux, 0 h. 92,60. — Propriétés bâties, 8 h. 24,50. — Total : 2,529 hect. 96,80.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 3 kil. — De Senlis, 3 myr. 8 kil. — De Beauvais, 7 myr. 3 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Compiègne. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 905. — Nombre de maisons, 220. — Revenus communaux, 802 fr.

NÉRY, *Néri* (*Nerie* en 1165, *Nereu* en 1165, *Neriacum* en 1186), vers la limite occidentale, entre *Trumilly* au sud, *Rocquemont* au sud-est, *Béthisy-Saint-Martin* à l'est, *Béthisy-Saint-Pierre* au nord-est, *Saintines* au nord, Saint-Vaast-de-Longmont, Raray et Rully du canton de Pont Sainte-Maxence, sur les autres côtés.

Le territoire s'étend vers le sud dans la plaine jusque sur la butte de Cornon; il descend par le vallon de *Vaucelle*, jusqu'à la rivière d'Autonne. Le chef-lieu, placé à l'origine de ce vallon, est un village de soixante-quinze maisons, disposées en deux rues principales parallèles dans la direction du nord au sud, avec une ruelle intermédiaire. Il est bâti sur la roche et les rues se trouvent garnies d'un pavé naturel, mais elles n'en sont pas moins sales et mal entretenues. Le pays est découvert et fertile en céréales.

Cette commune est composée de deux sections principales depuis qu'on lui a réuni, par ordonnance du vingt-sept septembre 1827, le territoire de *Vérines*.

Néry fut à l'origine une dépendance du territoire connu sous le nom de Longmont, lequel était compris dans l'arrondissement du domaine primitif de Verberie, et fit partie du pays de Valois. Raoul II comte de *Crépy*, ayant partagé vers 1027 ses immenses domaines entre ses deux fils, la terre entra dans le lot échu au deuxième fils Thibaud-le-riche, déjà seigneur de Nanteuil-le-Haudouin. Les seigneurs de cette maison conservèrent *Néry* jusqu'au quinzième siècle, mais ils le démembrèrent au point que, selon Carlier, la terre formait à la fin du douzième siècle plus de quarante fiefs. Thibaud III de Nanteuil en réunit vers 1177 un certain nombre, et obtint de Louis-le-jeune un droit d'usage dans la forêt de Cuise pour ses hôtes.

Les Bouteiller de Senlis avaient, dans le treizième siècle, plusieurs possessions à *Néry*; les évêques de Beauvais de la maison de Nanteuil y eurent aussi leur part, notamment dans le vallon de *Vaucelle*.

Guy II de Nanteuil reconstitua la plus grande partie du domaine, et Guy III fournit vers 1376 un dénombrement de la terre dont il prit le nom. Elle vint après lui aux Fusilier de Crépy, car on voit en 1444 Jean-le-Fusilier, chantre de la collégiale de Saint-Thomas, président à la chambre des comptes du duc d'Orléans, se qualifier de seigneur de *Néry*, *Feux* et *Cornon*. Le mariage de Marie l'une de ses héritières, avec Engilbert Clausse, donna *Néry* à cette famille qui possédait déjà le château de *La Douye* et devint par là châtelain héréditaI de *Béthisy*, fief attaché à la maison de *Néry*.

Jacques Clausse, gouverneur des Ponts-de-Cé, laissa en 1545 le fief Châtelain et le domaine de *Néry* à la maison de Brachet, ancienne famille du parlement.

En 1644, la terre de *Néry* fut vendue par décret, à la réserve d'un douzième appartenant au président Brion, allié aux Brachet, et le six février de cette année, on l'adjugea à Nicolas de Lancy,

trésorier général de la maison de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII et conseiller du roi.

Henri de Lancy seigneur de Raray, fils de Nicolas, réunit successivement au domaine principal de *Néry* les terres de *Vaucelle*, *Feux*, *Vérines*, *Rocquemont*, etc., et il obtint, par le crédit du duc d'Orléans dont il fut comme son père trésorier général, des lettres-patentes du mois de janvier 1654 portant création de ce domaine devenu très-considérable, en marquisat sous le nom de Néry-Raray, dans la mouvance du duché de Valois; il prit le titre de marquis de Raray.

Gaston-Jean-Baptiste de Lancy fils du précédent, n'ayant eu que des filles, l'une d'elles apporta le marquisat en mariage à Jean-François Le Conte, marquis de Pierrecourt, d'une famille de Normandie. Jean-François-Louis leur fils aîné, mort en 1736, appelé le marquis de *Néry*, laissa le nom de Raray à son troisième frère. Ce marquis vendit en 1744 les deux terres au comte des Barres; celle de *Néry* fut alors estimée cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-cinq livres quinze sols.

On démolit à cette époque le château, et la résidence seigneuriale fut transférée à Raray.

Ce qu'on appelle le vieux château n'est qu'une dépendance de l'ancien manoir; on y montre la salle d'audience pourvue d'une de ces vastes cheminées qu'on trouve dans toutes les constructions du moyen âge.

Le château de Lésigny, autre résidence du même tems, situé en face de l'église, est plus considérable; il est en briques et en moellons contenus dans des encadremens de pierre d'appareil; le mur d'enceinte porte deux tourelles encorbellées, l'une desquelles est pourvue d'un éperon à meurtrières. Le bâtiment principal est élevé, à pignon, à deux corniches ou bandeaux transverses; les croisées étaient coupées par des meneaux. La porte de la cour est couronnée de machicoulis. Les murailles montrent l'empreinte de coups de feu.

On a trouvé des sarcophages dans le village même, au lieu dit la croix rouge.

La cure, dédiée à saint Martin, était conférée par le chapitre de la cathédrale de Senlis : c'est maintenant une succursale.

L'abbaye de Royalieu avait les grosses dîmes.

L'église, retouchée à plusieurs reprises, n'a pas de plan régulier appréciable à l'extérieur; la façade, le porche qui la précède et les latéraux, sont ou semblent modernes. Le chœur, plus élevé que la nef, est polygone, à contreforts angulaires en retraite, à fenêtres latérales, ogives simples, celles du sanctuaire étant géminées et

couronnées de roses à huit festons; les moulures sont plates et anguleuses, mais les baies sont accompagnées de colonnettes à l'intérieur. Le transept sud, divisé en deux pignons, montre sur l'un une corniche garnie de corbeaux à masques, et sur l'autre une fenêtre ogivale géminée.

Le clocher central, carré, a sur chaque face deux ogives accolées, sous-divisées en baies à plein-cintre par une colonnette grêle pourvue d'un gros chapiteau à feuilles découpées; les chapiteaux des colonnettes latérales sont figurés en têtes plates. Il y a un fût à chaque angle de la tour qui porte une pyramide élancée octogone simple, à jours alternativement circulaires et rectangulaires; les faces parallèles à celles du clocher ont une petite fenêtre couronnée d'un fronton; un clocheton ajouté après coup correspond aux faces angulaires.

Ce clocher a trente-sept mètres d'élévation; la partie supérieure renversée par un ouragan fut rétablie en 1769.

On descend trois marches pour entrer dans l'église qui est sombre; la nef plafonnée en 1757, paraît moderne ainsi que le latéral droit, sauf une fenêtre du seizième siècle; on remarque la date de 1547 sur un pilier. La grande arche au-dessous du clocher est une large ogive ornée de deux moulures en zig-zag, de deux boudins et de colonnes à chapiteaux romans très-fouillés. Les voûtes du chœur enfoncées par la chûte du clocher, ont été refaites dans le style ogival.

Guillaume Parvi évêque de Senlis, fit en 1534 la dédicace de l'église après le rétablissement de la nef.

On reconnaît pour deuxième patron saint Amand dont la fête est célébrée le six février.

Il y a dans la campagne au nord-ouest du village une croix dite de Saint-Amand entourée d'ormes. La tradition raconte qu'un mouton découvrit sur ce point une cloche enlevée, ajoute-t-on, à l'église de *Saintines*; on voulut la rapporter dans ce village, mais elle devint si lourde qu'il fut impossible de la soulever; on prit alors le parti de l'établir dans le clocher de *Néry*. On fait la procession des Rogations à la croix de Saint-Amand.

Vaucelle, *Vaucelles*, *Vauxcelles*, *Vauxelles-sous-Béthisy* (*Vocellaræ* en 1165, *Vocellæ* en 1180), hameau de cinquante maisons, dans le vallon qui descend vers *Béthisy*, est un lieu très-ancien qui commença par une chapelle dont Carlier fait remonter l'origine aux premiers tems du christianisme. C'était un fief dont la seigneurie appartenait dans le treizième siècle à Renaud de Nanteuil évêque de Beauvais; ce prélat fit présent du château vers 1271 à

Eustache de Neuville qui avait épousé sa nièce. Il y avait en 1284 plusieurs chapelains chargés de desservir l'église dédiée sous l'invocation de sainte Madeleine. Renaud leur légua un muid de blé à prendre sur le moulin de *Néry*, une place devant la chapelle et dix livres parisis pour bâtir une maison. Le chapitre de Senlis nommait à ce bénéfice qui paraît avoir été détruit pendant le dix-huitième siècle, car on le trouve mentionné dans les pouillés du dix-septième, et l'église était démolie avant la révolution.

La ferme de *Feux*, *Feu*, est un écart sur la chaussée Brunehaut, très-près de *Néry*, dont il est séparé seulement par le ravin où le vallon de *Vaucelle* prend origine.

Huleux, *Huleu*, *Hueleu*, *Heuleux* (*Huelis* en 1210), hameau de vingt maisons, est placé près de la limite au sud-ouest du chef-lieu, touchant à la garenne du mont Cornon. C'était un fief détaché du domaine de *Néry* qu'Anselme le Bouteiller vendit en 1273 avec d'autres terres à Robert de Cressonsacq évêque de Senlis.

Le château aujourd'hui à l'état de ferme, est une grande construction à pignons élevés, mansardes et pilastres dans le goût de la renaissance.

L'ancienne commune de *Vérines*, *Verrines*, *Vérignes* (*Victrinæ* en 1380, *Verrinæ*, *Veterinæ*), est à demi-lieue au sud de *Néry*; elle comprend une trentaine de maisons, disposées en deux rues, affectant la forme de L.

Ce lieu est un démembrement du domaine royal de Verberie et de la seigneurie de *Néry*; il appartint à la maison de Nanteuil et fut vendu en 1339 par Jean de *Vérines* écuyer, au chapitre cathédral de Senlis auquel Philippe-de-Valois accorda, le vingt-trois juillet 1339, les lettres-patentes d'amortissement; le chapitre acquit en 1522 la haute-justice des commissaires chargés par François I de l'aliénation de quelques parties du domaine royal.

L'évêque de Senlis avait à *Vérines* un droit de gîte ou procuration dont il fit remise en 1206 aux habitans, moyennant une redevance censuelle.

Le village fut entouré de murs en 1582 à l'occasion des querelles de religion.

Il fut pillé en 1636 par les troupes espagnoles irritées de ce que la population avait fui.

L'église était d'abord une chapelle dans l'étendue de la cure de *Trumilly*; elle fut ensuite érigée en paroisse sous le nom de Saint-Rieul à la nomination du chapitre de Senlis.

Elle n'a plus aucun titre.

Cet édifice de forme rectangulaire fut reconstruit en 1541. Il

reste de cette époque le chœur dont les fenêtres sont à plein-cintre, et quelques-unes à deux et trois divisions tréflées; le seul transept qui subsiste au nord est du même tems. Les voûtes ont des nervures prismatiques croisées descendant jusqu'à la base des piliers.

La nef beaucoup plus basse et lambrissée porte la date de 1757.

Il n'y a pas de clocher.

On remarque dans le chœur plusieurs pierres tombales du seizième siècle.

Cette église possède, dit-on, le bras droit de saint Jérôme. On y fait les baptêmes, les enterremens, et l'on y célèbre quelquefois la messe.

Il y a dans le cimetière une croix de même date que le chœur.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, trois puits publics, à *Néry*, *Huleux* et *Vérines*.

Les deux cimetières, clos de murs, sont demeurés près des églises.

Il y a deux moulins à eau dans l'étendue du pays.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 1,403 h. 72,50. — Jardins, 12 h. 74,65. — Vergers et pépinières, 0 h. 77,70. — Bois, 112 h. 49,40. — Oseraies et aunaies, 4 h. 75,45. — Prés, 16 h. 44,75. — Prés plantés, 4 h. 57,65. — Friches, 35 h. 91,30. — Friches plantées, 11 h. 52,70. — Places, rues et chemins, 22 h. 72,10. — Eaux, 1 h. 05,60. — Propriétés bâties, 6 h. 95,90. — Total : 1,633 hect. 69,70.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 2 kil. — De Senlis, 2 myr. 2 kil. — De Beauvais, 6 myr. 2 kil. — Marchés : Senlis pour *Néry*, *Crépy* pour *Vérines*. — Bureau de poste, Verberie. — Population, 574. — Nombre de maisons, 162. — Revenus communaux, 586 fr.

Ormoy-Villers, *Ormoi*, *Ormoy-emmi-les-Champs* (*Ulmeium et Villares in mediis campiis*), à la limite méridionale, entre *Auger-Saint-Vincent* à l'ouest, *Duvy* au nord, *Rouville* au nord-est, Lévignen du canton de Betz à l'est, Boissy-Fresnoy du canton de Nanteuil au sud-est, Peroy-les-Gombries du même canton au sud, Versigny du même canton au sud-ouest.

Commune en plaine, adossée vers le sud aux coteaux de Peroy et de Fresnoy-les-Gombries, vers l'ouest au mont-Luat, vers le nord-ouest à la butte de Chaumont. La moitié méridionale du territoire est boisée.

Le chef-lieu, central, est bâti presqu'en entier sur les deux bords de la route de Crépy à Nanteuil. Il repose sur le sable; on y voit un grand nombre de chaumières.

Cette commune comprend les deux anciennes paroisses d'*Ormoy* et de *Villers*.

Ormoy, Ormoi (*Ulmeium, Ormerum, Ulmerium, Ormeyum in mediis campis*), compte soixante feux.

Il y avait au treizième siècle une maison de ce nom, dont la terre était considérable. Pierre d'Ormoy chevalier et Agnès sa femme, vendirent en 1259, à l'abbaye de La Victoire, les droits qu'ils avaient à *Géresme* près *Crépy*. Sous Colart d'Ormoy, l'un de leurs successeurs, le château fut pillé et brûlé par la Jacquerie.

Jeanne d'Artennes, petite fille de Colart, apporta en dot la terre d'*Ormoy* à Jean de La Fontaine seigneur de *Vaumoise*, qui en fournit dénombrement au mois de décembre 1491. Elle vint ensuite à la famille de Minthi, alliée de l'autre, qui possédait déjà *Villers*; mais les successions séparèrent bientôt ces deux seigneuries.

Ormoy appartenait par acquisition en 1586 à Henri de Garges, dont le fils Pierre de Garges, allié à la maison de Pellevé, réunit encore les deux domaines. Antoine fils de Pierre, prévint par des rachats un nouveau morcellement, et dès 1643, il avait la seigneurie tout entière.

Bernard Antoine de Garges, son héritier, vendit la terre d'*Ormoy* le quinze septembre 1709, à Michel Heuslin, receveur-général des finances de Soissons. Celui-ci rebâtit le château en 1711, et l'accompagna d'un jardin et d'un grand parc. La veuve de ce financier céda le tout le vingt mars 1720, au maréchal duc d'Estrées, seigneur de Nanteuil-le-Haudouin.

Le château n'existe plus.

La cure, dédiée à saint Martin, était conférée par le prieur de Saint-Arnoult de *Crépy*. Devenue succursale, elle comprend dans son étendue la commune de *Rouville*.

L'église a une nef moderne, un chœur carré à fenêtres ogivales trèflées sur les côtés et à lancettes dans le fond, une chapelle latérale. Les voûtes ont des nervures prismatiques qui se continuent sur des piliers engagés cylindriques.

La nef et un latéral à droite sont lambrissés. Cet édifice, un peu sombre, n'offre rien de remarquable.

On trouva en 1840, dans les fondations d'une maison, un petit vase de terre qui contenait cinq cents médailles romaines.

M. *Farochon* curé d'*Ormoy*, fut l'un des membres des états-généraux de 1789, élus par le baillage de *Crépy-en-Valois*.

On voit au sud-est du village sur la pente d'un coteau couvert de rochers au lieu dit la Terrière, un bloc fiché en terre haut de sept mètres, ayant treize mètres de circonférence à la base; c'est une masse de grès informe, caverneuse, resserrée vers sa partie

moyenne. On la nomme la *Pierre-Coq*, et on la considère comme un monument celtique.

Villers-emmi-les-champs, *Vilers*, *Villers-sur-Ormoy*, *Villiers* (*Villares in mediis campis*, *Villares super Ulmeium*) est à un kilomètre au nord d'*Ormoy*.

Ce hameau, considérable autrefois, ne comprend aujourd'hui que dix maisons.

Villers faisait partie dans l'origine du domaine de *Crépy*; il en fut détaché avec nombre d'autres terres pour être donné à Thibaud de Nanteuil; il appartint ensuite, comme on l'a vu, aux mêmes seigneurs que la terre d'*Ormoy*, mais fut plusieurs fois désuni de celle-ci. Lorsque Bernard de Garges vendit *Ormoy* en 1709, il conserva *Villers* que ses descendans continuèrent de posséder.

Villers relevait de la seigneurie de Thury-en-Valois.

Il y avait sous le titre de Saint-Remy une succursale de la cure d'*Ormoy* également conférée par le prieur de Saint-Arnoult. Les deux bénéfices devinrent si pauvres, qu'il fallut dans les dernières années du règne de Louis XIV les réunir en un seul; le curé d'*Ormoy* fut obligé de donner les sacremens dans l'église de *Villers* qui conserva aussi son cimetière, mais le tems fit cesser peu à peu cet usage, et l'église était démolie bien avant la révolution.

La route départementale de Nanteuil à *Crépy*, après avoir traversé *Ormoy* passe à l'est de *Villers*.

La commune possède une école et cinquante hectares de terre à l'état de friches.

Le cimetière fermé de murs entoure l'église.

Il n'y a aucun établissement industriel. La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 519 h. 69,20. — Jardins, 4 h. 11,50. — Bois, 396 h. 29,75. — Friches, 98 h. 28,30. — Places, rues, chemins, 15 h. 57,40. — Eaux, 0 h. 10,60. — Propriétés bâties, 3 h. 26,75. — Total : 1,037 hect. 33,50.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 2 myr. 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 4 kil. — Marchés : Nanteuil-le-Haudouin, *Crépy-en-Valois*. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 304. — Nombre de maisons, 69. — Revenus communaux, 201 fr.

ORROUY, *Orroui*, *Orois*, *Orouer*, *Orouy*, *Orouay*, *Oroer-en-Valois* (*Oratorium*), sur la limite nord, entre les deux *Béthisy* à l'ouest, *Glaignes* au sud, *Gillocourt* à l'est, *Morienval* au nord-

est, Saint-Jean-aux-bois du canton de Compiègne au nord, Saint-Sauveur du même canton au nord-ouest.

Le territoire s'étend au sud de la vallée d'Autonne par un prolongement qui pénètre de dix-huit cents mètres, entre les champs de *Bettancourt* et le vallon de Sainte-Marie; il occupe tout l'espace compris entre l'Autonne et la forêt de Compiègne pour se continuer, pendant une demi-lieue environ, dans cette forêt jusqu'au carrefour de Diane. Sa largeur, d'est à ouest, n'équivaut pas à la moitié de sa grande dimension en sens inverse.

Le chef-lieu, assis dans la vallée sur la rive droite, est composé de plusieurs agglomérations appelées *Cambronne*, *les trois Frères*, *le clos Diare*, *la Garline*, *le Hamel*, *la Gloriette*, etc. Les rues, sinueuses et inégales, sont la plupart sur le sable; les maisons sont mieux construites que dans les villages voisins, et il y a une tendance remarquable à supprimer les chaumières.

Orrouy est considéré comme une des paroisses primitives du Valois; son nom, dérivé d'*Oratorium*, indique un lieu de prières; une chapelle où les chrétiens se réunissaient peut-être avant l'établissement régulier du christianisme.

L'église et ses revenus furent soumis à l'abbaye de Saint-Crépin-le-grand de Soissons, et il est possible que la donation soit du même tems que celle de *Béthisy*, c'est-à-dire du neuvième siècle; les religieux y firent exercer le service paroissial par un des leurs. Ils furent obligés, lorsque les normands remontèrent la vallée d'Autonne, de se placer sous la protection des comtes de Crépy qui s'emparèrent de tout le domaine sous prétexte d'exiger le droit de sauvement. Cette usurpation dura jusqu'en 995, que Gautier-le-blanc suivant les conseils de Guy son frère, évêque de Soissons, y mit un terme, en rendant à Saint-Crépin les domaines envahis par ses prédécesseurs. Ceux d'*Orrouy* et des *Eluats* sont nominativement désignés dans la charte de restitution.

Ce lieu ne fut le siége d'aucune seigneurie considérable.

La cure, dédiée sous le vocable de saint Remi, était à la présentation du prieur de Saint-Thibauld de Bazoches.

C'est aujourd'hui une succursale.

L'église a une portail moderne, au-dessus duquel s'élève un clocher roman carré, à trois étages; le premier ordre a des fenêtres simples bouchées, que les contreforts ne dépassent pas; le deuxième montre deux larges fenêtres bouchées, munies de colonnettes; celles du troisième ordre sont sous-divisées chacune en deux autres par une colonnette intermédiaire et garnies, vers les têtes, de dents de scie. Le toit en selle est percé sur les faces à pignons, de fenêtres étroites également ornées de dentelures; la

corniche est soutenue sur des corbeaux figurés en têtes plates. Les angles des deux ordres supérieurs sont occupés par des colonnettes.

La nef montre des modillons à têtes monstrueuses, têtes d'animaux, dessins variés; ses fenêtres, petites et à plein-cintre, sont cachées par les latéraux.

Le chœur carré, porte, sur les fenêtres latérales, des pignons ornés de crochets, des contreforts à clochetons courts et des gargouilles. Ses fenêtres sont ogivales tertiaires, à deux, trois et quatre divisions. Les voûtes revêtues de pendentifs et d'écussons appuient sur des piliers cylindriques couverts de nervures anguleuses.

La nef et les latéraux sont lambrissés et paraissent modernes; ils ont reçu de fortes réparations en 1760.

Cet édifice, remarquable par sa propreté, est sombre et en partie enterré, car on descend sept marches pour pénétrer dans l'intérieur. Il a vingt-huit mètres de longueur sur treize de largeur totale.

On y trouve deux chapelles dédiées à saint Remy et à saint Charles-Borromée.

Il y a de nombreux vitraux dont quelques-uns portent la date de 1542. Ils représentent les principaux faits de la vie et de la passion de Jésus-Christ, saint Antoine, saint Paul ermite, saint Jean, saint Michel, la chaste Suzanne, sainte Catherine, saint Gervais, saint Prothais, etc.

Une des cloches, venant de *Champlieu*, est de 1593.

Une version populaire rapporte que l'église, dans des tems reculés, était placée au-dessus du village; comme elle menaçait ruine, on voulut en retirer le mobilier, mais on ne put jamais emporter une statue de vierge devenue tout-à-coup si lourde que les efforts de la multitude pour la soulever demeurèrent impuissans; cependant on avait détaché par mégarde une couronne de plumes qui ornait la tête de la statue; le vent emporta l'une des plumes qui, après être restée long-tems suspendue, tomba du côté de la vallée, sur un point alors inhabité; on résolut aussitôt de bâtir une autre église dans le lieu ainsi désigné, quoique sur un sol abrupte. Dès que ce projet fut arrêté, la statue perdit sa pesanteur et put être transférée à la place qu'on lui réserva dans le plan du nouvel édifice.

L'ancien château d'*Orrouy* avait une chapelle domestique.

Le hameau des *Eluats* (*Lupi saltus*) est composé de vingt maisons éparses dans le vallon étroit et sinueux, qui remonte d'*Orrouy* vers la forêt de Compiègne. Il y avait un manoir fortifié.

Le château de *La Mothe* est un écart dans la vallée, sur la limite occidentale, au bord de l'Autonne. Les bâtimens ont été reconstruits vers 1816.

Au nord et dans une gorge près de la limite ouest, est un autre

écart nommé *Donneval*, *Donval*, *Dunval*. C'est un lieu tellement ancien que Carlier le considère comme ayant existé avant la venue des romains dans les Gaules. Il pense que les conquérans fortifièrent cette position, que les préfets de Letes y firent leur résidence, et qu'elle devint plus tard le partage de quelque seigneur franc, toutes suppositions dénuées de preuves. *Donneval* constitua un fief important dès l'introduction du régime féodal; il comprenait les territoires d'*Orrouy*, de *Champlieu* et plusieurs autres dépendances; les seigneurs en sont connus jusqu'au milieu du dix-septième siècle, tems auquel ils vinrent s'établir à *Lamothe*, dont le château fut bâti avec les ruines de l'ancien manoir.

Champlieu (*Campilocus*), ancien village situé au-dessus de *Donneval* dans la plaine vers la forêt de Compiègne, ne compte plus aujourd'hui que six maisons. On lui attribue la même origine qu'à *Donneval*. Ce fut une des propriétés de l'abbaye de Saint-Crépin-le-grand de Soissons dans le Valois, et l'abbé y plaça quelques religieux sous la conduite d'un prieur. L'église dans laquelle il se faisait un pélerinage, était dédiée à la vierge et à saint Jacques le majeur.

Le prieuré, après avoir subi plusieurs incendies, fut uni à celui de Saint-Thibauld de Bazoches, et dépendit avec lui de la communauté des bénédictins anglais de Paris. L'église devint alors une succursale de la cure d'*Orrouy* à la collation de l'évêque de Soissons.

Cette église maintenant en ruine, est une construction rectangulaire de petit appareil. Le portail est formé d'une arcade ogive à trois rentrans marqués par des tores et des colonnettes dont les chapiteaux sont symétriques; l'arc extérieur de l'archivolte, orné de violettes, s'arrête sur des têtes. On lit autour du tympan :

Respectatur in hoc templo veneranda Maria quam rosa pulchra magis matris imago dei.

Il y a au-dessus une fenêtre en plein-cintre entourée de cannelures.

Les fenêtres du côté nord, pareilles à celles-ci, sont ornées de dents de scie. Au-dessus règne une corniche à corbeaux plats, à profil curviligne.

Le chœur plus petit que la nef, carré, est entièrement à plein-cintre sans aucune moulure.

On invoquait la vierge de *Champlieu* en faveur des femmes enceintes; on attribuait à son image portée en amulette des vertus

miraculeuses; il s'en faisait un débit considérable le huit septembre, jour de la fête patronale et du grand pélerinage.

Le puits commun de *Champlieu* a cinquante-un mètres de profondeur; une jeune fille y étant tombée vers 1620, fut ramenée jusqu'au bord, mais elle retomba deux fois de suite avant qu'on pût la retirer; elle n'avait éprouvé aucun mal, ce qu'on attribua à la protection de la vierge : on institua en souvenir de ce fait une dévotion qui se célèbre encore le seize mars; anniversaire de l'événement.

Le camp romain des tournelles ou de *Champlieu* est à deux cents pas au nord-est du hameau.

« Son assiette, connue sous le nom de champ ou pièce des ouies, » fort rapprochée de la forêt, est divisée en deux parties par la » voie romaine de Senlis à Soissons. On remarque au midi de cette » chaussée une sorte de boulevard ou de terrasse en fer à cheval » qui a bien cent cinquante mètres de développement; le côté » convexe est tourné vers le sud; cette terrasse était soutenue sur » les deux faces par un mur de petit appareil dont on aperçoit » encore un lambeau vers l'extrémité qui regarde *Champlieu*; elle » a vingt pieds de base, autant d'élévation, et se termine en dos » d'âne obtus.

» A cent pas du fer à cheval et au nord de la chaussée est un » tertre circulaire de quarante pieds de diamètre, à bords exhaussés de huit pieds et revêtus d'un cailloutis gazonné; le centre de » cette butte est marqué par une forte dépression. L'ensemble de » l'ouvrage est entouré d'une enceinte rectangulaire dont les limites, devenues incertaines sous l'action constante de l'agriculture, » paraissent atteindre la forêt de Compiègne.

» Carlier rapporte (tom. 1, *p.* 40) que de son tems l'emplacement figurait un carré long de douze cents mètres sur cinq cent » quatre-vingts de côté; on y voyait des restes de fossés et de » puits; le fer à cheval, garni de deux escaliers, recouvrait dans » toute son étendue des souterrains voûtés.

» La superficie est jonchée de poteries et de tuiles brisées; les » fouilles pratiquées depuis le seizième siècle, ont donné constamment des produits de l'art romain de toute sorte; de nombreux restes de construction y sont encore enfouis; les champs » voisins jusqu'à *Champlieu* sont remplis de sarcophages.

» Il paraît certain qu'on y avait bâti vers le cinquième siècle un » château nommé les Tournelles, qui n'existait plus au onzième, et » dont les débris confondus avec ceux du camp, compliquèrent » long-tems l'étude de cette antiquité. » (Notice archéol. de l'Oise, *pag.* 52).

La route départementale de Cires à Gillocourt, nouvellement construite, passe au-dessous d'*Orrouy*.

La commune possède un presbytère, sept hectares et demi de terres à l'état de labour ou de marais, un jeu d'arc.

Le cimetière, fermé de murs, tient à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve dans l'étendue du territoire deux moulins à eau, un moulin à huile, un moulin à papier, une féculerie de pommes de terre, plusieurs carrières.

La population comprend un grand nombre de petits cultivateurs et de maçons.

Contenance : Terres labourables, 708 h. 28,40. — Jardins, 8 h. 88,05. — Vignes, 4 h. 36,50. — Bois, 768 h. 60,85. — Oseraies et aunaies, 9 h. 13,75. — Prés, 61 h. 70,45. — Prés plantés, 0 h. 60,85. — Pâtures, 5 h. 55,35. — Friches, 25 h. 74,50. — Carrières, 0 h. 13,40. — Places, rues et chemins, 16 h. 01,79. — Eaux, 1 h. 86,80. — Propriétés bâties, 5 h. 45,65. — Total : 1,616 hect. 35,94.

Distance de *Crépy*, 7 kil. — De Senlis, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 6 myr. 9 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Compiègne. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.* — Population, 610. — Nombre de maisons, 169. — Revenus communaux, 675 fr.

Rocquemont, *Rocmont*, *Roquemons* en 1288, *Rokemont*, *Roquemont* (*Rupimons*, *Roquemons*), entre *Béthisy-Saint-Martin* au nord, *Glaignes* au nord-est, *Séry* au sud-est, *Trumilly* au sud-ouest, *Néry* à l'ouest.

Le territoire constitue une plaine découverte, coupée par le ravin de Baillibel qui descend à l'est dans la vallée de Sainte-Marie. Le chef-lieu, central, est assis près du ravin.

La terre de *Rocquemont* était comprise dans le domaine de la maison royale de Verberie, d'où elle vint avec *Néry* à la châtellenie de *Béthisy;* elle fut ensuite divisée en un grand nombre de fiefs dont les tenanciers portaient chacun le nom du pays. Philippe Anthonis, grand louvetier de France en 1628, s'intitulait seigneur de *Rocquemont*.

Ce lieu fit partie au dix-septième siècle du marquisat de *Néry*.

La tour Rocquart était un manoir fortifié dont il ne reste plus de trace.

Un autre fief dit du grand hôtel, fut affecté à l'entretien de la chapelle que Louis XI fit bâtir en 1470 sur la porte de Pierrefonds de la ville de Compiègne.

Une section placée au sud du ravin qui formait autrefois un

hameau sous le nom de *Nully*, est réduite aujourd'hui à une seule maison. Ce hameau était du baillage de Senlis, tandis que le chef-lieu relevait de celui de Villers-Cotterets.

La cure, sous l'invocation de saint Laurent, était conférée par l'évêque de Senlis. La commune est maintenant réunie à la succursale de *Trumilly*.

L'église, cruciforme, a une façade dans le style de la transition, présentant un portail formé d'une large ogive à trois rentrans et à colonnettes, dont les fûts n'ont pas de base et dont les chapiteaux sont sculptés en masques. Une fenêtre plein-cintre à dents de scie est pratiquée au-dessus.

La nef et les latéraux sont modernes. Les transepts sont éclairés par des lancettes simples, et celui du sud est accompagné d'une tourelle cylindrique couronnée d'une calotte.

Le chœur, carré, petit, n'a qu'un seul jour à plein-cintre; il est pourvu latéralement d'une corniche à figures.

Le clocher, central, court, en batière, a deux fenêtres ogives sur chaque face à pignon; une série de corbeaux en console se continue sur les quatre côtés.

Les transepts sont ornés d'arcades romanes figurées sur les parois.

Les voûtes paraissent appartenir à l'époque du treizième siècle.

On remarque l'inscription suivante dans le chœur :

Restauratum
Mandato A. Dumenage
Rectoris 1742 *Eclesiæ*

Les fonts baptismaux figurent un tronçon de pilier octogone, dont les faces sont ornées d'arcades romanes à dents de scie.

Cet édifice est à l'extrémité orientale du village, mais on peut voir auprès des restes de construction qui s'étendent au loin et qui attestent l'ancienne importance du lieu.

Le Plessis-Châtelain, *Le Plessier*, écart de six feux, est à demi-lieue sur la limite nord; une des maisons dépend de la commune de *Béthisy-Saint-Martin*. Le hameau entier est de la succursale de *Béthisy*.

C'était un fief appartenant aux châtelains de *Béthisy*, d'où lui vint son nom.

On y trouve une chapelle dédiée à saint Maur, petit édifice rectangulaire, haut et court, en pierre d'appareil. La façade montre une porte ogive à deux rentrans, avec tores et cannelures, colonnettes grêles à chapiteaux ornés de feuilles; il y a une rose simple au-dessus. Le chœur polygone, à gros contreforts, est éclairé par deux ogives larges et simples.

La façade paraît dater du quatorzième siècle; le chœur fut reconstruit en 1529.

On vient de *Béthisy* en procession au *Plessis-Châtelain* les jours de saint Marc et de saint Maur; on y dit la messe le premier août pour les moissonneurs.

Il y a une école donnée à la paroisse en 1684, par un curé nommé Fiacre Marchant.

Le cimetière entoure l'église; il est fermé de murs.

On trouve une carrière près du village.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 558 h. 57,98. — Jardins, 3 h. 55,67. — Bois, 5 h. 30,15. — Prés, 13 h. 41,20. — Prés plantés, 6 h. 62,70. — Friches, 26 h. 70,70. — Places, rues et chemins, 10 h. 26,30. — Eaux, 0 h. 26,80. — Propriétés bâties, 2 h. 26,40. — Total : 626 hect. 28,15.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 2 myr. 2 kil. — De Beauvais, 7 myr. 2 kil. — Marché : *Crépy-en-Valois.* — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.* — Population, 166. — Nombre de maisons, 37. — Revenus communaux, 197 fr.

Rouville, *Raoulville*, *Raouville* (*Radulphivilla* en 1208), sur la limite orientale, entre *Crépy* au nord, *Duvy* au nord-ouest, *Ormoy-Villers* à l'ouest, Lévignen du canton de Betz au sud-est.

Le territoire dépourvu d'eau, à périmètre presque circulaire, constitue une plaine découverte au nord-ouest et au centre, boisée du côté du sud, bornée à l'est par des coteaux sablonneux qui s'étendent jusqu'à la route de Compiègne à Meaux. Le chef-lieu forme une seule rue vers le milieu de la plaine; elle est pavée; les maisons offrent encore un grand nombre de toits en chaume.

Philippe-Auguste échangea en 1215 les dîmes de *Rouville* avec Guérin évêque de Senlis, auquel il céda tous ses droits sur la collégiale de Saint-Thomas de *Crépy*.

La seigneurie qui relevait du château de *Vaumoise*, appartenait à l'abbaye du *Parc-aux-Dames*.

L'évêque de Senlis nommait à la cure, dédiée sous le vocable de saint Fuscien, et confondue maintenant dans la succursale d'*Ormoy-Villers*.

Le clocher et la nef de l'église ayant été démolis, il ne reste que le chœur, haute construction polygone du seizième siècle, à fenêtres ogives divisées en deux ou trois ogivettes. On remarque sur l'autel une passion à personnages sculptés; les voûtes n'existent plus.

Il y a dans le bois des Brais, à quinze cents mètres à l'est de

Rouville, un monument celtique de l'espèce des pierres fichées ou posées. C'est un bloc de grès qui affecte une figure grossièrement pyramidale à trois pans; il a plus de trente mètres de tour à la base, et s'élève à cinq mètres environ, dépassant ainsi le taillis de chêne qui l'environne. On vient de tout tems, et surtout du village de Lévignen qui est peu éloigné, signer des contrats de mariage à une place choisie sur cette masse énorme. Elle est appelée la pierre *Sortière* ou *Chortière*, ce qui veut dire, selon les versions, la pierre qui sort de terre, ou bien la pierre au sort.

On y a pratiqué une sorte de cheminée, en élargissant une fissure naturelle.

La route départementale de Nanteuil à *Crépy* passe à l'ouest de *Rouville;* celle de Compiègne à Meaux forme une partie de la limite orientale.

La commune n'a pas de propriétés bâties. Elle possède cinquante-trois hectares de friches mises à l'état de culture, partagés en viager, et trente-sept hectares de pâtures sablonneuses.

Le cimetière qui circonvient l'église est entouré de murs.

Les travaux agricoles forment la seule ressource de la population.

Contenance : Terres labourables, 548 h. 55,20. — Jardins, 2 h. 10,55. — Bois, 83 h. 70. — Prés, 3 h. 61,95. — Friches, 44 h. 08,50. — Places, rues, chemins, 15 h. 95,10. — Propriétés bâties, 1 h. 55,75. — Total : 699 hect. 57,05.

Distance de *Crépy*, 4 kil. — De Senlis, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 8 myr. 1 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Nanteuil-le-Haudouin. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 191. — Nombre de maisons, 48. — Revenus communaux, 227 fr.

RUSSY-MONTIGNY, *Roissi*, *Roissy* en 1286 (*Rossiacum*, *Russiacum*), entre *Vaumoise* à l'est, *Vez*, *Bonneuil* au nord-est, *Fresnoy-la-rivière* au nord-ouest, *Feigneux* à l'ouest, *Crépy* au sud-ouest, Gondreville du canton de Betz au sud.

Commune de médiocre étendue, à territoire horizontal trapéziforme, ayant deux côtés limités par des rameaux de la vallée d'Autonne, et le côté méridional appuyé aux collines qui portent le bois de Tillet.

Il y a deux sections principales depuis qu'on a réuni à *Russy*, par ordonnance royale du cinq octobre 1825, la commune de *Besmont ;* cette réunion comprenait aussi la commune de *Vaumoise* qui a recouvré en 1832 son indépendance municipale.

Russy proprement dit se composait en outre de deux sections ou agglomérations distinctes.

La principale, *Montigny-le-sec*, *Montegni* (*Montigniacum siccum*, *Montiniacum* en 1210, *Montegniacus* en 1241), occupait la plaine orientale; le village et le château étaient situés sur la butte qui a conservé le nom du pays. La seigneurie qui relevait du *Plessis-aux-bois* était possédée en 1544 par Jean le Cirier, conseiller au parlement; une alliance la transféra à la famille Gourdin de Labory, originaire de Périgord, qui avait aussi dans le dix-huitième siècle *Gillocourt* et *Bellival*.

L'église était une cure dédiée à saint Martin à laquelle nommait l'évêque de Soissons.

Le village fut abandonné par la population, sans que la cause de son déplacement soit maintenant connue. Il ne restait en 1740 que le château et l'église. Depuis tout a disparu, sauf la carcasse de ce dernier édifice qui domine encore le plateau de la butte.

Russy était alors un simple hameau de la paroisse de *Montigny*; la cure conserva son nom primitif quoique l'exercice du culte eût été transporté dans la chapelle de *Russy*, laquelle était dédiée à saint Maur.

Le village forme deux groupes séparés par un ravin qui descend vers la vallée d'Autonne. Il est compris dans la succursale de *Vaumoise*. La chapelle de Saint-Maur n'existe plus depuis 1834.

Haudrival, *Audrival*, *Holdrival*, *Oldrival* (*Haudrivallis*, *Hodrivallis*), fief distinct situé près de *Montigny*, appartenait à l'abbaye de *Lieu-Restauré;* il ne reste plus rien des bâtimens.

Besmont, *Baimont*, *Beufmont-les-Valois*, *Bœufmont*, *Bémont*, *Bœmons*, *Boemont* (*Bovismons*, *Bonismons*, *Bonimons*, *Bomons*), au nord de *Russy*, est situé sur la crête du plateau vis-à-vis *Lieu-Restauré*, dans le prolongement de la vallée qui descend de *Vez*. C'est un village de vingt-cinq feux.

La seigneurie et les dîmes appartenaient de toute ancienneté à l'évêché de Senlis; on disait que l'église était la chambre de l'évêque de même que celle de *Bouillant* était appelée sa chapelle. Cette église avait quelques priviléges. On voyait dans le village un manoir dit l'hôtel de l'évêché.

L'évêque nommait à la cure placée sous l'invocation de saint Laurent.

Il y a une maladrerie près du village.

L'église présente une façade moderne accompagnée d'une grosse tour latérale carrée du tems de la renaissance, et d'une tourelle cylindrique à toit conique de pierre; le toit en batière a ses pignons garnis de crochets; on remarque des griffons au sommet des contreforts. Cette tour a vingt-cinq mètres d'élévation.

Le côté sud, divisé en deux pignons, est éclairé par une fenêtre géminée en plein-cintre du seizième siècle, et une deuxième ogivale tripartite à ogivettes tréflées. Le chœur, à pans coupés, a de pareilles fenêtres. Celles du côté nord sont des ogives géminées à têtes trilobées, accompagnées de roses à festons; leurs moulures sont plates.

L'aspect intérieur a de la lourdeur, le sol ayant été exhaussé, ce qui diminue l'élancement des piliers. Les voûtes de la nef et du latéral à gauche sont garnies de nervures à tores triples portant sur des fûts engagés annelés à chapiteaux symétriques.

Les voûtes du chœur et d'une chapelle latérale appartiennent au tems des pendentifs. La grande arcade centrale paraît dater du treizième siècle.

Les habitans se partagèrent des marais en 1794.

Prégnonval est un hameau de quatre maisons dans la vallée.

La commune n'a point de propriété.

L'école tenue dans une maison particulière est à *Besmont*, ainsi que le cimetière; les enfans de *Russy* vont à l'école de *Vaumoise*.

Il y a un four à chaux près de *Besmont* dans la vallée.

La population est exclusivement agricole; le territoire est morcellé.

Contenance : Terres labourables, 785 h. 23,95. — Jardins, 3 h. 55,10. — Vergers et pépinières, 0 h. 14,90. — Bois, 27 h. 08,65. — Prés, 10 h. 29,40. — Prés plantés, 22 h. 12,05. — Pâtures, 0 h. 21,55. — Friches, 61 h. 59,10. — Friches plantées, 10 h. 91,80. — Marais, 24 h. 16,75. — Places, rues, chemins, 15 h. 09,40. — Eaux, 10 h. 99,89. — Propriétés bâties, 3 h. 04,40. — Total : 974 hect. 46,85.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 3 myr. 1 kil. — De Beauvais, 8 myr. 6 kil. — Marché, *Crépy-en-Valois*. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 284. — Nombre de maisons, 52. — Revenus communaux, 482 fr.

Saintines, *Saint-Ines*, *Saint-Ynes*, *Sainclines* en 1238, *Scintines*, *Saint-Yves* par erreur, *Saint-Ygnes*, *Saint-Isle*, *Saint-Aisnes* (*Sintinæ* en 1220, *Sanclinæ*), à la limite nord, entre *Néry* au sud, *Béthisy-Saint-Martin* au nord-est, Saint-Sauveur du canton de Compiègne au nord, Verberie du canton de Pont-Sainte-Maxence au nord-ouest, St-Vaast-de-Longmont du même canton à l'ouest.

Le territoire affecte une figure triangulaire, dont un côté est limité par le cours de l'Autonne, et dont l'angle opposé forme un prolongement aigu dans l'étendue de la plaine de Longmont.

Le chef-lieu placé dans la vallée, constitue une longue rue

étroite, sinueuse, inégale, accompagnée d'une ruelle transverse dirigée au nord vers Saint-Sauveur.

Le territoire de *Saintines* fut dans l'origine une dépendance considérable du palais royal de Verberie, comprenant une partie de *Néry*, Saint-Sauveur et Villeneuve-sur-Verberie; il appartint ensuite au premier domaine de *Crépy*, d'où il fut détaché, avec nombre d'autres lieux, pour former le fief du donjon qui devint la part de la maison de Nanteuil-le-Haudouin.

Adam fils de Thibaud I de Nanteuil, reçut en apanage la terre de *Saintines* et y bâtit, vers le milieu du onzième siècle, un manoir entouré d'eau; de là son surnom d'Adam de l'Isle.

Thibaud III petit fils d'Adam, obtint en 1177 de Louis-le-jeune, pour ses hôtes de *Saintines* et de *Néry*, le droit de prendre dans la forêt de Cuise les bois de construction et de chauffage.

Philippe de Nanteuil fils aîné de Thibaud, l'un des chevaliers de la forteresse de *Béthisy*, donna en 1183 le château de *Saintines* et la plus grande partie de la terre à Guillaume son cinquième fils. Guy successeur de celui-ci, fut grand bouteiller de France.

Thibaud de Nanteuil évêque de Beauvais, autre fils de Philippe, possédait à *Saintines* un fief dont il fit présent à son chapitre. Carlier (tom. 1, p. 450) fait remarquer qu'on a toujours distingué le château de *Saintines* du reste de la terre, ce qui explique la division du domaine en plusieurs fiefs; le château relevait de *Néry*, tandis que la terre dépendait de *Béthisy*; cette différence de relief provenait de ce que le roi Henri I donna à Thibaud I de Nanteuil la propriété du château, en se réservant celle des autres parties du territoire.

Renaud de Nanteuil, devenu en 1266 évêque de Beauvais, avait hérité d'une autre portion de la terre de *Saintines*, dont il avait fait donation dès 1251 à la cathédrale. Le chapitre agrandit ce domaine en y réunissant les autres parts, et le vendit ainsi reconstitué, au mois de novembre 1311, à Guillaume de Cuignières, chevalier, originaire du Beauvaisis, en échange de la terre de Lieuvillers que celui-ci céda aux chanoines.

Pierre de *Cuignières* frère de Guillaume, lui succéda en 1319 dans la propriété du château de *Saintines*; cet homme illustre (1) qui fut allié à la maison de *Néry*, y fixa sa résidence habituelle. Philippe-de-Valois renouvela en sa faveur, par lettres du neuf septembre 1330, les priviléges de la terre, et en concéda de nouveaux en 1342. Pierre étant mort vers 1355 au château, fut inhumé dans une chapelle de sa fondation.

---

(1) Voir le canton de Saint-Just.

Jean de Cuignières son fils, obtint en 1357 la confirmation de toutes les grâces qui avaient été accordées à la seigneurie de *Saintines*. A sa mort, la terre éprouva quelques démembremens. Marie de Sermoise sa nièce ayant épousé vers 1385 Guillaume le Bouteiller de Senlis, lui apporta en dot le château, et celui-ci ajouta aussitôt à ses autres titres la qualité de seigneur de *Saintines*; il devint conseiller-chambellan du roi Charles VI, et laissa ce domaine à son deuxième fils Guillaume, chambellan du duc d'Orléans, par le crédit duquel il obtint en 1423, de Charles VII, le renouvellement des privilèges concédés aux Cuignières. Guillaume donna la terre de *Saintines*, en dot, à Jeanne sa sœur, mariée à Jean de Vaux.

Françoise de Vaux, l'une des descendantes de Jean, épousa vers 1562, Jean de Vieuxpont, chevalier de l'ordre du roi, originaire de Normandie, qui devint par-là seigneur de *Saintines*. Son fils Jean II, baron de Vieuxpont, allié à la maison de Beauffremont, ligueur d'abord, fut ensuite l'un des fidèles serviteurs de Henri IV; c'est à lui que le roi fit cette répartie si connue, lorsque lui rendant visite, Jean l'avertissait de prendre garde en passant sur un pont délabré : *je suis ferme sur ce vieux pont*, paroles que les seigneurs de *Saintines* firent graver sur les portes du château et sur les meubles.

Henri de Vieuxpont, fils de Jean, s'intitulait baron de *Saintines* en 1646; son petit-fils Guillaume-Alexandre fut lieutenant-général des armées du roi; comme il décéda sans postérité en 1728, *Saintines* vint à Jean Aubery, proche parent de sa mère, et passa en 1738 à Félix Aubery de Vatan, conseiller d'état, prévôt des marchands de Paris, dont le deuxième fils hérita de la terre qu'il embellit.

Celui-ci qu'on appelait le chevalier de Vatan, étant mort en 1757, le marquis de Vatan prit possession du château de *Saintines*; mais ayant été tué dans la guerre de 1761 à la tête de son régiment, la seigneurie vint au marquis de Forbin-Janson son beau-frère dont les descendans l'ont conservée.

Saintines constituait l'une des quatre baronnies du duché de Valois.

Le château était une forteresse importante pendant les guerres du moyen-âge. Il avait été rebâti au commencement du quatorzième siècle par Pierre de Cuignières. Il résista facilement à la Jacquerie de 1358.

Il tint long-tems contre les Bourguignons pendant les premières années du quinzième siècle; mais il se rendit en 1420 ainsi que *Béthisy* au roi d'Angleterre après la capitulation de Pierrefonds.

On tenta vainement de le reprendre les années suivantes. On trouve qu'en 1422 on envoya de Paris au gouverneur de Senlis de gros canons de cuivre fournis de pierres et de poudre pour siéger le chastel de *Saintines*.

Charles VII recouvra cette place en 1429 à son retour de Reims où il avait été sacré; mais le comte de Huntington l'attaqua de nouveau à quelques mois d'intervalle, et la garnison qui n'avait pas de canons, ne pouvant résister à l'artillerie anglaise, fut obligée de capituler.

Les Anglais en furent chassés vers la Toussaint de la même année par le maréchal de Boussac.

Ces attaques continuelles avaient ruiné le château. Louis de Vaux fit rebâtir à grands frais les fortifications en 1513; le grand donjon qui subsiste encore, est de son tems.

En 1590, le seigneur de Vieuxpont en ce moment ligueur, correspondait avec ceux de Senlis qui voulaient livrer la ville au duc de Mayenne. Il était aidé dans ces machinations par Dezouville son frère, par Toussaint Vizet chanoine de Saint-Rieul, et Florent de Villiers curé de *Saintines*.

La cure, dédiée à saint Denis, était conférée par l'évêque de Senlis.

On voit auprès de l'église une fontaine qui, dès les tems les plus anciens, fut l'objet d'une dévotion particulière. Carlier rapporte que, depuis la fin des croisades, c'était le pélerinage le plus remarquable du pays de Valois, dans lequel ces sortes de pratiques étaient devenues très-nombreuses au seizième siècle. « Ce pélerinage, dit-il, qui avait lieu pendant toute l'année, devenait plus » solennel la veille et le jour de saint Jean et pendant l'octave. On » se rendait à Saintines de toutes les provinces de France et même » des royaumes étrangers. On y venait surtout des Pays-Bas, de » la Flandre et de la Picardie. Il n'y avait pas de grands pélerins » dans ces provinces, qui n'eussent fait plusieurs fois le voyage de » Saintines. On arrivait la veille de saint Jean; on se baignait le » soir dans la fontaine; on passait la nuit dans l'église, en atten- » dant la première messe qu'on chantait à minuit; et après une » une seconde grand'messe du jour, où les personnes pieuses com- » muniaient, on parcourait la foire; on achetait l'image de saint » Jean-Batiste; on prenait de la braise éteinte du feu de la veille, » de l'eau de la fontaine. On était dans la persuasion que cette » braise éteinte, même la cendre du feu et l'eau de la fontaine » qu'on bénissait la surveille du vingt-quatre juin, préservaient des » accidens du tonnerre. Les Picards portaient à leurs chapeaux » par dévotion, une petite figure en plomb de saint Jean-Batiste,

» et n'entreprenaient aucun voyage, surtout pendant l'été où les » orages sont fréquens, sans prendre sur eux du charbon ou de » l'eau de Saint-Jean. Le mal dont on venait chercher la guérison » à Saintines était l'épilepsie qu'on nommait aussi mal de saint » Jean. Les pratiques qu'on employait pour l'obtenir, consistaient » à faire réciter un évangile sur la tête de l'épileptique. On le plon- » geait ensuite dans la fontaine, à trois reprises, par le ministère » de gens préposés à cette fonction. »

Il y avait une ancienne confrérie de saint Jean-Baptiste pour laquelle Pierre de Cuignières obtint vers 1344, du pape Clément VI, une bulle de renouvellement. Clément VII en accorda une autre le douze avril 1531.

Cependant ces pratiques avaient dégénéré en scandales et en concussions; on avait établi trois classes de bains qui se payaient les uns trente livres, les autres seize et les troisièmes huit livres; l'office de nuit était devenu la cause de déréglemens intolérables; on se baignait nu, sans distinction d'âge ni de sexe.

Nicolas Sanguin évêque de Senlis, se transporta sur les lieux et y rendit le quatre juin 1648, une ordonnance qui interdit l'usage des bains dans la fontaine sous peine d'excommunication, qui enjoignit de tenir l'église fermée, et qui fixa la première messe à deux heures du matin. Les marguilliers eurent l'audace d'interjeter appel comme d'abus; mais le parlement repoussa leur réclamation par arrêt du vingt-huit février 1650, prononçant contre les contrevenans une amende de douze livres tournois.

Cette mesure calma momentanément les esprits; toutefois, les abus se reproduisirent encore, car il existe dans le recueil des édits et arrêts, un autre acte du parlement en date du onze avril 1785, qui défend « les assemblées et attroupemens, sous quelque prétexte » que ce soit, les jours de fête de patron, ni le dimanche suivant, » ni les jours de solemnité des chapelles particulières, ni dans au- » cun tems de l'année, dans les paroisses du baillage de Crespi, » et notamment dans la paroisse de Saintines, la veille et le jour » de saint Jean-Batiste, fors néanmoins les assemblées qui peuvent » avoir lieu pour louer les domestiques, à peine de cinquante livres » d'amende. »

Il n'y a plus depuis long-tems de concours de pélerins, mais il vient encore pendant toute l'année un grand nombre de visiteurs à la fontaine de Saint-Jean. Elle est entretenue avec soin, et donne une eau d'une remarquable limpidité. On descend douze marches jusqu'au niveau; elle est alimentée par des sources ascendantes qui remplissent le bassin en six heures, lorsque les travaux de nettoiement le font vider.

Une autre fontaine nommée de Saint-Martin, sise sur le chemin de *Vaucelle*, a, dit-on, la propriété de guérir la fièvre; son eau est légèrement ferrugineuse. Selon la tradition locale, saint Martin y a fait boire son cheval.

Le château est situé près de la rivière. Le donjon qui est une tour carrée, isolée, couronnée de machicoulis séparés par des arcs en accolades, est pourvu de petites fenêtres à moulures, d'une tourelle hexagone contenant l'escalier, et d'une porte carrée garnie d'un fronton et de pilastres; les murs ont près de deux mètres d'épaisseur; les côtés ont les uns huit, les autres six mètres de front; l'élévation totale est de vingt-cinq mètres. Le principal corps de logis a un pavillon en retour d'équerre vers le donjon auquel il tenait sans doute autrefois. Il a été reconstruit, comme on l'a dit, en 1513, sur les ruines de l'ancien dont on voit encore des arcades ogives bouchées à colonnettes et la base d'une tour polygone. Les angles sont garnis de tourelles.

On lisait autrefois sur les portes la devise rapportée plus haut : *Je suis ferme sur ce Vieux-pont.*

Les eaux d'enceinte ont été éloignées au moyen de travaux exécutés dans le parc en 1814.

Saintines est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale ayant dans sa circonscription la commune de Saint-Vast-de-Longmont, canton de Pont-Sainte-Maxence.

L'église comprend deux nefs. Celle du nord a un portail carré à angles émoussés, à ornemens en vive-arête, couronné par une accolade. La deuxième est percée d'une grande arcade ogive accompagnée de pilastres et garnie de griffons; les moulures contiennent des pampres; le tympan est occupé par une niche; les contreforts de l'angle sud portent des clochetons à crochets.

Les fenêtres de la nef sont ogivales, géminées, trèflées. Il y a sur la face sud une tourelle hexagone avec toit pyramidal.

Le chœur a des fenêtres ogivales géminées avec roses, d'une mauvaise exécution.

La chapelle, contiguë au nord, semble moderne.

Le clocher carré, court, central, montre sur chaque côté deux fenêtres accolées, ogives, sous-divisées par une colonnette à gros chapiteau orné de têtes et de feuilles. Il y a un fût grêle à chaque angle de la tour. La corniche à modillons sculptés en tête, est surmontée d'une pyramide octogone courte et massive; des clochetons couvrent les angles de la base; le revêtement était figuré en écailles de poisson dont il reste quelques traces.

On descend trois marches pour entrer dans la nef méridionale dont un lambris a remplacé en 1757 les voûtes primitives. Les arches et piliers séparatifs des deux nefs sont de 1606.

Le chœur est étroit, à voûtes ornées de gros boudins en-dessous du clocher. L'autre nef et la chapelle ont des voûtes du seizième siècle.

Selon Carlier, la partie basse du clocher ou plutôt la tour aurait été bâtie au onzième siècle en même tems que le premier château par Adam de Nanteuil ou de l'Isle. Le côté nord de l'église a été reconstruit vers 1510 sous Louis II de Vaux seigneur de *Saintines*. Il y fit établir un caveau pour la sépulture des seigneurs, dont les armes se voyaient autrefois sur les verrières. On trouvait aussi dans la chapelle un beau mausolée à la mémoire de Jean II de Vieuxpont seigneur de *Saintines*, dont la statue, de grandeur naturelle, a été transportée au château.

Il y a dans le chœur une pierre sépulcrale de la maison de Vieuxpont, avec cette épitaphe :

Cy gist très-haut et puissant Seigneur
Messire Alexandre de Vieupont Chevalier
Marquis desdits lieu Seig.r de Neubourg
en partie S.t Yves, Geromeni et autres lieux
fils de haut et puissant Seig.r Henry de
Vieupont Baron desdits lieux, enfant d'honneur
de Louis XIIII nostre Roy présent regnant
qui est décédé à Paris le premier jour d'avril
1688 *agé de* 56 *ans.*
Henry de Vieupont fils aisné d'Alexandre
de Vieupont chevalier marquis desdits
lieux remply de beaucoup de valeur co-
lonel du régiment de Bourbon après
avoir servi le Roy huit ans dans
l'Infanterie a ésté tué devant Salvce
en Savoye le 17.e *Aout* 1690
agé de 29 *ans*
Passant regrette les ils le meritte Bien
Priez Dieu pōr leurs ames

On a placé depuis quelques années dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste cette autre inscription devant une lampe :

Les habitans de la paroisse de Saintines voulant témoigner leur reconnaissance à S.t Jean Batiste pour la protection qu'il leur avait accordé de tout temps lui ont offert cette lampe le 20 *juin* 1832.

Il y a dans l'une des nefs un bas relief en bois doré représentant l'histoire de saint Jean-Baptiste.

Villers, Henri-Villers, Villers-les-Sainctines, ancien hameau à l'est du chef-lieu, au bord de l'Autonne, est réduit à une seule

chaumière; ce sont les inondations qui ont causé son abandon successif.

On appelle *La Roche* un groupe de maisons sur le bord de la rivière au nord de *Saintines* vers Saint-Sauveur.

Fay ou le *grand-Fay* (*Fayacum*), aujourd'hui ferme sur le Longmont, était une dépendance considérable du palais de Verberie; son territoire comprenait La Borde, *Trumilly*, *Vérines*, *Hûleux*, Rully et jusqu'à Montépilloy. Elle appartenait au douzième siècle à la maison des Bouteiller de Senlis de qui Louis-le-gros l'acquit en 1127, pour en faire présent au prieuré de Chaalis, converti peu après en abbaye. Les moines y établirent une communauté de douze religieux qui fut plus tard réduite à une simple chapellenie.

L'église à l'état de grange depuis long-tems, est une haute construction dont les latéraux détruits laissent voir de larges arches ogives bouchées et des piliers carrés; la porte ogive est surmontée d'une longue fenêtre à plein-cintre sans ornemens. Cette ferme marque comme un village dans la plaine.

La route départementale de Cires à *Gillocourt*, nouvellement tracée, passe dans *Saintines*.

La commune possède un presbytère légué en 1826 par M. *de Geresme*, ancien curé.

Le cimetière, fermé de murs, entoure l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance et une foire.

On trouve dans l'étendue du pays quatre moulins à eau, des carrières.

La culture du chanvre occupe les terres de la vallée; celles du Longmont sont consacrées à la production des céréales.

Contenance : Terres labourables, 196 h. 56,35. — Jardins d'agrément, 3 h. 55,45. — Jardins, 6 h. 64,25. — Vergers et pépinières, 4 h. 84,35. — Bois, 16 h. 10,30. — Oseraies et aunaies, 0 h. 10,80. — Prés, 28 h. 67,50. — Prés plantés, 1 h. 21,70. — Friches, 17 h. 85,45. — Places, rues, chemins, 6 h. 53,10. — Eaux, 1 h. 28,15. — Propriétés bâties, 3 h. 70,45. — Total : 287 hect. 07,85.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 4 kil. — De Senlis, 2 myr. 8 kil. — De Beauvais, 6 myr. — Marchés : Compiègne, Senlis. — Bureau de poste, Verberie. — Population, 469. — Nombre de maisons, 127. — Revenus communaux, 385 fr.

SÉRY-EN-VALOIS, *Séri*, *Céry* (*Seryacum* en 1248, *Seriacum* en 1257), entre *Duvy* au sud, *Crépy* au sud-est, *Feigneux* à l'est, *Gillocourt* au nord-est, *Orrouy*, *Glaignes* au nord, *Rocquemont* à l'ouest.

Le territoire est traversé par la vallée de Sainte-Marie, à droite de laquelle est sa principale étendue; cette vallée et le ravin de *Rocquemont* forment la limite au nord-ouest. Le chef-lieu comprenant une quarantaine de maisons éparses, est placé vis-à-vis la gorge de *Rocquemont*, à l'est de la rivière.

Séry était un des fiefs principaux relevant du château de *Crépy*. Thibault dit de *Séry*, en était seigneur au quatorzième siècle par son mariage avec Marie de Vez; il mourut en 1337 et fut inhumé à *Vez*. Sous Gérard-le-borgne son successeur, le château qui était vaste et fortifié fut ruiné par la Jacquerie en 1358. Jean Le Fusiller, chanoine et chantre de Saint-Thomas de *Crépy*, l'un des officiers du duc d'Orléans, eut ensuite cette terre que ses descendans conservèrent intacte jusqu'au commencement du seizième siècle; elle fut alors partagée entre les cinq filles de Guillaume Le Fusiller, mort sans héritier mâle.

En 1562, Jean Seroux de Compiègne, et Antoine Thibault de Varenval avaient réuni en deux parts les dépendances de l'ancienne seigneurie.

La part de Seroux vint par alliance à Henri de Charmolue auquel Henri IV accorda au mois de janvier 1591 des lettres de noblesse avec la charge de lieutenant-général du baillage de Noyon, en récompense de ses services.

L'autre moitié fut conservée par les descendans du sieur de Varenval; Charles Thibault lieutenant particulier au baillage de *Crépy*, en était seigneur en 1627; elle fut vendue en 1708 à Jules Néret receveur des tailles à *Crépy*.

Il y avait sur le territoire un autre fief dit des Ferets qui appartint à la maison de Wavrans, originaire du Boulonois.

Séry fut acquis à la fin du dix-huitième siècle par M. *Delahante* moyennant cinq cent mille francs. Le château rebâti après la Jacquerie, puis tombé en ruines, fut reconstruit dans le goût moderne vers 1752.

Les dîmes de *Séry* furent un des droits que Philippe-Auguste céda dans le Valois par échange vers 1215 à l'évêque Guérin.

La cure dédiée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Michel, était à la nomination de l'évêque de Senlis. Devenue succursale, elle comprend dans son étendue la commune de *Glaignes*.

L'église en forme de croix courte, a un chœur et des transepts de l'époque du style ogival primitif; les piliers du centre sont couverts de colonnettes élevées d'un mètre au-dessus du sol, dont les fûts montent jusqu'à l'origine des voûtes; les angles rentrans sont garnis de fûts semblables; l'arcade des transepts est ouverte en fer-à-cheval.

Le portail est à trois rentrans, avec tores et colonnettes dépourvues de piédestaux; on remarque au-dessus une petite fenêtre étroite à plein-cintre.

Le transept nord est flanqué d'une tourelle hexagone; on y voit les restes d'une corniche à modillons simples.

Les parois de la nef montrent distinctement de grandes arcades bouchées à plein-cintre, prises dans le mur, et sur le côté sud la tête d'autres arcades qui ne s'élèvent pas de plus d'un pied au-dessus du sol, d'où il suit que l'église actuelle a été bâtie sur les restes d'une autre presqu'enterrée aujourd'hui.

Toutes les fenêtres sont des lancettes simples sans ornemens; le chœur, carré, en compte trois, dont l'intermédiaire plus grande.

La nef est moderne, ainsi que le clocher reconstruit dans le goût roman.

Cette église, sise à mi-côte, a été réparée en 1825 au moyen des dons de soixante-huit souscripteurs, dont les noms sont écrits sur le mur droit de la nef.

On découvrit en 1839, dans les friches de la côte de Baillibel, à un kilomètre de *Séry*, une excavation pratiquée de manière à ce que le ciel et les parois fussent dans la roche dure, tandis que le plancher était au niveau du sable. Ce souterrain avait treize mètres de profondeur, quatre de hauteur, trois de largeur. Il était fermé par une large dalle, vers le milieu de laquelle on avait ouvert un trou entouré d'un rebord.

La cavité était remplie d'un nombre considérable de squelettes arrangés par couches alternant avec des pierres plates, le tout mêlé de sable dans lequel on trouva des ossemens brûlés, du charbon, des poteries grossières noires et rouges, et quelques armes en silex.

Le lieu de cet ossuaire, évidemment celtique, était connu avant la découverte sous le nom de creute ou croute.

Magneval, *Maigneval*, *Moineval*, *Mengnival* (*Mennevallis* en 1201), hameau de quarante feux, est dans la vallée au nord de *Séry*. L'abbaye de *Parc-aux-Dames* en avait la seigneurie.

Il y avait une chapelle qui n'existe plus.

La route départementale de Compiègne à Meaux traverse la plaine orientale du territoire.

La commune n'a d'autres propriétés que quelques parcelles de terres marécageuses.

Le cimetière, entouré d'un mur, tient à l'église.

Il y a trois moulins à eau, deux carrières, une briqueterie, un four à chaux dans l'étendue du pays.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 448 h. 33,95. — Terres plantées, 0 h. 30,25. — Jardins, 6 h. 30,25. — Jardins d'agrément, 2 h. 78,25. — Vergers et pépinières, 1 h. 26,80. — Bois, 60 h. 59,95. — Oseraies et aunaies, 2 h. 70,80. — Prés, 38 h. 95,80. — Prés plantés, 0 h. 62,85. — Vignes, 0 h. 04,65. — Friches, 22 h. 59,25. — Friches plantées, 2 h. 31,20. — Places, rues, chemins, 10 h. 30,12. — Eaux, 0 h. 08,40. — Propriétés bâties, 2 h. 76,20. — Total : 599 hect. 98,42.

Distance de *Crépy*, 4 kil. — De Senlis, 2 myr. 4 kil. — De Beauvais, 6 myr. 5 kil. — Marché, *Crépy-en-Valois.* — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.* — Population, 247. — Nombre de maisons, 70. — Revenus communaux, 219 fr.

Trumilly, *Trumilli*, *Tremilly*, *Trumeilly*, *Trumelly*, *Trimilly* (*Tremilliivilla* en 1068, *Tremiliacum* en 1182, *Tremelliacum* en 1308, *Tramillyacum*, *Trameilliacum*, *Trumiliacum*), sur la limite occidentale entre *Néry* au nord-ouest, *Rocquemont* au nord-est, *Duvy* à l'est, *Auger-Saint-Vincent* au sud, Fresnoy-le-luat du canton de Nanteuil au sud-ouest, Rully du canton de Pont-Sainte-Maxence à l'ouest.

Le territoire comprend une vaste plaine inclinée vers le sud, découverte, et au nord-ouest la plus grande partie du mont de Cornon dont le reste dépend de *Néry*. Il n'y a point d'eau courante.

Le chef-lieu placé au sud-est de la colline, sur le sable, ne compte pas plus de vingt maisons, la plupart à l'état de chaumière, disposées en une seule et large rue.

Le territoire était divisé en plusieurs fiefs principaux.

La seigneurie de *Trumilly* appartenait au chapitre de St.-Rieul de Senlis.

L'évêque Eudes II donna vers 1074 le patronage de la cure au chapitre de la cathédrale. *Vérines* était une annexe de ce bénéfice.

L'église, dédiée à Notre-Dame, est aujourd'hui une succursale qui comprend dans son étendue la commune de *Rocquemont*.

Cet édifice, en forme de croix, a un portail roman à quatre rentrans ornés de zig-zags et contre-zig-zags descendant de chaque côté jusqu'au sol, genre d'ornementation qui dans ces contrées indique le onzième siècle; la porte est carrée, le tympan simple.

Au-dessus est pratiquée une grande fenêtre composée de trois ogivettes grêles dont la tête commune est ceinte de feuilles déchiquetées. On voit à droite une autre fenêtre ogive géminée à têtes tréflées, avec un trèfle dans le tympan commun. Le côté sud de la nef a des jours pareils; ceux du côté nord ont été retouchés.

Le transept sud est éclairé par deux fenêtres ogivales doubles entourées de feuilles comme la fenêtre centrale du portail ; le mur qui touche à la nef montre une rose accompagnée du même ornement.

Le transept nord est pourvu, au fond, d'une ogive tripartite couronnée de trois roses, sur le côté du chœur d'une ogive géminée, et vers la nef d'une fenêtre à plein-cintre.

Le chœur a sept fenêtres ogives géminées avec des roses à six festons. Sa corniche est composée de moulures qui semblent représenter une série de nœuds de rubans à bouts pendans.

Toute la construction à ogives appartient au quatorzième siècle.

Le clocher central, en selle, est neuf, ayant été rebâti vers 1780 sur le modèle de la tour primitive.

La nef est voûtée, pourvue sur chaque pilier de trois fûts montant jusqu'à l'origine des courbes. Il y a des niches sur les piliers; le tout paraît un peu postérieur au chœur et aux transepts.

Ceux-ci ont les encadremens de leurs fenêtres marqués par des tores; les colonnettes sont groupées et pourvues de petits chapiteaux à feuillages.

Cette église présente de l'intérêt comme monument historique.

La chapelle Saint-Jean, dans le transept gauche, était un bénéfice distinct à la nomination du chapitre cathédral de Senlis.

Le hameau de *Drucy*, *Drussy* en 1220, *Draxi* en 1253, au nord-ouest et très-près de *Trumilly*, comprend dix maisons avec une ferme nommée *La Citerne*. On y voyait une chapelle, maintenant démolie, qui était dédiée à saint Denis. C'était un fief relevant de *Chavercy*.

Au sud-ouest de *Drucy* existait dans un tems reculé le hameau de *Balizy*, *Baleisy*, près du bois qui a conservé ce nom. On a recueilli des médailles romaines sur l'emplacement. Il y avait une chapelle qu'on appelait Saint-Pierre-le-Ferrier.

Le Plessier-Cornefroy est composé de trente maisons à l'ouest de *Trumilly* et au pied du mont-Cornon. L'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris en avait la seigneurie qui relevait du baillage de Beaumont-sur-Oise.

Au sud de ce hameau et sur l'ancien chemin de Senlis était un autre village nommé *Gigny* (*Gehenniacus*), dont Philippe-Auguste échangea les dîmes en même tems que celles de *Bouillant*, *Rouville*, *Séry*, *Fresnoy*, etc. avec Guérin évêque de Senlis, contre le patronage de la collégiale de Saint-Thomas à *Crépy*. Il n'en reste aucun vestige.

Beaurin, ferme isolée, est un écart au sud-ouest du *Plessis-Cornefroy* sur le vieux chemin de Nanteuil.

Au nord et contre la colline de Cornon est *Chavercy*, *Chaversi*, *Chaversy*, *Chauvercy*, *Champversy* (*Chaverciacum* en 1208), hameau considérable autrefois, mais qui ne compte plus que sept maisons.

C'était le centre d'un domaine que Charlemagne donna à Oger dit le Danois, et dont l'arrondissement comprenait *Auger-Saint-Vincent*, *Trumilly*, *Vérines*, Rully et Chamicy. Oger y fit bâtir un château situé sur la pente de Cornon, au lieu appelé la gorge Saint-Benoît; les jardins couvraient au loin le plateau, tandis que le côté opposé était défendu par des fortifications considérables.

Ce château devint une des forteresses qui dans les guerres des quatorzième et quinzième siècles furent en butte aux attaques des Navarrois et Bourguignons. Après l'expédition de 1358 contre la Jacquerie de Meaux, le roi de Navarre assiégea *Chavercy* qu'il ne put prendre; mais ensuite il s'en empara par ruse et y mit pour capitaine don Sanche Garcie qui de là pilla le pays à cinq lieues à la ronde.

Le dauphin essaya de recouvrer la place et ne pouvant y parvenir par la force, il la racheta pour une somme de deux cent cinquante florins d'or mouton; les Navarrois l'évacuèrent au mois de mars 1359. Le paiement de cette rançon fut réparti, en 1373, sur tous les lieux voisins, y compris la ville de Senlis.

Les Navarrois avaient gâté les fortifications avant de sortir; le dauphin ne les répara qu'imparfaitement, afin qu'en cas de nouveau malheur, les ennemis ne pussent s'y établir à demeure.

On ne connaît pas la série des seigneurs de *Chavercy* après Oger-le-danois, dont le domaine retourna en grande partie à la couronne, lorsqu'il eut pris l'habit de moine dans Saint-Pharon de Meaux. On trouve un Pierre de *Chavercy* possédant les dîmes de Champlieu en 1186; Nicolas de *Chavercy* paraît parmi les bienfaiteurs du *Parc-aux-Dames* au treizième siècle. Jean de Ver avait cette terre, et c'est sur lui que Sanche Garcie se rendit maître du château en 1358.

Après le décès de Jean de Ver, tout le domaine passa dans la maison des Orgemont, seigneurs de Chantilly et d'Attichy. Pierre d'Orgemont n'ayant point de postérité, donna le quatorze juillet 1484, à Guillaume de Montmorency son neveu, la terre de *Chavercy* avec celles de Chantilly et de Montépilloy. Jean fils de celui-ci, étant mort de même sans héritiers, le partage de ses domaines, effectué le dix-neuf septembre 1522, attribua ces trois seigneuries à Anne de Montmorency, l'un de ses frères. *Chavercy* fit ensuite partie du duché-pairie de Montmorency, institué en faveur d'Anne devenu connétable, par lettres-patentes du mois de juillet 1551.

Les guerres du quinzième siècle, pendant lesquelles *Chavercy* fut pris et repris comme Montépilloy, *Saintines*, *Béthisy*, etc., ruinèrent le château qui éprouva un dernier ravage sous la ligue. Ses vestiges ont subsisté jusque vers 1760; la ferme actuelle a été bâtie de ses débris.

Il y eut long-tems une église succursale de celle de *Trumilly*.

Le moulin à vent forme un écart sur le plateau de Cornon.

On voit au nord-ouest du moulin, dans une gorge, sur la pente tournée vers le village de *Vérines*, un bloc de grès planté en terre, d'où il s'élève à cinq mètres de hauteur; il a deux mètres trente centimètres de front et une épaisseur moyenne d'un mètre soixante centimètres. Ce monolithe est appelé la Pierre-Frite, et la tradition locale rapporte qu'il s'y est fait des apparitions en différens tems.

La route départementale de Senlis à Villers-Cotterets occupe la section méridionale du territoire.

La commune possède une maison d'école et quelques parcelles de friches.

Le cimetière, fermé de murs comme tous ceux du canton, entoure l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

Le moulin à vent est le seul établissement industriel du pays.

La population est exclusivement agricole.

Contenance : Terres labourables, 1,176 h. 00,25. — Jardins, 7 h. 49,45. — Bois, 28 h. 49,23. — Friches, 57 h. 10,07. — Friches plantées, 2 h. 32,05. — Places, rues et chemins, 18 h. 53,10. — Eaux, 0 h. 42,35. — Propriétés bâties, 4 h. 06,60. — Total : 1,294 hect. 43,10.

Distance de *Crépy*, 6 kil. — De Senlis, 1 myr. 6 kil. — De Beauvais, 7 myr. 4 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Senlis. — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois*. — Population, 232. — Nombre de maisons, 70. — Revenus communaux, 275 fr.

VAUCIENNE, *Vauciennes*, *Vaulciennes*, *Vouciennes*, *Vautienne*, *Weuciennes* en 1207, *Woulcieines* en 1258, *Vauciannes* en 1277, *Voulcienne*, *Voucies*, *Valcienne* (*Vulceniæ*, *Wolceniæ*, *Velcianas*, *Volceniæ* en 1205), à l'angle sud-est du territoire, entre *Vaumoise* à l'ouest, *Vez* au nord, Largny et Coyolles (Aisne) sur les autres côtés du périmètre.

Le territoire, de médiocre étendue, est limité par une droite du côté de *Vez*; ses autres faces offrent des irrégularités résultant du périmètre bizarre de la forêt de Retz qui circonvient en grande partie cette commune. Il existe d'ailleurs deux enclaves complètes dans l'intérieur de la forêt.

Le chef-lieu forme une seule rue au nord, dans la vallée dont le milieu sépare, sur ce point, les départemens de l'Oise et de l'Aisne. Cette rue humide, mal pavée, comprend cinquante maisons espacées par des jardins. Plus de la moitié a été recouverte en tuiles à la suite d'incendies.

La seigneurie appartenait aux comtes de *Crépy*. Le duc d'Orléans l'abandonna à l'abbaye de Longpont en échange de cent arpens de futaie que l'abbé possédait dans la forêt de Retz.

Catherine II abbesse du *Parc-aux-Dames*, acquit les dîmes en 1207, 1214 et 1224.

L'évêque de Soissons nommait à la cure qui reconnaissait pour patron saint Léger après avoir été dédiée autrefois à saint Maur.

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale.

L'église est cruciforme; le portail en saillie est formé d'une arcade ogive à quatre rentrans sous une fenêtre triangulaire; les chapiteaux des colonnettes sont à crosses et à feuilles découpées. On a pratiqué au-dessus une grande rose entourée de dentelures, et plus haut une corniche de feuilles entablées. Une fenêtre latérale appartient à la dernière période du style ogival; elle correspond au latéral sud dont les jours sont pareils, tandis que le latéral nord est moderne.

Le transept du sud soutenu de gros contreforts, a une seule fenêtre en lancette; il est accompagné d'une tour angulaire polygone; le transept opposé est du même tems, mais sa fenêtre n'est pas ornée : la corniche de la façade se continue jusqu'ici.

Le chœur, polygone, est éclairé par des lancettes simples obtuses; elles sont garnies à l'intérieur de colonnettes grêles et de tores, ce qui indique une construction de la fin du douzième siècle.

Le clocher central, carré, roman, est percé de baies accolées entourées de dents de scie; le toit est en forme de selle.

La nef montre à l'intérieur de longues fenêtres à plein-cintre cachées dans le toit des latéraux; ses arches ont des rentrans, des tores et des colonnettes courtes. Les arcades centrales sont ouvertes en fer-à-cheval.

Les voûtes du chœur, de la nef et des transepts sont garnies de nervures à doubles tores descendant sur des colonnes engagées.

Il y a des restes d'assez beaux vitraux avec la date de 1563.

Une date de 1688, inscrite sur un pilier, indique le tems d'une réparation considérable.

Les fonts baptismaux sont en marbre.

Cette église est constamment humide; on voit couler des sources de ses fondations.

Les habitans de *Vaucienne* avaient dans la forêt un droit d'usage pour lequel ils payaient au domaine de Villers-Cotterets,

chaque année, soixante-treize pichets d'avoine, et trente-sept sous six deniers.

Le Plessis-aux-bois, hameau de quarante maisons, est à deux mille mètres au sud du chef-lieu dans la forêt de Retz. C'était un fief relevant du château de *Vez*, appartenant à l'abbaye de Longpont; il y avait une chapelle.

Cuvret ou *le Cuvret*, écart de six feux, est au nord-ouest du *Plessis* sur la lisière de la forêt.

On trouve au-dessus du *Cuvret* et à plus de trois mille mètres au sud-ouest de *Vaucienne*, le hameau de *Châvres* dont le territoire est complètement enclavé dans la forêt de Retz; un intervalle de deux cents mètres environ le sépare de la limite territoriale vers le *Cuvret*. La contenance totale de cette enclave est de cent dix-huit hectares. Elle forme un champ découvert sur une sommité de la forêt. Le chef-lieu est composé de trente-cinq maisons disposées en deux rues croisées; il a deux cents habitans.

Châvres, *Chaavres*, *Chaures* (*Capriæ*), constituait un fief qui appartenait dans le seizième siècle à Jean de Longueval, écuyer tranchant du roi. Le village fut pillé et presque détruit en 1652 par les soldats du prince de Condé. Dans la suite, les religieux de Longpont obtinrent la seigneurie particulière de la munificence du duc d'Orléans.

Il y avait sous le titre de Sainte-Geneviève, une succursale de la cure de *Vaucienne*.

L'église a un portail de la transition, à deux rentrans, avec tores, arc extérieur de fleurons, colonnettes sans base, longs chapiteaux à feuilles laciniées. Le chœur, carré, est pourvu de fenêtres ogives larges divisées en deux ogivettes à têtes arrondies, dans le goût du seizième siècle. La nef, d'extérieur moderne, est décorée d'arcades romanes simulées à tores et colonnettes.

Les voûtes du chœur sont méplates et chargées d'arcs à moulures prismatiques et à écussons; une chapelle latérale est pareille.

Il y a dans cette église une confrérie en l'honneur de la patronne sainte Geneviève. On y vient en pélerinage le trois janvier et le vingt-huit octobre, pour obtenir la guérison des fièvres : on boit à cet effet de l'eau de la fontaine qui est devant la chapelle. Quatre à cinq cents personnes, la plupart de la vallée d'Autonne, suivent cette pratique.

Les *Tuileries* forment un écart au nord de *Châvres*.

Les habitans ont le droit d'usage dans la forêt pour le bois mort.

On appelle *le Champ-familier* une autre enclave sise à deux cents mètres environ de la limite orientale vers Coyoles (Aisne); c'est

un champ, sans habitation, d'une contenance de sept hectares soixante-douze ares.

La Fontaine-aux-Clercs est une maison près d'une vaste carrière à l'ouest du chef-lieu, sur la route de Paris.

La route royale de Paris à Maubeuge passe à *Vaucienne.*

Il y a une école au chef-lieu et une autre à *Châvres*, mais point de maison, la commune n'ayant aucune propriété bâtie.

Le cimetière a été transféré au nord-ouest de *Vaucienne* en 1825. Celui de *Châvres* est conservé, clos de murs, autour de l'église.

La commune a un marais indivis avec Coyoles, un jeu d'arc, treize hectares environ de friches en culture loués à long bail.

Il y a dans l'étendue du territoire deux carrières, des glaisières, une tuilerie au *Cuvret* et deux à *Châvres.*

La population se compose d'agriculteurs et de bûcherons.

Contenance : Terres labourables, 545 h. 24,90. — Jardins, 4 h. 88,95. — Vergers et pépinières, 14 h. 44,75. — Bois, 5 h. 65,60. — Prés, 12 h. 02,05. — Pâtures, 21 h. 59,85. — Friches, 15 h. 72,90. — Friches plantées, 1 h. 91,10. — Places, rues, chemins, 12 h. 02,85. — Eaux, 0 h. 08,35. — Propriétés bâties, 4 h. 27,40. — Total : 635 hect. 88,70.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 4 kil. — De Senlis, 3 myr. 9 kil. — De Beauvais, 9 myr. 4 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Villers-Cotterets (Aisne). — Bureau de poste, Villers-Cotterets (Aisne). Population, 477. — Nombre de maisons, 116. — Revenus communaux, 512 fr.

Vaumoise, *Vaulxmoise*, *Vaulmoise* (*Vallis moisis*, *Vamosium* en 1145, *Watmesia*, *Vàmoseium* en 1145, *Valmesia*), entre *Vaucienne* à l'est, *Vez* au nord-est, *Russy* au nord-ouest, Gondreville du canton de Betz au sud-ouest, Coyoles (Aisne) au sud.

Petite commune à territoire triangulaire appuyant au sud à la forêt de Retz, à l'est au vallon de Moise, constituant une plaine découverte productive en céréales. Le chef-lieu voisin de la limite méridionale, à l'origine du rû noir, est composé de maisons espacées par des jardins; on y trouve en outre une douzaine d'habitations pratiquées dans des carrières.

Cette commune qui avait été réunie en 1825 à celles de *Russy* et de *Besmont*, a été rétablie par ordonnance royale du vingt-huit octobre 1832.

La terre de *Vaumoise* appartenait au seizième siècle à Artus de la Fontaine baron d'Ognon, capitaine de *Crépy*, grand-maître des cérémonies de France, de qui elle passa à Louis de Hacques à cause de son mariage avec Charlotte de La Fontaine. On trouve ensuite dans le même siècle, comme seigneurs de *Vaumoise*, An-

toine de Saintion; — Nicolas Le Vergeur vicomte de Boully et de Branscourt; — Henri de Grousches seigneur de Gribauval, Louvencourt, Le Plessis-Bouillancy, Poix, Fosse-Martin, *Villers-emmi-les-champs*; Le Luat, etc.; — Louis Duplessis sieur de Torpigneux et d'Aubigny. Ce dernier céda par échange, vers 1598, le domaine de *Vaumoise* à Jean de Mazancourt, écuyer, seigneur du Plessier et de Viviers. La terre fut saisie réellement sur Gabrielle Lepeux sa belle-fille, et vendue par décret le vingt-un juillet 1661 à Jacques Paget maître des requêtes, déjà seigneur de *Vaucienne* et du *Plessis-au-bois*. Après la mort de celui-ci, Philippe duc d'Orléans acheta en 1680 ses trois terres. Il les possédait donc comme bien patrimonial et non comme annexes de l'apânage de Valois.

La cure de *Vaumoise* qui avait saint Pierre pour titre, était conférée par l'évêque de Soissons. L'abbaye de *Lieu-Restauré* et la collégiale de Saint-Thomas de *Crépy* partageaient les dîmes.

C'est maintenant le chef-lieu d'une succursale de laquelle dépend la commune de *Russy*.

L'église, en forme de croix, a une nef moderne, obscure, humide, plafonnée; les latéraux ont été démolis.

Le chœur et les transepts ont leurs arches en fer-à-cheval et leurs nervures descendant sur des colonnes groupées à chapiteaux garnis de palmes et autres feuillages. Deux chapelles latérales sont voûtées en cul de four; les fenêtres sont petites et à cintre plein.

Le chœur et ses chapelles figurent extérieurement trois absides en hémicycle, à toit en calotte ou dôme, en pierre. Le transept sud montre une corniche à modillons de têtes plates, avec une série d'arcades à plein-cintre inscrivant des contre-corbeaux.

Le clocher primitif a été détruit; la tour actuelle posée sur un transept est carrée, en batière, imitant le style ogival.

Il y a quantité de sarcophages au lieu dit le vieux cimetière, attenant au village.

Le château était démoli dans le dix-huitième siècle.

La principale ferme de *Vaumoise* appartenait à l'abbaye de Royalieu.

La route royale de Paris à Maubeuge, la route départementale de Senlis à Villers-Cotterets parcourent le territoire.

La commune possède une école primaire, deux hectares de terres labourables, trente-deux hectares de marais.

Le cimetière dont l'ancienne clôture a été détruite, tient à l'église.

Il y a dans l'étendue du pays, trois moulins à eau, un four à chaux, une cendrière et une tourbière.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 230 h. 44,35. — Jardins, 3 h. 75,50. — Bois, 37 h. 23,45. — Prés, 1 h. 46,85. — Prés plantés, 4 h. 68,70. — Pâtures, 1 h. 14,10. — Friches, 6 h. 59,65. — Friches plantées, 11 h. 32,40. — Marais, 4 h. 15,60. — Places, rues, chemins, 8 h. 99,25. — Eaux, 1 h. 88,40. — Propriétés bâties, 1 h. 00,50. — Total : 312 hect. 69,05.

Distance de *Crépy*, 8 kil. — De Senlis, 3 myr. 5 kil. — De Beauvais, 8 myr. 8 kil. — Marché, *Crépy-en-Valois.* — Bureau de poste, *Crépy-en-Valois.* — Population, 263. — Nombre de maisons, 57. — Revenus communaux, 199 fr.

Vez-en-Valois. — *Vé*, *Vé-le-chastel*, *Vey*, *Vé-sur-Automæ*, *Vey* (*Vadum*, *Vezam* en 1205, *Vadodium* en 1053, *Ve super Autunam*, *Vedum*), sur la limite orientale entre *Bonneuil-en-Valois* à l'ouest, *Eméville* au nord, *Vaumoise* au sud-ouest, *Vaucienne* au sud, Largny et Haramont (Aisne) à l'est.

Le territoire constitue une plaine assez vaste, traversée dans sa région moyenne par la vallée d'Autonne, et dont la section méridionale a pour limites à l'est cette vallée, à l'ouest le vallon de Moise. Il n'y a pas de bois dans l'étendue de cette commune consacrée à la production des céréales.

Le chef-lieu assis sur un cap au-dessus de la vallée, est un village assez bien bâti, mais couvert de chaume; ses rues sont pavées.

Vez est la première capitale du Valois : on veut qu'elle ait reçu son nom, *Vadum*, des gués qu'il fallait passer dans la vallée d'Autonne pour y arriver. Il est plus certain que de *Vadum* est venu le nom du Valois, *pagus Vadensis* et *pagus Vadisus*, pour désigner l'étendue du pays qui était dans la dépendance du premier château.

Les anciennes limites du Valois sont mal connues; on croit qu'il comprenait d'abord la vallée d'Autonne et ses branches depuis Villers-Cotterets jusqu'à Verberie, relevant ainsi des cités de Soissons et de Senlis. Il paraît avec la qualification de *pagus Vadensis* dans la nomenclature des pays délégués en 796, à l'inspection des *Missi dominici*. Charles-le-simple le désigne de même dans une charte de l'an 907, où il est exprimé que l'abbaye de *Morienval* est située *in pago Vadensi.* L'histoire de la translation des reliques de saint Arnoult, écrite en 949, dit *pagus Vadensis* et *Comitatus Vadensium.* C'est la première fois que le Valois est qualifié de comté; mais on a déjà remarqué que l'étendue de cette seigneurie se bornait alors au territoire qui forma depuis les châtellenies de *Crépy* et de La Ferté-Milon, et qui constitua le comté de *Crépy* proprement dit.

Dulaure (1), trompé par la Diplomatique (p. 335), a confondu *Vez* avec Ver, canton de Nanteuil, le *Palatium Vernum* des première et deuxième races, et il a rapporté à Ver les faits relatifs aux deux localités.

Sous Charlemagne et ses successeurs, le Valois était gouverné par un comte qui faisait sa résidence au château de *Vez*. Danville (Not. Gaul., p. 487), a prétendu que c'était ici le lieu désigné par Ptolémée sous le nom de *Nœomagus*, capitale des *Vadicassi*; mais il a été bien prouvé, contre cette opinion, que le pays des *Vadicassi* était situé en basse-Normandie.

Vez fut une dépendance de la maison royale de *Bonneuil*.

Le château de *Vez* vint, selon Carlier, au pouvoir des comtes de *Crépy* vers le milieu du dixième siècle, ce qui signale seulement la prééminence que le château de cette dernière ville acquit alors sur l'autre. On ne sait pas comment la terre de *Vez* qui relevait du domaine royal à cause de *Bonneuil*, entra dans la possession des seigneurs de Valois. Les comtes y mirent, selon l'usage du tems, un châtelain chargé de gouverner en leur nom.

On a déjà dit que les reliques de saint Arnoult, apportées à *Vez* par le prêtre Constance, furent transférées en 949 dans le château de *Crépy*.

Raoul III donna, dans le onzième siècle, la terre de *Vez* à Simon son frère, et celui-ci la délaissa à Adélaïde, leur sœur.

Adèle fille d'Adélaïde, mariée à Hugues-le-grand frère de Philippe I, détacha, après la mort de son mari, plusieurs dépendances de cette seigneurie, pour les donner à l'abbaye de Saint-Arnoult de *Crépy*. Raoul IV son fils, en délaissa d'autres en faveur de Saint-Médard de Soissons.

Philippe-Auguste, à la mort de la comtesse Eléonore, rentra dans la terre de *Vez* dont il fit présent en 1221, à Raoul d'Estrées l'un des chevaliers bannerets du Vermandois qui avait rendu des services signalés à la journée de Bouvines.

Jean sire de *Vez*, l'un des descendans de Raoul, était en 1340 chambellan du duc de Bourgogne; il reçut, en mai 1380, de Charles V, l'emplacement du moulin de Largny, alors ruiné. Comme il mourut sans postérité, Perronelle sa sœur, apporta la seigneurie en dot à Robert de Saint-Clair, chevalier; ils obtinrent en 1395 de Louis duc d'Orléans comte de Valois, des lettres-patentes qui leur permirent d'avoir une justice à trois piliers.

Leur fille Jeanne la transféra à son tour à Bernard de Château-Vilain, qu'elle épousa en 1400.

(1) Histoire des Environs de Paris, tom. 5, p. 72.

La terre ayant été saisie féodalement en 1417, Gilles de Montolier, abbé de *Lieu-Restauré*, fut commis pour capitaine et gardien du château.

Vez était en 1456 à Guillaume de l'Ode, — en 1470 à Antoine de Bertere, écuyer, — en 1490 à Jean Leullier, procureur-général. Sa petite-fille et héritière ayant épousé Jacques Allegrain conseiller au parlement, la seigneurie appartint à cette famille jusqu'en 1646, que Gaspard de Verdelot, marquis de Villiers, neveu du dernier Allegrain, en hérita pour la laisser en 1663 à Nicolas de Thumery, chambellan du duc d'Orléans, et à Jacques de Thumery seigneur de Marsenoux, son frère.

Le tout revint en 1670 à leur neveu Germain-Christophe de Thumery, président au parlement sous le nom de Boissise. Les fils de celui-ci vendirent, vers 1718, la terre de *Vez* à un capitaine de frégate appelé Raoul, dont les héritiers la cédèrent en 1738 à François Bourdon, secrétaire et conseiller du roi. Les descendans de ce dernier la possédaient encore en 1780.

La terre comprenait alors, entr'autres domaines, la ferme de la Basse-Cour à *Vez*, celle de *Besmont*, le fief de Combronval à *Eméville*, la ferme de *Fontenay*, l'étang et le moulin du *Walu*, le moulin de Warnac à Largny, et en outre le droit de haute justice, concédé par les lettres-patentes de 1395.

On croit que le premier château fut bâti à la fin du neuvième siècle. Raoul d'Estrées l'agrandit et accrut les fortifications, selon les termes de la donation de Philippe-Auguste.

On les augmenta encore en 1359, de manière à faire du château une place en état de résister aux attaques des Navarrois et des Anglais. Cette forteresse acquit alors de l'importance, et elle fut prise et reprise, comme toutes celles du Valois, pendant les premières années du quinzième siècle. Elle était tellement désemparée en 1431, que Charles VII, par ses lettres du dix avril, en ordonna l'entière démolition.

Les restes du château forment un monument remarquable qui domine au loin toute la plaine. On y trouve les murailles, pont-levis et fossés aujourd'hui à sec, construits au quinzième siècle. Le grand donjon, du même tems, de figure pentagone, est composé de six étages et flanqué de cinq tourelles encorbellées montant jusqu'à la plate-forme qui est couronnée de machicoulis et de gargouilles; il a trente-un mètres d'élévation.

Le corps-de-logis, du treizième siècle, est aussi pourvu de machicoulis, d'une galerie et d'un petit donjon; ses fenêtres sont ogivales; quelques tourelles ont des ornemens à dents de scie; sa porte est moderne.

L'entrée donnant sur le pont est une arcade à cintre plein, flanquée de deux tours.

Tous ces ouvrages sont posés sur le roc vif.

Il y a dans la cour un bâtiment construit sous François I, où étaient la salle d'audience de la justice seigneuriale et la prison.

La cure de *Vez*, sous le patronage de saint Martin et de saint Léonard était conférée par l'évêque de Soissons. *Eméville* en dépendait comme vicariat.

Vez est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale de laquelle fait encore partie le territoire d'*Eméville*.

Ces deux communes, réunies par ordonnance royale du vingt-un septembre 1827, ont été séparées de nouveau en 1833.

L'église est pourvue d'un portail en saillie, ogive, à trois rentrans avec colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages; au-dessus est pratiquée une fenêtre à plein-cintre.

La nef et les latéraux sont modernes. Le chœur, carré, appartient, comme la façade, au tems des ogives primaires; ses fenêtres sont simples, étroites, accompagnées de colonnettes et de tores; il y a une corniche de feuilles entablées.

Les voûtes sont garnies de nervures à tores doubles descendant sur des colonnes légères placées dans les angles rentrans.

La nef a un lambris du seizième siècle.

Le clocher latéral, carré, montre sur chaque face, au premier ordre, une fenêtre à plein-cintre bouchée, entourée de dentelures, au deuxième deux lancettes accolées avec dents de scie; la corniche intermédiaire est aussi à dents de scie, et la supérieure est formée d'une série de hachures appuyant sur des corbeaux. Une tourelle cylindrique s'élève jusqu'au premier étage; le toit est en batière.

La ferme de *Saint-Mard*, *Saint-Mard-les-Vez*, est un écart sur le coteau à gauche de l'Autonne, vis-à-vis le chef-lieu; on y voit une construction à deux tourelles du seizième siècle. Il y avait vers 1160 une chapelle dépendant de Saint-Médard de Soissons.

Fontenay, *Fontenelle*, *Fonteneille*, *Fontenaille* (*Fontenailliæ* en 1258) est une grosse et belle ferme au sud de *Vez*, au milieu de la plaine.

Le moulin de Warnac est un écart sur la limite orientale à l'est du chef-lieu.

Walu ou *le Walu*, autre écart avec moulin et étang, est audessus du précédent; une partie des bâtimens se trouve sur le territoire du département de l'Aisne.

La commune possède un presbytère, un jeu d'arc, et soixante-douze hectares de terres à l'état de marais.

Le cimetière, fermé de murs, tient à l'église.

On a organisé une compagnie de pompiers.

Il y a des carrières, trois moulins à eau et une féculerie dans l'étendue du territoire.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 869 h. 05,90. — Terres plantées, 0 h. 43,10. — Jardins, 5 h. 50,70. — Vergers et pépinières, 2 h. 55,40. — Bois, 6 h. 18,90. — Oseraies et aunaies, 18 h. 84,50. — Prés, 24 h. 43,55. — Prés plantés, 0 h. 65,55. — Marais, 79 h. 22,45. — Friches, 29 h. 12,85. — Friches plantées, 12 h. 69,20. — Carrières, 0 h. 08,75. — Places, rues et chemins, 10 h. 21,59. — Eaux, 7 h. 68,01. — Propriétés bâties, 3 h. 99,10. — Total : 1,070 hect. 71,35.

Distance de *Crépy*, 1 myr. 3 kil. — De Senlis, 3 myr. 8 kil. — De Beauvais, 9 myr. 3 kil. — Marchés : *Crépy-en-Valois*, Villers-Cotterets (Aisne). — Bureau de poste, Villers-Cotterets (Aisne). — Population, 379. — Nombre de maisons, 101. — Revenus communaux, 2,693 fr.

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Crépy* comprenaient autrefois trois abbayes, deux couvens, trois collégiales, trois prieurés, trente-deux cures, neuf succursales, vingt-neuf chapellenies.

Ils se composent aujourd'hui d'une cure et de dix-sept succursales.

Les hameaux sont au nombre de trente-deux et les écarts au nombre de quarante-sept : réunis aux vingt-cinq chefs-lieux de communes, ils forment ensemble cent quatre lieux distincts d'habitation.

La population moyenne par commune est de 547 habitans, et déduction faite de la ville de *Crépy*, de 462.

La superficie moyenne par commune est de 951 hectares.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme de seize mille cinq cent quarante-cinq francs quarante-six centimes, savoir :

Centimes additionnels aux contributions. . . .	6,617f	45c
Attributions sur le produit des patentes. . . .	1,513	40
Produit des amendes de police.	348	89
Prix de ferme ou de location de biens ruraux (à *Auger*, *Crépy*, *Fresnoy-la-rivière*, *Orrouy*, *Bocquemont*, *Rouville*, *Russy*, *Vaucienne*.	2,195	02
Vente d'herbes et fruits de terrains communaux		
A reporter . . .	10,674f	76c

Report . . .	10,674[f]	76[c]
(à *Crépy*).	253	»
Rentes sur l'état (à *Auger, Bettancourt*, *Crépy*, *Feigneux*, *Fresnoy*, *Gillocourt*, *Russy*, *Séry*, *Vez*).	1,453	»
Rentes sur particuliers (à *Béthisy-Saint-Pierre*, *Crépy*, *Vaucienne*, *Vaumoise*, *Vez*).	1,656	70
Produit de taxe sur les bestiaux (à *Bettancourt*, *Glaignes*)	170	»
Droits de place sur les foires et marchés (à *Béthisy-Saint-Pierre*, *Crépy*, *Saintines*)	2,338	»
Valeur de la prestation en nature (dans vingt-une communes).	12,276	25
Impositions spéciales pour les chemins vicinaux (dans dix-neuf communes)	6,578	70
	35,400	41

Le nombre des communes étant de vingt-cinq, le revenu moyen de chacune serait de 1,416 fr., et déduction faite de la prestation en nature et des centimes relatifs aux chemins, de 661 fr. 81 c.

En défalquant encore les revenus de la ville de *Crépy*, on trouve pour les autres communes un contingent moyen de 1,285 fr. 62 c., réduit à 499 fr. 99 c., si l'on écarte les produits spéciaux relatifs aux chemins.

Les dépenses communales comprennent les articles ci-après :

Frais d'administration.	5,800[f]	»
Salaire des gardes-champêtres.	11,995	»
Entretien et contributions des biens communaux.	3,053	31
Secours aux établissemens de charité (à *Crépy*, *Feigneux*, *Russy*, *Séry*, *Vaucienne*, *Vaumoise*, *Vez*).	129	»
Dépenses relatives à l'exercice du culte	5,141	06
——————— à l'instruction publique. . . .	10,017	»
——————— à la garde nationale.	355	»
Dépenses imprévues, fêtes publiques	1,564	05
Entretien des chemins.	20,000	95
Total.	59,200	35

Le budget de la commune de *Vez* est le seul qui présente un excédant de recettes. Le réglement des autres budgets établit un déficit annuel de près de vingt-quatre mille francs, qui est couvert au moyen de surimpositions et de subventions accordées sur les fonds départementaux à l'instruction primaire.

Le tableau qui suit, présente, en série décroissante, la liste com-

parative des communes, sous le triple rapport de leur population, de leur contenance territoriale et de leurs revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Crépy.	Morienval.	Crépy.
2	Béthisy-Saint-Pierre.	Néry.	Vez.
3	Morienval.	Crépy.	Béthisy-Saint-Pierre.
4	Béthisy-Saint-Martin.	Orrouy.	Morienval.
5	Bonneuil.	Auger-Saint-Vincent.	Orrouy.
6	Orrouy.	Trumilly.	Néry.
7	Gillocourt.	Bonneuil.	Fresnoy-la-rivière.
8	Néry.	Feigneux.	Vaucienne.
9	Fresnoy-la-rivière.	Vez.	Russy.
10	Vaucienne.	Ormoy-Villers.	Gillocourt.
11	Saintines.	Béthisy-Saint-Martin	Feigneux.
12	Auger-Saint-Vincent.	Russy.	Duvy.
13	Vez.	Duvy.	Bonneuil.
14	Glaignes.	Gillocourt.	Saintines.
15	Feigneux.	Rouville.	Béthisy-Saint-Martin.
16	Ormoy-Villers.	Fresnoy-la-rivière.	Glaignes.
17	Russy.	Béthisy-Saint-Pierre.	Auger-Saint-Vincent.
18	Vaumoise.	Vaucienne.	Trumilly.
19	Séry.	Rocquemont.	Bettancourt.
20	Trumilly.	Séry.	Rouville.
21	Duvy.	Glaignes.	Séry.
22	Eméville.	Bettancourt.	Ormoy-Villers.
23	Rouville.	Vaumoise.	Vaumoise.
24	Bettancourt.	Saintines.	Rocquemont.
25	Rocquemont.	Eméville.	Eméville.

La commune de *Crépy* est la seule qui possède à-la-fois une mairie ou hôtel-de-ville, un presbytère et une maison d'école. On trouve un presbytère et une école à *Béthisy-Saint-Martin*, *Fresnoy-la-rivière*, *Néry*, un presbytère seulement à *Orrouy*, *Saintines*, *Vez*, et une école dans chacune des communes d'*Auger-St.-Vincent*, *Bettancourt*, *Bonneuil-en-Valois*, *Eméville*, *Feigneux*, *Gillocourt*, *Glaignes*, *Ormoy-Villers*, *Rocquemont*, *Trumilly*, *Vaumoise*. Les communes de *Béthisy-Saint-Pierre*, *Duvy*, *Morienval*, *Rouville*, *Russy*, *Séry*, *Vaucienne*, n'ont aucune propriété bâtie.

Il y a, dans tout le canton, un hôtel-de-ville, sept presbytères, quinze maisons d'école.

Les terrains communaux comprennent une étendue d'environ quatre cent quatre-vingt-huit hectares, savoir :

Terres labourables à *Bonneuil*, *Fresnoy-la-rivière*, *Rouville*,

Vaumoise	58hect.	63
Prairies à *Orrouy*.	3	28
Aunaies à *Séry*	»	07
Marais à *Béthisy-Saint-Pierre*, *Bonneuil*, *Fresnoy-la-rivière*, *Pontdron*, *Le Berval*, *Gillocourt*, *Bettancourt*, *Morienval*, *Orrouy*, *Vaucienne*, *Vaumoise*, *Vez*,	202	41
Pâtures humides à *Glaignes*	12	08
Pâtures sèches à *Béthisy-Saint-Pierre*	20	»
Friches et larris à *Auger-Saint-Vincent*, *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-St.-Pierre*, *Morcourt*, *Ormoy-Villers*, *Rouville*, *Trumilly*, *Vaucienne*, *Vaumoise* . .	191	78
	488hect.	25

La fabrique de l'église de *Crépy* possède une maison d'une faible valeur. La fabrique de *Glaignes* a une rente de quinze francs et celle d'*Orrouy* une autre rente de sept francs. L'église de *Saintines* jouit du revenu de la confrérie de Saint-Jean qui peut rapporter soixante-quinze francs par année.

Les autres fabriques n'ont ni propriétés foncières, ni revenus fixes.

Le canton a été compris successivement depuis 1820 dans les arrondissemens électoraux de Compiègne et de Senlis. Le nombre de ses électeurs qui variait autrefois entre quarante et cinquante-six, est aujourd'hui, terme moyen, de cent vingt-cinq.

Etablissemens de charité. La ville de *Crépy* possède un hospice, et l'on trouve six bureaux de bienfaisance dans l'étendue du canton.

La première origine de l'hospice de *Crépy* ou du moins des revenus de cet établissement date de l'année 1638, époque à laquelle fut formée dans la ville une congrégation sous le patronage de saint Joseph, avec mission de réunir et de distribuer les aumônes destinées au soulagement des familles pauvres. Les propriétés de cette association bienfaisante, devenues considérables par les dons de la charité publique, ayant été confisquées dans la révolution, les secours publics demeurèrent sans organisation régulière jusqu'à l'institution en 1802 des commissions cantonnales de bienfaisance par l'administration départementale. La commission de *Crépy* obtint au mois de germinal an XI la possession de cent six parties de rentes nationales représentant le reste disponible de ses anciens revenus, dont elle fut chargée de régler l'emploi entre tous les pauvres du canton, à l'exception toutefois de ceux de *Béthisy*,

Orrouy et *Saintines*, les municipalités de ces communes ayant demandé et obtenu le transfert direct des rentes assises sur leur territoire et provenant des communautés religieuses.

La commission, au moyen de quêtes périodiques, avait élevé ses revenus jusqu'à sept mille francs, lorsqu'elle reçut en 1822, de M. *Delahante*, ancien maire de la ville, une maison provenant du chapitre de St.-Thomas, pour servir d'asile aux indigens âgés, en même tems que de lieu d'instruction gratuite aux enfans des familles pauvres. Des ordonnances royales des premier mai 1822, quatorze août 1823, autorisèrent les dispositions charitables de M. *Delahante*, et une autre ordonnance du dix-neuf janvier 1825, ayant constitué définitivement le nouvel hospice, la commission cantonnale cessa d'exister.

Depuis cette époque, l'hospice de *Crépy* a reçu de MM. *Le Pelletier*, *Delahante*, *Bezin d'Elincourt*, *de Varennes*, *Delagrange*, de Mlles *Warans*, *de Péhu*, *Perot*, etc., des donations nombreuses qui ont élevé ses ressources annuelles à environ treize mille francs, y compris les produits variables provenant des droits sur les bals publics, parts dans le prix des terrains concédés pour sépultures réservées, etc.

L'établissement compte aujourd'hui douze lits, l'un desquels à été fondé par M. le baron *Le Pelletier*, ancien maréchal-de-camp, qui a réservé pour lui et ses descendans le droit d'y nommer. Les autres sont donnés aux vieillards indigens des deux sexes, tant de la ville que des communes rurales. On n'y admet pas de malades.

La maison est dirigée par cinq religieuses de la congrégation de Saint-Joseph, dont deux sont spécialement attachées à l'instruction gratuite des enfans pauvres.

Un médecin est chargé du service de santé; ses soins s'étendent aux malades indigens en ville auxquels on fournit des vivres, des médicamens et autres objets. On accorde d'ailleurs des secours en nature à domicile, sur l'avis de dames de charité, aux familles nécessiteuses.

Une chapelle a complété en 1840 l'ensemble de cet asile, dont les proportions semblent un peu restreintes eu égard aux besoins locaux, mais dont l'agrandissement est probable, à cause des sentimens de bienfaisance et de charité qui animent la population.

Le bureau de *Béthisy-Saint-Pierre* jouit d'une rente de cent vingt-deux francs sur l'état, et d'une terre labourable contenant trente-huit ares, dont le fermage élève à cent quatre-vingt-dix francs son revenu annuel. Cette somme est employée en distribution de comestibles, bois de chauffage, médicamens à domicile, et

à indemniser une institutrice des soins gratuits donnés aux enfans indigens.

Mme *de Hémant de La Douye* a légué en 1821, aux pauvres de la commune de *Gillocourt*, une rente de cinquante francs.

La même dame a laissé en 1827, aux pauvres de *Morienval*, une autre rente de deux cents francs, à laquelle on doit joindre le produit d'un legs de mille francs constitué le quatorze avril 1840, par M. *Martin*, curé de la paroisse.

Mme *de Hémant* a constitué en outre, dans l'année 1826, au profit des pauvres d'*Orrouy*, une rente de cinquante francs qui sera exigible aussi long-tems que la ferme de *Beauvoir*, dont les terres s'étendent sur les communes d'*Orrouy* et de *Gillocourt*, demeurera dans sa famille.

Les revenus de ces trois établissemens sont appliqués à des secours en nature.

Le bureau de la commune de *Saintines* dispose d'une rente sur l'état de cinquante francs, provenant de la bienfaisance de M. *de Géresme*, ancien curé, mort le vingt-quatre mai 1825; l'emploi de cet argent a lieu, selon la volonté du donataire, en distributions de pain pendant les mois de décembre, de janvier et de février.

M. *Richer de Montauban*, propriétaire de la ferme de *Beaurin* commune de *Trumilly*, a légué le onze novembre 1827, aux pauvres de ce lieu, une somme de cinq cents francs, dont les intérêts servent à secourir les indigens malades.

Routes et chemins. Un route royale, quatre routes départementales, parcourent le canton de *Crépy*.

La route royale n° 2, de Paris à Maubeuge, traverse sur une faible étendue la région située au sud-est, attenant à la forêt de Retz. Elle pénètre en sortant de cette forêt par la limite méridionale du territoire de *Vaumoise*, sur lequel elle se maintient pendant six cent cinquante mètres dans la direction du nord-est; elle tourne ensuite à l'est-nord-est, pour se continuer sur le territoire de *Vaucienne* jusqu'à la limite de l'Aisne qu'elle atteint au pont situé sur l'Autonne, dans le village de *Vaucienne*, après un trajet total de trois mille soixante-dix mètres.

Sa largeur est de vingt-quatre mètres entre les deux rangées d'ormes dont elle est garnie. La chaussée en pavés de grès d'échantillon, a cinq mètres environ de largeur.

La pente de la vallée d'Autonne, en avant de *Vaucienne*, présente une inclinaison de plus de huit pour cent pendant une longueur rectiligne de deux cent quatre-vingt-huit mètres.

Les alignemens de la traverse de *Vaucienne* ont été réglés par une ordonnance royale du vingt-huit janvier 1838.

Cette communication importante a été appelée successivement route de Paris à Villers-Cotterets, de Paris à Mons, grand chemin de Paris à Soissons, et sous l'empire route n.° 5 de Paris à Cologne.

La petite partie du territoire de *Vaumoise* qui court au nord-est, fut construite en 1728 avec toute la section venant de Nanteuil-le-Haudouin; on la substitua à l'ancienne ligne qui passait par *Crépy-en-Valois*, abrégeant ainsi le trajet d'environ deux mille mètres.

La route départementale n.° 4 de Chantilly à Villers-Cotterets, dont la direction générale est d'ouest en est, entre dans le canton par la limite de la commune de *Trumilly*, très-près du point où les territoires de Rully et de Fresnoy-le-Luat rencontrent ensemble celui-ci : elle décrit une seule droite d'environ quatorze cents mètres, jusqu'au sommet de la pente de la vallée Sainte-Marie, au-dessus de *Duvy*, dont la rapidité a été diminuée récemment au moyen d'un nouveau tracé à droite. Après avoir traversé le vallon, la route remonte sa berge droite par une rampe en écharpe et elle se continue ensuite en ligne droite pendant dix-huit cent soixante mètres, jusqu'à l'entrée de *Crépy* : cette première section comprend une étendue totale de neuf mille six cent cinquante-cinq mètres.

La suite ne parcourt pas la ville de *Crépy* proprement dite; elle avance dans l'ancien faubourg jusqu'à la place du Paon, pour prendre de là dans le quartier Saint-Thomas par les rues de Saint-Lazare et de Soissons. La longueur de cette traverse est de six cent soixante mètres.

Après avoir quitté la ville, la route forme vers l'est une nouvelle droite légèrement infléchie vis-à-vis *Saint-Germain* et arrive, après un trajet de trois mille trois cent quatre-vingts mètres, jusqu'au sud de la butte de *Montigny*; elle remonte ensuite pendant mille mètres vers le nord-est, pour reprendre à l'est jusqu'à la hauteur du village de *Vaumoise* après lequel elle tourne à l'est-nord-est et se confond à neuf cents mètres environ, au lieu dit *la Fontaine-aux-Clercs*, dans la route royale n.° 2.

La section à l'est de *Crépy* comporte une étendue de sept mille six cent quarante mètres, et la longueur totale de la route, dans le canton, est à-peu-près de dix-sept mille neuf cent soixante mètres.

Sa largeur entre les arbres dont elle est garnie sur les deux côtés, est de seize mètres pour la section à l'ouest de *Crépy* et de dix-huit mètres pour la section orientale.

La chaussée est en empierrement calcaire sur un profil de cinq mètres, sauf une faible étendue pavée aux abords de *Crépy*.

Les matériaux d'entretien sont des pierrailles de calcaire grossier dur, couches supérieures, qu'on extrait au pied de la butte de *Montigny* et dans le voisinage de *Duvy*.

La route n.° 4 demeura classée parmi les routes royales jusqu'en 1813, époque de l'institution des routes départementales. La section entre *Crépy* et Senlis fut construite en 1771; celle de *Crépy* à la *Fontaine-aux-Clercs* était comprise dans l'ancienne route de Paris à Soissons, dont la direction fut changée en 1728, ainsi qu'on l'a dit plus haut.

Les alignemens des traverses ont été réglés par ordonnances royales, pour *Duvy* le vingt-huit janvier 1838, et pour *Crépy* le cinq septembre 1837.

Le relai de poste de *Crépy*, réorganisé par décision du six mai 1842, correspond avec celui de Senlis à seize kilomètres de distance; l'intervalle réel est de vingt-trois mille deux cent treize mètres. Il correspond avec le relai de Villers-Cotterets (Aisne) à seize kilomètres de distance; le métré de *Crépy* à la limite de l'Aisne, dans *Vaucienne*, est de onze mille quatre mètres.

La route départementale n.° 6 de Nanteuil à *Crépy*, court à-peu-près du sud au nord en une seule droite de deux mille mètres, depuis la limite de Peroy-les-Gombries (canton de Nanteuil), jusqu'à l'entrée d'*Ormoy-Villers* où elle tourne à angle droit vers l'est; elle reprend au nord-est après le village et fournit une nouvelle droite de quatre mille huit cent quatre-vingts mètres, jusqu'à la rencontre de la route n.° 4, à la porte de *Crépy*.

La traverse d'*Ormoy* comprend cinq cent soixante-dix mètres, et la route forme une ligne totale de sept mille quatre cent cinquante-deux mètres.

Cette route qui avait dix mètres seulement de largeur, fut agrandie en 1772, en sorte que le profil transverse entre les arbres n'est pas moindre de vingt-un mètres soixante-dix centimètres. La chaussée en pavé de petit échantillon a près de cinq mètres.

Le profil en long est presqu'horizontal.

Les alignemens de la traverse d'*Ormoy* ont été réglés par ordonnance royale du quatre février 1838.

Les matériaux d'entretien sont extraits dans les bois que la route traverse.

Cette ligne qui faisait partie de l'ancienne communication directe de Paris à Soissons, concourut après l'établissement du trajet plus court par Lévignen, à former une nouvelle route sous la dénomination de Compiègne à Meaux, par Nanteuil. Celle-ci fut réduite à la section comprise entre *Nanteuil* et *Crépy* dans le premier clas-

sement des routes départementales exécuté en 1813; on a sollicité plusieurs fois son retour dans la voirie royale comme ligne secondaire entre Paris et Compiègne.

D'anciennes cartes la nomment route de Paris à *Crépy*.

Le relai de poste de *Crépy* communique avec celui de Nanteuil à une distance réglée à treize kilomètres, et à un intervalle de douze mille huit cent soixante-quatre mètres.

La route départementale n.° 17 de Compiègne à Meaux, commence dans la forêt de Compiègne au carrefour de *Vaudrempont*, sur l'ancienne route de *Morienval* qu'elle abandonne vis-à-vis *Vaudrempont*, pour s'élever à gauche du village sur les Petits-Monts, jusqu'aux carrefours d'Angivillers et des Vestales; elle décrit après avoir quitté la forêt, une droite de deux mille cent cinquante mètres jusqu'à la rencontre de la vallée d'Autonne dans laquelle elle descend au moyen d'une courbe tournée vers l'est venant aboutir au village de *Gillocourt*; de là le tracé arrive jusqu'à l'entrée de *Bettancourt*, mais il prend à l'ouest du village pour franchir le côté gauche de la vallée par une courbe largement développée; du sommet de la côte de *Bettancourt* jusqu'à celui du coteau de *Crépy*, vis-à-vis *Hazemont*, on court au sud pendant quatre mille huit cent quatre-vingts mètres. La route suit dans *Crépy* la place de la Couture, la grande rue et la rue des Couteliers après laquelle elle se confond avec la route n.° 4; elle se continue pendant quelques mètres après *Crépy* sur la route de Nanteuil pour prendre ensuite au sud-est et s'élever, selon un nouveau tracé, sur le plateau de Lévignen où elle reste jusqu'à la limite entre les territoires de *Crépy* et de *Rouville*.

Sa longueur totale dans le canton est d'environ seize mille trois cent cinquante mètres.

La largeur est de huit mètres (sans fossés) dans la forêt de Compiègne, — de douze mètres vingt centimètres entre la forêt et la ville de *Crépy ;* — de douze mètres depuis *Crépy* jusqu'au sommet de la montagne de Lévignen, — et de onze mètres dans la plaine méridionale.

La chaussée, large de cinq mètres, est construite en empierrement calcaire, sauf les traverses des lieux habités.

La traverse de *Gillocourt* comprend une ligne de six cent trente mètres, et celle de *Crépy* une autre ligne de onze cents mètres environ, dont trois cent trente sont communs avec la route de Chantilly à Villers-Cotterets.

On passe l'Autonne sur un pont de trois arches en plein-cintre ayant chacune trois mètres d'ouverture et cinq mètres entre les têtes.

Le relai de poste de *Crépy* communique avec Compiègne à vingt-quatre kilomètres de distance, pour un trajet réel de vingt-trois mille neuf cent trente-trois mètres.

L'intervalle entre le relai de *Crépy* et celui de Lévignen est de cinq mille cent quatre-vingt-deux mètres.

Les alignemens dans la traverse de *Gillocourt* ont été réglés par ordonnance royale du quatorze septembre 1830, ceux de *Crépy* par une autre ordonnance rendue le cinq septembre 1837.

La section entre *Crépy* et la forêt était appelée en 1788 route de Compiègne à Villers-Cotterets. La section méridionale portait le nom de chemin de *Crépy* à Acy-en-Mulcien, la route de Meaux passant autrefois par Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville.

La section de la forêt de Compiègne a été reconstruite en 1832 et 1833 sur un nouveau tracé qui a néanmoins conservé à la rampe des Petits-Monts une inclinaison de cinquante-cinq millimètres par mètre.

La partie en plaine depuis la forêt jusqu'à la vallée d'Autonne, de même que celle de *Bettancourt* à *Crépy*, furent exécutées en 1787 et 1788; mais on a substitué depuis des tracés adoucis pour franchir la vallée. La pente de la montagne de *Gillocourt*, exécutée en 1836, a ramené l'inclinaison à quarante-neuf millimètres par mètre sur une longueur de mille soixante-dix-sept mètres. La rampe de *Bettancourt*, moins rapide que la précédente, présente un développement de treize cent soixante mètres; elle a été construite en 1837.

La pente et la rampe trop rapides qui traversent le vallon depuis *Hazemont* jusqu'à l'ancienne porte de Compiègne dans *Crépy*, furent établies en 1789.

On a reconstruit en 1834, sur un nouveau tracé, toute la section comprise entre la route de Nanteuil et la crête du plateau de Lévignen; cependant la rampe de cette colline a conservé une inclinaison de soixante-trois millimètres par mètre.

La section du plateau de Lévignen fut entreprise dans les années qui précédèrent la révolution de 1789 pour faire suite à la chaussée de Lévignen à Betz.

La route départementale n° 23 de Cires-les-Mello à Gillocourt a été créée par ordonnance royale du cinq juin 1837 pour donner, en ce qui concerne le canton, un débouché aux produits de la vallée d'Autonne et du Valois vers la rivière d'Oise.

Elle remonte la vallée en venant de Verberie vers le village de *Saintines* dont elle suit la rue principale pour arriver à *Béthisy-St.-Pierre;* de là elle passe dans la partie haute de *Béthisy-Saint-*

Martin, puis à *La Praie*, au sud de *Lamothe*, d'*Orrouy*; et joint la route n° 17 au sud de *Gillocourt*.

Sa longueur totale est d'environ dix mille deux cents mètres et sa largeur de onze mètres, y compris les fossés.

La chaussée, en empierrement calcaire, comporte un profil de quatre mètres; on achève en ce moment sa construction.

Il y a quatre ponceaux et cinq aqueducs dans l'étendue du trajet.

Le alignemens de la traverse de *Saintines* ont été réglés par ordonnance royale du onze mai 1841, ceux de *Béthisy-Saint-Martin* par ordonnance du vingt-neuf décembre 1840.

Les chemins vicinaux classés au nombre de cent quatre-vingt-sept, ont un développement de deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-sept mètres; cette longueur jointe à celles de la route royale et des routes départementales, donne une ligne totale de trois cent douze mille quatre cent soixante-neuf mètres pour l'ensemble des communications dont l'utilité publique a été constatée dans les formes administratives.

L'état de la voirie vicinale qui varie selon les localités, est généralement défectueux; les parties basses du pays situées dans des vallées humides, sont à-peu-près impraticables pendant la mauvaise saison; les plaines sont couvertes d'un limon argileux qui rend de même leur parcours très-difficile; les pentes par lesquelles on communique des fonds vers les hauteurs montrent à fleur de terre des roches solides, mais les chemins y sont creux, tortueux, sans tracé régulier. Les matériaux de construction, presque tous calcaires, sont promptement usés par l'action simultanée de l'humidité et du frottement; des ornières profondes apportent sur tous les points un obstacle perpétuel à la rapidité de la circulation. Plusieurs chemins de la région méridionale sont construits en grès, d'autres en blocage calcaire, le plus grand nombre porte une chaussée d'empierrement grossièrement construite. Quelques communes luttent néanmoins avec succès contre les difficultés provenant de la nature du sol et de la qualité des matériaux; c'est ainsi qu'on a établi, entre *Vez* et *Le Walu*, un chemin qui présente l'aspect d'une grande route; les communications de *Fresnoy-la-rivière* et de *Vaumoise* se distinguent aussi de celles des autres localités par le soin apporté dans leur construction.

On doit signaler parmi les anciens chemins remarquables à un titre quelconque :

1° La chaussée Brunehaut ou voie romaine, allant de Senlis à Soissons; elle arrive en ligne droite du canton de Senlis aux ap-

proches de *Néry*, mais elle laisse le village au nord et vient passer à la ferme de *Feux*, en décrivant des lignes brisées pour éviter le sommet du ravin qui descend à *Vaucelle*. Après ce ravin, elle est sinueuse, large de dix mètres et surhaussée de deux; elle est démolie plus loin : toutefois on la retrouve vis-à-vis le *Plessis-Châtelain* où elle tourne presqu'à angle droit vers le nord; elle franchit par une double courbe le ravin de *Puisières*, après lequel on lui reconnaît cinq mètres d'élévation au-dessus du sol et douze mètres de large. Elle descend le mont-Béthisoy en écharpe et disparaît au bas de la vallée d'Autonne, où D. Grenier assure que les Romains avaient construit, sur la rivière, un pont dont il ne reste pas de vestige. La tradition locale affirme que cette chaussée constitue la longue rue de *Béthisy-Saint-Martin* qui monte dans la cavée de *Champlieu*. La voie paraît à droite du chemin, au sommet de la cavée. Elle va directement de là passer au nord de *Champlieu*, puis dans le camp romain après lequel elle pénètre dans la forêt de Compiègne; on la voit encore, relevée, au carrefour d'Angivillers et à la route de *Morienval*;

2° le chemin Pontois ou ancien chemin de Pont-Sainte-Maxence à *Crépy*, que les vieilles traditions indiquent comme une voie. Il vient de Laborde (canton de Pont), passe au sud de *Vérines* où on le nomme chaussée de *Crépy*; il est réduit à un simple sentier aux approches de *Duvy*, mais on retrouve son empierrement avec des tuiles romaines, dans la plaine au-dessus du village; après avoir traversé *Duvy*, il suit le chemin dit de Saint-Sulpice pour arriver à *Crépy* par *Sainte-Agathe*;

3° le chemin de *Crépy* à Verberie, embranchement du précédent sur lequel il commence au sud-ouest de *Néry*; il va passer à *Laboissière*, et descend à Saint-Vast-de-Longmont par la cavée de Belloy;

4° l'ancien chemin de Flandre ou de Bapeaume, détruit aujourd'hui; il prenait près de *Duvy* sur le chemin Pontois, passait au bois de Balisy, au sud de *Trumilly*, au *Plessis-Cornefroy* et à *Chavercy*;

5° le chemin de *Béthisy* à Nanteuil-le-Haudouin; il se confond avec la chaussée Brunehaut sur le mont-Béthisoy; de là il descend droit au sud, dans le *Plessis-Châtelain*, puis vient à l'ouest de *Rocquemont*, à *Drucy*, à l'ouest d'*Auger-Saint-Vincent* et dans *Saint-Mard* d'où il s'élève sur le mont-Luat;

6° l'ancien chemin de Compiègne à *Morienval*, qu'il ne faut pas confondre avec l'allée de la forêt nommée route de *Morienval* : celui-ci suit la route dite des Petits-Monts, forme limite entre *Gillocourt* et *Morienval*, et arrive au-dessus du village près de *Granchemont*;

7° l'ancienne route de Compiègne à Villers-Cotterets, construite de 1750 à 1760, comprise dans la grande voirie, puis déclassée en 1790; c'était une ligne de poste avec un relai à la ferme de *Lessart-Labesse*. Cette voirie passe à l'étang de *Saint-Nicolas-de-Courson*, et après avoir franchi les Grands-Monts, elle est alignée au cordeau dans la direction du nord-ouest au sud-est, jusqu'à l'allée du Faîte, forêt de Retz; on voit encore entre *Brassoire* et *Lessart-Labesse* un des trois ponts qui furent bâtis en 1764 pour assurer l'écoulement des eaux pluviales;

8° le chemin de *Crépy* à Pierrefonds, sortant de *Crépy* par *Méremont*, allant passer près de *Feigneux*, puis à *Pontdron*, ensuite à *Brassoire* et à *Lessart-Labesse*;

Un embranchement prenant au-dessus de *Pontdron*, à l'est de *Grimaucourt*, vient droit à Chelle canton d'Attichy; c'est une communication directe très-ancienne de *Crépy* à Soissons;

Un autre chemin de Pierrefonds venait de *Crépy* à *Vattier-Voisin*, et rejoignait celui-ci au-dessus de *Pontdron*.

9° le chemin de *Crépy* à Château-Thierry, ancienne chaussée allant de *Crépy* à *Saint-Lazare*, laissant à gauche la fontaine de haute-manche, se continuant, toujours par un tracé direct, jusqu'à Ormoy-le-Davien canton de Betz;

10° le vieux chemin de *Crépy* à Meaux; commençant sur la route de Nanteuil, à un kilomètre de *Crépy*; il passe à l'est de *Rouville* et traverse les friches et les bois du Roi pour se diriger sur Fresnoy-les-Gombries, canton de Nanteuil;

11° l'ancien chemin de *Crépy* à Baron, longeant le bois de *Chamant*, touchant à *Villeneuve* et de là vers Rozières;

12° le vieux chemin de Senlis à Lévignen; il vient du Luat canton de Nanteuil, passer au sud de *Saint-Mard* et de *Villeneuve*; il allait au nord d'*Ormoy*, mais on lui a substitué depuis long-tems un autre tracé qui arrive dans le village; on retrouve plus loin l'ancienne ligne courant au sud de *Rouville*, et se prolongeant vers l'est sur la lisière des bois et à travers les friches.

On passe l'Autonne sur des ponts 1° au bout de *Vaucienne*, sur la route royale de Paris à Maubeuge; — 2° à la chaussée du moulin de *Walu*; — 3° vis-à-vis *Vez*; — 4° sur la chaussée du *Lieu-Restauré*; — 5° sur celle de l'ancien étang du *Berval*; — 6° vis-à-vis *Pontdron*; — 7° vis-à-vis *Vattier-Voisin*; — 8° entre *Fresnoy-la-rivière* et *La Pierre-Bavoire*; — 9° au moulin de *Rocquigny*; — 10° vis-à-vis *Bellival*; — 11° entre *Bettancourt* et *Gillocourt*; — 12° au moulin d'*Orrouy*; — 13° à *Béthisy-Saint-Martin*; — 14° sur le chemin de Nanteuil à *Béthisy*; — 15° sur la chaussée de *Vaucelle* à *Béthisy-Saint-Pierre*; — 16° au moulin du *Paillard*; — 17° à celui de *La Roche*.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature, perçues annuellement dans le canton de *Crépy*, et les dépenses payées, se composent des articles ci-après détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1840 :

RECETTES.

Contributions directes	Foncière	207,906f 89c	268,025f	77c
	Person.lle et mob.e	27,242 18		
	Portes et fenêtres	14,394 61		
	Patentes	18,482 09		
Formules de patentes (857)			1,046	25
Frais d'avertissement			405	30
Produit de la vérification des poids et mesures			439	98
Domaine et enregistrement			84,145	88
Contributions indirectes			106,865	»
Poste aux lettres			9,181	69
Produit de la prestation en nature et des impositions spéciales relatives aux chemins vicinaux (dans vingt-une communes)			18,854	95
			488,962f	82c

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	6,617f	45c
——— extraordinaires	22,069	41
——— spéciaux concernant l'instruction primaire	4,454	24
Entretien des chemins vicinaux	20,000	95
Remises des percepteurs	8,439	08
Frais d'avertissement et poursuites	175	98
Attribution des communes dans le droit de patente	1,513	40
Dépenses du clergé	10,275	»
——— de la justice de paix	1,619	02
——— de la gendarmerie départementale	6,604	92
Travaux des ponts et chaussées	27,320	»
Pensions et rentes	21,566	»
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrécouvrables	1,420	67
Frais de l'enregistrement et des domaines	5,041	73
— des contributions indirectes	5,471	»
— de la poste aux lettres	1,567	45
	144,156f	30c

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	488,962f 82c
Sommes acquittées dans le canton.	144,156 30
Différence versée au trésor royal ou à la caisse du département	344,806f 52c

Le contingent moyen payé par chaque individu est de trente-cinq francs soixante-cinq centimes.

Les contributions payées dans le canton forment un peu plus de la vingt-cinquième partie du contingent du département.

Le canton de *Crépy* a été cadastré en 1826. Voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables	18,012hect.	68a	88c
Terres plantées	18	93	75
Jardins potagers	185	20	27
Parcs et jardins d'agrément.	8	74	10
Bois	2,851	85	98
Vignes.	51	13	30
Vergers et pépinières	40	82	35
Oseraies et aunaies	122	45	»
Friches et carrières.	663	33	32
Pâtures.	67	64	25
Friches plantées	72	22	40
Prés	684	67	85
Prés plantés	82	65	50
Marais	225	78	15
Terres vagues	78	58	30
Eaux	92	42	50
Routes, chemins et places	391	07	27
Superficie des propriétés bâties	119	87	55
Total.	23,775hect.	19a	57c

Cette contenance équivaut à un peu plus de la vingt-cinquième partie de la superficie générale du département.

§. 4. *Agriculture.*

Nature du sol. Les terres assises sur le calcaire grossier qui constitue la plus grande partie du pays sont argileuses, et d'une force productive variable selon la quantité de marne ou de sable mêlée au limon diluvien. Les meilleures, connues sous le nom de *blanc-limon*, reposent immédiatement sur les marnes calcaires dont le mélange les rend très-fertiles : tels sont les sols des plaines

de *Feigneux*, de *Bouillant*, de *Vérines*, etc. On retrouve cette même qualité sur le calcaire lacustre au sud de *Crépy*. Les terres qui n'ont point de marne pour sous-sol, sont plus compactes et d'une culture plus pénible, mais leur fertilité est encore remarquable : ce sont celles du plateau compris entre la forêt de Compiègne et la vallée d'Autonne.

Les sols des vallées sont ou argileux, constituant des terres fortes, affectées comme les précédens à la culture des céréales, ou noirs et sablonneux, et réservés surtout pour la production du chanvre. On désigne sous le nom de grouette les terres en pente où la roche calcaire est presque à la surface du sol : cette espèce de sol forme assez exactement une bande étroite qui dessine le contour des vallées.

Les sols sablonneux, moins communs que les autres, sont propres à la région méridionale; ce sont, la plupart, des friches que l'industrie humaine a fait entrer, à force de travail, depuis soixante années, dans le mouvement de la production agricole.

La profondeur de l'humus, très-variable selon les lieux, paraît être de seize centimètres seulement dans les vallées, de trente-cinq centimètres sur le plateau de *Morienval*, de près de cinquante aux environs de *Crépy* (sur les marnes), et de douze à quatorze centimètres sur les terres sablonneuses d'*Ormoy*, *Rouville*, etc.

En général, les terres labourables du canton de *Crépy* passent pour excellentes; les meilleures existent entre *Bouillant*, *Feigneux* et *Morcourt*, entre *Duvy* et *Crépy*, puis dans la plaine de *Vérines*, sur le plateau de *Morienval*, etc.

Dans la vallée d'Autonne, les parties supérieures à *Pontdron* sont productives; le sol devient médiocre entre *Pontdron* et *Orrouy*; il est marécageux et tourbeux au-dessous d'*Orrouy*.

Mode de culture. Le pays, formé de vastes plaines dont le travail n'offre pas de difficultés sérieuses, est tenu presqu'exclusivement en grande culture. On estime que la culture à bras ne s'y exerce pas sur plus du quarantième des terres; elle est pratiquée sur les pentes raides et dans quelques vallées dont le sol a été morcellé; cette division est sensible surtout à l'entrée de la vallée d'Autonne, autour de *Saintines* et de *Béthisy*.

Le nombre des propriétaires étant de six mille cinq cents environ, on en comptait, en 1830, trois cent soixante-deux qui payaient de vingt à trente francs de contribution; — trois cent soixante-dix-huit payant de trente à cinquante francs; — deux cent quatre-vingt-quinze, de cinquante à cent francs; — deux cent cinquante, de cent à trois cents; — cinquante-trois, de trois

à cinq cents; — quarante, de cinq cents à mille; — vingt-cinq, au-delà de mille francs.

Le nombre des parcelles est d'environ quatre-vingt-trois mille, ce qui revient à six par tête de population, et à 12 $^7/_{10}$ par propriétaire.

La contenance moyenne de la parcelle, évaluée sur une superficie imposable de vingt-trois mille hectares environ, serait de vingt-sept centiares, ce qui attribuerait à chaque individu une contenance d'un hectare soixante-deux centiares, et à chaque propriétaire trois hectares quarante-deux centiares.

Les principales exploitations sont : la grande ferme du *Plessis-Cornefroy*, qui comprend quatre cent quatre-vingt-dix hectares; — celle de *Saint-Arnoul* à *Auger-Saint-Vincent*, qui en compte quatre cent cinquante-un; — les fermes de *Granchemont* et de *Brassoire* près *Morienval*, fortes de trois cent vingt hectares chacune; — celle de *Bouville* près de *Davy*, comprenant trois cent cinquante hectares; — la *Citerne* à *Trumilly*, trois cent vingt-huit hectares; — la ferme de *Chavercy*, trois cent vingt hectares; — celle de *Rouville*, trois cent vingt-huit hectares; — les fermes de *Fontenay*, de *Saint-Médard* à *Vez*, de *Besmont*, fortes chacune de deux cent quatre-vingts à deux cent quatre-vingt-dix hectares; — celle de *Saint-Germain* près *Bouillant*, à laquelle on en compte deux cent soixante-six; — les fermes ou domaines de *Pomponne* à *Auger-Saint-Vincent*, du *petit-Méremont* à *Crépy*, du *grand-Méremont*, du *Château* à *Vez*, comprenant chacun de deux cent quarante à deux cent cinquante hectares; — le domaine de *Fay*, ayant deux cent quarante hectares tant sur *Saintines* que sur *Néry*; — la ferme de *Saint-Ladre* ou *Saint-Lazare* à *Crépy*, forte de deux cent vingt hectares; — celles de *Hazemont*, de *Lessart-Labesse* près *Morienval*, de *Huleux* près *Néry*, de *Beaurin* près *Trumilly*, ayant de deux cent dix à deux cent quinze hectares; — celles de *Feigneux* et de *Rocquigny*, auxquelles on en reconnaît cent quatre-vingt-dix; — la ferme du château de *Glaignes* comprenant cent quatre-vingt-quatre hectares; — les fermes de *Bettancourt*, de *Saint-Arnoult* à *Bonneuil*, des *Tournelles* à *Feigneux*, de *Waru* à *Gillocourt*, de *Grimaucourt* près de *Morienval*, de *Feux* à *Néry*, de *Beauvoir* à *Orrouy*, de *Rocquemont*, du *Plessis-Châtelain*, du *Plessis-au-bois*, comptant chacune entre cent soixante et cent soixante-dix hectares; — les fermes de *Fresnoy*, *Ormoy*, *Champlieu*, *Séry*, qui en possèdent chacune cent cinquante; — la ferme de *Néry*, forte de cent quarante hectares; — celle du *grand-Hôtel* à *Rocquemont*, en comprenant cent vingt-sept; — les fermes de *Granchemont* et des *Buttes* à *Morienval*, de *Gillocourt*, de *Vau-*

moise, une autre au *Plessis-Châtelain*, une à *Russy*, ayant chacune cent vingt-quatre hectares; — le domaine d'*Eméville*, une autre ferme à *Néry*, celle de *Villers-emmi-les-Champs*, ayant chacune cent vingt hectares; — les domaines ou fermes du *Hazoy*, de *Javelle* à *Glaignes*, de *Buy* et une ferme de *Russy*, chacun de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq hectares; — le domaine du *Parc-aux-Dames*, auquel on attribue soixante-quinze hectares; — les fermes de *Duvy*, *Bazoches* et une de *Vaumoise*, ayant chacune de soixante-dix à soixante-quinze hectares; — celles de *Sainte-Luce* à *Béthisy-St.-Martin* et du *Chapitre* à *Néry*, qui en ont chacune soixante hectares; — le domaine de *Magneval*, comprenant cinquante-trois hectares, — et celui de *Châvres* qui en compte quarante-cinq.

L'étendue moyenne des exploitations rurales paraît être de quatre-vingt-dix hectares.

Un dixième au plus des terres est cultivé par les propriétaires; le reste est mis en fermage.

Le nombre des baux est évalué à quatorze cent vingt-six.

Les fermes proprement dites sont louées, en général, par terme de douze, quinze ou dix-huit années; la période de douze ans paraît surtout avoir remplacé celle de neuf, qu'on a conservée cependant pour les marchés, c'est-à-dire pour la location des terres qui ne se rattachent à aucune construction. Les contributions demeurent à la charge du fermier. On continue de prescrire le maintien de l'assolement triennal, mais sans obliger à laisser un tiers des terres en jachère, seulement le fermier est tenu de rendre la troisième sole en cet état deux années avant la fin du bail. L'entretien est presque toujours mis au compte du propriétaire. Les bois affermés, et c'est le petit nombre, ne doivent être coupés qu'une fois en neuf années, sauf les bois blancs dont l'abattage peut avoir lieu au bout de cinq ans. Les baux gardent le silence à l'égard du marnage, mais ils prescrivent de convertir en fumier toutes les pailles provenant de l'exploitation et de faire emploi total de cet engrais. Les cas fortuits pèsent expressément sur le fermier qui renonce par avance à toute réclamation. Le propriétaire peut faire des plantations que le fermier doit entretenir et remplacer, en profitant de l'élagage et des fruits.

Assolemens, *labours*, etc. L'assolement triennal, toujours stipulé, n'est plus observé complètement et certaines parties du canton, telles que les environs de *Crépy*, ne suivent aucune règle pour la division des cultures; la sole dite de jachère reçoit des blés tous les deux ans dans la plaine de *Morienval*.

La superficie laissée improductive a diminué de plus d'un tiers

depuis trente années; elle ne comprend aujourd'hui que trois mille sept cent soixante-trois hectares, ce qui l'établit, avec la contenance des terres labourables, dans le rapport de 1 : à 4 7/10. Mais la proportion varie beaucoup selon les localités : on la trouve encore du tiers à *Bonneuil* ; — du quart environ à *Feigneux*, *Séry*, *Trumilly*, *Rouville*, *Ormoy*; — du cinquième à *Crépy*, *Béthisy*, *Morienval*, *Glaignes*, *Russy* ; — du sixième à *Auger-Saint-Vincent*, *Eméville*, *Gillocourt*, *Orrouy*, *Rocquemont*, *Vez*; — du huitième à *Vaumoise* ; — du onzième à *Bettancourt*; — du douzième à *Fresnoy-la-rivière*, — et du vingtième seulement à *Davy*.

Les terres destinées à la production du blé reçoivent ordinairement trois façons ou labours, dont le premier est nommé *reversage* ou *decoüennage*, le deuxième *retaillage*, et dont le troisième reçoit ou enfouit la semence; quelques terres exigent une quatrième façon; chaque labourage est suivi d'un hersage. Les blés de mars ne réclament que deux façons. L'orge, l'avoine et les menus grains sont semés après un seul labour, puis hersés. L'avoine reçoit après être levée un *rehersage* qui remplace le binage et qui a pour objet la destruction des herbes nuisibles : on passe ensuite le rouleau.

On emploie, dans tout le pays, la charrue dite de France, à tourne-oreille, à la conduite de laquelle deux chevaux suffisent, sauf quelques exceptions locales.

MM. *Naze* de *Crépy* et *Gibert* de *Bettancourt*, ont récemment introduit l'usage de la charrue Paris qui est pourvue de deux versoirs superposés. La grande charrue de Brie est employée pour défricher les luzernières.

On estime qu'une charrue peut mettre en rapport une superficie de trente hectares environ autour de *Crépy*, quarante hectares sur le plateau de *Morienval*, trente-cinq dans le reste du pays.

On évalue à quatre cent soixante-dix le nombre total de ces machines.

Les instrumens aratoires perfectionnés sont employés dans toutes les grandes exploitations : on y trouve notamment une herse tricycle perfectionnée par M. *Charpentier* d'*Ormoy-Villers* et celle de M. *Benoit* de *Plailly*.

Engrais, *amendemens*, etc. Le *fumier* qui est l'engrais principal et presque exclusif, est répandu dans la proportion de vingt à vingt-cinq mille kilogrammes par hectare. On fume chaque année un quart environ des terres.

Le *parcage* des moutons supplée à l'insuffisance du fumier ; cet

engrais convient surtout aux terres légères et courtes; on estime que la préparation complète d'un hectare exige la présence de trois mille bêtes pendant une nuit, c'est-à-dire depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain onze heures du matin.

L'usage de la *marne* est habituel à cause de la nature généralement argileuse du sol; cependant on emploie aussi cet amendement sur les terres sablonneuses de la région méridionale. La matière est le calcaire gras qui recouvre la pierre à bâtir et qui se trouve au-dessous de l'humus dans une grande partie du canton; on en répand de cinq cents à sept cent cinquante hectolitres par hectare.

L'usage du *plâtre* a suivi le développement des prairies artificielles sur lesquelles on en fait un emploi régulier. On répand cette substance dans la proportion de quinze cents kilogrammes par hectare.

Les *cendres vitrioliques* sont considérées comme un stimulant moins actif que le plâtre, et leur emploi est plus restreint, cependant il reçoit chaque année de l'extension; on tire cette matière du canton de Pont-Sainte-Maxence et des exploitations nouvelles ouvertes dans le vallon de Moise.

On ne fait presqu'aucun usage des *cendres de tourbes*.

La *poudrette* est au contraire regardée comme un engrais très-énergique, notamment sur les terres empouillées en blé; on n'en met pas plus de douze hectolitres par hectare, l'éloignement des dépôts faisant obstacle à une plus grande consommation.

La *poulée* et surtout la *colombine* sont recueillies avec soin et employées dans chaque ferme; ces engrais, considérés comme très-chauds, agissent puissamment étant répandus dans la proportion de seize hectolitres par hectare.

Les semailles ont lieu, pour le seigle du vingt septembre au dix octobre; pour le blé et le méteil du premier octobre au vingt-cinq; pour l'escourgeon du quinze septembre au premier octobre; pour l'avoine et les blés dits de mars, entre le premier mars et le dix avril. Les grains ronds, vesces, lentilles, féverolles, gesses, sont semés dans tout le courant d'avril; les fourrages artificiels de toute sorte au commencement de mai.

Les époques de la floraison sont les mêmes que sous le climat de Paris.

Les plantes signalées comme nuisibles aux récoltes sont, d'abord le chardon (*serratula arvensis*) qui abonde dans les terres maigres et qu'on arrache ou coupe à la main dès le mois de mai; la *ravelucke* (*sinapis*) qui infeste les semences de mars et qu'on détruit

imparfaitement par le hersage; *l'herbe à cochon* (*melampyrum*) très-commune lorsque l'ensemencement a été fait en automne par un tems trop humide. Il faut ajouter à celles-ci le mouron (*veronica agrestis*), la *camomille* (*anthemis cotula*), le ponceau ou coquelicot, la nielle, etc.

La *rouille*, la *carie*, le *blé noir*, sont communs dans les années humides; ces parasites paraissent se développer sous l'influence des brouillards survenus pendant la floraison.

La méthode du chaulage est généralement pratiquée; on y procède en préparant de l'eau blanchie dans la proportion de trente litres de chaux pour quinze hectolitres de blé; quelques personnes y ajoutent de l'alun ou du sel marin; on répand ensuite ce mélange sur la semence rassemblée en tas pour être retournée en tous sens; la graine ainsi mouillée est conservée pendant trente-six heures ou deux jours avant d'être jetée en terre.

Le gibier fauve était autrefois le fléau de l'agriculture dans toute la partie du canton qui avoisine les forêts. Les cultivateurs redoutent aujourd'hui le dommage causé par le ver blanc ou larve du hanneton, la taupe, le mulot, les chenilles dans certaines années. On ne connaît aucun moyen de se préserver du ver blanc. Quant aux taupes, des ouvriers normands font métier de parcourir le pays pour prendre ces animaux au piége. On introduit des grains imprégnés d'arsenic dans les galeries creusées par les mulots : ces précautions n'ont qu'un effet restreint.

La moisson a lieu ordinairement du quinze au vingt juillet pour le seigle; vers le vingt-cinq juillet pour le méteil; à compter du premier août pour le blé; l'avoine et l'orge sont récoltées pendant la deuxième quinzaine du mois d'août. Quant aux fourrages, on commence leur coupe dès le vingt juin.

Les moissonneurs sont payés en argent à raison de trente francs par hectare, ou reçoivent en nature un hectolitre quatre-vingt-cinq litres pour la même superficie couverte de blé, méteil ou seigle. Le sciage de l'avoine coûte de douze à quinze francs l'hectolitre.

Quant aux fourrages on les fauche sur le pied de dix francs par hectare, ou de cent vingt à cent trente litres de méteil. Ces prix sont moindres d'un cinquième aux environs de *Morienval*.

Le glanage n'a lieu qu'après l'enlèvement complet des récoltes.

Grains. Les terres labourables comprenant environ dix-huit mille hectares occupent plus des trois-quarts de la superficie totale.

La culture des céréales s'étend sur onze mille cent dix hectares à-peu-près, ou sur près de moitié des terres labourables.

Le *froment* ou blé pur couvre environ quatre mille neuf cent soixante-dix hectares, ce qui l'établit dans le rapport de 1 : 2 $^1/_5$ avec l'ensemble des céréales, dans celui de 1 : 3 $^3/_5$ avec la superficie des terres labourables, et dans celui de 1 : 4 $^7/_{10}$ avec la contenance générale du canton. Les ensemencemens en blé sont moindres en étendue que ceux de l'avoine sur les territoires d'*Auger-Saint-Vincent*, *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Ormoy-Villers*, *Orrouy*, *Rocquemont*, *Vaumoise* et *Vez*. Les deux contenances sont à-peu-près égales sur *Crépy*, *Feigneux*, *Gillocourt*, *Rouville*, *Russy*.

On cultive généralement le blé jaunâtre sans barbe à graine ovoïde, connu dans le commerce sous le nom de blé de Valois; il y a aussi quelques semis en blé barbu et en blé à paille blanche, ainsi que la variété printannière appelée blé de mars.

La quantité ordinaire de la semence varie entre deux hectolitres et demi et trois hectolitres dans les plaines très-productives de *Duvy*, *Crépy*, *Feigneux*, *Néry*, *Trumilly*; elle est inférieure à deux hectolitres et demi autour de *Rouville*. Cette différence dépend de la nature du sol, de la division des terres, et surtout de la production de la récolte précédente. On peut admettre le terme moyen de deux hectolitres et demi pour tout le canton. La reproduction moyenne varie entre six et sept pour un; les terres les plus fertiles paraissent être sur les territoires de *Feigneux*, *Morienval*, *Duvy*, *Trumilly*.

Le poids moyen de l'hectolitre est d'environ soixante-dix-sept kilogrammes; il est un peu plus faible autour de *Crépy*.

Le seigle entre pour un tiers seulement dans la composition du *méteil*; cette proportion varie néanmoins selon les lieux et les années. Le *méteil* ne couvre pas plus de huit cent quarante-sept hectares, formant le sixième environ de la contenance du froment. On en trouve dans toutes les communes, mais dans un rapport très-variable avec la production du blé. Ainsi les territoires de *Béthisy-Saint-Pierre*, *Orrouy*, donnent plus de méteil que de froment, tandis que ceux de *Bettancourt*, *Béthisy-Saint-Martin*, *Duvy*, *Feigneux*, *Morienval*, *Rouville*, en montrent à peine quelques parcelles.

La quantité moyenne de la semence peut être évaluée à deux hectolitres vingt-cinq litres, et la reproduction à sept pour un. Le poids de l'hectolitre est habituellement le même que celui indiqué pour le froment.

La culture du *seigle* occupe une superficie de près de huit cents

hectares, égale à la quatorzième partie seulement de l'étendue des terres labourables. Cette contenance est plus considérable que celle du blé à *Béthisy-Saint-Pierre* et *Orrouy;* elle lui est fort inférieure dans les autres communes. Le pays ne produit que du seigle d'automne.

La quantité moyenne de la semence pour tout le canton paraît être de deux hectolitres, et la reproduction de sept à neuf pour un.

Le poids de l'hectolitre varie, selon les années, de soixante-six à soixante-huit hectolitres.

L'*orge* n'occupe pas plus de quatre-vingt-cinq hectares, dont un huitième sur chacun des territoires de *Béthisy-Saint-Martin*, *Gillocourt*, *Rocquemont*, un dixième sur celui de *Néry*, et le reste sur *Bettancourt*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Bonneuil*, *Crépy*, *Duvy*, *Feigneux*, *Fresnoy-la-rivière*, *Morienval*, *Orrouy*, *Russy*, *Vaucienne* et *Vez*. Sa contenance est avec celle du blé comme 1 : 58; — avec celle du seigle, comme 1 : 9; — avec la superficie des terres consacrées aux céréales, comme 1 : 131; — et avec l'étendue des terres labourables, comme 1 : 212. Les espèces cultivées sont l'orge ordinaire, l'escourgeon, et l'orge distique moins commune que les précédentes. L'ensemencement ne réclame pas plus d'un hectolitre soixante litres pour un hectare qui rend de onze à douze pour un.

Les différentes qualités d'orge pèsent, terme moyen, soixante-trois kilogrammes l'hectolitre.

La contenance de l'*avoine* comprend quatre mille quatre cent vingt hectares environ, ce qui la montre inférieure d'un dixième à celle du blé; elle se trouve avec la superficie consacrée aux céréales dans le rapport de 1 : 2 ½; — avec les terres labourables dans celui de 1 : 4; — et avec la contenance générale dans le rapport de 1 : 5 $^{3}/_{10}$. La culture de l'avoine est plus considérable que celles des autres céréales réunies à *Béthisy-Saint-Martin* et *Ormoy-Villers*. Les espèces ou variétés cultivées sont l'avoine à grappes ou hâtive qui est la plus commune et qui est divisée en blanche et noire; l'avoine Picarde aussi blanche et noire; l'avoine de Brie remarquable par le volume de ses grains; celle de Beauce dont les semences sont grisâtres; celle-ci est nouvellement introduite et peu répandue.

La quantité de la semence varie, comme pour le blé, selon la fertilité et la division du sol; on peut l'évaluer à deux hectolitres et demi pour tout le canton; la reproduction moyenne est entre douze et quinze pour un.

Ainsi, selon l'étendue de la culture, le froment tient le premier rang, ensuite l'avoine, le méteil, le seigle et l'orge.

Le nettoyage des grains se fait encore au fléau, les machines à battre étant peu répandues; on se sert d'ailleurs du tarare et du crible ordinaires.

Le tableau qui suit fait connaître, par commune, le produit annuel moyen de chaque espèce de céréale.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Auger-Saint-Vincent ...	6390h	482h	300h	"h	10800h	17972h
Béthisy-Saint-Martin...	4060	296	225	160	6250	10991
Béthisy-Saint-Pierre....	375	1206	1170	90	2004	4845
Bettancourt..........	4040	272	196	54	1650	6212
Bonneuil..........	5920	900	840	64	4480	12204
Crépy..........	7200	640	600	92	9800	18332
Duvy..........	6000	160	360	36	7000	13556
Eméville..........	1170	160	125	"	875	2330
Feigneux..........	5760	270	450	88	6580	13148
Fresnoy-la-rivière.....	3210	1280	750	18	3080	8338
Gillocourt..........	2336	640	600	180	3640	7396
Glaignes..........	2405	320	606	"	1500	4831
Morienval..........	13860	680	680	96	12000	27316
Néry..........	8397	640	280	144	7200	16661
Ormoy-Villers..........	1292	592	546	"	3775	6205
Orrouy..........	680	870	1650	96	3000	6296
Rocquemont..........	1792	952	952	140	3500	7336
Rouville..........	2548	128	392	"	3750	6818
Russy..........	3140	640	240	36	4800	8856
Saintines..........	900	216	255	"	904	2275
Séry..........	2736	240	465	"	2800	6241
Trumilly..........	7740	404	208	"	8850	17202
Vaucienne..........	2712	480	160	80	2510	5942
Vaumoise..........	540	400	330	"	1925	3195
Vez..........	3806	1116	240	64	7650	12876
TOTAUX.....	99,009	13,984	12,620	1,438	120,323	247,374

La consommation intérieure des grains peut être calculée ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture à quatre hectolitres par tête :

1.° *Blé* : semence calculée à raison de deux hectolitres et demi par hectare : pour 4969 hectares . . . . 12,422 hect. »

Nourriture, à raison de trois hectolitres par tête . . . . 41,061 »

53,483 hect. »

2.° *Méteil* : semence calculée à raison de deux hectolitres vingt-cinq litres par hectare : pour 847 hectares . . . . 1,905 hect. »

Nourriture, à raison de soixante-dix litres par tête . . . . 9,580 »

11,485 hect. »

3.° *Seigle* : semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 794 hectares. . . 1,588 hect. »

Nourriture, à raison de trente litres par tête 4,106 »

5,694 hect. »

4.° *Orge* : semence calculée à raison d'un hectolitre soixante litres par hectare : pour 85 hectares . . . . 136 hect. »

Les diverses consommations locales absorbent le reste . . . . 1,302 »

1,438 hect. »

Comparaison

	de la *Production*	à la *Consommation.*	Différence.	
Blé . . .	99,009 hect.	53,483 hect.	45,526 hectol.	en plus.
Méteil . .	13,984	11,485	2,499	en plus.
Seigle . .	12,620	5,694	6,926	en plus.
Orge. . .	1,438	1,438	»	
	127,051 hect.	72,100 hect.	54,951 hectol.	en plus.

La consommation de l'avoine comprend :

1.° La semence à raison de deux hectolitres et demi par hectare : pour 4,418 hectares . . . . 11,045 hect. »

2.° La nourriture des chevaux à raison de trente-six hectolitres par tête : pour 1,986 chevaux. . . . . 71,496 »

82,541 hect. »

La différence en plus, de la production à la consommation, est de 37,782 hectolitres.

Le produit moyen dans tout le canton, de l'hectare de terre labourable, est de 5 hectol. 49 en blé, — 0 h. 77 en méteil, — 0 h. 70 en seigle, — 0 h. 07 en orge, — 6 h. 68 en avoine, — 13 h. 73 en toute sorte de grains.

Menus grains. Les vesces, les pois, les lentilles occupent une étendue d'environ trois cent soixante hectares, dont près du cinquième sur le seul territoire d'*Orrouy*, et le reste inégalement disséminé entre les autres communes. On cultive la vesce d'hiver ou dragée de Champagne, celle de Brie qui fleurit tard et celle de Picardie. Le pois est distingué en bisaille d'hiver et bisaille d'été; la lentille présente aussi deux variétés de saison. Le produit de ces plantes, connu sous le nom de *mangeaille*, offre de grandes différences dans sa quantité selon les années et les localités.

Autres cultures. On compte environ trente-cinq hectares ensemencés en *colza*, plus de la moitié appartenant au territoire de *Russy* et le surplus étant réparti entre ceux de *Rocquemont*, *Vaucienne* et *Vaumoise*. Cette plante dont on tire un si grand parti dans d'autres contrées, est peu répandue ici, parce qu'elle est sujette à la coulure, c'est-à-dire à l'avortement des fleurs; la larve du hanneton la recherche avec avidité, et les oiseaux de volière sont friands de sa graine. Le colza semé en août est repiqué en rayon au mois d'octobre; on récolte à-peu-près quatre cent soixante hectolitres de graines à raison de treize hectolitres l'hectare; la conversion en huile a lieu hors du canton.

La *navette* occupe vingt-deux hectares en parties presqu'égales dans les plaines de *Duvy*, *Rocquemont* et *Vaucienne*; on la distingue en graine d'hiver et quarantaine ou graine d'été. Cette plante est consommée presqu'en entier sur place par les moutons.

Il y a sur les territoires d'*Orrouy*, *Russy* et *Vez* près de dix hectares ensemencés en *sarrazin*, dont le produit est absorbé par la consommation de détail.

La *betterave* couvre une douzaine d'hectares autour de *Duvy*, *Feigneux*, *Néry*, *Rocquemont*, *Rouville*, *Russy*, *Saintines*; la culture de cette racine destinée seulement à la nourriture des bestiaux, paraît tendre vers l'accroissement.

La *pomme de terre* introduite dans le pays au commencement du siècle par M. *Moquet* de *Russy* s'étend aujourd'hui sur environ deux cent soixante-dix hectares inégalement répartis entre les territoires communaux; celui d'*Orrouy* comprend près du quart de ce contingent. Quelques parcelles sont tenues en petite culture, mais le plus grand nombre est façonné à la charrue et à la herse. La production de l'hectare varie entre trois cents hectolitres dans la plaine de *Feigneux*, et deux cent vingt-cinq autour de *Vaumoise*. La masse de la récolte annuelle peut être évaluée, en terme moyen, à soixante-sept mille hectolitres.

La culture légumière est pratiquée dans la vallée d'Autonne, d'où ses produits sont exportés sur les marchés de Compiègne, *Crépy*, Villers-Cotterets. On élève, surtout à *Bettancourt*, *Fresnoy*, *Gillocourt*, *Morienval*, *Orrouy*, des haricots dits de Soissons, qui sont exposés en vente sur le marché de *Crépy* où on les achète pour être transportés dans la capitale.

L'osier est cultivé en petites parcelles dans la vallée d'Autonne et ses branches. On multiplie de préférence la variété rouge qui sert à la tonnellerie; la jaune, la grise et la verte qu'on surnomme *romarin*, sont employées par les vanniers de *Béthisy-Saint-Martin*. L'excédant est expédié tout blanchi sur la capitale.

Chanvre. La production du chanvre a été, dans tous les tems, une des principales spéculations agricoles de la vallée d'Autonne, et la commune de *Béthisy-Saint-Pierre* est encore le centre d'un commerce considérable de filasse. Les chenevières occupent environ cent quatre-vingt-dix hectares, desquels cent quarante appartiennent aux communes des deux *Béthisy*, de *Néry*, *Orrouy* et *Saintines*; le reste est réparti en petites parcelles entre les territoires de *Bettancourt*, *Bonneuil*, *Eméville*, *Feigneux*, *Fresnoy*, *Gillocourt*, *Glaignes*, *Morienval*, *Rocquemont*, *Besmont*, *Séry*, *Vez*, et le produit pourvoit seulement aux besoins de la consommation locale.

On sait que le chanvre réclame une terre à la fois légère, substantielle et humide; le plafond sablonneux de la vallée d'Autonne réunit à ces qualités l'avantage de contenir très-peu de corps étrangers; l'ancienneté des chenevières les a fait nettoyer dès longtems d'ailleurs des pierrailles, cailloux et autres substances nuisibles au développement des jeunes plantes. Les meilleures terres donnent jusqu'à trois récoltes successives, tandis que dans les fonds médiocres ou inférieurs, on est obligé de semer une fois sur trois du blé ou du seigle et plus souvent des légumes.

Le chanvre ordinaire est le seul cultivé dans les parties hautes de la vallée; mais à *Béthisy*, *Orrouy* et *Saintines* où cette production a un intérêt commercial, on récolte une assez grande quantité de la variété dite chanvre de Tours ou parisien, qui s'élève jusqu'à deux ou trois mètres et dont la graine, originaire du Piémont, est achetée soit à Paris, soit sur les bords de la Loire. Les chanvriers de *Béthisy* en font tous les deux ans une récolte expresse pour renouveler les semences. Un hectare réclame, pour pousser bien dru, depuis trois jusqu'à quatre hectolitres, selon la qualité des terres. L'époque ordinaire des semailles est la fin de mai.

Le meilleur engrais est le fumier très-consommé employé dans la proportion de vingt-cinq à trente voitures par hectare, ensuite, la poulée qu'on répand à la main à raison de trente-cinq hectolitres pour la même superficie. Les mauvaises herbes infestent peu les chenevières de la vallée d'Autonne, ce qui provient de la promptitude de la végétation et de la vigueur habituelle des jeunes plantes. On dit communément que la semence du chanvre nettoie la terre. Les limaces et les taupes sont les seuls animaux dont la présence soit dommageable, et encore pendant le premier mois après la germination.

La floraison a lieu vers la fin de juin, et la récolte qui commence vers le vingt-cinq août n'est achevée qu'au mois d'octobre.

Le rouissage est pratiqué par immersion dans des fosses dont l'eau se renouvelle très-lentement; on compte douze *rutoirs* à *Béthisy*, et l'on attribue à l'eau de chacun une qualité différente. On a essayé de rouir au savon vert avec l'eau chaude, mais ce procédé a été promptement abandonné. L'opération est faite d'abord sur les pieds mâles. L'immersion dure de quinze à vingt jours selon l'état de la température.

Le chanvre du territoire de *Saintines* paraît être le meilleur.

On évalue le produit moyen d'un hectare à neuf cents kilogrammes à *Béthisy* et au-dessous, et à sept cent cinquante ou huit cents dans la haute Autonne. La récolte totale annuelle peut être de cent soixante-quatre mille kilogrammes, dont un quart au plus est consommé dans le pays. Le reste, notamment la filasse de Tours, est expédiée sur Paris, partie à l'état de fil et la plus grande quantité en *branche* ou après l'opération du broyage.

L'introduction de la graine de Tours, dont le produit approvisionne les cordiers de la marine, paraît avoir doublé la culture du chanvre depuis 1789.

Vigne. Les vignobles dont l'étendue n'a pas cessé de décroître depuis plusieurs siècles, comprennent aujourd'hui environ cinquante hectares, tous situés sur les pentes de la vallée d'Autonne et de ses rameaux. Un cinquième de cette contenance appartient au territoire de *Gillocourt*, un autre cinquième à celui de *Morienval*, un sixième à *Bettancourt*, un autre sixième à *Fresnoy-la-rivière*; le reste est réparti entre les communes de *Béthisy*, *Bonneuil*, *Feigneux*, *Glaignes*, *Orrouy* et *Séry*.

Il y avait en 1799 cent cinquante-six hectares plantés en vigne; on en comptait encore soixante-quatre en 1825 : ainsi dans l'intervalle de cinquante ans, les deux tiers ont disparu, d'où l'on

peut inférer la destruction entière des vignobles dans un avenir prochain.

La production moyenne de l'hectare a baissé de plus d'un tiers pendant la même période.

Le nombre actuel des propriétaires de vignobles est d'environ trois cents, ce qui attribue à chacun une contenance moyenne de dix-sept centiares.

Une partie des vignes est disposée sur échalas; une autre qualifiée de haute vigne est montée en treille sur les arbres fruitiers. Cette plante exige des façons nombreuses connues sous les noms de labourage, taillage, provignage, échalatage, ébourgeonnage ou ébroutillage et reliage; il lui faut d'ailleurs plusieurs apprêts à la bêche et au sarcloir; les frais de ces opérations, rapprochés de l'incertitude du produit et de ses qualités médiocres, expliquent la diminution progressive de la culture.

Les variétés principales sont celles nommées *gouet rouge* et *blanc*, *maillé*, *énaut*, *bourguignon*, *blanc doré*, *blanc meunier*, *gamet* d'Argenteuil. La production moyenne annuelle de l'hectare est évaluée à vingt hectolitres pour *Béthisy-Saint-Martin*, vingt-huit pour *Orrouy*, quarante à *Gillocourt* et au-dessus; les vignes basses rapportent moitié moins. On porte la récolte totale d'une bonne année à deux mille deux cents hectolitres.

La consommation annuelle peut être de dix mille hectolitres, dont près du quart est absorbé par la ville de *Crépy*, un neuvième à *Morienval*, un autre neuvième à *Gillocourt*, un huitième dans les deux villages de *Béthisy*, un sixième à *Fresnoy-la-rivière*.

Les vins de Brie, du Soissonnais, de Champagne, du Gatinais achetés à Bercy, à Pont-Sainte-Maxence et dans les entrepôts de *Crépy* suppléent à l'insuffisance de la production intérieure.

Arbres fruitiers. La culture des arbres fruitiers et la production du cidre ont peu d'importance dans le pays; on ne porte pas à plus de quatre cent soixante-dix hectolitres la quantité de cidre fabriquée annuellement dans les communes de *Bonneuil*, *Crépy*, *Duvy*, *Eméville*, *Feigneux*, *Fresnoy*, *Morienval*, *Néry*, *Russy*, *Séry*, *Saintines* et *Vaucienne*, les seules sur le territoire desquelles il existe des pommiers.

Les races cultivées sont celles appelées *roquet* et *bondi*, mais on se sert aussi de pommes à couteau, notamment à *Morienval* dans les années abondantes.

On rencontre à peine quelques poiriers épars parmi les pommiers.

Plusieurs villages de la vallée d'Autonne font venir des cidres des environs de Noyon : la consommation de cette liqueur est variable et sans aucune importance.

Le vallon de *Morienval* et la vallée d'Autonne depuis *Gillocourt* jusqu'à *Pontdron* produisent une grande quantité de noix qui sont exportées dans toute la Picardie, l'Artois et la Flandre. Une bonne année en fournit jusqu'à mille tonneaux de vingt-trois veltes contenant chacun un hectolitre soixante litres. Le tonneau se vend de vingt à vingt-quatre francs, selon l'abondance de la récolte.

Bois. La contenance totale du sol forestier est de deux mille huit cent cinquante-deux hectares environ, ce qui équivaut à la seizième partie de l'étendue des terres labourables et à la huitième partie de la superficie générale.

Cette contenance a été réduite de soixante-un hectares par la destruction du bois de *La Haie-Labesse* planté sous le règne de François I pour unir la forêt de Retz à celle de Compiègne, et défriché vers 1820.

La section de la forêt de Compiègne comprend, vers la limite nord du canton, quatorze cent quatre-vingt-huit hectares qui sont répartis ainsi qu'il suit entre les territoires de *Morienval* et d'*Orrouy* :

Cantons ou triages.	NUMÉROS des enceintes.	CONTENANCES DES enceintes	CONTENANCES DES cantons.	NATURE DES BOIS.	AGE.
		Morienval : 827 hectares 73,85.			
Saint-Jean.	1503 à 1507	3h 37,20	141h94,30	Domaine de Saint-Nicolas de Courson.	recrus de 10 ans.
	1508—1509	14 11,35		plantation.	plantations de 1813 à 1831.
	1510	1 33,35		étang de Saint-Nicolas.	futaie de 80 ans.
	1511—1513	3 78,70		plantation.	
	1514—1516	3 52,65		futaie.	
	1517	24 42,95		plantation.	
	1518	0 80,80		friche.	
	1519—1521	0 56,05		domaine de Saint-Nicolas	
	1522	8 87,20		plantation.	
	1523—24	7 72,30		taillis.	
	1525—26	1 58,85		futaie.	
	1527	27 64,05		plantation.	
	1528—30	10 71,65		futaie.	
	1531	5 47,90		plantation.	

Cantons ou triages.	NUMÉROS des enceintes.	CONTENANCES DES enceintes	cantons.	NATURE DES BOIS.	AGE.
		Report	141h 94,30		
La Garenne du Roi.	1645	2h 96,50		futaie.	
	1646	8 71,90		plantation.	
	1647	0 46,70		friche.	
	1648	1 48,60		futaie.	
	1649	8 67,30		taillis.	
	1650	0 75,70		pré.	
	1651	5 70,00		plantation.	
	1652—54	4 65,60		taillis	
	1655	0 40,95		futaie.	
	1656	14 88,20		taillis.	
	1657—58	5 96,50		plantation.	
	1659—60	5 70,10		taillis.	
	1661	5 32,45		futaie.	
	1662	0 29,90		terre.	
	1663	0 57,05		taillis.	
	1664	0 20,30		friche.	
	1665—67	6 58,05		taillis.	
	1668	0 28,65		terre.	
	1669	1 83,25		friche.	
	1670	0 45,00		taillis.	plantations de 1811 à 1817.
	1671	5 75,80	299 61,50	plantation.	recrus de 20 à 30 ans.
	1672	5 85,85		futaie.	futaie de 100 ans.
	1673	1 17,15		taillis.	
	1674	3 42,90		futaie.	
	1675	0 08,65		friche.	
	1676	0 53,20		futaie.	
	1677—78	6 14,75		plantation.	
	1679	1 11,15		futaie.	
	1680	0 97,55		taillis.	
	1681—82	0 64,20		friche.	
	1683—86	78 84,25		taillis.	
	1687—88	8 67,90		futaie.	
	1689—90	5 22,45		taillis.	
	1691—96	23 39,40		futaie.	
	1697—98	30 96,90		taillis.	
	1699	5 77,40		futaie.	
	1700—1	20 15,45		taillis.	
	1702	0 20,80		terre.	
	1703	7 88,65		taillis.	
	1704—5	14 35,15		futaie.	
	1706	2 49,25		taillis.	
La Corne du cerf	1724—25	11 68,30	11 68,30	taillis	recrus de 40 ans.
		A reporter . . .	453h 24,10		

Cantons ou triages.	NUMÉROS des enceintes.	CONTENANCES DES enceintes	CONTENANCES DES cantons.	NATURE DES BOIS.	AGE.
	Report....		453h 24,10		
La Fortelle.	1726—28	40h 47,90		taillis.	
	1729—31	27 93,05		futaie.	
	1732—33	50 83,55		taillis.	
	1734	23 11,40		futaie.	
	1735	0 25,80	219 82,20	bois.	plantations de 1816 à 1817. recrus de 40 ans. futaie de 120 ans.
	1736—37	16 13,35		plantation.	
	1738	7 28,40		futaie.	
	1739—41	9 79,45		plantation.	
	1742—44	43 99,30		futaie.	
Les petits Monts.	1766—67	4 09,25		taillis.	
	1768—70	26 54,30		plantation.	
	1771	2 53,45		futaie.	
	1772—76	40 80,35		plantation.	
	1777	1 71,70		futaie.	
	1778	0 47,65		friche.	
	1779—82	13 91,75		futaie.	
	1783	15 30,45		plantation.	
	1784—85	8 81,35	148 00,85	taillis.	plantations de 1816 à 1817. recrus de 10 à 20 ans. futaie de 90 ans.
	1786	1 02,60		friche.	
	1787	1 77,65		taillis.	
	1788	1 29,40		friche.	
	1789	7 10,50		futaie.	
	1790	0 72,85		friche.	
	1791—93	10 62,20		futaie.	
	1794—96	11 28,70		taillis.	
	1797	0 22,10		friche.	
Plus pour l'emplacement des lieux habités, fossés, chemins..................			6 66,70		
			827h 73,85		

Orrouy : 660 hectares 97,15.

Cantons ou triages.	NUMÉROS des enceintes.	CONTENANCES DES enceintes	CONTENANCES DES cantons.	NATURE DES BOIS.	AGE.
La Fortelle.	1745—46	23h 87,60		futaie.	
	1747—48	23 83,60		taillis.	
	1749	11 73,20		plantation.	
	1750	8 53,20		taillis.	
	1751—52	1 29,35	77h 20,95	friche.	plantations de 1815 à 18 recrus de 20 à 25 ans. futaie de 120 ans.
	1753	6 38,65		taillis.	
	1754	0 99,55		friche.	
	1755	10 55,80		taillis.	
Les petits Monts.	1756	11 35,75		plantation.	
	1757—59	3 47,15	48 18,50	taillis.	plantations de 1816-1817. recrus de 20 ans.
	1760—64	26 96,25		plantation.	
	1765	6 39,35		taillis.	
	A reporter....		125h 39,45		

Cantons ou triages.	NUMÉROS des enceintes.	CONTENANCES DES enceintes	CONTENANCES DES cantons.	NATURE DES BOIS.	AGE.
		Report	125h 39,45		
Les grands Monts.	1830	0h 12,75	256 51,00	friche.	plantations de 1813 à 1831. recrus de 25 à 30 ans. futaie de 100 ans.
	1831	16 49,20		futaie.	
	1832—37	76 35,35		taillis.	
	1838	3 88,60		plantation.	
	1839—40	14 94,10		taillis.	
	1841	18 36,05		plantation.	
	1842	2 44,05		taillis.	
	1843—49	74 04,45		plantation.	
	1850—52	0 81,05		maison des grands Monts.	
	1853—56	32 85,35		plantation.	
	1857	0 79,20		taillis.	
	1858	15 40,85		plantation.	
Les Tournelles.	1859	4 61,55	60 49,55	plantation.	plantations de 1813 à 1831. recrus de 12 ans.
	1860—61	14 59,20		taillis.	
	1862—63	8 13,05		plantation.	
	1864—67	33 15,55		taillis.	
Les Grueries.	1868—70	47 33,80	206 01,35	taillis.	plantations de 1791-1792. autres de 1821. recrus de 20 à 30 ans. futaie de 100 ans.
	1871—73	32 72,20		plantation.	
	1874—77	74 42,95		taillis.	
	1878	0 74,95		terre.	
	1879—80	21 81,10		futaie.	
	1881—83	28 96,35		taillis.	
Plus pour fossés, chemins, — routes, etc.			12 56,00		
			660h 97,15		

La plus grande partie de cette section de la forêt couvre les collines calcaires connues sous les dénominations de Grands et Petits Monts.

Les essences principales sont le hêtre sur les hauteurs, le chêne sur le fonds sablonneux des vallons; les espèces secondaires comprennent surtout le charme, le mérisier, le saule marsaud, le bouleau, le tremble, et quelques plantations de pins sur le canton des Grueries.

La route départementale de Compiègne à Meaux traverse la forêt dans la direction du nord au sud vers la région moyenne depuis le carrefour de *Vaudrempont* jusqu'au-delà du carrefour des Vestales.

Les autres communications principales sont : dans la direction du nord au sud, 1° la route des Grueries, — 2° de Champlieu, — 3° de la Mare à-Colas, — 4° du Houx, — 5° des Tournelles, — 6° des *Eluats*, — 7° d'*Orrouy*, — 8° de Bourbon, — 9° de Flore,

— 10° des Petits-Monts, — 11° d'Angivillers, — 12° des Jeux, — 13° de *Morienval*, — 14° de Villers-Cotterets, — 15° du fort-Cheval, — 16° du Lapin, — 17° de la Fontaine-aux-Porchers;

et dans la direction transverse, les routes 18° du Hibou, — 19° de la queue-de-Rome, — 20° des Grands-Monts, — 21° du Plateau, — 22° du Cor, — 23° des Princesses, — 24° de Diane, — 25° de Ligre, — 26° de la Michelette, — 27° de la Lune, — 28° de l'Echo, — 29° du Dogue, — 30° du *Four-d'en-haut*, — 31° de la Fortelle, — 32° de la Loge-Lambert, — 33° de Saint-Annobert, — 34° de la Folie, — 35° de Touvent, — 36° de *Saint-Nicolas*, — 37° la route tournante sur les Grueries, — 38° tournante sur les Tournelles, — 39° du Roc, — 40° du Bras-d'Or, — 41° tournante sous les Petits-Monts, — 42° tournante sur la Fortelle.

Les vieux chemins, toujours sinueux et irréguliers, sont : 1° celui du Foin; — 2° de *Champlieu*; — 3° des *Eluats*; — 4° de la Lande-Blin; — 5° de *Saint-Nicolas*; — 6° du Pont-Cardon; — 7° de *Morienval* à *Saint-Nicolas*; — 8° du Bois.

Les carrefours limitrophes sont ceux de *Champlieu*; de Calisto; des *Eluats*; de Diane; d'Héloïse; de *Vaudrempont*; de La Lande-Blin; du Change; du Bel-Orme; de la Garenne-du-Roi;

et les carrefours intérieurs, ceux des Grueries; d'Acaste; des Tournelles; des Grands-Monts; de Madame; l'Etoile-de-la-Reine; le Carrefour-de-Galatée; des Petits-Monts; de *Gillocourt*; des Vestales; d'Angivillers; du Sylvain; Girardin; du *Four-d'en-haut*; Eulalie.

L'exploitation a lieu par éclaircies.

Le produit moyen annuel (qui n'a pu être évalué que proportionnellement aux coupes générales ordinaires de la forêt) paraît devoir comprendre dix-huit cent cinquante stères en bois de service ou d'industrie; huit mille stères bûches et rondins; vingt mille fagots et faguettes : le tout formant environ dix mille stères.

La population de *Béthisy-Saint-Pierre* jouit du droit de pâturage et du ramassage du bois mort, en vertu de concessions du cinq janvier 1584.

Celle de *Saintines* obtint le même avantage au mois de mai 1584.

Les habitans de *Morienval* reçurent de Saint-Louis, en 1256, un droit de pâture qui leur fut confirmé en 1308 par Philippe-le-bel : cet usage n'appartient plus maintenant qu'au hameau de *Four-d'en-haut*.

Le même privilége, concédé en 1583 à la population de *Néry* et de *Vaucelle*, est tombé en désuétude à cause de l'éloignement des lieux.

Les autres agglomérations principales sont, dans l'ordre décroissant de leur contenance :

le buisson ou bois de *la Chaussée*, territoire d'*Ormoy-Villers*, comprenant trois cent quatre-vingt-deux hectares, peuplés en chêne et bouleau, sur les terrains de sable et de grès;

la garenne de *Cornon*, de quatre-vingt-dix hectares, sur la colline de ce nom, commune de *Néry*, comprise autrefois dans la capitainerie royale de Halatte;

le bois des *Brais*, commune de *Rocquemont*, fort de soixante-huit hectares;

le bois du *Parc-aux-Dames* près d'*Auger*, comprenant soixante-deux hectares;

le bois de l'*Isle* à *Béthisy-Saint-Pierre*, de quarante-un hectares;

la garenne du *Roy* à *Morienval*, de trente-six hectares;

celle de *Morcourt*, qui en compte trente-un;

le bois des *Trois-Chênes* territoire d'*Auger-Saint-Vincent*, ayant vingt-six hectares;

celui de *La Mothe* à *Orrouy*, vingt-quatre hectares;

celui de *Benne* commune de *Bonneuil*, vingt-trois hectares;

le bois du *Hazoy* près de *Béthisy-Saint-Pierre*, dix-huit hectares;

le bois de la *Montagne-du-Clos* territoire d'*Auger-Saint-Vincent*, la *Garenne* du *Pont-l'abbé* commune de *Vaumoise*, chacun de seize hectares;

le bois de *Donneval* territoire d'*Orrouy*, et de l'*Ecorcherie* territoire de *Séry*, chacun de quinze hectares;

le bois de *Montigny* près de *Russy*, comprenant treize hectares; celui de *Vez*, aulnaie, de même étendue;

les bois de *Puisières* près *Béthisy-Saint-Martin*, de *Baillibel* près de *Glaignes*, du *Vivier* près d'*Orrouy*, composés chacun de onze hectares;

la *Garenne* de *Feigneux*, qui comprend neuf hectares;

et en-dessous de ces contenances, le bois de *Balisy*, territoires d'*Auger-Saint-Vincent* et de *Trumilly*; celui de *Mouy* à *Crépy*; ceux de *Haute-Avenne* à *Gillocourt*; de *Bermoncet* et de la *Garenne* à *Glaignes*; la garenne de *Morienval*; le bois du *Farinet* près de *Néry*; celui de l'*Eau* territoire d'*Ormoy*; les bois du *Pont-Ruelle* et de la *Madeleine* commune d'*Orrouy*; celui de la *Blanche-Tache* à *Saintines*; les bois du *Château*, de la *Marnière-aux-Chevaux*, du *Champ-Planelle* territoire de *Séry*; le bois de *Chavercy* commune de *Trumilly*.

Ces massifs sont des taillis, la plupart garnis de baliveaux, peuplés de chêne, orme, frêne, tilleul, hêtre, peuplier grisard, me-

risier, orme, saule, boursaude, bouleau. On les coupe à neuf ans, quelques-uns à douze, quinze et dix-huit ans. Le produit moyen annuel de l'hectare est évalué à trois stères, tant en bois de rondin qu'en fagots, ce qui donnerait par chaque an une quantité de quatre mille stères environ pour la masse de la production des bois particuliers.

L'ensemble du bois abattu dans le canton équivaudrait ainsi à quatorze mille stères.

Il a été fait depuis quarante ans dans les lieux humides, notamment au *Berval*, à *Vez*, *Bonneuil*, des plantations de saules, grisards, peupliers, aunes, dont le succès a augmenté la richesse du pays.

D'autres ensemencemens en chêne, charme et bouleau ont été pratiqués sur les terrains sablonneux des environs de *Crépy*, *Auger-Saint-Vincent*, *Vaumoise*; on a rendu par là à une production quelconque des sols autrefois incultes. (1)

Il existe dans tout le canton à-peu-près deux cent quarante hectares de marais inondés, et trois cent vingt hectares de friches abandonnés au pâturage et qui pourraient être garnis de plantations, si les frais de ces entreprises ne dépassaient pas, pendant un tems considérable, les bénéfices probables qu'on en tirerait.

M. *Lecornier* a desséché et converti en terres labourables, depuis quinze années, près de cinquante hectares de marécages dépendant du territoire de *Vez*; cet utile exemple serait facilement imité.

Prairies et pâturages. Les prairies ont une contenance de six cent quatre-vingt-cinq hectares, équivalant à la trente-quatrième

---

(1) M. *Lemoine*, cultivateur à *Duvy*, a fait connaître la méthode suivante pour la plantation des terrains en pente. « Faire, en novembre, des » trous carrés de quatre-vingt-dix centimètres; séparer les terres qui en » proviennent suivant leurs qualités; laisser les trous ouverts pendant » quelques mois, pour que la terre s'amenblisse par la gelée; lorsqu'il s'a- » git de planter, mettre le gazon et la meilleure terre dans le fond du trou, » planter l'arbre dessus, couvrir les racines avec de la terre douce et bien » émiée; ensuite combler le trou avec la plus mauvaise terre; le trou étant » rempli horizontalement, creuser des rigoles de chaque côté, et en rap- » porter la terre pour en former un talus au-dessus de l'arbre : ce talus est » destiné à arrêter le limon que les eaux des parties supérieures vien- » nent déposer au pied. L'auteur plante, d'après cette méthode, des arbres » de cinq à six mètres de hauteur, et il l'emploie aussi pour planter des » brins destinés à former des taillis, qu'il espace à un mètre de distance. » (*Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale*, février 1831.)

partie de la superficie générale, à la vingt-sixième environ de l'étendue des terres labourables, et au quart du sol boisé. A l'exception de quatre hectares de prés fins qui dépendent du territoire de *Rouville*, tout le reste est situé dans les fonds marécageux et quelquefois tourbeux de la vallée d'Autonne et de ses rameaux. Quatre dixièmes existent, par parties à-peu-près égales sur les territoires de *Béthisy-Saint-Martin*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Bonneuil*, *Orrouy*, un quinzième sur chacune des communes de *Feigneux*, *Gillocourt*, *Morienval*.

En général, le produit des prairies est d'une qualité secondaire à cause de l'humidité trop constante du sol, qui a été amélioré en quelques lieux au moyen de canaux d'écoulement.

La production moyenne de l'hectare est évaluée à quatre mille kilogrammes dans le vallon de Sainte-Marie et dans la partie de la vallée d'Autonne inférieure à ce vallon. On la porte seulement à trois mille kilogrammes autour de *Morienval*, de *Feigneux*, et à deux mille cinq cents sur les autres territoires.

La masse totale de la production ne paraît pas supérieure à deux millions de kilogrammes.

L'introduction des fourrages artificiels eut lieu vers 1790 par les soins de M. *Moquet* de *Russy* qui fut long-tems l'un des chefs de l'art agricole dans le pays du Valois. Néanmoins la propagation régulière de cette culture n'a guère commencé que vers 1802, et le mouvement de son extension ne s'est pas encore arrêté. Elle occupe aujourd'hui deux mille quatre cent quatre-vingts hectares, équivalant à la septième partie de la contenance des terres labourables, et se trouve dans le rapport de 1 : 4 ⅖ avec la superficie consacrée à la production des céréales. Toutefois cette proportion varie selon les localités; ainsi le rapport des prairies artificielles aux céréales est de 1 : 2 à *Russy*; de 1 : 3 à *Crépy*, *Eméville*, *Orrouy*, *Saintines*, *Vez*; de 1 : 4 sur les territoires d'*Auger-Saint-Vincent*, *Feigneux*, *Vaucienne*, *Vaumoise*, tandis qu'on le trouve d'un sixième seulement à *Bonneuil*, *Néry*, *Trumilly*; d'un septième à *Béthisy-Saint-Pierre* et *Morienval*; d'un huitième à *Fresnoy*, d'un dixième sur les territoires de *Séry* et de *Béthisy-Saint-Martin*.

La *luzerne* qui est le plus ancien des fourrages est aussi le plus répandu; on en distingue deux variétés, l'une dite de Brie et l'autre de Provence; cette dernière est souvent attaquée par la cuscute.

Le *trèfle des prés* ou trèfle commun, dont l'introduction dans la grande culture date de 1802, occupe une superficie presqu'aussi étendue que celle des luzernières.

Le *sainfoin*, qui convient seulement sur les sols calcaires, couvre

un espace moindre de moitié de l'ensemencement en trèfle. On le distingue en simple et en double, désignant sous cette dernière dénomination le sainfoin à deux coupes qui est le plus commun.

Le trèfle blanc ou *matou*, le trèfle anglais ou *minette* sont mangés sur place par les troupeaux; ces deux plantes occupent ensemble autant d'espace que le sainfoin.

Le *trèfle incarnat* est cultivé comme fourrage précoce pour être donné en vert; on lui attribue une superficie égale à moitié de celle du trèfle commun.

Le produit moyen de l'hectare varie depuis quatre mille kilogrammes, dans les sols sablonneux (*Rouville*, *Trumilly*), jusqu'à sept et huit mille (*Morienval*, *Feigneux*). L'ensemble de la production annuelle, y compris le fourrage mangé sur pied, peut être évalué à douze millions quatre cent mille kilogrammes.

Animaux ruraux. Le *cheval* employé aux gros travaux de l'agriculture, appartient aux races de Vimeux et des Ardennes. Les bêtes de trait affectées au service des voitures publiques et des postes sont tirées du Perche, de la Normandie, de la Bretagne.

Il ne se fait aucun élève dans le pays; on doit néanmoins à M. *Bléry* de *Russy* quelques tentatives justifiées par le succès, mais trop peu nombreuses jusqu'à présent pour avoir acquis un caractère d'intérêt public.

Ces animaux sont introduits dans le canton par des marchands ambulans; on en achète aussi sur les foires de Compiègne, Senlis, Chauny, etc. On les prend vers l'âge de quatre ou cinq ans pour les revendre lorsque leurs forces ne suffisent plus au travail pénible de la culture.

On les nourrit abondamment, la ration habituelle se composant de douze litres d'avoine, six kilograumens de foin ou de luzerne et six kilogrammes de paille de blé.

Les chevaux de la petite propriété qui habitent presqu'exclusivement les vallées, sont la plupart des animaux chétifs, dégénérés, mal entretenus, auxquels on ne donne point d'avoine.

Les maladies habituelles proviennent ou de l'excès de fatigue, ou de l'irrégularité dans la composition des rations : ce sont presque toujours des indigestions, et par suite des affections de l'appareil digestif ou des inflammations du système respiratoire. En général, l'espèce chevaline n'est pas entretenue et soignée selon les préceptes d'une hygiène éclairée.

Le nombre des chevaux était de seize cents en 1812, et de deux mille soixante en 1825. Il embrasse aujourd'hui seize cent quarante mâles, trois cent quarante-six femelles et quelques poulains, ce qui indique qu'il n'a pas varié depuis près de vingt ans.

Il y a dans tout le pays quatre-vingt-deux *mulets*, dont un quart sur le territoire de *Morienval* et un autre quart sur celui des deux *Béthisy*; quelques-uns servent au transport des bois dans la forêt de Compiègne. Le reste est employé par les meuniers des vallées.

Le nombre des *baudets* est de trois cent soixante-quinze ; ce sont des animaux de stature moyenne, occupés, partie dans les usines, le surplus au transport des produits de la culture maraîchère.

Les mulets et les baudets sont achetés aux foires voisines, la plupart de marchands nivernais.

Le relevé des bêtes de race bovine comprend aujourd'hui soixante-deux taureaux, dix-sept cent quatre-vingt-huit vaches, trois cent trente veaux, à quoi il faut ajouter environ cent trente bœufs et douze cents veaux absorbés par la consommation locale : en tout trois mille cinq cent dix têtes. On en comptait deux mille trois cent soixante-cinq en 1812, d'où résulte une augmentation de près de moitié depuis cette époque.

Les taureaux appartiennent à la grande propriété seulement. Les petits tenanciers font quelques élèves de race mêlée qui représentent à-peu-près le nombre des veaux compris ci-dessus dans le contingent général. Les fermiers ou propriétaires cultivateurs vendent les leurs au commerce de la boucherie, et renouvellent leurs étables en achetant, dans les mois de septembre et d'octobre, des génisses de dix-huit mois à deux ans, qu'on amène de Flandre et de Normandie sur les foires du voisinage.

On ne conserve pas les veaux plus de six semaines à deux mois. Quant aux vaches, elles sont revendues à l'âge de huit ou neuf ans soit aux bouchers, soit aux nourrisseurs de la capitale.

Ces animaux reçoivent pendant l'été des fourrages verts à l'étable. On les met ensuite paître sur les troisièmes pousses des luzernières jusqu'au moment où commence la saison pluvieuse. On leur donne en hiver des racines tubéreuses et du regain de luzerne avec de la paille d'avoine.

Leurs maladies habituelles sont la pommelière ou phthisie pulmonaire, et les météorisations provenant de l'excès de nourriture verte. La limace ou ulcération de l'intervalle interdigité se montre depuis quelque tems sous forme épizootique, mais sans gravité.

On estime que la nourriture du pays absorbe chaque année cent trente bœufs, six cent trente vaches, douze cents veaux : en tout dix-neuf cent soixante têtes d'animaux.

La ville de *Crépy* compte dans ce contingent pour cent bœufs, cent vingt vaches, quatre cent cinquante veaux, représentant en

viande un poids moyen de cinquante-quatre mille neuf cents kilogrammes, ce qui revient à vingt-un kilogrammes 1/5 par tête d'habitant.

La commune de *Béthisy-Saint-Pierre* absorbe cent soixante-trois vaches et deux cent quarante-deux veaux.

Le poids de la viande de bœuf, vache ou veau, consommée dans les autres communes, représente une quantité de soixante-dix mille six cent quatre-vingts kilogrammes, ou sept kilogrammes 2/5 par tête d'habitant.

M. *Lemoine* agronome éclairé d'*Auger-Saint-Vincent* a joint depuis vingt années à son importante exploitation, la fabrication de fromages analogues à ceux connus sous le nom de fromages de Brie. Il entretient constamment dans ce but quarante vaches cotentines nourries à l'étable. La confection est suspendue pendant les mois de juin, juillet et août à cause de la température trop chaude. Il fournit pendant les autres mois cinq douzaines par semaine, ce qui revient à-peu-près à deux mille quatre cents fromages pour une année. Ces produits ont été vendus jusqu'en 1837 à Meaux, et depuis cette époque on les porte à la halle de Paris, où ils sont considérés comme d'une qualité distinguée.

Le nombre des bêtes à laine est ainsi réparti selon leur qualité :

Béliers	communs (à *Béthisy-Saint-Pierre* et *Orrouy*)	12	137
	Métis.	74	
	espagnols.	51	
Moutons et brebis	communs (à *Béthisy-St.-Martin*, *Béthisy-St-Pierre*, *Feigneux*, *Orrouy*).	1,069	34,407
	métis.	27,138	
	espagnols.	6,200	
Agneaux	communs.	280	8,900
	métis.	6,820	
	espagnols.	1,800	
			43,444

On comptait seulement vingt-deux mille bêtes à laine en 1812, et trente-huit mille en 1830 : ainsi leur nombre n'a cessé de s'accroître depuis trente années.

L'amélioration des laines a été, dans la même période, l'objet des soins constans des cultivateurs. La race espagnole fut introduite dans le pays vers l'année 1800 par M. *Moquet* de *Russy* et par M. *Lemoine* de *Trumilly* qui trouvèrent bientôt des imitateurs dans MM. *Corbie* de *Fay*, *Dumont* de *Morienval*, *Tassart* de *Les-*

sart-Labesse. Cette race prospéra d'abord, mais ses produits montrèrent ensuite quelque dégénérescence, en sorte que les habiles agronomes dont le canton est peuplé furent conduits à créer une sous-race intermédiaire en croisant les mérinos avec les moutons picards, et en perfectionnant sans cesse les produits par ce système de croisement renouvelé à chaque génération. On possède aujourd'hui, pour avoir persévéré dans l'emploi de cette méthode, une sorte d'animaux dont la taille est presqu'aussi forte que celle des bêtes communes, tandis que les toisons ont acquis un degré de finesse et une longueur qui approchent de la perfection des laines pur-sang. On doit citer parmi les personnes qui ont le plus contribué à cette amélioration importante, MM. *Moquet* de *Brassoire*, *Dumont* fils de *Morienval*, et *Lemoine* d'*Auger-Saint-Vincent*.

Le pays ne possède pas ou presque pas de mérinos de race pure; mais on désigne sous cette qualification les premiers troupeaux sur lesquels le croisement indiqué plus haut a été pratiqué, et sur lesquels ses effets sont par conséquent les plus marqués. On peut citer comme les plus remarquables pour la beauté des produits, les troupeaux actuels de MM. *Lemoine* à *Auger-Saint-Vincent*, *Dumont* de *Morienval*, *Moquet* de *Brassoire*, *Bléry* de *Russy*, *Moquet* de *Besmont*, *Hutin* de *Méremont*, *Moquet* de *Feigneux*.

Les moutons communs sont relégués dans les vallées où ils forment l'appanage de la petite propriété; leur nombre ne comprend pas la trentième partie du contingent total.

Les vieilles bêtes de toute race sont livrées grasses au commerce de la boucherie de Paris ou à la consommation locale; on apporte le plus grand soin dans le choix et l'éducation des agneaux qui repeuplent les troupeaux, de même qu'à l'achat des béliers. Quelques personnes prennent des moutons tout venus sur les foires de Dammartin (Seine-et-Marne), et de Château-Thierry (Aisne), mais ce procédé est une exception à la règle commune du pays.

La toison d'un métis perfectionné, dit espagnol, pèse près de cinq kilogrammes; celle d'un métis ordinaire varie entre trois et quatre kilogrammes de poids, tandis que la toison du mouton picard ne va pas au-delà de deux kilogrammes.

Toutes les bergeries de la grande culture ont été reconstruites selon les prescriptions de l'hygiène la mieux éclairée. On les entretient dans un état de propreté remarquable.

Les troupeaux sont gardés en parc depuis le mois de mai jusqu'en novembre. La nourriture se compose en hiver de pommes de terre, de paille d'avoine, de luzerne et d'autres fourrages légumineux.

Le piétin, le claveau et le tournis, autrefois communs et quel-

quefois épizootiques, ne se voient plus que par cas isolés ; la disparition de ces maladies, comme affections générales, doit être attribuée aux soins continuels et judicieux dont les bêtes de race ovine sont depuis long-tems l'objet.

Les troupeaux de la petite culture se composent de deux cent cinquante à trois cents têtes. Ceux des grandes propriétés en comptent ordinairement cinq cents, et certains propriétaires en possèdent plusieurs. Le grand troupeau d'*Auger* ne réunit pas moins de douze cents métis perfectionnés, celui de *Duvy* pas moins de dix-huit cents.

On estime que la nourriture intérieure du canton détruit chaque année cinq mille cinq cent vingt moutons ou brebis, et deux cent quarante agneaux.

La ville de *Crépy* absorbe dans ce contingent quinze cents bêtes vieilles et une centaine d'agneaux, qui donnent en viande vingt-huit mille neuf cents kilogrammes, ou onze kilogrammes ⅕ par tête d'habitant.

Le poids du mouton et de l'agneau consommés dans les autres communes représente en viande une quantité de quatre-vingt mille sept cent vingt-cinq kilogrammes, ce qui donne un peu plus de sept kilogrammes ⅕ par tête.

Le nombre présent des *porcs* est de quinze cent cinquante-sept; mais cette quantité se renouvelle dans le courant de l'année. Ce sont des animaux de race picarde qu'on achète sur le marché mensuel de *Crépy*, et que chaque ménage consomme après les avoir engraissés. Ainsi l'on ne fait point, à proprement parler, d'élèves.

On évalue au plus à dix-neuf cents le nombre de porcs détruits pour la consommation locale, la ville de *Crépy* prenant dans ce contingent environ deux cents bêtes qui représentent en viande douze mille kilogrammes, ou quatre kilogrammes ⅗ par tête d'habitant.

Le reste donne pour les communes rurales, une quantité de quatre-vingt-dix mille kilogrammes, qui attribue à chaque habitant une part moyenne de huit kilogrammes ¹⁄₁₀.

La consommation totale de la viande peut donc être évaluée comme il suit :

	Crépy.	*Communes rurales.*	*Total.*
Bœuf, vache et veau. . .	54,900 kil.	120,000 kil.	174,900 kil.
Mouton et agneau.	28,900	80,725	109,625
Porc	12,000	90,000	102,000
	95,800 kil.	290,725 kil.	386,525 kil.
et par tête d'habitant. .	37 kil. ¹⁄₁₀	26 kil. ¹⁄₁₀	28 kil. ⅕

Il y a dans le canton une trentaine de chèvres, et sur ce nombre un cinquième à *Orrouy*, un sixième sur chacun des territoires de *Crépy* et de *Glaignes*.

Toutes les fermes élèvent des *volailles* qui approvisionnent les marchés de *Crépy*, Compiègne, Villers-Cotterets. Les œufs sont vendus à *Crépy* pour la halle de Paris. On y vend aussi une grande quantité de pigeons.

L'éducation des *abeilles* n'a qu'un intérêt local.

Les progrès de l'agriculture depuis quarante années dans le canton de *Crépy*, célèbre dès long-tems par l'abondance de ses produits, ont eu pour résultats principaux la diminution des jachères à la suite de l'introduction des prairies artificielles, et un perfectionnement très-remarquable des bêtes à laines. Ces deux améliorations qui ont accru la prospérité d'un pays déjà riche par sa fertilité naturelle, ont été favorisées par la conservation du sol à l'état de grande culture, condition indispensable, dans nos climats, de toute agronomie rationnelle. L'augmentation du nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes, qui concourt rarement avec la division du sol par grandes parties, a été aussi une cause efficace de l'avancement de l'art agricole. On doit signaler parmi les progrès de détail, l'adoption presque générale des baux à long terme, l'emploi des meilleurs instrumens aratoires, l'usage commençant des cendres vitrioliques, la culture des pommes de terre et autres racines servant à la nourriture des bestiaux, l'augmentation dans le nombre des animaux de la race ovine, indépendamment de l'amélioration si remarquable de la qualité des laines. Presque toutes les branches de l'agriculture sont à l'état de progrès, et ce mouvement qui s'est développé avec une lenteur prudente, paraît devoir être indéfini, parce que le canton s'est peuplé d'hommes qui réunissent des principes théoriques généraux à une connaissance parfaite des ressources naturelles du pays, et à l'habitude d'une pratique éclairée; les familles *Moquet*, *Lemoine*, *Tassart*, *Lavoisier*, *Dumont*, *Frémont*, etc., exercent à cet égard une influence incontestée, en donnant des exemples dont l'effet est immanquable et dont la tradition ne saurait se perdre. On est donc fondé à espérer une plus grand réduction de l'étendue des jachères, l'emploi plus considérable des stimulans naturels et des engrais composés, l'adoption plus générale de quelques races de céréales plus productives que les espèces anciennes, une certaine extension dans la culture des plantes oléagineuses.

Il est désirable que le tems amène aussi la multiplication des

arbres à cidre, facile et indispensable pour remplacer les anciens vignobles dont il reste à peine quelques parcelles; on peut encore demander un emploi utile des terrains en pente, susceptibles pour la plupart d'être plantés vers leur sommet et ensemencés en céréales secondaires ou en racines vers leur base qui est presque toujours sablonneuse; les prairies naturelles, trop marécageuses, réclameraient des améliorations qu'il semblerait aisé de réaliser; on pourrait d'ailleurs multiplier dans toutes les vallées les bois blancs et autres de crue rapide, qui donnent un produit assuré, comme on l'a fait dans le vallon de Sainte-Marie. Plus d'attention pourrait être apportée au choix et à l'éducation de la race bovine, et il ne paraîtrait pas impossible d'essayer, avec succès, l'élève des animaux de trait, qu'on s'est borné jusqu'à ce moment à faire venir des contrées éloignées.

§. 5. *Industrie.*

Les principaux établissemens industriels sont les usines hydrauliques destinées au convertissement des produits agricoles en farines de commerce; il faut y ajouter les exploitations minéralogiques et quelques autres entreprises qui vont être successivement énumérées.

Carrières. La roche de calcaire grossier qui couvre la superficie presqu'entière du pays et qui donne de bonnes pierres d'appareil, a été exploitée depuis un tems immémorial. Toutes les pentes de la vallée d'Autonne et de ses branches montrent des embouchures de carrières dont l'origine n'est plus connue, et dont quelques-unes attestent par leur vaste étendue souterraine qu'elles furent le siège d'extractions importantes. Les monumens retirés du camp romain de *Champlieu* sont en pierre du pays, ainsi que certains blocs équarris extraits de la section de la chaussée Brunehaut, qui traverse la forêt de Compiègne. Le calcaire grossier a fourni de même les matériaux des plus anciens édifices, tels que les églises de *Morienval*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Orrouy*, etc., et le premier château de *Vez*.

Les parties inférieures du dépôt donnent des pierres tendres, de taille facile, analogues à celles de Saint-Leu et Saint-Maximin des bords de l'Oise; les bancs les plus supérieurs fournissent une roche analogue au vergelet ou pierre de grain.

Voici le tableau des ateliers en activité, avec le nombre de leurs ouvriers, la quantité et la qualité de leurs produits.

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CARRIÈRES.	Nombre d'ouvriers.	QUANTITÉS extraites.	NATURE des PRODUITS.	POIDS du mètre cube.
			mètres cub.		kilog.
Béthisy-St-Martin	Saint-Lazare..........	3	1000	pierre d'appareil.	1620
Béthisy-St-Pierre .	l'Hermitage..........	10	960	*idem*........	1450
Idem	de Beaumont	3	370	*idem*........	1450
Idem	de l'Église	3	740	*idem*	1450
Bonneuil	du Moutier............	3	110	*idem*.........	1440
Idem	du Berval	2	80	*idem*	1445
Feigneux	la Croix du Chêne.....	20	1430	vergelet dur.....	1755
			240	pierre dure	1445
Fresnoy-la-rivière	rue du Chêne	1	10	pierre d'appareil.	1450
Idem...........	la Montagne blanche ...	2	15	*idem*	1450
Idem..........	Pontdron	1	20	*idem*	1620
Gillocourt.........	des Falaises	3	80	moellons durs..	1460
Idem	de Bellival-Ste-blanche.	2	60	*idem*	1455
Morienval........	la Haie de la Procession.	1	74	pierre d'appareil	1350
Idem.........	Buy................	1	55	*idem*	1350
Idem	Pontdron...........	2	75	*idem*	1520
Idem	Saint-Clément.	3	18[illegible]	*idem*	2160
Idem	Roy à Saint-Nicolas ...	1	20	grès calcaire dur.	2295
Orrouy	Orrouy	16	300	pierre d'appareil.	1380
Idem	Beauvoir...........	1	10	*idem*	1360
Rocquemont......	Rocquemont..........	4	1600	*idem*	1485
			400	vergelet fin......	1620
Séry.............	la Glacière	2	50	moellons durs...	1620
Vaucienne	Fontaine aux Clercs ...	4	300	pierre d'appareil.	2025
Vez............	Vez	2	70	*idem*	1620
			10	moellons durs...	1710
	23	90	8184		

La carrière de *Béthisy-Saint-Martin* est située dans la montagne de Saint-Lazare près de la chaussée Brunehaut; exploitée et abandonnée plusieurs fois, son origine remonte peut-être au tems de l'occupation romaine. Il y a de profondes galeries interceptées par des éboulemens, en sorte qu'on ne peut y pénétrer au-delà de vingt mètres. L'exploitation actuelle, reprise vers 1810, a lieu à ciel ouvert et ses produits sont employés dans les villages voisins.

La carrière dite de l'hermitage, près de *Béthisy-Saint-Pierre*, d'origine très-ancienne, a été pratiquée de nouveau en 1825 à ciel ouvert; elle dépendait du domaine de *Saintines;* elle fournit une pierre tendre, aisée à tailler, qui est employée à *Béthisy* et dans les villages de Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Saint-Sauveur canton de Compiègne, Le Meux, Longueil-Sainte-Marie canton d'Estrées, etc. La carrière de Beaumont donne des produits analogues.

Celle de l'église a été ouverte en 1823 sur le terrain d'anciennes exploitations, les galeries ayant souvent rencontré des amas de déblais; elle est située près du chemin des Vaches et d'un accès difficile. On n'y travaille guère que pour la population des deux *Béthisy*.

La carrière dite du Moutier à *Bonneuil*, du nom du chemin qui y conduit, a été percée en 1836 par la famille Nicolas qui projette d'y pratiquer des galeries; une partie de ses produits est convertie en moellons, et le tout trouve un emploi facile dans le village. On a supprimé vers 1820, par mesure de sûreté, un autre atelier voisin de celui-ci.

La carrière du *Berval* a été ouverte en 1786 sur la montagne qui domine le village de ce nom; abandonnée pendant la révolution, ses travaux ont été repris vers 1805 et ont donné lieu à l'établissement de galeries étendues séparées par des piliers tournés; la matière est d'une qualité supérieure, non gélive, facile à tailler quoique dure; cet atelier acquerrait promptement de l'importance si les chemins qui y conduisent n'étaient presqu'impraticables.

Il existe sur le même territoire, à la côte de Maigremont, des galeries nombreuses dont l'exploitation remonte à un tems immémorial; elles ont été fermées depuis quelques années à cause du danger imminent qu'occasionnaient les travaux mal dirigés.

La carrière de la commune de *Feigneux*, connue sous le nom de La Croix du Chêne, comprend plusieurs ateliers dont le principal est dirigé par M. *Vernet* (*Antoine*) maître maçon du pays. Elle a été percée en 1770, et l'excellence de la pierre a bientôt fait ouvrir de nouvelles extractions dans le voisinage. On en tire une roche dure propre à établir des soubassemens, et une autre à grains fin, à tissu serré, non gélive, qui est considérée comme la meilleure pierre d'appareil de tout le canton; on en trouve six bancs contigus formant une masse de cinq mètres de puissance. Les ateliers secondaires appartiennent à MM. *René* (*Lucien*), *Romain*, et *René* (*Antoine*), ce dernier travaillant à ciel ouvert et seulement depuis 1824. La pierre de *Feigneux* est employée à *Crépy;* son usage serait plus répandu si l'état des chemins ne rendait pas les transports très-difficiles.

Les carrières de la Rue du Chêne près de *Fresnoy* ont été ouvertes en 1820; leur travail peu important n'a d'autre but que de pourvoir à la consommation locale. On en peut dire autant de celles de *Gillocourt;* ce sont des ateliers à ciel découvert qui ont

donné des pierrailles pour la construction de la route de Compiègne à Meaux.

La carrière de la Haie de la Procession, territoire de *Morienval*, a été ouverte au commencement du siècle, à l'occasion des travaux exécutés dans plusieurs grosses fermes voisines; on y exploite deux bancs de pierre tendre. Celle de *Saint-Clément* est d'une haute antiquité, si, comme on l'assure, elle a fourni une partie des matériaux de l'église abbatiale de *Morienval;* elle présente de profondes galeries à piliers tournés; on n'y travaille aujourd'hui que sur les commandes locales; la pierre est douce et quelquefois gélive.

La carrière de *Buy* a donné les pierres employées dans la construction de l'ancienne église de ce hameau et de la ferme de *Grimaucourt.* Celle dite de *Pontdron*, qui a concouru aussi à l'édification de l'abbaye de *Morienval*, a des galeries longues de quarante mètres, sur trois mètres et demi de largeur et deux mètres et demi d'élévation. La pierre, non gélive et d'un grain serré, en est recherchée.

La pierre de taille abonde sur le territoire de *Morienval;* on a tiré au lieudit la Carlette, les matériaux qui ont servi à édifier l'ancienne ferme de *Granchemont.* On trouve à la montagne de *La Fosse* des pierres qui sont employées à *Brassoire* et à *Eméville.* Les habitans de *Vattier-Voisin* ont fouillé les environs de la chapelle Saint-Annobert, en 1838, pour rebâtir quelques maisons incendiées. La roche paraît au jour et a été extraite au bord du chemin qui mène de *Brassoire* à *Grimaucourt;* on voit aussi une carrière commençant au-dessus de *Morienval*, près de la rue des Bos. Tous ces matériaux sont tendres, et doivent être employés sur leur lit pour éviter les effets de la gelée.

La carrière du Roy, sise au-dessus de *Saint-Nicolas-de-Courson*, présente d'immenses excavations qui attestent son antiquité; on y exploite un banc dur, jaunâtre, pénétré de nummulites, d'où l'on a tiré en 1821 les bornes placées sur les routes des environs.

Les coteaux d'*Orrouy* sont percés de carrières successivement ouvertes, abandonnées et reprises depuis plusieurs siècles; la plupart ont été délaissées à cause du mode vicieux des travaux; les ateliers actuels, à ciel découvert, donnent tous une qualité semblable de pierre, tendre, de taille facile, mais traversée par des filets qui la brisent souvent en moellons; elle est employée dans les mêmes lieux que celle de *Béthisy.*

La carrière de *Rocquemont* a été ouverte en 1800, à mi-côte sur

le chemin de *Séry*. On avait tenté, à cause de la puissance de la masse, d'y pratiquer deux étages; mais les divers propriétaires qui se sont succédés dans la gestion, ont renoncé à ce système pour établir une vaste galerie dans laquelle les voitures peuvent circuler. Les produits en sont estimés.

La carrière de *Séry* est du même tems que la précédente.

Celle de la *Fontaine-aux-Clercs*, appelée aussi carrière Philippet, située sur la route de *Crépy* à Villers-Cotterets à l'extrémité du territoire de *Vaucienne*, a été pratiquée en 1770 pour fournir des matériaux aux constructions de tout genre qu'on exécutait alors dans le parc de Betz. La famille *Ruelle* qui l'avait ouverte, la posséda jusqu'en 1822 qu'elle vint à M. *Fournier* dont les héritiers continuent de l'exploiter. Abandonnée pendant la révolution, elle servit de repaire à une bande de malfaiteurs qui infestait les grandes routes.

Les travaux avaient été entrepris sur deux étages, mais des accidens ont obligé de supprimer les galeries supérieures, en sorte que le ciel est fort élevé. La pierre assez dure est très-recherchée, car on l'exporte jusqu'aux environs de Château-Thierry, quoiqu'il existe de nombreuses carrières intermédiaires.

Celle de *Vez* qui s'étend entre ce village et le *Lieu-Restauré*, a été pratiquée, dit-on, lors de l'établissement de la première forteresse. Abandonnée ensuite pendant plusieurs siècles, on reprit vers 1770 l'extraction qui n'a pas cessé depuis; elle est conduite par galeries à piliers tournés.

Il y avait en outre une carrière importante située dans la vallée d'Autonne près du village de *Vaucienne*, une autre dépendant de *Fontenay* et de la seigneurie de *Vez*, d'autres dans le vallon de *Vaumoise*. Il en existe plusieurs sur le territoire de *Glaignes*. On en voyait encore vis-à-vis *Crépy* au-dessous d'*Hazemont* et de *Méremont*, à *Saint-Germain* et à *Bouillant*; ces ateliers ont été interdits pour cause de sûreté publique. Il en a été de même de la grande carrière de *Dury*, dite des Gros-Cailloux qui, après plusieurs siècles d'activité, a été fermée en 1837, et d'une autre sise à *Séry*, ouverte en 1760 lorsqu'on construisit le château de cette commune.

Le travail a lieu au moyen d'entailles verticales dans le massif, en profitant du plan d'intersection des bancs pour isoler les blocs; ceux-ci ont communément deux mètres cubes et quelquefois trois. On les transporte hors des galeries soit sur des charrettes lorsqu'on peut avancer jusqu'à pied-d'œuvre, soit sur des traîneaux, soit à

les roulant, mode dangereux pour les ouvriers et pour la conservation des masses qui subissent presque toujours des écornures.

Le prix moyen de journée est de deux francs; on le trouve d'un franc cinquante centimes à *Orrouy*, de deux francs cinquante centimes à *Morienval*, et de trois francs à *Feigneux*; les jeunes gens (au-dessous de dix-huit ans), reçoivent moitié moins.

L'exploitation a lieu en hiver seulement, à l'exception des grands ateliers de *Feigneux* et de la *Fontaine-aux-Clercs* où le travail est continu.

Indépendamment des extractions régulières, on tire des moellons sur presque tous les points où la roche est à fleur de terre.

On fait également usage des grès dont le pays est pourvu, notamment dans la région méridionale. Ceux des friches de *Rouville* et d'*Ormoy* sont employés dans l'entretien des routes, sans donner lieu sur aucun point à une exploitation importante continue et régularisée. Les autres entrent dans la maçonnerie sèche de la moyenne propriété; on les recueille dans ce but autour de *Chaumont*, *Chávres*, *Bouillant*, *Montigny*, *Trumilly*, *Chavercy*.

Quant aux sablonnières, on en trouve dans la plupart des communes, les populations des vallées faisant usage du sable inférieur au calcaire grossier, les autres de celui qui recouvre cette roche. Les sablonnières principales de la première sorte se voient surtout autour de *Béthisy*, *Gillocourt*, *Morienval*, *Vaucienne*, *Pontdron*; les grandes extractions du sable supérieur ont lieu à *Montigny*, près de la fontaine de *Hautemanche*, sur les collines de *Rouville*, près de *Trumilly* et du *Plessis-Cornefroy*, etc.

On voit des *marnières* dans la plaine comprise entre *Vérines* et *Trumilly*, entre *Rouville* et *Auger-Saint-Vincent*, à *Russy*, *Vaumoise*, *Vaucienne*, *Eméville*, etc. On pourrait en ouvrir sur tous les points où le calcaire grossier est en contact avec le dépôt sablonneux supérieur, sans en être recouvert.

Tourbières. La *tourbe* qui paraît exister par places dans toute l'étendue de la vallée d'Autonne, n'a jamais donné lieu à aucune extraction considérable. Les dépôts ont peu d'épaisseur, et le voisinage des forêts de Retz et de Compiègne enlevait toute importance à l'exploitation de ce combustible minéral. Il n'a donc été fait en ce d

le

genre que des tentatives partielles et temporaires. Carlier (1) rapporte qu'à différentes époques on avait tiré dans la vallée d'Autonne une tourbe grasse très-propre au chauffage. Un sieur *Hourdé* (*Pascal*), ayant découvert un dépôt tourbeux d'un hectare de superficie, dans le vallon de Sainte-Marie au-dessus de *Séry*, s'en servit en 1794 jusqu'à épuisement, pour l'alimentation d'un four à chaux.

On a commencé en 1840 à extraire un petit dépôt qui se trouve placé dans le vallon de Moise au-dessous du troisième moulin. Cette tourbe qui recouvre des lignites est devenue sulfureuse par infiltration; elle est chanvreuse, brune, noire, mêlée de troncs d'arbres couchés; le dépôt tourbeux a deux mètres d'épaisseur moyenne. Comme le travail n'a pas pour objet l'exploitation du combustible, mais celle du lignite, il serait difficile d'apprécier son produit annuel, dépourvu d'ailleurs d'importance.

Il y a dans le vallon de *Russy*, dans celui de Sainte-Marie et dans la vallée d'Autonne au-dessous d'*Orrouy* des amas tourbeux dont l'extraction serait utile, au moins pour procurer des cendres d'engrais et pour rendre à une production régulière le terrain sous-jacent.

Cendrière. Il n'y en a d'autre que celle placée sous la tourbe du vallon de Moise; c'est un lignite terreux fortement mêlé de sulfate de fer et d'alumine. Sa puissance, très-variable, peut être, en terme moyen, de deux mètres. On tire dans chaque campagne cinq mille deux cents hectolitres, ou environ vingt mille pichets de cendre dont la culture s'empare avec empressement.

Une entreprise analogue tentée en 1838 près du *Lanval*, a été abandonnée à cause du peu d'efficacité de la matière obtenue.

Fours à chaux. On ne compte que trois ateliers de cette sorte dans le canton, où cependant la matière première abonde, car les couches supérieures du calcaire grossier sont très-propres à la fabrication de la chaux blanche.

M. *Pugnant* en fonda un vers 1810 dans la commune de *Vaumoise*; mais après avoir eu quelque activité, ce four a été presque abandonné, parce que la chaux de Senlis qui est la meilleure de toute la contrée, peut être fournie à plus bras prix malgré les frais de transport. Il occupe deux hommes qui en deux fournées

(1) Hist. Valois, tom. 3, p. 455.

ne cuisent pas plus de cent vingt hectolitres. Le produit est employé en majeure partie à l'enchaulage des blés de semence.

M. *Damcinville* a fait établir en 1830 sur le territoire de *Besmont* un four dont le principal objet était de pourvoir aux travaux considérables qui s'exécutaient alors au moulin de *Berval*, voisin de l'emplacement; cet atelier ne marche que par intervalle et seulement pour le propriétaire.

M. de *Belfort* a fondé le troisième en 1840 à *Séry* près de l'ancienne usine du sieur *Hourdé*, délaissée depuis long-tems. Il prépare en six fournées près de quatre cents hectolitres de chaux de bonne qualité.

Un autre four construit dans la même année et chauffé à la tourbe, est employé à la cuisson du plâtre qu'on apporte en roche des environs de Dammartin. Il en apprête une quantité égale à celle de la chaux sortant du premier atelier.

Ces deux établissemens occupent ensemble quatre ouvriers.

Les usines de Senlis sont depuis long-tems en possession de fournir au canton de *Crépy* toute la chaux dont les usages divers réclament l'emploi.

Tuileries. Il y a trois établissemens de cette sorte, tous situés sur le territoire de *Vaucienne.*

Deux appartiennent à la section de *Châvres* qui est renommée depuis plusieurs siècles pour la bonté de ses tuiles, dont le commerce formait une des principales ressources de sa population, isolée au milieu des bois. Leur fondation est attribuée à l'abbaye de Longpont qui exerçait quelques droits dans le pays.

L'une possédée par la famille *Lefevre*, occupe aujourd'hui un homme, trois femmes et quatre enfans. L'autre appartenant depuis un tems reculé à la famille *Moquet*, emploie le même nombre d'ouvriers. Le travail a lieu à la tâche et équivaut à un salaire journalier moyen d'un franc cinquante centimes pour les hommes, un franc pour les femmes, soixante-quinze centimes pour les enfans. On met en œuvre une marne argileuse qui couvre le plateau de *Châvres* et de l'argile très-compacte tirée près du hameau du *Cuvret*. Les deux usines produisent annuellement, chacune pour moitié, quatre cent mille tuiles, vingt mille briques et quinze mille carreaux.

Une autre tuilerie voisine de celle-ci et appartenant à la famille *Moquet*, a été détruite en 1840.

Mais il en existe une aussi ancienne que celles de *Chavres* au

hameau du *Cuvret*, tenant au lieu d'où l'on tire l'argile mise en œuvre tant ici qu'à *Châvres*. Cette usine a appartenu depuis 1680 jusqu'à 1834 à la famille *Pressoit*, qui l'a cédée à M. *Moquet*, d'où elle est venue en 1839 à M. *Gilbert*, propriétaire actuel. Le nombre des ouvriers est le même que dans les usines précédentes, ainsi que la masse de la production.

Les tuiles de *Châvres* sont consommées à deux myriamètres à la ronde. Il y a tendance au décroissement de la fabrication, à cause de la concurrence d'autres usines et de l'emploi assez récent dans les pays voisins, de l'ardoise pour les nouvelles constructions.

Une briqueterie récemment établie sur le territoire de *Séry* travaille seulement pour le service particulier du propriétaire, M. *de Belfort*.

On en trouve une autre, nouvelle aussi, appartenant à M. *Vigneron*, sur le territoire de *Bonneuil-en-Valois*.

Mouture des grains. Il n'existe plus dans tout le canton qu'un moulin à vent; c'est celui qui domine le Mont-Cornon, au-dessus de *Trumilly*. On estime qu'il convertit annuellement en farine sept cent cinquante hectolitres de blé pour la consommation de détail. Deux ouvriers suffisent à son service.

On voit encore les tours de deux autres moulins qui ont longtems fonctionné, l'un près de *Russy*, l'autre dans la plaine de *Vaumoise*.

Le nombre des moulins hydrauliques est de quarante-deux.

Ils sont ainsi répartis : sur l'Autonne, deux sur le territoire de *Vez*; un au *Berval*; un à *Pontdron*; deux sur le territoire de *Fresnoy*; un à *Morienval*; un à *Bettancourt*; deux à *Orrouy*; cinq à *Béthisy-Saint-Pierre*; deux à *Béthisy-Saint-Martin*; quatre à *Saintines*;

sur le rû noir : trois à *Vaumoise*, un à *Lieu-Restauré*;

sur le rû de Bégen : un à *Morcourt*;

sur le rû des Taillandiers : un à *Crépy*;

sur la rivière Sainte-Marie : un à *Auger-Saint-Vincent*; sept. *Duvy*; trois à *Séry*; deux à *Glaignes*;

sur la *Douye* : deux, territoire de *Néry*.

Le tableau ci-après fait connaître la situation et l'importance de ces usines :

COMMUNES.	SECTIONS ou hameaux.	COURS d'eau.	DÉSIGNATION des USINES.	Nombre d'ouvriers.	Produits.
					hectol.
Auger-St.-Vincent.	Parc-aux-Dames	Sainte-Marie.	moulin du Parc-aux-Dames.	2	1641
Béthisy-St-Martin.	Béthisy	Autonne	....	2	3150
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	....	1	2700
Béthisy-St-Pierre.	Béthisy......	*Idem*.....	l'Hirondelle............	4	5490
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	Thuvot	3	6200
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	— de Béthisy	2	3000
Idem	*Idem*	*Idem*.....	— du Paillard	2	3500
Idem..........	*Idem*	*Idem*.....	— Marin	2	200
Bettancourt	Bettancourt..	*Idem*.....	— de Bettancourt	2	1620
Bonneuil	Le Berval...	*Idem*.....	— du Berval............	5	4600
Crépy	Crépy.......	rû des Taillandiers	le Moulinet.............	2	1800
Duvy.............	Duvy........	Sainte-Marie.	moulin de la Carrière....	5	14400
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	— de Sainte-Catherine...	4	12600
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	— du Montfort..........	2	5400
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	— des Courtilles........	2	4300
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	— du Hameau	4	8640
Idem	*Idem*....	*Idem*.....	— de la Ville...........	2	7560
Idem	*Idem*.....	*Idem*.....	— Picard	2	3600
eigneux.........	Morcourt....	rû de Bégen..	moulin de Morcourt......	4	2500
esnoy-la-rivière.	Fresnoy	Autonne	— de Labesse...........	2	2700
dem	*Idem*.....	*Idem*.....	— de Rocquigny.........	2	1642
m	Pontdron. ...	*Idem*.....	— de Pontdron	2	5000
nes	Glaignes	Sainte-Marie.	— de Glaignes..........	3	6000
n.........	*Idem*.....	*Idem*.....	— de la papeterie	2	5800
nval	Hélincourt...	Autonne	— d'Hélincourt	2	450
....	Néry........	Douye	— de Néry..............	2	1150
m.........	Vaucelle.....	*Idem*.....	— de Vaucelle..........	2	1150
ouy.........	Orrouy	Autonne	moulin neuf	2	2000
m.........	*Idem*.....	*Idem*.....	moulin de La Mothe	2	3000
ines	Saintines	*Idem*.....	— du Paillard	2	4320
n	*Idem*.....	*Idem*.....	moulin Hallot	3	9000
m.........	*Idem*.....	*Idem*.....	— de la Roche..........	3	8800
n.........	*Idem*.....	*Idem*.....	— neuf de la Roche	2	4000
....	Séry........	Sainte-Marie.	moulin vieux, ou de Balisy.	2	10800
n.........	*Idem*.....	*Idem*.....	— neuf.................	2	4200
....	*Idem*.....	*Idem*.....	— de Baillibel	1	1960
se.........	Vaumoise ...	rû noir.....	—de la source, ou premier moulin	2	3600
....	*Idem*.....	*Idem*.....	deuxième moulin	2	3240
....	*Idem*.....	*Idem*.....	troisième moulin.........	2	3400
....	Walu........	Autonne	moulin du Walu.........	2	7500
m	Vez.........	rû noir......	— du Lieu-Restauré	4	14000
em.........	*Idem*.....	Autonne	— de Besmont	2	2800
			42	102	199,414

Le moulin du *Parc-aux-Dames* appartenait à l'abbaye de ce ...u. M. *Aubé* propriétaire actuel, y a fait ajouter en 1836 des ...aniques de bulleteries par MM. *Paul* et *Blondeau* de *Crépy*.

La chute a trois mètres de hauteur et la roue un mètre un tiers de largeur sur trois de diamètre. Il y a une seule paire de meules d'un mètre de rayon; cette usine qui ne peut marcher que douze heures par jour, travaille en détail pour les populations d'*Auger-Saint-Vincent*, *Ormoy-Villers* et Fresnoy-le-Luat canton de Nanteuil.

Les moulins de *Béthisy-Saint-Martin*, demeurés dans l'ancien système, ont remplacé des usines à huile; leurs roues sont à aubes.

Le moulin de l'Hirondelle a été construit en 1787 par M. Caron. Il comprend une chute d'un mètre, deux roues à aubes ayant deux mètres de rayon sur soixante-dix centimètres d'épaisseur, un chapelet de montage, un tarare, et deux paires de meules d'un mètre quatre-vingts centimètres qui marchent ensemble pendant huit mois seulement.

Le moulin Thuvot était une propriété de l'abbaye de Saint-Jean-aux-bois; il fut donné pour quatre-vingt-dix années, en 1730, comme moulin à chamois, à François-Vincent Delabarre, commissaire aux tailles de la généralité de Paris. Celui-ci ayant failli, la famille *Fercot* lui succéda et devint plus tard propriétaire de l'établissement qui fut converti en usine à farine. Il y a deux tournans à aubes, larges de quatre-vingts centimètres sur un rayon de deux mètres, et deux paires de grandes meules.

Le moulin de *Béthisy* proprement dit était une dépendance de la seigneurie, ayant été construit vers le seizième siècle; il était banal et devait aux pauvres du pays une redevance de douze mines de blé, perdue aujourd'hui par prescription. M. *Périer* propriétaire actuel, a renouvelé en 1820 tous les bâtimens, mais non les mécaniques. La chute n'a que cinquante centimètres de hauteur.

Il en est de même du moulin du Paillard qui dépendait de la seigneurie de *Saintines*, mais qui jouit d'une chute d'un mètre.

Le moulin Marin est une ancienne usine à chanvre, à laquelle on a ajouté un moteur pour faire des farines; ces deux entreprises peuvent rarement marcher ensemble. Les usines des deux *Béthisy* travaillent surtout pour les populations du pays et celles de Saint-Sauveur, Jaux, La Croix-Saint-Ouen, Compiègne, Armancourt, etc.

Le moulin de *Bettancourt* appartenait de tout tems à l'abbaye de *Morienval*. L'abbesse de Royalieu le fit reconstruire vers 1760; demeuré dans le système ancien avec une chute d'un mètre et quart, il est occupé pour les ménages des lieux voisins.

Le moulin du *Berval* ou d'*Auberval* fut construit en 1224 par Robert III comte de Dreux et de Braine, le même qui fit creuser le grand étang desséché en 1828. L'usine fit constamment partie du domaine de Valois jusqu'à la révolution, époque à laquelle elle

fut vendue à M. *Robert*, des mains duquel elle est venue à M. *Lallouette* et ensuite à M. *Damainville* qui l'a reconstruite complètement en 1834. Elle comprend une chute de trois mètres, une roue à pots ayant quatre mètres et demi de diamètre sur une largeur de deux mètres un tiers, deux paires de grandes meules, une mécanique d'ascension et des appareils de nettoyage. On y confectionne seulement de la mouture à bis.

Le moulinet de *Crépy* appartenait dans le quinzième siècle à l'abbaye de la Victoire près Senlis, et vint après la suppression de ce monastère aux bénédictins de Saint-Arnoult, sur lesquels il fut vendu nationalement. C'est une vieille usine, jouissant d'une chute de trois mètres et demi; elle ne travaille qu'au détail.

Le moulin de la carrière à *Duvy*, faisait partie de l'apanage du Valois; reconstruit en 1774, il est arrivé après plusieurs mutations entre les mains de M. *Frenel* qui en a aggrandi les dépendances. Il se compose aujourd'hui de trois moulages ayant un mètre de rayon, mus chacun par une roue à pots soumise à l'action d'une chute de trois mètres soixante centimètres; une quatrième roue met en mouvement un appareil de nettoyage établi par M. *Corrège* mécanicien, selon le système de M. Niceville de Metz.

L'usine de Sainte-Catherine, autrefois appelée moulin Leroy, faisait partie comme la précédente du domaine de Valois. Elle est devenue en 1834 la propriété de M. *Changarnier* père qui l'a reconstruite à neuf d'après le nouveau système, sur les plans de M. *Eck*. On y remarque un beffroi en fonte monté sur six colonnes, des norias pour les mouvemens des blés et des farines brutes, un tarare à force centrifuge, cinq bluteries couvertes en soie de Zurich ou de Bordeaux, un vaporisateur aérifère, et un lithostrote ou récipient à courant d'air froid, renfermant un pelteur mécanique; ces deux derniers appareils, pour lesquels M. *Changarnier* fils et M. *Corrège* mécanicien à Paris, ont obtenu un brevet d'invention, ont pour but de détruire la vapeur produite par l'eau de végétation et par l'humidité surabondante du blé, qui se dégage dans l'action de la mouture; c'est un perfectionnement de la plus haute importance. L'ensemble de ce magnifique établissement comprend une chute de trois mètres trente centimètres, une roue de diamètre pareil sur cinq mètres trente centimètres de largeur et six paires de meules au diamètre d'un mètre un tiers.

Le moulin de Montfort, construit en 1782 par M. *Frenel*, est devenu la propriété de M. *Neuréglise*, qui l'a agrandi et a fait introduire en 1832, dans ses mécaniques, plusieurs améliorations par M. *Gravier* mécanicien de Villeneuve-sous-Dammartin. Il comprend aujourd'hui une chute d'un mètre quarante centimètres, une

roue à aubes de trois mètres quatre-vingt-dix centimètres sur deux mètres de largeur, deux paires de meules, l'une d'un mètre soixante-dix centimètres, l'autre d'un mètre quatre-vingts centimètres de diamètre, des bluteries prismatiques, un tarare de Niceville.

L'usine dite du *Hameau*, fondée en 1784 par M. *Colliette de Frocquenville*, est devenue la propriété de M. *Lemoine* sous la direction duquel son système a été amélioré en 1840, par les soins de M. *Gobert*, mécanicien à *Crépy*. Sa roue à aubes, dont les dimensions sont de quatre mètres et demi sur deux mètres quarante centimètres, donne le mouvement à trois paires de meules de petit diamètre (un mètre quatre-vingts centimètres). La chute a deux mètres quarante centimètres de hauteur.

Le moulin de la ville est le plus ancien de *Duvy*; il appartenait à l'évêché de Senlis et les habitans de *Crépy* étaient obligés, dans un tems reculé, d'y moudre leurs grains, servitude qui dévoile l'origine de son nom. Après avoir été acquis comme le précédent par M. *Colliette de Frocquenville*, il est passé aux mains de M. *Herveaux* qui a confié en 1838, à M. *Antique* mécanicien à Paris, le soin d'améliorer le jeu de cette usine devenue aujourd'hui un modèle dans le nouveau système. Elle est garnie de norias, vis d'Archimède, condenseurs, bluteries prismatiques; son beffroi est remarquable par la légèreté des fontes et la combinaison qui les réunit. Le moteur est une turbine à la Fourneyron, mettant en jeu quatre paires de meules au diamètre d'un mètre un tiers. La chute est de deux mètres quarante centimètres.

Le moulin Picard a pris son nom de M. *Delabie* dit Picard qui l'établit vers 1800. M. *Leroy* propriétaire actuel, l'a reconstruit en 1841 dans le système anglo-français sur les dessins de M. *Blondeau* fils, mécanicien à *Crépy*. Il comprend une chute de trois mètres trente centimètres, une roue à pots dont le diamètre est de même étendue et la largeur d'un mètre soixante centimètres, deux paires de meules ayant un rayon de quatre-vingts centimètres.

Enfin le moulin des Courtilles est une ancienne usine à tan appropriée depuis 1790 à la confection des farines; elle n'a reçu aucune amélioration; la chute comporte un mètre quarante centimètres.

On voit que six des anciens moulins de *Duvy* ont été convertis en usines importantes et ont fait de cette commune un véritable centre de commerce des farines; ce changement avantageux aux intérêts locaux est dû à l'influence de M. *Frenel* qui a donné la première impulsion et dont l'exemple a été imité, non-seulement autour de lui, mais encore dans les lieux voisins.

Le petit moulin de *Morcourt*, dépendance de l'ancienne seigneurie, fondé vers 1700, reconstruit en 1794, agrandi récemment, est demeuré dans le système français; il est obligé d'écluser pendant six heures et ne peut tourner que neuf mois par an. Sa chute a cinq mètres de hauteur, la roue, à pots, quatre mètres soixante-quinze centimètres sur soixante-six centimètres de largeur; elle meut une paire de grandes meules. Cette usine fabrique seulement de la mouture bise pour les villages de *Morcourt*, *Feigneux*, *Fresnoy* et *Morienval*.

L'usine dite de l'Abesse à *Fresnoy-la-rivière* appartint à l'abbaye de *Morienval*, puis à celle de Royalieu qui la vendit le vingt-un février 1786 à M. *Quence*; quoique récemment reconstruite, elle est demeurée dans l'ancien système et mout à bis pour les populations de *Bonneuil*, *Fresnoy*, *Morienval*, Saint-Jean-aux-bois. Elle a un mètre de chute.

Celle de *Rocquigny* bâtie en 1890 et réédifiée depuis trois années, est aussi une usine à la française faisant de la mouture bise à la commande des habitans de *Fresnoy*, *Feigneux*, *Morienval*, *Bettancourt*, *Gillocourt*. Sa chute est seulement de cinquante centimètres.

Le moulin de *Pontdron* est un des plus anciens du nord de la France; il appartenait en 1175, avec la seigneurie du lieu, importante alors, aux comtes de Vermandois. En 1209 la comtesse Eléonore dame de Valois, donna aux religieuses de Longpré trois muids de blé sur ledit moulin. Cette usine dépendait avec l'étang, dès le quatorzième siècle, de la maison d'Orléans qui l'aliéna en 1521, mais la racheta ensuite. Brûlée par les ligueurs, elle fut reconstruite en 1593. Vendue nationalement à M. *Robert*, puis à MM. *Lallouette*, elle appartient aujourd'hui à M. *Damainville* qui l'aurait améliorée si les abords en étaient plus faciles. On estime néanmoins que ce moulin pourrait moudre à bis soixante-cinq mille hectolitres par an, mais son activité est empêchée par l'état presqu'impraticable des chemins nécessaires au transport des matières premières et des produits. Il se compose d'une chute de trois mètres soixante-dix centimètres, d'une roue à aubes ayant deux mètres de rayon sur soixante centimètres de largeur, et d'une paire de grandes roues.

Des deux usines de *Glaignes*, l'une faisait partie dès le seizième siècle de la seigneurie du lieu; elle a reçu quelques améliorations en 1839 par les soins de M. *Gobert* mécanicien à *Crépy*, et comprend une chute de deux mètres, une roue à aubes d'un diamètre de quatre mètres soixante-sept centimètres, sur une largeur de deux mètres vingt centimètres, et deux paires de grandes meules. La

deuxième a été bâtie en 1831 par M. *Grébauval* sur l'emplacement de l'ancienne papeterie appartenant à M. *Morel-Lavenère*; elle se trouve exactement dans les mêmes conditions que la précédente, et a été organisée par M. *Gravier* de Villeneuve-sur-Dammartin.

Celle d'*Hélincourt* est une vieille construction qui était comprise dans la mense abbatiale de *Morienval*. On l'appelait le moulin d'Ancienpont, et sa bannalité s'étendait depuis *Morienval* jusqu'à *Bettancourt*.

Les usines de *Vaucelle* et de *Néry* provenant de l'ancienne baronie, n'ont pas une plus grande importance.

Le moulin de *Lamothe*, bâti en 1766 et reconstruit en 1796, et celui d'*Orrouy* qui date de 1796 aussi, sont encore des fabriques de mouture bise qui travaillent seulement pour les localités voisines, jusque dans le canton d'Estrées.

Deux des usines sises sur le territoire de *Saintines* sont anciennes, deux autres constituent des établissemens modernes. L'une de celles dites de *La Roche*, dépendance de la seigneurie, est aujourd'hui entre les mains de M. *Nicolle* qui a confié en 1830 à M. *Carrillon*, mécanicien de Paris, le soin de l'améliorer; elle jouit d'une chute d'un mètre soixante-quinze centimètres et d'une roue à aubes ayant quatre mètres un tiers de diamètre sur un mètre de largeur, laquelle met en jeu trois paires de petites meules d'un mètre trente-trois centimètres.

Le moulin du Paillard, moins important que le premier, amélioré en 1835 dans ses mécaniques par M. *Souplet* mécanicien à Saint-Sauveur, comprend une chute d'un mètre et demi, une roue à aubes de quatre mètres sur soixante-six centimètres et une seule paire de grandes meules.

Le deuxième moulin de *La Roche*, bâti en 1790 par M. *Fercot* et amélioré en 1838 sous la direction de M. *Souplet*, a, comme le précédent, une chute d'un mètre et demi, une roue de quatre mètres un tiers sur soixante-quinze centimètres, et une paire de meules ayant seulement quatre-vingt-trois centimètres de rayon.

Le moulin Hallot a été construit en 1792. M. *Nicolle*, propriétaire actuel, a fait apporter en 1840 quelques améliorations à son système par M. *Souplet*. Il comprend une chute d'un mètre et demi, une roue à aubes de quatre mètres et demi sur quatre vingts centimètres, deux paires de meules du diamètre d'un mètre quatre-vingt-trois centimètres.

Ces quatre usines sont pourvues de chapelets, mécaniques de montage et blutteries cylindriques.

Le moulin de Balisy ou vieux moulin de la commune de *Séry* existait dans le quatorzième siècle; on croit qu'il dépendait de

seigneurie du grand-hôtel de *Rocquemont;* il ressortit ensuite du fief des Férets, d'où il est venu par héritage à la famille *Neuvéglise* de *Duvy*. M. *Gobert* a introduit en 1836 plusieurs améliorations importantes dans le système de cette usine qui comprend une chute de deux mètres trente-trois centimètres, une roue à aubes ayant deux mètres trente-trois centimètres de rayon sur une largeur de soixante centimètres, trois paires de petites meules d'un mètre et demi, des chapelets et des blutteries prismatiques.

L'usine qualifiée de moulin neuf, dans la même commune, était au quinzième siècle un moulin à tan sis dans la rue de l'écorcerie, qu'on nomme aujourd'hui par corruption rue de l'écorcherie; elle devint ensuite moulin à foulon et fut affectée vers 1650 à la trituration des grains; la famille *Neuvéglise* qui la possédait depuis 1718, en céda vers 1825 la propriété à M. *Thiva* : celui-ci en a perfectionné les mécaniques vers 1835, selon les conseils de MM. *Corrège* et *Gobert.* La chute comporte une hauteur d'un mètre quatre-vingts centimètres; la roue a les mêmes dimensions que celle du vieux moulin et elle met en jeu une seule paire de grandes meules; les appareils de blutage, de transport et de nettoyage sont pareils à ceux des usines perfectionnées.

M. *Néret* fit bâtir vers 1800 le moulin de Baillibel devenu maintenant la propriété de M. *de Belfort* ; il est demeuré dans le système français, étant pourvu d'une roue à pots mue par une chute de deux mètres trente-trois centimètres.

Les trois usines du territoire de *Vaumoise* sont situées dans le petit vallon qui descend du village à la vallée de Pontlabbé ou de Moise. Chacune est accompagnée d'un étang formant réservoir. L'usine supérieure était un moulin à huile appartenant au couvent de Saint-Arnoult de *Crépy* ; complètement en ruines en 1794, il fut vendu à M. *Séjournant* qui, après l'avoir réédifié le céda à la famille *Petit.* Cette usine n'a pas moins de sept mètres trente-trois centimètres de chute, une roue à pots à diamètre de pareille dimension sur un mètre de largeur, trois paires de petites meules et des mécaniques de montage et nettoyage.

Le deuxième moulin appartenait aussi aux moines de Saint-Arnoult; il a été reconstruit à la même époque que le précédent et a passé par les mêmes mains. Sa chute a seulement cinq mètres un tiers, et la roue, de semblable dimension, ne met en jeu que deux paires de meules. Il travaille pour la consommation locale de *Vaumoise*, *Russy*, *Vaucienne*, etc.

Le troisième moulin a été construit en 1797 par M. *Pugnant*, dont les successeurs le possèdent encore. Demeuré selon l'ancien système, on y a joint cependant un appareil de montage. La chute

est de cinq mètres vingt centimètres. Comme le précédent, il ne confectionne que de la mouture bise.

Le moulin du *Walu* qui dépendait de la seigneurie de *Vez*, était une faible usine à laquelle on ajouta vers 1778 un tournant pour la confection de l'huile. M. *Charpentier* propriétaire actuel, démolit vers 1822 toutes les anciennes constructions pour y substituer un établissement amélioré selon les principes de la nouvelle école. Cependant l'ancienne roue à pots a été conservée; agissant sous l'impulsion d'une chute de trois mètres quatre-vingt-dix centimètres, elle donne le mouvement à trois paires de meules au diamètre d'un mètre quatre-vingt-neuf centimètres. Le nettoyage organisé par M. *Gravier* de Villeneuve-sous-Dammartin, marche au moyen d'une roue séparée.

Le moulin du *Lieu-Restauré* qui dépendait de la mense abbatiale et qui touchait aux bâtimens de l'abbaye, a été transporté en 1830 au confluent de l'Autonne et du rû noir; après avoir appartenu au général Leclerc et au maréchal prince d'Eckmulh, il est devenu en 1828 la propriété de M. *Pinçon* qui l'a fait reconstruire sous la direction de M. *Callon* ingénieur à Paris. Quelques améliorations y ont été faites en 1841 par les soins de M. *Adam* mécanicien de Clermont-Oise. Cette usine importante a sur la rivière d'Autonne une chute de deux mètres, et sur le rû noir une deuxième chûte de trois mètres cinquante-sept centimètres. Les deux roues, quoique séparées, marchent par un mouvement uniforme; elles font agir quatre paires de meules au rayon de soixante-cinq centimètres; toute la manutention est faite au moyen d'engrenages, chaînes à godets, tires-sacs, blutteries, etc.

Le moulin dit de *Besmont* a été construit en 1830 par M. *Charpentier* sur les dessins de M. *Gravier* déjà cité plusieurs fois; c'est, jusqu'à ce moment, une usine fort simple dont les produits sont confondus avec ceux du moulin du *Walu* qui appartient au même propriétaire.

Il résulte de ces détails que cinq usines ont été reconstruites en entier selon le système anglais, que dix-sept ont reçu des additions ou améliorations diverses dans leurs mécaniques, et que les vingt autres sont demeurées dans l'état primitif.

Les moulins perfectionnés ou améliorés travaillent pour le commerce de farine de la capitale; ils s'approvisionnent surtout aux marchés de *Crépy* et Villers-Cotterets, et secondairement sur ceux de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Nanteuil-le-Haudouin.

Les garçons meuniers sont nourris et payés à raison de un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes par jour.

Les usines du canton convertissent en farine une quantité

grains double de celle que produit le pays. Cependant une partie, faible à la vérité, des récoltes d'*Auger-Saint-Vincent* et de *Trumilly* est portée aux moulins de Senlis et une partie des grains de *Morienval* va aux moulins de Cuise-Lamotte canton d'Attichy.

Moulins à huile. Il en existe trois en activité aujourd'hui.

L'un situé à *Béthisy-Saint-Martin* travaille seulement trois mois par année, et encore lorsque la récolte des faines est abondante dans la forêt de Compiègne. Il ne confectionne pas alors plus de cinq cents hectolitres, dont un dixième au plus est tiré du chenevis.

Un autre construit en 1840 sur le terroir d'*Orrouy* par M. *Dervillé*, comprend quatre pilons à battre, un pour serrer, et un dernier pour desserrer. Il confectionne dans les bonnes années à-peu-près huit cents hectolitres d'huile de faine, et deux cents d'huile de chenevis.

M. *Damainville* a récemment ajouté à sa grande usine hydraulique du *Berval* une moulin à huile.

On en trouvait autrefois de cette sorte à *Orrouy*; il y en avait également à *Béthisy-Saint-Pierre, Gillocourt, Glaignes, Fresnoy-la-rivière, Morcourt, Séry, Saintines, Vez.*

Pressoirs. Le nombre des grands pressoirs à cidre est fort restreint; on en indique un dans chacun des villages d'*Auger-Saint-Vincent, Feigneux, Pontdron, Saintines*, deux à *Eméville*, trois à *Morienval.*

On signale un pressoir à vin à *Glaignes* et deux à *Béthisy-Saint-Pierre.*

Scierie. Deux entreprises de ce genre ont été récemment tentées dans l'étendue du pays; elles sont encore trop nouvelles pour qu'on puisse apprécier le résultat de leur travail. L'une a été annexée au moulin de *Bettancourt*; elle marche au moyen d'une deuxième roue dont l'exécution a été confiée à M. *Gobert* de *Crépy.*

La deuxième a remplacé un moulin à eau de *Béthisy-Saint-Martin*, qui appartenait autrefois à l'apanage de Valois. Les deux ateliers ont pour objet la confection des planches; c'est en 1840 qu'ils ont reçu cette nouvelle destination.

Fouets. Une autre entreprise récente est la fabrique des fouets et cravaches, organisée à *Bonneuil-en-Valois* par M. *Marmin* de Paris; elle occupe déjà vingt-cinq ouvriers; mais on ne peut encore évaluer le mouvement de ses opérations.

Vannerie. La confection des corbeilles, paniers, vans, ber-

ceaux, etc., a fourni de tout tems un travail assuré à la population de *Béthisy-Saint-Martin*. Elle occupe en ce moment cent cinquante individus qui gagnent l'un dans l'autre d'un franc vingt-cinq centimes à un franc cinquante par jour. Ils tirent l'osier de la vallée d'Autonne et emploient aussi du châtaignier provenant des bois de Raray (canton de Pont). Les produits vendus dans tout le département se placent principalement à Beauvais et Compiègne, ainsi que dans la Brie et le Soissonnais. Il serait difficile d'en apprécier la quantité, très-variable et subordonnée aux exigences mobiles du commerce de détail.

Peignage du chanvre. La préparation du chanvre est probablement aussi ancienne dans la vallée d'Autonne que la culture de cette plante. Elle emploie la plus grande partie des habitans du bourg de *Béthisy-Saint-Pierre* où ce genre de travail est concentré, et l'on estime que sur quatre cents maisons il y en a trois cent cinquante occupées par des *séranceurs* ou ouvriers peigneurs de tout âge et de tout sexe. Cette industrie qui attire même des étrangers, a contribué notablement depuis vingt années au développement de la population.

Les tiges sont soumises à l'action de deux moulins pour être brisées au moyen de maillets; l'une de ces mécaniques est annexée au moulin Marin. L'autre occupe seule une ancienne huilerie construite en 1794 par M. *Choron*, convertie ensuite en moulin à farine, et appropriée maintenant par M. *Ducottret* propriétaire actuel, à la préparation du chanvre. Ces deux établissemens peuvent apprêter de trente à quarante mille kilogrammes, auxquels il faut ajouter les matières en bien plus grande quantité que les chanvriers font venir de la vallée de l'Oise, des cantons de Liancourt, de Pont-Sainte-Maxence et du pays de petite-Oise depuis Compiègne jusqu'à Chauny et Lafère. On distribue les tiges brisées aux ouvriers qui leur font subir à domicile les opérations de la broye ou mâchoire, du séran ou peigne, et du poucelet ou mesurage : ces manipulations entraînent un treizième de déchet.

Le prix commun de la journée de travail peut être évalué à soixante-quinze centimes pour les individus au-dessous de seize ans; à un franc pour ceux âgés seize à vingt ans; et d'un franc vingt-cinq à un franc cinquante centimes pour les autres. Les prix ont une tendance prononcée vers l'augmentation, parce que le nombre des bras suffit à peine aux exigences du commerce.

Les principaux chanvriers ou marchands de chanvre sont M. *I. mery* (*Etienne-Crépin*) qui emploie cinquante ouvriers et fourn de quatre-vingts à cent mille kilogrammes par an; MM. *Esme*

et compagnie, dont les spéculations occupent vingt-cinq personnes pour une production annuelle de cinquante à soixante mille kilogrammes; MM. *Lesueur* aîné, *Picart* (*François*), *Picart* (*Jean-Marie*), *Hazard*, *Beaudequin* (*François*), *Esmery* (*Louis*), *Caron* (*Auguste*), *Joye* (*Philippe*), ayant chacun de quatre à six ouvriers pour une production de quinze à vingt mille kilogrammes. Il y a ensuite une soixantaine de petits fabricans qui font confectionner de sept à huit mille kilogrammes en occupant chacun trois ouvriers. Ainsi on évalue la masse des filasses préparées chaque année entre huit cent mille et un million de kilogrammes, selon l'abondance des récoltes et les commandes du commerce. La plus grande partie est envoyée à Paris, le surplus est expédié sur la Belgique ou employé par la consommation locale.

Il y a quelques tisserands à *Orrouy*, *Saintines*, *Béthisy-Saint-Pierre*, *Morienval*, *Fresnoy*. Carlier rapporte (1) que la confection des toiles qui occupait beaucoup de bras dans le Valois, tomba vers 1724; elle ne s'est pas relevée depuis.

D'autres individus apprêtent du fil à coudre qu'on vend à la foire mensuelle de *Crépy*. Presque toute la population du hameau des *Eluats* est adonnée à cette spécialité qui s'étend aussi à *Gillocourt*, *Bellival*, *Orrouy*, *Béthisy*, etc.

Papeteries. Il en existe deux dans l'étendue du pays.

La papeterie de *Glaignes* comprend deux usines hydrauliques. L'une, située sur le territoire d'*Orrouy*, au lieu dit le moulin rouge, était primitivement une usine dépendant de la maîtrise du duché de Valois, que M. *Delargille* convertit dans l'année 1771 en fabrique de papier. Long-tems possédé par MM. *Morel-Lavenère* acquéreurs de la famille *Delargille*, cet établissement jouit de quelque prospérité; il bornait son travail à la fabrication du papier gris et occupait vers 1836 une vingtaine d'ouvriers. Il a été annexé depuis à l'usine de *Glaignes* qui est devenue le centre commun de la manufacture.

Celle-ci, construite en 1775 par M. *Morel* père, dans les bâtimens d'une ancienne huilerie, reçut le nom de moulin neuf. M. *Morel-Lavenère* fils du fondateur, y occupait en 1825 quatre-vingts ouvriers et fabriquait des papiers qui jouissaient d'une bonne réputation dans le commerce de la capitale, sous les noms de *carrés* et de *grands-raisins Morel*. Le nombre des ouvriers fut réduit à trente en 1834. Depuis, l'établissement a été vendu

(1) Hist. Valois, tom. 3, pag. 313.

à MM. *Ducessois* et compagnie, qui ayant opéré la jon... deux usines, ont substitué au travail à la cuve et au maillet... ploi du cylindre et des mécaniques. Les matières premières vie... nent de la capitale, de tout le département de l'Oise et des environs de Soissons. On procède à leur trituration dans le moulin d'*Orrouy*, d'où elles sont transportées à *Glaignes* pour subir les autres préparations de l'art.

Le nombre des ouvriers est aujourd'hui de vingt-trois hommes, trente femmes et huit enfans, dont le salaire journalier moyen est fixé à un franc cinquante centimes, quatre-vingt-quinze centimes, soixante centimes. On évalue à cent mille francs la valeur des matières premières employées, et à quarante mille kilogrammes la masse annuelle de la production qui comprend des papiers des sortes dites : *blanc*, *bleu* et *bulle*. Le tout est expédié sur Paris.

Cette fabrique intéressante va recevoir un plus grand développement par l'organisation prochaine d'une machine à feu.

La papeterie de *Béthisy-Saint-Pierre* était d'abord un moulin à blé qui portait le surnom de l'*Hirondelle* comme l'une des usines mentionnées plus haut. Il fut transformé en moulin à huile par M. *Caron*, puis remis à l'état d'usine à farine par M. *Leroux*, jusqu'en 1815 que M. *Lesieur* le convertit en une fabrique de pap... dont M. *Dufay* (*Auguste*) est aujourd'hui propriétaire. Le nombre des ouvriers s'est élevé entre 1815 et 1828, de douze à quatre-vingts pour redescendre au chiffre actuel de cinquante-cinq, savoir : vingt-cinq hommes, autant de femmes, et cinq individus au-dessous de seize ans.

L'établissement comprend trois cuves et deux presses hydrauliques.

Les salaires varient entre un franc et demi et deux francs cin... quante centimes pour les hommes; — soixante-quinze centime... un franc pour les femmes et les enfans. Les drilles sont recue... lies dans l'étendue des départemens de l'Oise, Aisne, Sei... Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme. La production annu... paraît être de quatre cent mille kilogrammes en papiers dits à... cre et d'épicerie, dont la plus grande partie est envoyée à Pa... Cette manufacture doit incessamment substituer le travail au c... lindre à l'ancien système.

Une autre papeterie organisée en 1809 dans la comm... *Saintines* par M. *Delargille*, à la place d'un moulin à blé co... en 1806 et converti en moulin à tan, a cessé d'exister dep... née 1832.

et com[illegible]*ie*. Un moulin situé dans la vallée de *Vez* qui comptait pour [illegible] deux cents années de fondation et qui appartenait à [illegible]aye de *Parc-aux-Dames*, étant parvenu après plusieurs mutations entre les mains de M. *Pinçon*, ce propriétaire l'a fait rebâtir complètement dans l'année 1840, et l'a converti en féculerie sous la direction de M. *Buck* mécanicien à Paris. Cette entreprise encore à sa naissance, a manipulé dans une campagne vingt mille hectolitres de pomme de terre pour en obtenir trois mille quatre cents hectolitres de fécule qui est livrée au commerce de la capitale. Le travail a lieu pendant cinq mois seulement, le reste de l'année étant réservé à la production de la farine qu'on réorganise en ce moment.

Une autre féculerie a remplacé, cette année même, une papeterie qui avait été montée dans les bâtimens d'un vieux moulin de la seigneurie d'*Orrouy* : c'est M. *Corberon* de Gouvieux qui est chargé de l'organisation de la nouvelle fabrique.

Tissage de coton. La fabrication du calicot a été introduite en 1807 à *Crépy* par les soins de M. *Delahante* maire de la ville, dont la mémoire est demeurée en vénération dans le pays. Ce magistrat désirant procurer du travail à un assez grand nombre d'ouvriers [illegible]épourvus d'occupation, détermina M. *Rougemont* qui dirigeait [illegible]rs une importante manufacture dans la ville de Senlis, à orga[illegible]iser ici une succursale de son établissement. L'entreprise nou[illegible]elle fut placée dans l'ancien couvent des Ursulines où l'on monta près de quatre-vingts métiers. La succursale a suivi depuis le sort de la fabrique-mère, en devenant une annexe de la grande manu[illegible]cture d'Ourscamp dans laquelle la maison de Senlis a été fon[illegible]. MM. *Jullier*, *Lenneville*, *Lelièvre* et compagnie, d'Ours[illegible]mp, entretiennent aujourd'hui à *Crépy* une centaine de métiers, [illegible]uantité susceptible d'ailleurs de variations fréquentes et qui s'é[illegible] quelquefois à cent vingt-cinq selon les demandes du com[illegible]rce. Le nombre des ouvriers, plus constant, comprend vingt-[illegible] hommes, soixante-cinq femmes, dix enfans travaillant à la [illegible] et dont le prix de journée peut être d'un franc et demi à un [illegible] soixante-quinze centimes pour les premiers, d'un franc à un [illegible] vingt-cinq centimes pour les femmes, de soixante à soi[illegible]e-quinze centimes pour la troisième classe. Les directeurs [illegible] les cotons filés d'Ourscamp où retournent aussi deux [illegible] mois les toiles fabriquées. On évalue la quantité de celles[illegible] an, à trois mille six cents coupes, chacune de quarante-[illegible]ètres, ce qui donne une longueur totale de plus de cent [illegible] mille mètres.

Cette entreprise assure du travail à la classe ouvrière, ... tribué par ce motif à l'accroissement de la population, aya... quelques étrangers dans le pays.

Laine peignée. MM. *Turquet* et *Pinçon* ont transféré au mois d'août 1839, dans la ville de *Crépy*, un atelier de peignage de laines qu'ils avaient tenté d'établir à Senlis, mais dont le défaut de bras disponibles avait arrêté le développement. Cette fabrique placée dans les bâtimens de M. *Gobert*, emploie une centaine d'individus de tout âge et de tout sexe, la plupart du pays, quelques-uns venus du dehors. Les hommes qui composent les deux tiers des ouvriers, reçoivent à-peu-près deux francs vingt-cinq centimes par jour; les femmes qui forment un quart du contingent, ne peuvent guère gagner qu'un franc, et les enfans quatre-vingts centimes. On manipule des laines blanchies à Senlis, dans une quantité moyenne annuelle de quinze mille kilogrammes qui retournent à la même ville.

Commerce. Les matières exportées du pays comprennent des grains, notamment des blés et avoines, une quantité considérable de farines, des produits de la culture maraîchère, des filasses, des bois de la forêt de Compiègne, des veaux, quelques vaches, beaucoup de laines brutes ou peignées, quelques pierres d'appar... des tuiles, des huiles, des papiers, des fécules, des toiles de coto...

On y importe, outre les objets nécessaires aux consommation... habituelles que le canton ne produit pas, du plâtre, des cendres vitrioliques, des grains pour être manutentionnés, des chanvres des vins et cidres, des chevaux et bestiaux, quelques moutons, porcs, des tuiles, des drilles, des fils de coton, des laines blanchie...

Il y a deux lieux de foires et deux marchés dans l'étendue d... pays.

La ville de *Crépy* possède quatre foires, deux desquelles montent à une haute antiquité. On apprend par l'histoire du ... lois (tom. 1, pag. 263) que le comte Raoul obtint de Louis d'... tremer l'autorisation de fonder une foire dans sa ville. Ca... ajoute que cet établissement était un des plus anciens de la Ch... pagne et de la Brie, que dix-sept villes de Flandre en soutinren... commerce pendant plusieurs siècles, et qu'il a été la pre... cause de l'accroissement du château. La réunion qui dur... jours, commençait en juillet le lendemain de la Saint-Arnoul... lippe d'Orléans comte de Valois, par une charte de 1371, e... féra l'époque à l'octave de Saint-Denis d'octobre. Cep...

et com du quinzième siècle qui ravagèrent la contrée, interrompour toutes les réunions commerciales; celle-ci était considérée grane anéantie, lorsque le roi Charles VIII autorisa sa réorganisation ou plutôt son remplacement par deux foires de deux jours chacune, fixées l'une au deuxième lundi de carême, l'autre au trois novembre. Les lettres-patentes datées des Montils-les-Tours au mois de décembre 1492, sont transcrites à la suite de l'histoire de Valois (tom. 3, pièces justificatives, p. 111, n° 74). Ces foires n'ont pas cessé d'exister depuis quatre siècles, mais leur importance a diminué par l'institution d'établissemens analogues dans le voisinage.

Les autres foires ont été créées par ordonnance royale du onze avril 1839; elles tiennent les deux premiers mercredis du mois de juillet.

On vend principalement aux unes et aux autres des chevaux, vaches, moutons, porcs, des laines, des fils de chanvre, les objets de mercerie, quincaillerie, etc., nécessaires aux consommations locales.

La commune de *Saintines* possède une foire de deux jours fixée au vingt-trois juin, constituée par lettres-patentes de 1513, qui ermirent à Louis de Vaux seigneur du lieu, d'établir près de on château deux réunions de cette sorte, dont la deuxième tombée depuis long-tems en désuétude, tenait les sept et huit octobre, jours précurseurs de la fête de Saint-Denis. La foire de Saint-Jean fut confirmée par lettres-patentes délivrées au mois d'août 1747, le roi étant au camp de Hamal.

On y vend des objets de détail, ainsi que des toiles, du chanvre de la filasse; on y vient de quinze lieues à la ronde, parce qu'elle précède le pélerinage de Saint-Jean qui n'a pas cessé d'être fréquenté et qui a été la première cause de la réunion.

Un marché créé en 1513 avec les foires, ne tient plus depuis la révolution de 1789.

La ville de *Crépy* possède une foire mensuelle qualifiée de franc-Marché, en vertu de lettres-patentes d'Henri III, datées de Poiv..., au mois d'août 1577 (1).

On y trouve en outre un petit marché de comestibles et notamment de légumes, le vendredi matin;

...le mercredi et samedi, un autre marché un peu plus fort de ...ibles et menus objets;

(1) ... du Valois, tom. 3, preuves justificatives, pag. 123, n° 80.

et l'après-midi des mêmes jours, un marché à grains ,-rable autrefois, fort réduit depuis cent années. Cependa... fréquenté, notamment le samedi, par tous les cultivateu... canton, ainsi que par quelques-uns de ceux qui habitent les cantons limitrophes de Betz, Nanteuil, Villers-Cotterets. Les grains s'y vendent sur échantillon, et sont livrés dans les usines du pays.

La commune de *Béthisy-Saint-Pierre* est en possession d'un marché de comestibles, qui tient le vendredi depuis son rétablissement obtenu vers 1515. On y fait aussi un commerce de chanvre autorisé par arrêté ministériel du huit décembre 1838; cette petite réunion est fréquentée par les populations des lieux voisins, *Néry*, *Orrouy*, *Béthisy-Saint-Martin*, *Saintines*, Saint-Sauveur canton de Compiègne.

Les communes de *Bonneuil*, *Morienval*, *Vez*, eurent dans le moyen-âge des foires et marchés tombés en désuétude depuis plusieurs siècles.

Les autres lieux de commerce agricole, plus ou moins fréquentés par les habitans du canton, sont les villes et bourgs de Nanteuil-le-Haudouin, Senlis, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Villers-Cotterets (Aisne).

Voici le tableau des poids et mesures en usage dans les différe... lieux du pays, avant l'établissement du nouveau système, ave... leur rapport aux mesures décimales :

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesu...*
Arpent de 120 perches, divisé en deux esseins et en quatre pichets, perche de 18 pieds, pieds de 12 pouces. (*Mesure du Valois.*)	En usage dans tout le canton.	40 ares 02,64 0 34,1...
Arpent de 100 perches, perche de 24 pieds, pied de 11 pouces. (*Mesure du Roi.*)	En usage à *Vaucienne*.	51 ares 07,20.
Arpent de 108 verges, verge de 19 pieds, pied de 11 pouces.	En usage pour la ferme de *Saint-Mard*, commune de *Vez*.	34 ares 56... 0 3...

et com
pour p
gra

MESURES POUR LE BOIS.

... mesures.		Nouvelles mesures.
... de 16 pieds sur 2, ...s de 3 pieds 6 pouces. (*Mesure de Crépy.*)	En usage à *Auger-Saint Vincent, Bellancourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Crépy, Duvy, Gillocourt, Ormoy-Villers, Rouville, Russy, Séry, Trumilly, Vaucienne, Vaumoise.*	3 stères 83,91.
... de 8 pieds sur 3, bois ... 3 pieds 6 pouces.	En usage à *Bonneuil-en-Valois.*	2 stères 87,93.
...rde de 8 pieds sur 5, bois ...le 3 pieds 6 pouces. (*Mesure de Compiègne.*)	En usage à *Eméville, Vez.*	4 stères 79,88.
...de de 8 pieds sur 3 pieds ...ouces, bois de 3 pieds ...ouces.	En usage à *Feigneux, Morcourt.*	3 stères 35 92.
...e de 16 pieds sur 2 pieds ...ouces, bois de 3 pieds ...uces.	En usage à *Fresnoy-la-rivière, Glaignes, Morienval.*	4 stères 79,88.
... de 16 pieds sur 2, ... de 2 pieds 6 pouces.	En usage à *Néry.*	2 stères 74,22.
...le 16 pieds sur 2 pieds ...es, bois de 3 pieds ...es.	En usage à *Orrouy.*	5 stères 11,87.
... 16 pieds sur 2 pieds ...es, bois de 4 pieds.	En usage à *Pontdron.*	5 stères 48,44.
...e 16 pieds sur 2 pieds, ...e 2 pieds 2 pouces. (... *du comté de Nanteuil.*)	En usage à *Rocquemont.*	2 stères 37,66.
...8 pieds sur 2 pieds ...es, bois de 3 pieds ...	En usage à *Besmont.*	2 stères 55,94.
... pieds sur 2 pieds ... bois de 2 pieds ...	En usage à *Saintines.*	3 stères 42.77.
... pieds sur 2 pieds ... bois de 2 pieds ... *de Senlis.*)	En usage à *Vérines.*	2 stères 57,46.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

...ltes, velte de ...te de Paris.	En usage à *Auger Saint-Vincent, Crépy, Duvy, Ormoy-Villers, Rouville, Russy, Séry, Trumilly, Vaumoise.*	2 hectol. 98,02 le muid. 0 7,45 05 la velte. 0 0,93,13 la pinte.

Anciennes mesures.		Nou
Marne ou demi-queue de Champagne de 192 pintes et de 24 veltes.	En usage à *Bettancourt, Bonneuil en-Valois, Eméville, Feigneux, Fresnoy-la rivière, Gillocourt, Glaignes, Morienval, Orrouy, Pontdron, Vez.*	1 hectol. 7[illegible] queue 0 7 45 05 [illegible] 0 1,39,70 la p

Cette mesure fut réglée en 1736 pour les paroisses comprises dans l'élection Compiègne.

Velte de 8 pintes, pinte de Roberval.	En usage dans les deux *Béthisy*, à *Vaucienne*, *Vez*.	0 hectol. 7.45,05 la v 0 1,11,76 la pin
Muid de 266 pintes 2/3, velte de Paris.	En usage à *Néry*.	2 hectol. 48,35 le muid. 0 7,45,05 la velt 0 1,24,18 la pint
Muid de 200 pintes, divisé en 8 veltes.	En usage à *Orrouy*.	1 hectol. 86 26 le muid. 0 1,49,01 la pin
Muid de 36 veltes, velte de 8 pintes. (*Mesure de Villers-Cotterets.*)	En usage à *Pontdron*, *Vez*.	2 hectol. 68,22 le mu 0 93,13 la pint
Muid de 300 pintes, velte de 8 pintes, pot de 2 pintes.	En usage à *Rocquemont, Vérines*.	2 hectol. 79,40. 0 1,86,26 le p
Demi-queue d'Orléans de 240 pintes, divisée en 30 veltes.	En usage à *Saintines*, *Néry*.	2 hectol. 23,52. 0 1,16,41 la

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° *Pour le Blé.*

Muid de 4 setiers, setier de 6 bichets, bichet de 2 quartiers. (*Mesure de Crépy.*)	En usage à *Auger Saint-Vincent, Béthisy-Saint-Martin* et *Saint-Pierre, Bettancourt, Bonneuil, Crépy, Duvy, Feigneux, Fresnoy-la-rivière, Gillocourt, Glaignes, Morienval, Néry, Ormoy-Villers, Orrouy, Rocquemont, Rouville, Russy, Séry, Trumilly, Vaumoise, Vérines, Vez.*	6 hectol. 24 le m 1 56 le se 0 26 le bic
Muid de 12 setiers, setier de 6 bichets. (*Mesure de Villers-Cotterets.*)	En usage à *Eméville, Vaucienne, Vez.*	18 hectol. 86, 1 61,19 0 26,20
Muid de 4 setiers, setier de 3 mines divisées en 2 mancauts et 4 quartiers. (*Mesure de Compiègne.*)	En usage à *Saintines.*	5 hectol. 68,5 1 42,14 0 47,38 0 23,6
Muid de 4 setiers, setier de 3 mines, mine de 2 minots divisés en 2 quartiers. (*Mesure de Senlis.*)	En usage à *Saintines*, *Vérines*.	6 hectol. 86 1 71 0 5 0 [illegible]

2.° *Pour l'Avoine.*

…esures.		*Nouvelles mesures.*
…de 4 setiers, setier de …chets, sac de 4 bichets. *(Mesure de Crépy.)*	En usage à *Auger-Saint-Vincent, Bettancourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Bonneuil, Crépy, Duvy, Feigneux, Fresnoy-la-rivière, Gillocourt, Glaignes, Morienval, Néry, Ormoy-Villers, Orrouy, Rocquemont, Rouville, Russy, Saintines, Séry, Trumilly, Vaumoise, Vez.*	11 hectol. 40 le muid. 2 85 le setier. 1 90 le sac. 0 47,50 le bichet.
Setier de 6 bichets. *…esure de Villers Cotterets.)*	En usage à *Eméville, Vaucienne, Vez.*	1 hectol. 81,19 le setier. 0 30,20 le bichet.
…tier de 3 mines, mine de … minots divisés en 2 quar…rs. *(Mesure de Senlis.)*	En usage à *Néry, Saintines.*	2 hectol. 86,18 le setier. 0 95,39 la mine. 0 47,70 le minot.
…r de 3 mines, mine de …ancauts, mancaut de 2 …rtiers, quartier de 4 …sseaux. *(…esure de Compiègne.)*	En usage à *Saintines.*	2 hectol. 26 31 le setier. 0 75,44 la mine. 0 37,72 le mancaut. 0 18,86 le quartier.

ADDITION.

…ag. 69, ajoutez, après la ligne 35, le texte de l'inscription …vée sur le clocher de *Béthisy-Saint-Pierre*; elle est ainsi conçue :

… Brule et J. Cherpētier masson ont comencer ce presēt clocher :
…trèsiesme jour de mars mil VᶜXX : fuz fondé
…naistre Nicole Boucher vicaire de ceās. Berteren
…ntier chambrier de Bèthisy : Regnault. Boucher : E. Caron :
… Thomas et aultres paroissiens : pries pour eulx :

TABLE ALPHABÉTIQUE.

FIN DE LA TABLE.